UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307781 3

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

60

MÉMOIRES DE WEBER.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/collectiondesm60arge

MÉMOIRES
E WEBER,

CONCERNANT

MARIE-ANTOINETTE,

ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE

ET REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE;

AVEC

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR

MM. BERVILLE ET BARRIÈRE.

TOME SECOND.

90481
21/8/01

PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.
1822.

MÉMOIRES

CONCERNANT

MARIE-ANTOINETTE,

ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE,

REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

SUITE DU CHAPITRE IV.

Séjour de la famille royale à Paris, pendant la durée de l'Assemblée constituante, du 5 octobre 1789 au 30 septembre 1791.

A PEINE la famille royale fut-elle installée dans les appartemens des Tuileries et du Luxembourg, que commença ce long emprisonnement, qui n'a fini qu'avec la vie de plusieurs des augustes personnes qui la composaient. Les fidèles gardes qui venaient de leur faire un rempart de leurs corps furent congédiés ; et dans l'état de désorganisation où l'armée commençait à se trouver, ces braves serviteurs auraient été dénués de toute ressource, si la bienfaisance de leurs maîtres ne fût venue à leur secours. Ils furent remplacés, auprès de la famille royale, par M. de La Fayette et ses milices révolutionnaires. La reine fut souvent condamnée à voir à sa porte quelques-uns de ces hommes qui, à Versailles, avaient forcé l'entrée de

ses appartemens : mais ici elle n'avait plus ces sentinelles dévouées qui, naguère, lui avaient donné, au prix de leur sang, le temps de se soustraire au danger. Elle était chaque jour sur le point d'être assassinée. *Inter centuriones et milites præsagio malorum, jam vitâ exemptâ, nondùm tamen morte acquiescebat* (1). M. le dauphin, ne voyant plus que des visages qu'il ne connaissait pas, demanda un jour pourquoi il n'apercevait plus les gardes-du-corps ; la reine lui répondit : « Mon » fils, le roi n'a plus d'autres gardes que le cœur » des Français. » Un autre jour, une députation des gardes-du-corps fut introduite auprès de cette princesse. Elle l'accueillit avec la plus grande distinction, et dit : « Messieurs, les sentimens » dont vous êtes les interprètes, ne peuvent que » nous être très-précieux; le roi vous prouvera, » dans toutes les circonstances, combien il y est » sensible. Je graverai dans le cœur de mon fils » le souvenir de votre dévouement, et je suis cer- » taine qu'il n'oubliera jamais les services éclatans » que vous nous avez rendus. »

M. Bailly vint, le 9 octobre, à la tête d'une députation de la commune, complimenter le roi. Il se rendit ensuite chez la reine. « Madame, dit-il, » je viens apporter à Votre Majesté les hommages » de la ville de Paris, avec les témoignages de res-

(1) Livrée à des centurions et à des soldats, et pressentant ses derniers malheurs, elle avait déjà cessé de vivre sans jouir du repos que procure la mort. (TACITE.) W.

» pect et d'amour de ses habitans. La ville s'ap-
» plaudit de vous voir dans l'ancien palais de nos
» rois ; elle désire que le roi et Votre Majesté leur
» fassent la grâce d'y établir leur résidence habi-
» tuelle ; et lorsque le roi accorde cette grâce,
» lorsqu'il daigne lui en donner l'assurance, elle
» est heureuse de penser que Votre Majesté a con-
» tribué à la lui faire obtenir. » — La reine fit à M. Bailly cette courte réponse.

« Je reçois avec plaisir les hommages de la ville
» de Paris. Je suivrai le roi avec satisfaction par-
» tout où il ira, et surtout ici. »

M. le dauphin, en voyant les meubles et les tapisseries antiques du château, étonné de l'obscurité qui régnait dans ces appartemens, inhabités depuis long-temps et tout délabrés, dit à sa mère : « Tout est ici bien laid, maman. — Mon fils,
» lui répondit sa mère, Louis XIV y logeait bien :
» nous ne devons pas être plus difficiles que lui. »

Un grand nombre de députés quittèrent à cette époque l'Assemblée nationale, et même la France. Parmi ces derniers, on compta M. Mounier et M. de Lally-Tollendal, qui exprimèrent par la suite, d'une manière fort énergique, leur indignation sur les forfaits du 6 octobre. M. Bergasse se retira aussi (1).

---

(1) Voici l'extrait d'une lettre que M. de Lally-Tollendal écrivait de Suisse, où il s'était réfugié après le 5 octobre. L'indignation qu'il excita dans tous les cœurs contre les forfaits de cette

M. de La Fayette était responsable alors à la France et à l'Europe de la sécurité de la famille royale qui s'était remise entre ses mains. Cependant il ne se dissimulait pas qu'aussi long-temps que le duc d'Orléans résiderait dans la capitale, la

---

journée, fit oublier que c'était lui qui avait fait le rapport dans lequel on proposait à la noblesse française un sénat à vie.

« Ni cette ville coupable (Paris), ni cette Assemblée, encore » plus coupable, ne méritent que je les justifie. Il a été au-dessus » de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur que me » causaient mes fonctions. Ce sang, ces têtes, cette *reine presque* » *égorgée*, et ce roi amené esclave en triomphe à Paris, au milieu » des assassins, et précédé des têtes de ses malheureux gardes-» du-corps; ces perfides janissaires, ces femmes cannibales, ces » cris, *Tous les évêques à la lanterne!* dans le moment où le roi » est entré dans sa capitale avec deux archevêques de son conseil » dans sa voiture de suite; un coup de fusil que j'ai vu tirer dans » les voitures de la reine, M. Bailly appelant cela un beau jour; » l'Assemblée ayant déclaré froidement, le matin, qu'il n'était pas » de sa dignité d'aller tout entière environner le roi; M. le comte » de Mirabeau disant impunément dans cette Assemblée que le » vaisseau de l'État, loin d'être arrêté dans sa marche, s'élançait » avec plus de rapidité que jamais vers la régénération; M. Bar-» nave riant avec lui quand des flots de sang coulaient autour » de nous; le vertueux Mounier échappant par miracle à dix-» neuf assassins, qui voulaient faire de sa tête un trophée de plus: » voilà ce qui me fait jurer de ne plus remettre le pied dans cette » caverne d'anthropophages, moi et tous les honnêtes gens qui ont » vu que le dernier effort à faire pour le bien était d'en sortir. On » brave une seule mort; on en brave plusieurs quand elles peu-» vent être utiles; mais aucune puissance sous le ciel, mais au-» cune opinion publique ou privée n'a le droit de me condamner » à souffrir mille supplices par minute, et à périr de désespoir et » de rage au milieu du triomphe du crime. Ils me proscriront, ils » confisqueront mon bien. *Je labourerai la terre, et je ne les ver-* » *rai plus.* »

W.

populace, que la faction de ce prince était toujours prête à mettre en mouvement, tiendrait la ville dans un état d'agitation perpétuelle, et la famille royale dans des inquiétudes toujours croissantes. D'ailleurs, il ne pouvait laisser ce prince à Paris, sans partager en quelque sorte l'autorité avec lui, ou voir continuellement la garde nationale aux prises avec la populace et les brigands. Il y eut à ce sujet une négociation entre eux; la chronique du temps a cité plusieurs détails de cette négociation, que je ne répéterai point, ne les trouvant point suffisamment avérés. Le duc d'Orléans hésitait à céder aux désirs, ou, si l'on veut, aux menaces de M. de La Fayette; le roi le décida, en lui disant qu'il était impossible que M. de La Fayette et lui restassent en même temps à Paris; que les événemens qui venaient de se passer, et la confiance qu'inspirait ce général, rendaient sa présence nécessaire à la tranquillité de la capitale et à celle de la famille royale; qu'il était indispensable que l'un des deux se retirât, et que c'était en conséquence à lui à céder.

M. de Montmorin écrivit à l'Assemblée nationale, que le roi avait donné à M. le duc d'Orléans une mission pour l'Angleterre, et que ce prince, prêt à partir, n'attendait qu'un passe-port des représentans de la nation. On ne se méprit pas à l'importance de cette mission; le passe-port fut accordé, non sans beaucoup de remarques de la part de ses amis de la veille, et notamment sur le

peu d'énergie qu'il témoignait dans cette occasion critique; et Philippe d'Orléans partit le 14 octobre, se jugeant lui-même indigne des crimes qu'il payait, renonçant au succès à cause de la peine, et mettant, comme on le dit alors, *conjuration à bas*. Il se fit accompagner du sieur Choderlos-Laclos et de madame de Buffon; et par-là il fit voir à l'Angleterre et à toute l'Europe le mépris qu'il faisait de l'opinion publique.

Dès ce moment, plusieurs amis du duc d'Orléans, voyant combien il y avait peu de sûreté à compter sur lui, voulurent se retourner vers la cour. Mirabeau ne fut pas des derniers à exprimer le désir d'être utile au roi, moyennant des arrangemens pécuniaires et honorifiques. Cette négociation, entre Mirabeau et la cour, aurait été conclue beaucoup plus tôt qu'elle ne le fut, si l'Assemblée nationale n'eût pas rejeté avec obstination toutes les mesures que Mirabeau proposait, lorsqu'on soupçonnait qu'elles tendaient à l'introduire dans les conseils du roi.

La reine ayant vu Mirabeau abandonner le duc d'Orléans après son départ pour l'Angleterre, pensa, avec raison, qu'il ne fallait rien négliger pour s'assurer de cet homme énergique et influent, et l'empêcher de se livrer aux partis qui allaient se former des débris du parti orléanique. M. de La Fayette, qui connaissait fort bien la très-mince opinion que Mirabeau avait de lui ainsi que de M. Necker, s'y opposa constamment à cette

époque. Il se contenta de lui faire donner, sous la forme d'un prêt, quelque argent par un intermédiaire ; et il resta dans la possession paisible de premier conseiller, gouverneur et commandant en chef de la famille royale, pendant son séjour aux Tuileries.

Marie-Antoinette, qui n'apercevait presque plus autour d'elle et du roi que des figures inconnues, que des hommes qui n'avaient d'énergie que pour les insulter, ou au moins les braver, et très-peu qui en eussent pour la protéger efficacement, avait toutes les peines à dissimuler le chagrin profond qui lui navrait le cœur.

Pour donner une idée de sa situation et des efforts qu'elle faisait sur elle-même, je vais citer une anecdote qui fera connaître en même temps l'esprit et la sensibilité de M. le dauphin.

Les femmes de chambre de la reine s'entretenaient un jour de la bienfaisance de Sa Majesté, qui venait de donner une dot à une demoiselle bien née, afin de la mettre à portée d'épouser un honnête homme peu fortuné, qui la recherchait depuis long-temps. Cette conversation ayant été continuée en présence du dauphin : *Ah ! que cette demoiselle va être contente*, dit une d'entre elles, *quand elle saura cette bonne nouvelle ! elle sera heureuse comme une reine*. L'application de ce proverbe ayant frappé le dauphin, lui fit faire un mouvement très-vif ; et jetant les yeux sur la personne qui venait de prononcer ces mots, il lui dit

les larmes aux yeux : *Ce n'est certainement pas de maman que vous voulez parler, lorsque vous vous exprimez ainsi.* Toutes ces femmes, étonnées de la réflexion de ce jeune prince, baissèrent les yeux; il n'y eut que la dame de Neuville, première femme de chambre, qui osa prendre la parole, en disant : *Eh! pourquoi la maman de monseigneur n'est-elle pas heureuse?* Le jeune prince poussa un profond soupir, en serrant les deux mains de cette dame; et regardant mystérieusement autour de lui, pour voir s'il n'y avait pas d'étrangers, il ajouta d'une voix entrecoupée : *Non, vous dis-je, maman ne peut pas être heureuse, elle pleure toujours.* Ce récit fit verser des larmes à toutes ces dames : *Voilà donc*, se disaient-elles, *la cause des yeux rouges de notre malheureuse maîtresse. Quelle grandeur d'ame, de passer ainsi la nuit dans les pleurs et d'avoir la force de conserver pendant le jour la sérénité sur le front et le sourire sur les lèvres!*

Mais revenons à la suite des attentats de la faction révolutionnaire.

La disette des subsistances cessa du moment que les complots du 5 octobre eurent échoué. Chacun se procura sans peine le pain qui lui était nécessaire, pendant les huit jours qui suivirent l'arrivée du roi à Paris. Mais lorsqu'on vit le duc d'Orléans partir d'une manière aussi imprévue et aussi équivoque, ses agens secrets recommencèrent à agiter la populace. Il se forma des attroupemens à la

porte des boulangers ; et la vie de ces malheureux, à la cupidité desquels on feignit d'attribuer la cherté des subsistances (1), ne fut pas en sûreté. Un d'entre eux, nommé François, qui avait cuit toute la nuit, fut accusé d'accaparement ; en conséquence, il fut pendu par la populace à la même lanterne où Foulon l'avait déjà été, et sa tête fut portée, au bout d'une pique, devant les fenêtres des Tuileries.

Cet événement engagea l'Assemblée nationale à décréter la loi martiale contre les attroupemens futurs. Un des coupables du meurtre fut saisi, jugé et exécuté. C'était un des porte-faix de la Halle-au-Blé, connu sous le nom de fort de la Halle. Ceux qui avaient été témoins du supplice, plus étonnés qu'effrayés, disaient ingénument : « Mais quelle » liberté avons-nous ? On ne peut donc plus pendre » personne ! » On fit un service solennel pour le malheureux boulanger ; on constata publiquement son innocence, et même sa moralité ; on accorda une indemnité, sur le trésor public, à sa veuve et à sa famille, et Marie-Antoinette y ajouta une petite pension sur sa cassette.

L'Assemblée nationale se transporta à Paris, le

---

(1) On est aussi étonné qu'indigné de voir le continuateur de l'*Histoire de France*, de l'abbé Millot, ouvrage estimé, dire que la disette factice qu'éprouvait alors la ville de Paris était l'effet des machinations de la cour de Londres. Comment peut-on répéter, long-temps après que les jugemens ont dû s'épurer, des absurdités que la sottise dictait alors à la fureur ? W.

19 octobre. Elle y tint ses séances, pendant vingt jours, à l'archevêché, jusqu'à ce que le manége des Tuileries, qu'elle avait choisi, fût prêt à la recevoir (1).

Un homme à tête ardente, M. le marquis de Favras, s'imagina alors qu'il serait possible de faire la contre-révolution. Il ne s'agissait, dans son plan, que d'enlever le roi, de le conduire à Péronne, de s'assurer des personnes du marquis de la Fayette et de M. Necker; de réunir douze mille hommes à cheval dans Paris, et de les faire soutenir par une armée composée de vingt mille Suisses, vingt mille Sardes, et douze mille Allemands. Il communiqua son plan à quelques personnes qui avaient l'honneur d'approcher S. A. R. Monsieur.

---

(1) Ce choix fut l'objet de beaucoup de plaisanteries, et donna lieu à plusieurs pamphlets, parmi lesquels on en distingue un en trois parties, intitulé, *Les Chevaux au manége*, que nous ferons connaître à la fin de ces Mémoires (*Note* A). Ce qui rend cet opuscule remarquable, c'est que l'auteur ne ménage aucun parti et ne fait exception de personne. Ainsi Mirabeau, sous le nom du *Pétulant*, est représenté comme *vicieux et n'ayant rien de sacré;* l'abbé Maury, comme *honteusement fameux par une basse complaisance et des faveurs déshonnêtes;* l'abbé de M....., comme un *ambitieux, dont la marche fut toujours tortueuse et ambiguë;* d'Éprémesnil, comme un *énergumène;* le chevalier de Boufflers, comme *un être nul;* Cazalès enfin, à qui ses ennemis mêmes ne pouvaient contester un beau talent, Cazalès offre, selon l'auteur, *un mélange adultère de philosophie et de pusillanimité, d'éloquence et de bavardage, de rigidité et de flexibilité de principes, d'orgueil et de popularité.* Quelques-uns de ces traits sont exacts, beaucoup sont injustes; mais la brochure n'en eut pas moins le succès qu'obtient toujours la malignité. (*Note des nouv. édit.*)

Ce projet leur parut extravagant, et ils n'y firent pas plus d'attention qu'à cent autres de la même espèce, qu'imaginaient tous ceux qui voulaient se donner quelque importance ; mais les serviteurs du prince auraient rougi d'être les délateurs de ces malheureux. Il résulta de leur silence, en cette occasion, que le marquis de Favras ayant sondé sur son plan quelques soldats de la troupe de M. de La Fayette, et ayant osé leur faire entendre que ce projet avait la sanction de quelques grands personnages, Favras fut dénoncé au marquis de La Fayette, puis arrêté et envoyé au Châtelet pour y être jugé. Le nom de Monsieur se trouvant impliqué dans la dénonciation, ce prince se hâta d'aller s'en disculper auprès du roi, et en reçut ordre d'aller sur-le-champ à la commune de Paris, afin de prévenir, sans perdre un moment, tous les soupçons qui allaient circuler, et que la méchanceté ne manquerait pas d'envenimer. L'apparition de ce prince à la commune, le ton de franchise et de dignité avec lequel il y parla, eurent le succès qu'il pouvait espérer de cette démarche. M. de La Fayette mit à la poursuite du malheureux Favras un acharnement qui lui sera toujours justement reproché. Le rapporteur du procès, M. de Quatremer, entendit de sa bouche ces paroles funestes : « Si M. de » Favras n'est pas condamné, je ne réponds pas » de la garde nationale. »

Favras fut pendu en place de Grève, pour avoir rêvé une bonne action. Il excita beaucoup d'inté-

rêt, par la fermeté avec laquelle il soutint son procès et sa condamnation, et par le courage avec lequel il sut mourir (1).

On sent dans quelles alarmes continuelles ces différentes scènes sanglantes faisaient vivre le roi et la reine. Leurs Majestés eurent la douleur de voir, à la suite de l'exécution de Favras, M. de La Fayette placer un énorme canon en batterie sur le parapet de la partie du Pont-Neuf où était la statue de Henri IV : ce canon, ainsi placé, sèmblait menacer leur demeure (2).

Il avait été créé des comités des recherches dans l'Assemblée nationale et dans la commune de Paris, qui déjà était une autorité rivale formidable. Elle le devint bientôt davantage, après la formation du club des patriotes, qui se rassembla dans le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, par les soins de M. le duc d'Aiguillon, de MM. de

---

(1) Thomas Mahy, marquis de Favras, était un homme d'une imagination ardente et fertile en projets. Avant la révolution, il en avait proposé plusieurs qui ne furent point accueillis. Celui dont il est question n'a pas été prouvé, quoique l'auteur des Mémoires paraisse n'admettre aucun doute sur son existence. Les détails qu'il donne se trouvent dans les dépositions de trois hommes obscurs, sur le témoignage desquels Favras fut condamné. Au moment de l'exécution il persista dans ses dénégations, disant seulement qu'un grand seigneur de la cour l'avait chargé de surveiller le faubourg Saint-Antoine. Voyez les Mémoires de Ferrières. (*Note des nouv. édit.*)

(2) Ce canon avait été placé sur le terre-plein du Pont-Neuf, pour donner ou répéter le signal des fêtes, et suppléer au canon de la Bastille qui avait eu la même destination. (*Note des nouv. édit.*)

Lameth et des députés du tiers-état de Bretagne, qui furent les fondateurs de cette société terrible.

Ces comités se livrèrent à des recherches si ridicules, sur les dénonciations les plus extravagantes, qu'ils furent l'objet des sarcasmes du public. M. Charles de Lameth alla lui-même visiter un couvent de filles, à la tête d'un détachement de la garde nationale, dans l'espoir d'y trouver, et de faire patriotiquement mettre à mort le garde-des-sceaux, M. de Barentin. Les curieux conservent un joli petit poëme, intitulé, *les Annonciades*, auquel cette ridicule expédition donna lieu. Chaque jour on imaginait des conspirations de l'espèce la plus ridicule, afin de tenir constamment la population en mouvement.

La situation dans laquelle le roi et sa famille se trouvaient avait causé une vive sensation et développé une certaine énergie. Déjà il s'était élevé plusieurs écrits périodiques en faveur de la cour, et en opposition à la démagogie. Les uns osèrent appeler l'intérêt public sur le monarque, en s'intitulant les *amis du roi* (1), et d'autres bravèrent la mort plus immédiatement, en couvrant de sarcasmes les articles de la nouvelle constitution, les

(1) Je ne puis m'empêcher de transcrire ici quelques couplets de la romance du Troubadour béarnais, chantés partout où l'on ne chantait pas l'air sauvage de *ça ira*. La douceur de l'air, qui était celui d'un ancien chant languedocien, correspondait parfaitement au sentiment que les paroles exprimaient :

constituans et ceux qui disposaient de la lanterne et des coupe-têtes.

LE TROUBADOUR BÉARNAIS.

Un troubadour béarnais,
Les yeux inondés de larmes,
A ses montagnards chantait
Ce refrain, source d'alarmes :
Louis, le fils de Henri,
Est prisonnier dans Paris.

Il a vu couler le sang
De cette garde fidèle,
Qui vient d'offrir en mourant
Aux Français un beau modèle :
Mais Louis, fils de Henri,
Est prisonnier dans Paris.

Il a tremblé pour les jours
De sa compagne chérie,
Qui n'a trouvé de secours
Que dans sa propre énergie.
Elle suit le fils de Henri
Dans les prisons de Paris.

Le dauphin, ce fils chéri,
Qui seul fait notre espérance,
De pleurs sera donc nourri !
Le berceau qu'on donne en France
Aux enfans de notre Henri,
Sont les prisons de Paris.

Il n'est si triste appareil
Qui du respect nous dégage;
Les feux ardens du soleil
Savent percer le nuage;
Le prisonnier dans Paris
Est toujours fils de Henri.

Français, trop ingrats Français,
Rendez le roi, sa compagne;

Toutes les fois que Marie-Antoinette se présentait en public, le peuple, malgré l'effervescence

---

C'est le bien du Béarnais,
C'est l'enfant de la Montagne :
Le bonheur qu'avait Henri
Nous l'assurons à Louis.

Chez vous, l'homme a de ses droits
Recouvré le noble usage,
Et vous opprimez vos rois!
Ah! quel injuste partage!
Le peuple est libre; et Louis
Est prisonnier dans Paris!

On parodia de même une romance délicieuse qui rappelait un trait charmant de madame Élisabeth (*). Tout le monde la chanta sur l'air du pauvre Jacques.

Pauvre peuple, quand tu n'avais qu'un roi,
Tu ne sentais pas la misère;
Mais à présent avec douze cents rois
Tu manques de tout sur la terre, etc.

(*) Voici l'anecdote qui donna lieu à cette romance.

Tous les membres de la famille royale avaient des maisons de campagne particulières, pour s'y délasser des fatigues de la représentation. *Saint-Cloud* était à la reine, *Brunoy* à Monsieur, *Bagatelle* à M. le comte d'Artois, *Bellevue* aux tantes du roi. Madame Élisabeth n'en demandait pas; mais étant venue à Montreuil par hasard dans une maison charmante appartenant à madame de Guémenée, le roi lui dit : *Vous êtes chez vous.* En effet, il venait secrètement de l'acquérir pour la lui donner. C'est là que madame Élisabeth passa les plus doux momens de sa vie dans les soins champêtres, la bienfaisance et les sentimens doux qu'inspire le spectacle de la nature. Pour former une laiterie elle fit venir de Suisse quatre genisses superbes, et une jeune fille du Valais pour en prendre soin. Cette dernière s'appelait *Marie.* Belle, naïve, mais toujours mélancolique, sa nouvelle place ne pouvait lui faire oublier ses montagnes, et surtout *Jacques* à qui elle avait été promise. Elle confia sa peine à madame *de Thevenet*, qui composa aussitôt

qu'on cherchait toujours à exciter contre elle, lui témoignait, par son empressement et ses acclamations, le respect et l'attachement qu'on lui témoignait encore. A l'Opéra, le chœur d'Iphigénie, *Chantons, célébrons notre reine*, occasionait les mêmes applaudissemens et les mêmes transports, que lorsque Marie-Antoinette parut à ce spectacle pour la première fois après son avénement au trône. Un jour que Sa Majesté assistait, au Théâtre Italien, à une représentation des *Événemens imprévus*, une actrice d'une grande célébrité (1), qui jouait un rôle de soubrette, ayant à dire, dans un passage de son rôle, ces mots : *Ah! que j'aime ma maîtresse!* se retourna vers la loge où était la reine, avec une grâce et une adresse qui lui étaient particulières. Les bravos réitérés du parterre et des loges témoignèrent qu'il n'était personne dans la salle qui n'éprouvât le même sentiment.

Ces petites scènes fournirent quelquefois à Marie-Antoinette l'occasion de donner des leçons ingénieuses et délicates à ceux qui s'étaient faits, de gré ou de force, les instrumens des passions

---

les paroles et l'air de la jolie romance : *Pauvre Jacques, quand j'étais près de toi*, etc. Marie l'apprit, et la chanta au moment où madame Élisabeth passait. Touchée de la flexibilité de la voix de la jeune fille, la princesse s'intéressa à son sort, et, apprenant que la romance dépeignait sa véritable situation, elle fit venir *Jacques* de Suisse à Montreuil, et l'unit pour toujours *à Marie*.

(1) La dame Dugazon. W.

des factieux. Elle accompagnait le roi dans une visite que la famille royale faisait à la célèbre manufacture des glaces du faubourg Saint-Antoine. Le peuple se précipitait de toutes parts pour jouir de la vue du monarque. « Voyez, madame, » dit alors M. de La Fayette à la reine, voyez » comme ce peuple est bon quand on va au-de- » vant de lui! — Oui, Monsieur, lui répondit la » reine; mais vous savez bien qu'il n'en est pas » tout-à-fait de même, quand il vient au-devant » de nous. » M. de La Fayette sentit l'application et ne répliqua rien.

L'anarchie qui résultait de la décomposition totale du royaume et de la captivité du roi occasionait en tous lieux des scènes sanglantes. Les ministres du roi lui persuadèrent que, s'il faisait auprès de l'Assemblée nationale une démarche prononcée, cela pourrait rassurer les esprits au dedans, et en même temps calmer les mécontentemens des cours étrangères, qui déjà murmuraient hautement de la détention de la famille royale. Le roi se prêta à faire tout ce que ses ministres lui dictaient, croyant que, quand bien même il ne ferait par-là que sauver la vie d'un seul de ses sujets, sa conscience l'absoudrait de cette démarche, et que la postérité saurait lui rendre justice.

Le roi se rendit en conséquence à l'Assemblée nationale, le 4 février à midi, accompagné de ses ministres et de quelques officiers de sa maison, mais sans aucune garde militaire. On avait préparé

pour Sa Majesté un fauteuil à droite, mais au niveau de celui du président de l'Assemblée, qui, ce jour-là, était M. Bureau de Pusy. Après de longs applaudissemens, le roi parla debout. Il rappela d'abord la situation effrayante de la France, et ses soins pour écarter les troubles tant intérieurs qu'extérieurs.

« Il est temps, dit Sa Majesté, que je m'associe » plus intimement, et d'une manière encore plus » expresse et plus manifeste, à l'exécution et à la » réussite de tout ce que vous avez concerté pour » l'avantage de la France. » Il cita, en peu de mots, ce qu'il avait fait dix ans auparavant, pour l'établissement d'un ordre de choses plus favorable à la liberté nationale, par la formation des Assemblées provinciales. Il annonça l'engagement de favoriser et de seconder, de tout son pouvoir, le succès de la nouvelle organisation d'où devait dépendre la félicité publique. Il invita au sacrifice de tous souvenirs pénibles ceux que leurs pertes récentes ou des privations inattendues pouvaient armer contre un ordre de choses devenu le seul moyen de salut. Il finit par cette phrase touchante :

« Vous, qui pouvez influer par tant de moyens » sur la confiance publique, éclairez sur ses véri- » tables intérêts ce peuple qui m'est si cher, et » dont on m'assure que je suis aimé quand on » veut me consoler de mes peines. » A ces mots, il éclata de toutes parts, dans la salle, des acclama-

tions et des applaudissemens. J'étais présent à cette séance dans la tribune située vis-à-vis du fauteuil du roi. Au milieu des témoignages de la sensibilité publique, je n'oublierai jamais que je vis le député Barrère fondant en larmes, en disant hautement : « Ah ! quel bon roi, quel bon roi ! oui, » il faut lui élever un trône d'or et de diamans. »

Le roi ayant fait la promesse de maintenir la constitution, il fut décrété sur-le-champ que nul ne serait admis à une fonction publique sans avoir fait le serment civique, ainsi conçu : « Je jure d'être » fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de main- » tenir de tout mon pouvoir la constitution dé- » crétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par » le roi. » Alors commença la longue comédie de ces prestations de sermens, qui ont été si souvent renouvelés et violés depuis, et qui ne paraissent pas encore près d'être terminés. Tous les membres de l'Assemblée nationale prêtèrent ce serment l'un après l'autre, à l'exception du vicomte de Mirabeau, de trois autres membres de la noblesse, MM. de Chailloué, de Boinville et de Belbeuf, et de M. Bergasse, député du tiers. Ce fut à la fin de cette séance que le vicomte de Mirabeau brisa son épée sur ses genoux, dans les corridors de la salle, en disant ces mots célèbres : *Lorsque le roi brise son sceptre, ses serviteurs doivent briser leur épée.*

(1) Le vicomte de Mirabeau était en opposition directe avec son frère le comte. Autant l'un était factieux, autant l'autre était pro-

Comme il reprochait à l'abbé Maury d'avoir fait sa déclaration comme tous les autres, ce député, qui ne croyait pas qu'une promesse extorquée par la violence engageât sérieusement la personne qui promettait, et qu'il ne fallait pas, par la considération contraire, renoncer à la possibilité de pouvoir faire du bien ou prévenir du mal, répondit plaisamment par ce vers d'une tragédie :

Le parjure est vertu quand le serment fut crime.

L'application eut son effet; car les quatre membres de la noblesse que j'ai déjà cités rentrèrent bientôt dans le sein de l'Assemblée nationale, à l'exception du seul Bergasse, qui s'opiniâtra jusqu'à la fin à avoir raison contre toute l'Assemblée.

Dans son discours, Louis XVI parla du jeune dauphin de la manière suivante : « Je préparerai » de bonne heure, dit-il, l'esprit et le cœur de » mon fils au nouvel ordre de choses que les cir- » constances ont amené : je l'accoutumerai, dès » ses jeunes années, à être heureux dans le bon- » heur des Français; je l'accoutumerai à recon- » naître, malgré le langage des flatteurs, qu'une » sage constitution le préservera des dangers de » l'inexpérience, et que la liberté ajoute un nou-

---

noncé et même violent dans le parti royaliste. L'Assemblée offrait alors le spectacle de plusieurs frères qui siégeaient dans les deux côtés opposés de la salle, entr'autres le comte et le vicomte de Beauharnais. C'est ce qui fit dire avec assez de justesse, dans le temps, qu'un pays où l'on voyait tant de *frères ennemis ne devait pas tarder à devenir une Thébaïde.* W.

» veau prix aux sentimens d'amour et de fidélité
» dont la France, depuis tant de siècles, donne à
» ses rois des preuves si touchantes. »

Il avait été nommé une députation pour aller sur-le-champ présenter au roi une adresse de remercîmens. Elle s'empressa de venir rendre compte de sa mission dans la même séance. « Nous avons
» rencontré, dit M. Target, la famille royale qui
» venait au-devant de Sa Majesté. La reine nous
» a adressé ces paroles précieuses : *Je partage tous*
» *les sentimens du roi, et je m'unis de cœur et*
» *d'esprit à la démarche que son amour pour son*
» *peuple vient de lui dicter. Voici mon fils, je l'en-*
» *tretiendrai sans cesse des vertus du meilleur*
» *des pères, et je lui apprendrai de bonne heure à*
» *respecter la liberté publique, et à maintenir les*
» *lois, dont j'espère qu'il sera le plus ferme sou-*
» *tien.* »

Ce discours et ces démarches avaient amolli le cœur de ces anthropophages. On aurait cru, après cette séance, que l'Assemblée nationale se serait empressée d'entourer son roi et sa famille de toutes les marques de respect, d'amour, au moins de déférence; bien loin de là, ce fut le moment qu'elle choisit pour ordonner la publication du *livre rouge* ou *des dépenses secrètes* (1), et cela, afin d'insulter le monarque, et de rendre la couronne odieuse au peuple. On se garda bien de faire con-

(1) Voyez, à la fin du volume, quelques détails sur ce livre rouge (*note* B). (*Note des nouv. édit.*)

naître à la nation les motifs des bienfaits accordés, et de lui expliquer ceux qui l'avaient été au service, au besoin, à la naissance, à la faveur, à la reconnaissance. On ne voulait qu'exciter des mécontentemens et des murmures. Cependant on ne fut pas médiocrement surpris de trouver les deux frères Lameth, deux des principaux démagogues de l'Assemblée, portés pour soixante mille francs dans ce même *livre rouge*. C'était la somme que Marie-Antoinette avait consacrée à leur éducation. Ces Messieurs, pesant leurs sentimens au poids de l'or, se crurent quittes de toute gratitude envers la reine, en empruntant cette somme de M. Laborde, et en la faisant verser au trésor royal.

La liste des pensionnaires de l'État fut imprimée et distribuée successivement. Sa publication dura six mois. M. le duc de Polignac y parut pour une somme de quatre-vingt mille francs. Les débats, dans lesquels il fut outragé de la manière la plus scandaleuse, le contraignirent à publier, à Venise, un mémoire justificatif, dans lequel il prouva que tous les bienfaits, appointemens et places dont il jouissait, pour pouvoir soutenir à la cour l'état de premier écuyer de la reine, et madame de Polignac, celui de gouvernante des enfans de France, se montaient à deux cent quatre-vingt-onze mille francs, dont une partie encore leur avait été accordée comme indemnité, pour réparer les brèches qu'ils avaient faites à leur fortune particulière, afin

de pouvoir soutenir leur état à la cour, avant d'avoir obtenu les places et les pensions que la malignité leur reprochait avec tant d'acharnement (1).

Ce fut à peu près dans ce temps que mourut Joseph II. L'attachement que la reine portait à son auguste frère avait été dénoncé comme un crime. Elle fut obligée de dévorer en secret la douleur que lui causa la perte d'un parent aussi cher.

L'anniversaire du 14 juillet, jour de la prise de la Bastille, avait été fixé par un décret, rendu le 27 mai, pour une fédération générale de tous les Français, et il avait été ordonné à toutes les gardes nationales de toute la France, et à tous les corps de l'armée, d'assister, par députation, à cette fête civique.

Le duc d'Orléans choisit cette époque pour retourner d'Angleterre, sans permission du roi, quoiqu'il n'eût passé dans ce pays que par ordre de

---

(1) État des revenus de M. le duc et madame la duchesse de Polignac pendant le temps de leur plus haute faveur.

1°. La place de premier écuyer de la reine, chevaux, livrées et appointemens.	80,000 fr.
2°. Le domaine de Fenestranges.	70,000
3°. La place de gouvernante des enfans de France.	50,000
4°. Pension sur le Trésor royal.	80,000
5°. Direction générale des haras.	12,000
	292,000 fr.

Sur quoi il faut observer que ces bienfaits n'avaient été accordés à la maison de Polignac que depuis 1782 jusqu'en 1786, et qu'elle avait engagé précédemment pour 800,000 fr. de ses biens.

Sa Majesté. Il prit la fédération pour pretexte de sa rentrée en France; sa qualité de député lui imposant, disait-il, le devoir d'y assister. Avant de quitter Londres, il adressa à M. de la Touche, son chancelier, aussi membre de l'Assemblée, un mémoire qu'il lui ordonna de lire à la tribune : il y exposait que son séjour était désormais inutile en Angleterre pour le service du roi, et qu'il ne pouvait avoir égard aux représentations faites par un aide-de-camp envoyé par M. de La Fayette pour lui faire entendre que les motifs qui avaient rendu son voyage nécessaire subsistaient encore, et que sa présence servirait de prétexte aux gens mal intentionnés pour exciter les plus grands troubles. Après la lecture de cette lettre, M. de La Fayette répéta ce que son aide-de-camp avait dit de sa part au duc d'Orléans. L'assemblée, qui n'avait pas de raisons pour tenir le duc d'Orléans éloigné, passa à l'ordre du jour. Le prince arriva, et bientôt l'Assemblée nationale et toute la France furent plus agitées que jamais. Le parti révolutionnaire lui-même se divisa, et forma deux nouveaux partis, qui, malgré qu'ils ne fussent séparés que par quelques nuances d'opinion, furent toujours par la suite plus acharnés l'un contre l'autre, que contre les partisans de l'ancien régime.

Je vis le duc d'Orléans aux Tuileries, le premier jour qu'il reparut à la cour, à son retour de Londres. Dans sa première entrevue avec le roi, Sa Majesté lui dit ces paroles qui peignent si bien son

cœur : *Venez, Monsieur, vous apprendrez à être bon Français.*

Certes, Louis XVI avait bien raison ; si jamais il y eut une occasion de se convaincre que le gros de la nation, loin d'être factieux, n'était composé que de bons Français, ce fut à cette fête nationale de la Fédération. Tous ces fédérés, à leur arrivée des provinces, demandaient à être présentés au roi; et témoins des vertus de ce monarque et de son auguste compagne, ils rivalisaient d'empressement à leur payer un juste tribut d'admiration et d'éloges. M. de La Fayette, qu'on accusa dans le temps d'avoir provoqué cette fête pour s'y faire déclarer généralissime de toutes les gardes nationales du royaume, M. de La Fayette conduisait souvent des députations de ces fédérés, pour présenter leurs hommages au roi et à la reine (1). Un chef des fédérés d'Anjou, M. Delaunay d'Angers, profita de la circonstance pour adresser à cette princesse un compliment très-flatteur. Ce M. Delaunay fut, dans la suite, membre de la Convention, où il oublia son compliment à la reine, pour se mettre

(1) Il est nécessaire de relever l'inexactitude de ces assertions. Il est bien vrai que les 14 mille hommes envoyés par les quatorze millions de gardes nationales étaient chargés de nommer M. de La Fayette généralissime des gardes nationales du royaume; les discours de ces fédérés ne laissent aucun doute à cet égard. Mais comme M. de La Fayette avait provoqué un décret, qui fut en effet rendu sur sa proposition, et d'après lequel on ne pouvait commander la garde de plus d'un département, il ne peut être accusé d'avoir voulu les commander toutes. (*Note des nouv. édit.*)

dans les rangs de ses plus impitoyables persécuteurs.

Je fus témoin de cette cérémonie. Je n'en ferai point la description ; on la trouve partout. Je vis cinq cent mille personnes réunies dans un cirque imposant, lever le bras au même moment pour jurer d'être fidèles à la loi et au roi. Il faisait un temps horrible ; mais plus la pluie tombait avec force, plus les éclats de joie et les danses semblaient se ranimer. Enfin les nuages se dissipèrent, la cérémonie religieuse s'exécuta avec ordre et calme, le roi s'avança d'un pas majestueux vers l'autel de la patrie, aux acclamations de *vive le roi* (1) ! M. le duc d'Orléans, qui était dans l'enceinte des députés, dut s'apercevoir, au silence qui régnait autour de lui, et à celui avec lequel il avait été accueilli à la procession de l'Assemblée, depuis les Tuileries jusqu'au Champ-de-Mars, qu'il n'était pas populaire dans cette journée. Déjà, à son apparition au château, le dimanche précédent, il avait eu des preuves non équivoques, dans les appartemens qui précédaient ceux de Sa Majesté, que sa présence dans ces lieux n'était pas agréable.

Cependant, sur la dénonciation des crimes des

---

(1) C'est une erreur. Le roi prêta serment de sa place, sur un signal fait de l'autel. Les députés le prêtèrent pareillement de leur place. M. de La Fayette fit le sien sur l'autel, au nom des gardes nationales, et ce serment fut répété par les fédérés et tous les spectateurs. (*Note des nouv. édit.*)

5 et 6 octobre, par le comité des recherches de la commune, de concert avec le comité des recherches de l'Assemblée nationale, tout composés de *patriotes* et de *révolutionnaires*, l'Assemblée avait institué depuis six mois le Châtelet, pour informer des crimes qui avaient été commis, les juger et les faire punir. L'instruction se suivait, lorsque le duc d'Orléans revint à Paris. Ce fut dans cet intervalle que Marie-Antoinette dit à la députation qui était venue aux Tuileries pour recueillir de sa bouche les informations qu'elle pouvait donner sur ces journées : « Je ne serai jamais délatrice d'aucun de mes » sujets; j'ai tout vu, j'ai tout su, et j'ai tout oublié. » Tout ce que l'antiquité nous a conservé de réponses magnanimes est à peine comparable à cet acte de générosité.

Le Châtelet ayant acquis un corps de preuves, qui lui parut suffisant pour mettre en accusation le duc d'Orléans et Mirabeau, envoya un de ses membres en faire le rapport à l'Assemblée, une loi nouvelle portant qu'aucun des députés ne pourrait être mis en jugement sans un décret exprès. Le ton emphatique avec lequel M. Boucher d'Argis, rapporteur du Châtelet, commença son rapport, par un vers d'une tragédie (1) :

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur!

indisposa contre lui l'Assemblée et les tribunes.

---

(1) Comme les résultats ne répondirent pas à l'annonce de M. Boucher d'Argis, et que *ce secret plein d'horreur* continua d'être

Le rapport étant imprimé, ainsi que les dépositions, l'Assemblée crut y apercevoir seulement un projet de faire déclarer le duc régent du royaume: mais la liaison de ce projet avec l'irruption des brigands du 6 octobre au matin, et le massacre des gardes-du-corps, ne lui parut pas suffisamment démontrée pour laisser mettre ces deux députés en accusation. D'ailleurs, Mirabeau ne manqua pas d'observer que ce n'était pas le procès du 6 octobre qu'on voulait faire, que c'était celui de la révolution; qu'on se proposait d'entretenir les haines et les vengeances, de provoquer les alarmes, les soupçons dans le royaume entier, en lui présentant la révolution comme liée à toutes sortes de crimes; de répandre enfin dans l'Europe une profonde horreur pour une révolution qui serait peut-être un jour celle du monde entier.

La majorité de l'Assemblée nationale, effrayée par le mot seul de procès fait à la révolution, mit promptement fin aux débats de cette procédure, en déclarant qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre le duc d'Orléans et Mirabeau; et les révolutionnaires n'oublièrent pas le rôle que M. Boucher d'Argis avait joué dans cette affaire; car il fut, par la suite, un des premiers qui tomba sous la hache de la terreur.

---

couvert d'un voile épais, on fut généralement indisposé contre lui. On l'accusa d'avoir parlé avec trop de légèreté. Mais son courage et son caractère bien connu font présumer qu'on changea de système, qu'on fut effrayé de la vérité, et qu'on prit une marche différente de celle que d'abord on avait adoptée. (*Note des nouv. éd.*)

Ainsi se termina cette procédure, sollicitée par des hommes qui, eux-mêmes, étaient du parti qu'on appelait le parti du Palais-Royal, qui étaient du nombre de ceux qui avaient poussé la populace de Paris à Versailles, corrompu le régiment de Flandre, et insulté les gardes-du-corps, et qui depuis s'en sont vantés, comme d'autant d'actes de patriotisme. Le Châtelet n'ayant point voulu agir selon leurs vues, ils le firent considérer comme un tribunal infâme dévoué à l'aristocratie; ils l'accusèrent d'avoir voulu faire le procès à la révolution, lui imposèrent silence, et l'anéantirent. Mais la majorité de l'Assemblée n'ensevelit ces crimes dans l'oubli que par intérêt ou par peur, et Marie-Antoinette eut la gloire de les avoir oubliés par grandeur d'âme. Et comment n'auraient-ils pas défendu cette révolution, et les crimes qu'elle enfantait? La révolution était, pour tous ces législateurs-pirates, une prise d'une valeur sans bornes. Depuis les terres jusqu'aux plus petits emplois, tout allait être partagé. Chacun en attendait une part, proportionnée à l'acharnement qu'il mettrait à la préserver de toute attaque. Déjà les mots *égalité* et *les droits de l'homme* étaient abandonnés à quelques fanatiques de philosophie; les vrais révolutionnaires avaient commencé le pillage.

Du moment que les biens du clergé eurent été déclarés nationaux, il fallut s'occuper sur-le-champ du moyen de les vendre, afin d'en partager aussitôt la valeur. Mais comme cette vente devait

entraîner des longueurs, on prévint les délais ; on créa un papier-monnaie, ayant un cours forcé, dont le remboursement était hypothéqué sur la vente des biens dits *nationaux*. Ces mêmes hommes, qui devaient faire oublier les Colbert et les Sully, n'imaginèrent rien de mieux pour remédier au désordre des finances, que de créer quatre cents millions d'assignats. En vain on leur représenta de tous côtés, que c'était renouveler le système qui avait manqué perdre la France au commencement du siècle ; qu'on allait faire disparaître le numéraire, et écraser le change de la France avec l'étranger; qu'une fois le papier-monnaie dans la circulation au lieu des espèces, on ne pourrait plus s'arrêter; qu'une émission en amènerait une autre; que ce système produirait infailliblement des banqueroutes continuelles, et enfin une catastrophe générale : on représentait comme ennemis de l'État tous ceux qui osaient faire la plus légère opposition aux volontés d'un des côtés de l'Assemblée nationale. Ce même Mirabeau, qui avait dit, au commencement de l'Assemblée, que des émissions de billets de caisse, de faibles emprunts, de médiocres anticipations étaient autant d'impôts mis le sabre à la main, disait alors fièrement, au sujet de ce nouveau papier-monnaie : « Que partout où » se placerait un assignat, il se placerait un ami » de la révolution. » Il aurait pu dire, avec plus de vérité encore, que partout où se placerait un ami de la révolution, les assignats viendraient se

placer en foule. En effet, peu de temps après la première émission de ce papier révolutionnaire, l'on vit une pluie d'or tomber de cet homme, dont tous les partis courtisèrent la cupidité. Ce fut à qui l'aurait. On ne lui donnait pas la peine de préparer ses motions et ses harangues, on les lui fournissait toutes faites; il n'avait qu'à les lire à la tribune (1).

Les juifs, la cour d'Espagne, les agioteurs, les

---

(1) « Le comte de Mirabeau, dit M. de Lévis, prononça à » la tribune de l'Assemblée nationale un assez grand nombre de » discours écrits : plusieurs rapports sur des objets intéressans » portent aussi son nom. Il est certain que la plupart de ces pièces » ne sont pas de lui : on nomme l'auteur de l'Adresse aux troupes, » du Discours sur le *véto*, du Rapport sur les monnaies. Il y a » apparence qu'il corrigeait ces morceaux comme les grands » peintres retouchent ceux qui sortent de leurs ateliers. Dans » tous les cas, rien ne prouve mieux, à mon gré, la supériorité » de cet homme extraordinaire, que ce nombre d'écrivains distin- » gués qui s'empressaient de lui prêter leurs plumes. Les talens » s'attachent au génie par un attrait semblable à celui qui, dans » la nature, retient les satellites dans l'orbite des grands astres. »

Dès le commencement de la tenue des états, on envoyait à Mirabeau des Mémoires. Nous en trouvons la preuve dans la *Tactique des assemblées législatives*, par Dumont (T. I, p. 19). Voici ce que dit ce publiciste : « L'Assemblée nationale, ayant reconnu par expérience l'impossibilité de marcher avec les vieilles formes, et la nécessité de se donner un règlement de police, chargea un comité de rédiger à la hâte cette législation qui devait régler les procédés des législateurs eux-mêmes. Le comte de Mirabeau présenta à ce comité un Mémoire qu'on lui avait envoyé de Londres. C'était un simple narré des faits, un simple exposé des formes suivies par le parlement britannique, sur la manière de proposer les matières, de les accorder, de délibérer, de recueillir les votes, de créer des comités, etc. Ce mémoire fut admis sur le bureau, mais

compagnies de commerce, la cour elle-même, à la fin, tous achetèrent et payèrent fort cher l'éloquence et l'influence de Mirabeau (1).

---

un des membres, croyant l'honneur national blessé par cette instruction étrangère, répondit à M. de Mirabeau : Nous ne voulons rien des Anglais, nous ne devons imiter personne. »

Ce serait manquer de bonne foi que de tirer de faits pareils des inductions contre le talent de Mirabeau, qui ne parut jamais avec plus d'éclat que lorsque, dans des momens d'inspiration, il s'appropriait les idées qu'il avait recueillies, sur différentes matières, dans la conversation des hommes les plus éclairés ; et quoique, parfois on lui fournît des discours tout faits, on ne lui donnait souvent que des notes, et ces notes mêmes, on les lui faisait passer pendant qu'il était à la tribune. « J'ai vu souvent M. de Mirabeau, dit l'auteur de *la Tactique des Assemblées législatives*, allant à la tribune, et dans la tribune même, recevoir des notes, qu'il parcourait de l'œil sans s'interrompre, et qu'il enchâssait quelquefois avec de plus grandes et dans la suite de son discours. Un homme d'esprit le comparait à ces charlatans qui coupent un ruban en pièces, le mâchent un moment, et font sortir de leur bouche le ruban tout entier. »

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Les libéralités de la cour mettaient le comte de Mirabeau en état de faire les dépenses dont parle Weber avec humeur. Il acheta la bibliothèque de Buffon cent mille écus ; un hôtel situé dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, et la terre du Marais, près d'Argenteuil. C'est là qu'il réunissait ceux qui voulaient réaliser avec lui la grande idée d'une monarchie constitutionnelle. Cette terre est devenue depuis la propriété de M. le duc Decrès qui y a fait beaucoup d'embellissemens. La succession de Mirabeau fut, malgré tous les dons qu'il avait reçus, entièrement absorbée par les dettes. « Les passions violentes, dit l'auteur de sa notice dans la *Biographie universelle*, avaient saisi Mirabeau dès son enfance. Les besoins de l'amitié, les transports de la gloire, le délire des sens, se disputèrent son ame énergique. Des rigueurs multipliées le révoltèrent et l'auraient perverti, si une bonté de cœur innée

Je vis alors cet homme qui, avant la révolution, était obéré de dettes, acheter un fort bel hôtel dans le quartier le plus à la mode de Paris, le meubler magnifiquement, devenir propriétaire de la riche bibliothèque du comte de Buffon, et se livrer à des

---

n'eût tempéré les effets de cette haute énergie, et si des mouvemens droits et généreux, dont il était facile de faire des vertus, ne l'eussent ramené des nombreux écarts qu'il appelait lui-même *l'infamie de sa jeunesse*. Doué d'une audace persévérante, il apporta aux états-généraux une volonté forte de limiter l'arbitraire dont il avait été victime. Le mépris avec lequel les ministres avaient accueilli ses ouvertures le jeta dans des voies hostiles. Peu scrupuleux sur les moyens, il effrayait par son immoralité ceux à qui ses étonnantes facultés donnaient déjà de l'ombrage. *La petite morale tue la grande*, répétait-il souvent, et, dans sa conduite, *la grande* cédait presque toujours à ses calculs personnels. M. Malouet prétend qu'il voulait une constitution libre, mais en même temps fortement prononcée dans les principes monarchiques, et que l'éloignement que lui montrèrent les ministres et les préventions qu'on avait contre lui, l'entraînèrent à beaucoup d'excès. Ses intentions furent enfin révélées dans une lettre qui devait être mise sous les yeux de Louis XVI. Il y dit qu'il ne voudrait pas avoir travaillé seulement à une vaste destruction. Puisqu'il ne lui fut pas donné de montrer sa force en luttant contre la tendance factieuse qu'il avait autrefois suivie, et d'appliquer les ressources de son génie à un système de stabilité, on peut dire qu'on ne le connait point tout entier. »

On voit que si les ministres n'avaient pas reçu ses avances avec mépris, Mirabeau aurait défendu le trône au lieu de l'ébranler. On eut recours à lui quand il n'était plus temps, et quand il fallait, non plus prévenir le mal, mais le réparer. M. le duc de Lévis observe judicieusement, dans ses *Souvenirs*, que le gouvernement, *avec sa maladresse ordinaire*, *voulait forcer* Mirabeau à se ranger *ouvertement* de son côté; et que *c'était lui faire perdre inutilement son ascendant et sa popularité.* (*Note des nouv. édit.*)

dépenses extravagantes, sans qu'aucun des puritains de la révolution le trouvât mauvais. « Il a » bien volé, disait le bas peuple, mais il l'a bien » gagné. »

La suppression totale de l'ordre de la noblesse, et des titres qui décoraient et distinguaient les anciennes familles de la monarchie, suivit de près la confiscation des biens du clergé, et précéda de peu la confiscation des terres des nobles. M. Necker essaya en vain d'élever encore la voix contre cette suppression qui fut décrétée dans une orgie nocturne : il parla dans le désert. Le roi fut obligé de la sanctionner, et de signer de sa main royale que lui-même n'était plus noble. Ceux des membres de l'Assemblée qui détruisaient ainsi l'ordre le plus illustre de l'État savaient bien qu'un grand pays ne peut se passer d'une noblesse : mais ils prévoyaient que, tôt ou tard, ce seraient eux qui se substitueraient à la caste qu'ils anéantissaient; qu'une nouvelle ère daterait de la révolution, et que, formant entre eux une confraternité de criminels, ils formeraient incessamment une nouvelle pairie de France; et l'événement a justifié leur prévoyance (1).

---

(1) Il règne, dans ce passage, de l'aigreur et de l'injustice. Ceux qui contribuèrent à la destruction de l'ordre de la noblesse ne pouvaient alors songer à *former incessamment une nouvelle pairie*. Une institution de ce genre suppose une monarchie, et l'on ne pensait qu'à renverser celle qui existait à l'époque dont il est question. Prétendre ensuite que lorsqu'on forma longtemps après une pairie, elle fut composée d'*une confraternité de criminels*, c'est

Tandis que l'Assemblée nationale détruisait ainsi la pairie et la noblesse de France, les soldats, agissant sur le même principe, se mirent partout en insurrection contre leurs officiers. La sédition éclata dans la ville de Nancy avec un caractère effrayant.

Trois régimens se révoltèrent à la fois : les régimens du roi, de Châteauvieux, suisse, et de mestre-de-camp, cavalerie. Le roi fit marcher, au nom de la loi, M. le marquis de Bouillé avec huit mille hommes, tant de troupes de ligne que de la garde nationale de Metz, pour réprimer les séditieux. Les portes de Nancy étaient gardées par le régiment de Châteauvieux qui osa faire une décharge de mousqueterie sur les troupes du roi. La petite armée de M. de Bouillé riposta par un feu terrible, et fondit sur les soldats de Châteauvieux, qui furent forcés de plier. C'est à cette affaire qu'on vit un jeune officier breton, du nom de Désilles, voulant empêcher l'effusion du sang et ramener les esprits à la subordination, se jeter au-devant de la bouche d'un canon auquel les fac-

---

heurter le bon sens et la vérité. Parmi ceux à qui elle fut donnée, il n'en est presque aucun qui ne se recommandât, soit par de brillans faits d'armes, soit par des services administratifs, soit enfin par une célébrité justement acquise dans les lettres ou dans la magistrature. S'il est juste et prudent d'accorder, dans la pairie, une part aux anciens souvenirs, il n'est pas moins équitable et moins sage d'élire surtout, à cette haute dignité, ceux que distinguent personnellement un grand mérite et de grandes actions.

(*Note des nouv. édit.*)

tieux allaient mettre le feu, et recevoir la mort pour prix de son zèle et de sa loyauté. On vit, par la suite, ces soldats rebelles conduits en triomphe, et la famille entière du brave Désilles porter la tête sur l'échafaud.

M. Necker avait fait encore un léger effort pour détourner le coup qu'on voulait porter à la monarchie par la publication du livre rouge : il publia un livre, pour démontrer l'inconvenance et la futilité de cette publicité; mais toutes ses tentatives n'aboutissant plus qu'à lui faire voir son impuissance, honteux, mortifié, désabusé sur son influence, il prit la détermination de quitter le théâtre de la révolution. Il disparut sans bruit, en écrivant à l'Assemblée nationale qu'il lui laissait pour otage une somme de deux millions tournois, qu'il avait autrefois déposée au trésor royal comme un cautionnement de sa probité et de son désintéressement. Il se contentait de redemander une somme de quatre cent mille francs, qui lui était nécessaire pour arranger ses affaires. L'Assemblée nationale la lui accorda sans hésiter, se regardant fort heureuse d'être débarrassée à jamais des leçons de morale que cet homme morose et inconséquent venait lui offrir de temps en temps avec *respect*. M. Necker, en laissant ainsi une proie à piller après son départ, témoignait aux brigands de la révolution qu'il connaissait fort bien leur caractère. C'est ainsi que l'on voit, dans certains pays, les voyageurs faire, avant de partir, la bourse des

voleurs de grand chemin. M. Necker, pour assurer son émigration, jeta sa bourse aux enragés et put partir en paix. Il quitta Paris; et son départ ne fit pas même une nouvelle.

Pour revenir à Mirabeau, le comte de La Marck et le comte de Montmorin consommèrent, pour la cour, l'acquisition de ce héros populaire. La reine eut une très-grande part à cette importante négociation (1). Convaincue de l'impuissance des gens honnêtes et vertueux pour rétablir la monarchie, dans les circonstances extraordinaires où l'on était

---

(1) La cour et Mirabeau, ayant un égal intérêt à ne pas laisser trace de ces négociations, on sent qu'il eût été impossible d'en donner des preuves positives sans les pièces trouvées dans l'armoire de fer. Cependant ceux qui ont joui de la confiance et de l'amitié du célèbre orateur ont gardé le souvenir d'une anecdote qu'ils lui ont entendu raconter à lui-même. La voici : A l'époque où Mirabeau entra en pourparler avec la cour, il obtint une audience de la reine. Après avoir fait part à cette princesse de ses vues, de ses espérances, de ses moyens de succès, au moment de la quitter, il lui dit : « Madame, quand l'impératrice votre au- » guste mère admettait un de ses sujets à l'honneur de sa présence, » elle ne le congédiait jamais sans lui donner sa main à baiser. » A ces mots, la reine, d'elle-même et avec cette grâce qui accompagnait toujours ses moindres gestes, lui présenta sa main. « Ce » baiser-là sauve la monarchie, » s'écria fièrement Mirabeau, transporté de l'honneur qu'il venait d'obtenir.

Quant aux pièces trouvées dans l'armoire de fer, celles qui sont relatives à cet homme d'État dont le gouvernement appréciait l'importance, ainsi que tous les partis, ne peuvent entrer dans une note. Nous en parlerons dans les pièces justificatives. *Voy.* la Note (C.)

(*Note des nouv. édit.*)

placé, elle pensa, avec raison, que les mêmes scélérats qui avaient eu le talent et l'audace de faire le mal, connaissaient seuls les moyens de le guérir, et en auraient peut-être la faculté. Elle détermina donc le roi à recevoir et à bien payer les secours de Mirabeau. L'on avait droit d'en attendre d'heureux résultats, lorsque la mort imprévue de ce célèbre orateur vint, au bout de trois mois, détruire toutes les espérances qu'il avait fait concevoir. Déjà il avait affronté les fureurs populaires, en soutenant les principes de la monarchie, lors de la discussion sur le droit de faire la guerre et la paix. Déjà il avait vu sur la terrasse des Feuillans la corde destinée à le pendre à un arbre des Tuileries, s'il ne votait pas pour donner ce droit au peuple; et cette menace ne l'avait pas empêché de voter contre, après avoir proféré cette phrase mémorable : « Qu'il savait bien qu'il n'y avait qu'un pas du » Capitole à la roche Tarpéienne. » Une autre fois, montrant du geste les grands révolutionnaires, assis du côté gauche de l'Assemblée, dans la partie qu'on appelait, tantôt le Palais-Royal, tantôt l'Enfer, tantôt la Montagne, il ne craignit pas de déclarer, sur un débat qui s'était élevé à l'occasion d'une phrase du président, dans laquelle on prétendait qu'il distinguait le serment constitutionnel de celui fait au roi : « Qu'il combattrait toute es- » pèce de factieux qui voudraient porter atteinte » aux principes de la monarchie, dans quelque sys- » tème que ce fût, et dans quelque partie du

» royaume qu'ils osassent se montrer (1). » Il voulait absolument que le roi s'éloignât de Paris ; il avait fait plusieurs plans à ce sujet, et il en garantissait la réussite ; mais, soit que sa constitution, altérée par des débauches sans nombre, ne pût pas résister aux orgies auxquelles sa fortune nouvelle lui permit de se livrer, soit que les factieux qu'il avait dénoncés craignissent de lui voir réunir les fragmens de la couronne qu'ils avaient brisée ensemble, et qu'en conséquence sa fin eût été avancée par le poison, ainsi que le docteur Cabanis, son médecin, le dit hautement (2) ; il commençait son œuvre de la restauration du pouvoir monarchique : sa pompe funèbre offrit le plus singulier des spectacles de la révolution (3). Ce

---

(1) Mirabeau n'avait jamais fait un grand cas des talens des membres de l'Assemblée nationale. Un jour, se trouvant chez un libraire avec un ami qui invectivait une tierce personne, en lui disant qu'elle était stupide comme l'Assemblée nationale de ce matin, il lui répondit en présence d'un nombre de personnes : « De ce matin! et pourquoi dater? » W.

(2) Le docteur Cabanis n'a jamais tenu un pareil propos, et l'ouverture du corps de Mirabeau a démenti ces bruits calomnieux, dont Weber se fait l'écho avec une inconcevable légèreté.

(*Note des nouv. édit.*)

(3) Le cortége occupait plus d'une lieue, et Cérutti prononça l'oraison funèbre de Mirabeau. Son dernier triomphe à l'Assemblée avait été le décret relatif à l'exploitation des mines, qu'il enleva après avoir parlé cinq fois pendant la discussion. L'effort qu'il fit l'épuisa, parce qu'il était à peine convalescent. Il tomba gravement malade. Sa porte fut assiégée par des hommes de toutes les opinions. D'heure en heure on publiait un bulletin. On sentait la

qui la distingua fut moins la clôture des spectacles que l'on avait ordonnée, et la magnificence du cortége qui accompagna ses restes au Panthéon, que la réunion de tous les partis qui marchaient pêle-mêle à sa suite, le regrettant tous, les uns, pour les services qu'il avait rendus à la révolution, les autres, pour le bien qu'ils en attendaient. On eût dit que tout le monde prévoyait l'anarchie que devaient causer les petites passions de ses successeurs, et qu'on sentait alors le besoin d'une tête et d'une main puissante qui aurait pu la prévenir. Quelques semaines de dévouement et de retour à la loyauté effacèrent sur-le-champ quarante-six années de scandale de tout genre, de même qu'un

---

perte que l'on allait faire, parce que celle d'un grand talent fait taire les passions. L'amitié, les affaires publiques occupèrent ses derniers momens. L'intérêt qu'il inspirait généralement lui donnait un noble orgueil. « Il avait, dit le duc de Lévis, la conscience de sa supériorité, et quelquefois il s'exprimait avec une naïveté qui choquait la médiocrité et l'envie. Dans ce moment solennel où la vérité recouvre tous ses droits, au lit de la mort, il dit à son valet de chambre qui lui soutenait la tête : « Hélas! tu portes la plus forte tête de France! » Et cette phrase qui paraît si orgueilleuse était accompagnée de regrets sincères sur la triste situation où il laissait sa patrie. Peu de temps auparavant, je lui avais entendu dire, avec l'expression de la douleur la plus vraie : « Nous périssons, et nous n'aurons pas même les tristes honneurs de la guerre civile : la France meurt par la dissolution. »

Étant à l'extrémité, il fit venir M. de Talleyrand avec lequel il s'était brouillé par sa faute. Ils se réconcilièrent. Mirabeau mourut le 2 avril 1791. Son corps fut ouvert, et l'on n'y trouva aucune trace de poison. Il était épuisé par l'excès des plaisirs et par les fatigues de la vie la plus agitée. Il n'avait que quarante-deux ans.

(*Note des nouv. édit.*)

instant de calme fait oublier les plus horribles tempêtes. Telle est la force de la fidélité, telle est l'influence des vrais principes ! La mort servit heureusement la gloire de Mirabeau. Le moment était arrivé où il allait opposer sa popularité et son énergie au torrent qu'il avait lui-même fait déborder sur la France. Il est douteux qu'il eût eu assez de forces pour pouvoir lui mettre un frein ; mais il l'avait entrepris, et cela lui suffit (1).

La cour n'avait plus pour soutien et protecteur que M. de La Fayette et l'état-major de la garde nationale. Mais le zèle de ces Messieurs était si tiède, et leurs prétentions si exclusives, qu'ils ne pouvaient inspirer une grande confiance aux amis du roi. Plusieurs de ceux-ci s'étaient rassemblés, au commencement de 1790, dans une espèce de club ou société littéraire, qu'ils avaient formé sous le nom de *salon français*. La populace et la garde na-

(1) Voici quel était le projet de Mirabeau, si l'on en croit des témoins bien instruits. Le roi, sorti de Paris et rendu vers la frontière, y aurait trouvé une armée française rassemblée par les soins de M. de Bouillé ou de tout autre général. Après avoir annulé la constitution de 1791, Louis XVI en eût accordé une autre dont Mirabeau lui-même eût posé les bases. De nouveaux états-généraux auraient été convoqués, et l'on eût proclamé Mirabeau premier ministre. « Qu'ils partent, disait-il, moi, je reste à Paris » pour leur en ouvrir le chemin, s'ils tiennent leur serment. — » Mais s'ils y manquent, lui dit un de ses amis, que ferez-vous ? » — S'ils y manquent, je les f..s en république. » On trouvera, dans les Éclaircissemens et pièces justificatives, plus de développement sur ses projets et sur ses négociations avec la cour. (Note D.)

(*Note des nouv. édit.*)

tionale les accablèrent de persécutions et d'injures; et, malgré les grands principes de liberté, les forcèrent de se séparer, après les avoir assiégés dans le local qu'ils avaient choisi pour lire les feuilles publiques. Un autre club, formé par les députés du parti intermédiaire de l'Assemblée, qu'on appelait les *impartiaux*, les *indépendans*, ou les *monarchistes*, et dont M. de Clermont-Tonnerre était président, fut encore dénoncé, poursuivi et dissous par les jacobins qui montrèrent plus de haine pour ce club que pour la réunion des royalistes francs dont je viens de faire mention. La garde nationale laissa encore la populace chasser à coups de pierres les membres de ce club du lieu de leurs séances.

Lorsque le chef de la garde nationale avait si peu d'influence sur sa troupe, il était tout naturel que les amis du roi, que d'anciens serviteurs de la famille royale, des gentilshommes accourus à Paris pour éviter les persécutions auxquelles ils étaient en butte dans leurs provinces, il était tout naturel, dis-je, que ces loyaux royalistes conçussent des inquiétudes sur la sûreté du château. On en voyait ordinairement un grand nombre dans les appartemens. Il était difficile qu'un rassemblement pareil se fît sans qu'il se commît quelque indiscrétion. Je dois ici donner quelques détails sur l'origine de la dénomination des *chevaliers du poignard*, qui fut donnée aux personnes qui allaient faire leur cour au château.

Un gentilhomme de province, âgé de plus de soixante ans, le chevalier *De Court*, étant allé, très-simplement vêtu, faire sa cour au roi, cachait sous son habit un petit couteau de chasse, qu'il était accoutumé à porter ainsi de tout temps au lieu d'épée. Un homme de la garde nationale soldée, ayant aperçu le bout de ce couteau de chasse, arrêta ce gentilhomme, sous prétexte qu'il portait un poignard; et cette méprise, qui fut reconnue dans l'instant, donna néanmoins lieu, aux ennemis de la cour, de dire qu'il existait une compagnie de chevaliers du poignard. Telle fut l'origine et la cause de l'événement qui suit.

Au mois de février 1791, des bruits sourds, des attroupemens journaliers, des propos des *clubistes*, firent connaître aux amis du roi que les jacobins méditaient quelque grand coup, et cherchaient encore à soulever le peuple. On savait qu'ils se plaignaient de ce que, non-seulement les jours de cour, qui étaient les jeudis et les dimanches, il y avait une très-grande affluence de personnes en habit noir au château des Tuileries, mais qu'il y en avait même les autres jours de la semaine. Leurs émissaires ajoutaient que si ces personnes étaient toutes de service, le roi avait beaucoup trop de serviteurs, et que si c'était des étrangers, cette exactitude à s'y rendre aux mêmes heures, avec le même habillement, et en si grand nombre, cachait quelque projet. Ils cherchaient ainsi à donner le change sur les desseins sinistres qu'ils méditaient eux-mêmes.

En effet, nous avions connaissance d'un complot pour enlever la personne de la reine, la séparer du roi, l'enfermer au Luxembourg, et faire sanctionner ensuite cet attentat par l'Assemblée nationale, au moyen d'une insurrection populaire, ainsi qu'on lui avait déjà fait sanctionner les attentats du 5 octobre. Nous avions soin de nous rendre auprès de la famille royale, pour prévenir, autant qu'il dépendait de nous, cette nouvelle atrocité. Les jacobins, irrités des précautions que nous prenions pour faire échouer leur projet, résolurent de dissiper nos rendez-vous, et répandirent dans cette intention les bruits dont j'ai déjà parlé.

Dans le courant de la journée du 28 février, une multitude innombrable, rassemblée par Santerre, le héros du faubourg Saint-Antoine, s'étant portée le matin au donjon de Vincennes pour le détruire, et M. de La Fayette ayant marché à la tête de la garde nationale pour arrêter ce désordre (1), nous conçûmes les plus vives inquiétudes pour le moment du retour de ce double assemblage de factieux. Nous crûmes que le moment où la conjuration devait éclater était arrivé; nous nous trouvâmes au nombre d'environ trois cents au château. A huit heures du

(1) Nous sûmes depuis que cette insurrection, dirigée par la faction d'Orléans, avait pour but de faire mettre par le peuple le brasseur Santerre à la tête de la garde nationale, à la place de M. de La Fayette. W.

soir, la garde soldée revint de Vincennes, après avoir arrêté plusieurs mutins et dissipé le rassemblement. Comme nous la vîmes reprendre ses postes pour la garde du château, nous nous retirâmes tranquillement ; mais à mesure que les personnes qui étaient chez le roi sortirent des appartemens, elles furent arrêtées, visitées, désarmées, frappées, et jetées au bas de l'escalier par les grenadiers de cette même garde soldée (1).

Quelques officiers de la garde nationale bourgeoise, ayant vu maltraiter plusieurs personnes de la cour, furent indignés de la brutalité de cette garde soldée, et allèrent sur-le-champ en informer le duc de Brissac, ancien gouverneur de Paris, et capitaine-colonel des cent-suisses, et M. le duc de Villequier, l'un des quatre premiers gentilshommes

---

(1) Voici quelques circonstances omises par Weber et qu'il est bon de rappeler. M. de Villequier, en sa qualité de premier gentilhomme de la chambre, avait la faculté de distribuer des cartes d'entrée pour le château des Tuileries. Des cartes, dans tous les temps, se sont toujours délivrées avec légèreté et sans précautions. Trois cents personnes munies de cartes pénétrèrent dans l'intérieur du château. La plupart étaient venues des départemens. Ce grand nombre de visages inconnus causa de l'inquiétude à la garde nationale. Les trois cents porteurs de cartes furent obligés de sortir, après avoir déposé leurs armes dans des armoires. Le général La Fayette était alors à Vincennes. A son retour, on lui apprit ce qui s'était passé. Il adressa des reproches à ceux qu'il appela, dans son ordre du jour, *les chefs* de la domesticité, et se fit apporter les armes, parmi lesquelles il y avait des couteaux de chasse et quelques poignards : ce qui fit désigner les trois cents par la dénomination de *chevaliers du poignard.* (*Note des nouv. édit.*)

de la chambre du roi, loyal chevalier, qui, depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce jour, n'a cessé, ainsi que M. le duc de Piennes, son fils, de donner des preuves de fidélité et de dévouement à ses maîtres. Ces deux seigneurs allèrent aussitôt faire part au roi de ce qui se passait.

Sa Majesté s'empressa de sortir de son appartement, et dit à ceux qui étaient encore dans le salon des nobles : « Messieurs, je suis vivement touché » de l'intérêt sincère que vous prenez à ma per- » sonne, et je vous remercie du fond de mon » cœur; mais votre présence donne de l'inquiétude » à la garde nationale; elle ne veut plus souffrir » auprès de moi d'autres défenseurs; comme elle » pourrait redouter que vous soyez armés, et » même que vous sortiez du château avec vos ar- » mes, vous n'avez qu'à les déposer ici. »

Le roi s'étant retiré, le duc de Villequier, au nom de Sa Majesté, donna ordre au valet de chambre ordinaire, de vider deux commodes près de l'appartement, afin d'y mettre les armes. Les choses ainsi disposées, tout le monde se retira, non sans avoir été fouillé par la garde soldée.

Vers les onze heures du soir, une nouvelle troupe de soldats ivres de cette même garde, se présenta dans les appartemens, força le valet de chambre du roi de lui remettre les armes qui venaient d'être déposées, les emporta toutes, et les vendit le lendemain à vil prix. Les journaux des jacobins publièrent, le jour suivant, que les *che-*

valiers du poignard avaient été chassés du château à coups de crosse et à coups de pied.

J'étais chez le roi à l'heure de cette expédition scandaleuse. La forme de mes pistolets m'ayant permis de les cacher dans ma ceinture, je sortis par le petit escalier de la reine, avec le chevalier de Ste.-Preuve, capitaine de dragons, M. de Gasville, exempt des gardes de la porte, et quelques autres personnes qui prirent la même précaution.

Nous fûmes arrêtés par douze chasseurs de la garde soldée. L'officier s'avança, et nous demanda poliment *si nous avions des armes*. D'après notre réponse, qui fut négative, il nous dit qu'il n'en doutait point, mais qu'il avait ordre de nous visiter. Dans le même instant, sans attendre notre réponse, il se baissa, eut l'air de tâter nos poches, et nous laissa passer au travers de deux rangs de soldats, qui ne se permirent ni gestes ni propos outrageans.

Le roi tomba dangereusement malade, quelques jours après que cet outrage eut été commis dans son palais. Les cœurs n'étaient pas tous gangrenés. Les expressions de l'intérêt que la nation prit à la santé de son roi furent si vives et si multipliées, que l'Assemblée nationale, qui ne désapprouvait aucune des insultes que la populace et les journaux faisaient à ce prince, crut devoir décréter qu'il serait chanté un *Te Deum* solennel pour sa convalescence, et qu'elle y assisterait en corps. Le maire de Paris et le président de l'Assemblée vinrent féliciter Sa Majesté à cette occasion.

La cause de la maladie du roi provenait autant de l'excès de chagrin que lui causaient tous les malheurs qu'il ne pouvait empêcher, que par la stagnation des humeurs engendrée par le défaut absolu de mouvement; ce prince, qui avait été accoutumé toute sa vie à des exercices violens que sa constitution nécessitait, n'en faisait plus d'autre, depuis six mois, que d'aller dès le matin, le long de la terrasse de l'eau, voir son fils. Ce jeune prince passait toutes les matinées chez l'abbé Davault, son *instituteur*, pour lequel on avait arrangé un petit appartement, dans celui des pavillons des angles des Tuileries qui termine cette terrasse. C'était là la promenade ordinaire du roi; encore fallait-il qu'elle fût terminée avant midi; parce qu'à cette heure les portes des Tuileries étaient ouvertes au public.

Les médecins du roi lui ayant conseillé d'aller, pendant sa convalescence, prendre l'air de la campagne, la cour fit ses dispositions pour aller passer à St.-Cloud les premiers jours du printemps. Tous les préparatifs de ce voyage furent publics; mais la faction qui ne négligeait aucune occasion d'alarmer le peuple, et d'entretenir la fermentation, répandit le bruit que ce voyage cachait un projet d'émigration de la famille royale. On alla jusqu'à dire que l'indisposition que le roi venait d'essuyer n'était qu'une feinte pour prétexter la nécessité d'un changement d'air, et fournir à la famille royale des moyens plus sûrs de fuir; que ce n'était

pas pour Saint-Cloud qu'était projeté ce voyage, mais pour Metz ou quelque autre ville fortifiée; et que, dans le doute, il convenait de s'opposer à tout déplacement de la famille royale (1). Les jacobins, informés par les bas-officiers de la bouche et des écuries de l'heure du départ du roi, firent attrouper la multitude dans la matinée du 18 avril, et excitèrent la garde soldée à maltraiter les personnes de service et à s'opposer à ce voyage.

L'heure fixée pour le départ étant arrivée, la famille royale se présenta, les voitures partirent, mais ne purent faire que quelques pas dans les cours. Les rebelles, postés le sabre à la main devant la porte, empêchèrent l'avant-garde, les écuyers et

---

(1) On imprima, dans les journaux du temps, que ce fut un » scrupule du roi qui occasiona cet événement fâcheux pour sa » tranquillité; que Sa Majesté, après avoir sanctionné tous les » décrets relatifs à la constitution civile du clergé, avait écrit à » l'évêque de Clermont, qui passait pour le plus orthodoxe de tous » les prélats, pour lui demander si cet acte de condescendance à » cet égard était contraire à ses devoirs; que ce prélat lui avait » répondu que, quelque purs qu'eussent été les motifs de cette » sanction, elle était cependant répréhensible aux yeux de Dieu, » et qu'il conseillait à Sa Majesté de suspendre la communion pas- » cale, etc.; que ce fut en conséquence de cette décision que le » roi, dont toutes les actions étaient surveillées, appréhendant de » causer du scandale en ne recevant pas les sacremens dans le » temps de Pâques, voulut passer cette quinzaine à Saint-Cloud. » Je ne sais sur quel fondement on débita cette histoire; ce qu'il y a de certain, c'est que le 18 avril, jour où cette insurrection eut lieu, était le lundi de la semaine sainte, et qu'alors il était permis en France d'être de toute religion, à l'exception de la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle on était né. W.

toute la suite de passer outre. On entendait mille clameurs, telles que celle-ci : « A bas les valets ! » à bas les chevaux ! On ne doit pas sortir de Pa- » ris avant la fin de la constitution ! »

Dans cette position, le roi ayant aperçu, à quelque distance de sa voiture, un de ses maîtres-d'hôtel, le sieur *Gougenot*, régisseur général, l'appela pour lui dire de faire revenir les premiers officiers, ainsi que tout le service du château qui attendait la cour à Saint-Cloud.

Les chefs de la cabale avaient toujours soin d'enivrer les grenadiers de la garde soldée, quand il s'agissait de quelque émeute. Ces derniers, voyant un homme en frac parler au roi, le maltraitèrent à deux pas de la voiture, déchirèrent son habit à force de le pousser et de le frapper, et finirent par l'entraîner dans un coin de la cour du château, où ils se proposaient de le pendre, disant que c'était *un aristocrate, un espion à qui le roi avait donné des ordres contre-révolutionnaires.*

Témoin de cette avanie, la reine, dont l'ame compatissante s'intéressait à chaque individu attaché à la maison royale, et à plus forte raison aux serviteurs victimes de leur fidélité, s'élance à mi-corps hors de la portière, en criant aux grenadiers : *Laissez cet homme, Messieurs, il est fait pour parler au roi, il a droit de prendre les ordres du roi ; il est à nous.*

La reine, qui s'était aussi adressée aux officiers de la garde nationale bourgeoise, pour les prier

de vouloir bien secourir le maître-d'hôtel du roi, eut enfin la satisfaction d'apprendre par eux, que l'on était parvenu à le sauver en lui ménageant une retraite dans le château.

Le jeune duc Amédée de Duras, premier gentilhomme de la chambre, et le sieur de Mondragon, maître-d'hôtel du roi, furent également maltraités par les grenadiers.

M. de La Fayette, toujours timide et toujours mené par les événemens, se contenta de haranguer les hordes à la place du Carrousel, en dehors des cours du château, et de demander au roi ses ordres pour repousser la multitude. Il fit semblant de vouloir protéger le départ de la cour, malgré la résistance unanime de la populace; mais celle-ci ne fut pas effrayée de ses menaces; elle lui rappelait qu'il avait dit le premier, *que l'insurrection était le plus saint des devoirs.*

Le roi, après avoir été dans cette situation pendant une heure, descendit enfin de voiture et remonta au château, le cœur brisé du nouvel outrage qu'il venait de recevoir (1).

---

(1) L'émeute qui eut lieu à l'occasion du voyage de S.-Cloud, passe pour avoir été provoquée dans le but de prouver la captivité du roi et de justifier son évasion, si plus tard elle pouvait avoir lieu. M. de La Fayette pria d'abord Louis XVI et la reine de ne pas monter en voiture que tout ne fût tranquille; quand Leurs Majestés y furent une fois montées, M. de La Fayette les priait de n'en pas descendre, voulant leur ouvrir passage; mais le roi et la reine remontèrent dans leurs appartemens. M. de La Fayette, dont l'autorité fut, pour la première fois, méconnue de la garde nationale,

Il se rendit à l'Assemblée, se plaignit de l'opposition qu'on avait mise à son voyage à Saint-Cloud, et déclara que, pour dissiper les bruits qu'on répandait dans l'Europe, sur la contrainte qu'on disait exercée à son égard, il était nécessaire que ce voyage ne fût pas différé. Il protestait en même temps de son attachement à la constitution. Il reçut beaucoup d'applaudissemens, mais cependant l'Assemblée ne prit aucune délibération sur l'émeute qui avait empêché Sa Majesté de partir. Seulement, l'administration départementale, composée de membres de l'Assemblée, se plaignit, dans une proclamation, de l'excès du patriotisme des habitans de Paris; elle leur déclara qu'ils n'avaient aucun droit de s'opposer aux volontés du monarque, et que c'était à la ville de Paris, surtout, à prouver que le roi était parfaitement libre.

Depuis six mois il avait été présenté au roi plusieurs plans pour s'échapper de Paris. Mirabeau lui-même, quelque temps avant sa mort, en avait remis un à M. de Montmorin, par lequel il conseillait au roi de se transporter subitement ou à Compiègne, ou à Fontainebleau; de s'y entourer de quelques troupes fidèles, pour lui fournir

---

donna sa démission, et ne reprit le commandement que sur les instances de la municipalité, et de tous les bataillons qui lui jurèrent une obéissance à laquelle ils n'avaient manqué que ce jour-là. Quant au culte, il avait offert au roi son appui pour le libre exercice de sa religion; mais les évêques consultés par le prince lui conseillèrent, dit-on, de s'en abstenir. (*Note des nouv. édit.*)

les moyens de faire entendre sans risque ses observations paternelles sur les défauts de la constitution, et de faire de là un appel à la loyauté des départemens. Mirabeau répondait à la cour de la majorité de l'Assemblée nationale. M. le comte de La Marck, qui était dans la confidence de ce projet, fit, par ordre du roi, quelques voyages auprès de M. de Bouillé, pour s'assurer de la possibilité de son exécution (1). Jusque-là Louis XVI avait toujours hésité de prendre ce parti dangereux: mais, après la journée du 18 avril, il s'y détermina enfin, convaincu que même sa non-réussite ne ferait qu'avancer de peu de temps les derniers malheurs dont il était menacé; que son succès, au contraire, lui rendrait la première de ses prérogatives, la liberté, et le mettrait à même de rétablir d'autorité le calme dans son royaume. Il en dirigea lui-même tous les préparatifs avec une activité, une prudence et une discrétion qui donnent la plus haute idée de son excellent jugement.

J'arrive enfin à cet événement déplorable, à celui qui, après douze années, excite encore les émotions les plus vives dans tous les cœurs dévoués à la famille royale de France, qui cause tour à tour l'inquiétude, l'espérance, la crainte et le désespoir, suivant que l'on en parcourt les différentes époques; à ce court, mais important inter-

(1) Voir, sur cet événement, les Mémoires de M. de Bouillé. (*Note des nouv. édit.*)

valle de quelques heures, où l'on voit l'auguste famille commencer avec succès ce voyage, partir sous d'heureux auspices, franchir les premières distances et les premiers périls, s'éloigner de la capitale et des provinces les plus voisines comme les plus dangereuses, où l'on voit cette voiture, qui renferme des têtes si augustes et si chères, et de si hautes destinées, s'avancer vers le but de ses vœux. L'on se peint, en quelque sorte, tant d'illustres voyageurs fixant leurs regards vers ce point désiré, vers cette place de Montmédy, où ils devaient trouver la sûreté, la dignité, le trône et la gloire ; où l'on voit tant de personnes si chères, si cruellement arrêtées, si outrageusement traitées, et reconduites, à travers tous les blasphèmes et toutes les angoisses, au cachot dont elles ne sortiront que pour.....

Mais je dois, avant tout, placer ici un nouvel hommage de respect, de reconnaissance, de dévouement, quelques pages que je n'ai pu transcrire sans ressentir les émotions les plus déchirantes. Elles ont été confiées à mes vives et respectueuses instances par la seule personne, hélas! de l'auguste famille, qui ait survécu à ce déplorable voyage. Avec quel intérêt religieux ne lira-t-on pas un pareil fragment, qui brille à la fois du triple caractère de la candeur, de la piété filiale, et de la vérité de l'histoire!

---

(1) *RELATION du Voyage de Varennes, par Marie-Thérèse-Charlotte de France, S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême.*

Pendant toute la journée du 20 juin 1791, mon père et ma mère me parurent très-agités et occupés, sans que j'en susse les raisons. Après le dîner, ils nous renvoyèrent, mon frère et moi, dans une chambre, et s'enfermèrent seuls avec ma tante. J'ai su depuis, que c'est dans ce moment-là qu'ils informèrent ma tante du projet qu'ils avaient de s'enfuir. A cinq heures, ma mère alla se promener avec mon frère et moi, madame de Maillé, sa dame du palais, et madame de Soucy, sous-gouvernante de mon frère, à Tivoli, chez M. Boutin, au bout de la Chaussée-d'Antin.

Dans la promenade, ma mère me prit à part, me dit que je ne devais pas m'inquiéter de tout ce que je verrais, et que nous ne serions jamais séparées long-temps; que nous nous retrouverions bien vite. Mon esprit était bouché, et je ne compris rien du tout à tout cela : elle m'embrassa, et

---

(1) Ce morceau précieux m'a été confié en 1796, lorsque madame Royale arriva des prisons du Temple à la cour de Vienne. S. A. R. avait alors 17 ans *. W.

* Tout rapide qu'il est, le morceau qu'on va lire donne, en effet, un grand prix aux Mémoires de Weber; il en reçoit un nouveau quand on compare le sort actuel de la princesse, avec celui qu'elle éprouvait alors. Rien n'égale l'intérêt qu'inspiraient des malheurs inouïs, si ce n'est le courage avec lequel ils furent supportés. (*Note des nouv. édit.*)

me dit que si ces dames me demandaient pourquoi j'étais si agitée, je devais dire qu'elle m'avait grondée, et que je m'étais raccommodée avec elle. Nous rentrâmes à sept heures ; je retournai chez moi bien triste, ne comprenant rien du tout à ce que ma mère m'avait dit.

J'étais toute seule : ma mère avait engagé madame de Mackau d'aller à la Visitation, où elle allait souvent, et elle avait envoyé à la campagne la jeune personne qui était d'ordinaire avec moi. J'étais à peine couchée que ma mère vint ; elle m'avait ordonné de renvoyer tous mes gens, et de ne garder qu'une femme près de moi, sous prétexte que j'étais incommodée. Ma mère vint, et nous trouva seules ; elle dit à cette femme et à moi, qu'il fallait partir sur-le-champ, et ordonna comment il fallait s'arranger. Elle dit à madame Brunyer, qui était cette femme qui était avec moi, qu'elle désirait qu'elle nous suivît ; mais que cependant, comme elle avait son mari, elle pouvait rester. Cette femme dit tout de suite, sans balancer, que ma mère faisait très-bien de partir ; qu'il y avait trop long-temps qu'elle était malheureuse, et que, pour elle, elle quitterait tout de suite son mari pour la suivre où elle voudrait. Ma mère fut très-touchée de cette marque d'attachement. Elle redescendit chez elle, et souhaita le bonsoir à Monsieur et à Madame, qui étaient venus, comme à l'ordinaire, souper avec mon père. Monsieur était instruit du voyage. En rentrant il se coucha, mais

se releva sur-le-champ, et partit avec M. d'Avaray, jeune homme qui le fit sortir de tous les périls de sa route, et qui est encore avec lui. Pour Madame, elle ne savait rien du voyage ; ce ne fut que quand elle fut couchée, qu'une madame Gourbillon, qui était sa lectrice, vint lui dire qu'elle était chargée, de la part de la reine et de Monsieur, de l'emmener hors de France.

Monsieur et Madame se rencontrèrent à une poste, où ils ne firent pas semblant de se connaître, et arrivèrent heureusement à Bruxelles. Mon frère avait été aussi réveillé par ma mère, et madame de Tourzel le conduisit à l'entre-sol de ma mère. Je descendis aussi avec lui. Nous trouvâmes là un garde-du-corps, nommé M. de Maldan, qui devait nous faire partir; ma mère vint plusieurs fois nous voir : on habilla mon frère en petite fille ; il était charmant : comme il tombait de sommeil, il ne savait pas ce qui se passait. Je lui demandai ce qu'il croyait qu'on allait faire ? Il me dit *qu'il croyait que nous allions jouer la comédie, parce que nous etions déguisés*. A dix heures et demie, quand nous fûmes tous prêts, ma mère nous conduisit elle-même à la voiture, au milieu de la cour, *ce qui était beaucoup s'exposer*. Nous nous mîmes en voiture, madame de Tourzel, mon frère et moi. M. de Fersen était le cocher. Pour dérouter, on nous fit faire plusieurs tours dans Paris. Enfin nous retournâmes au petit Carrousel, qui est très-près

des Tuileries. Mon frère était couché dans le fond de la voiture, sous les robes de madame de Tourzel. Nous vîmes passer M. de La Fayette, qui était au coucher de mon père ; et nous restâmes là à attendre au moins une grande heure, sans savoir ce qui se passait. Jamais le temps ne m'a paru plus long.

Madame de Tourzel voyageait sous le nom de madame la baronne de Korff ; ma mère était la gouvernante de ses enfans, et s'appelait madame Rochet ; mon père, le valet de chambre Durand ; ma tante, une demoiselle de compagnie, Rosalie ; mon frère et moi, les deux filles de madame de Korff, sous les noms d'Amélie et d'Aglaé. Enfin, au bout d'une heure, je vis une femme qui tournait autour de la voiture. J'eus peur qu'on ne nous découvrît ; mais je fus rassurée en voyant que le cocher ouvrait la portière, et que c'était ma tante. Elle s'était enfuie seule avec un de ses gens. En entrant dans la voiture, elle marcha sur mon frère qui était dans le fond, et il eut le courage de ne pas se plaindre. Elle nous assura que tout était tranquille, et que mon père et ma mère viendraient bientôt. En effet, mon père arriva peu après, et puis ma mère avec le garde-du-corps qui devait nous suivre. Nous nous mîmes en chemin, et il ne nous arriva rien jusqu'à la barrière. Là, il y avait une voiture de poste qui devait nous conduire : M. de Fersen ne savait pas où elle était.

Il fallut attendre long-temps là, et mon père même descendit, ce qui nous donna beaucoup d'inquiétude; enfin, M. de Fersen revint après avoir trouvé l'autre carrosse. Nous changeâmes de voiture; M. de Fersen souhaita le bonsoir à mon père et s'enfuit (1). Les trois gardes-du-corps étaient MM. de Maldan, Dumoutier et Valory. Ce dernier faisait le courrier; les autres, les domestiques, l'un à cheval, l'autre assis sur la voiture. On avait changé leurs noms; le premier s'appelait Saint-Jean; le second, Melchior; l'autre, François. Les deux femmes de chambre qui étaient parties avant nous nous retrouvèrent à Bondy; elles étaient dans une petite voiture; nous nous mîmes en marche. Le jour commençait à venir. Dans la matinée, il ne se passa rien de remarquable; cependant, à dix lieues de Paris on rencontra un homme à cheval, qui suivait toujours la voiture. A Étoges on crut être reconnu. A quatre heures on passa la grande ville de Châlons-sur-Marne. Là, on fut reconnu tout-à-fait. Beaucoup de monde louait Dieu de voir le roi, et faisait des vœux pour sa fuite. La poste après Châlons, on devait trouver des troupes à cheval pour entourer la voiture jusqu'à Montmédy; arrivé là, personne ne s'y trouva. Nous restâmes dans l'attente d'en trouver jusqu'à huit heures. Nous passâmes à la fin du jour à Clermont.

---

(1) Il alla jusqu'à Bondy, où l'attendait une voiture de retour. Il partit dans la journée pour retourner en Suède. W.

Là, on vit des troupes, mais tout le village était ameuté, et ne voulait pas les laisser monter à cheval. Un officier reconnut mon père, s'approcha de lui, et lui dit tout bas *qu'il était trahi.* Nous vîmes là aussi M. Charles de Damas, mais il n'y pouvait rien. Nous continuâmes notre route; la nuit était tout-à-fait venue, et, malgré l'agitation et l'inquiétude où l'on était, tout le monde s'endormit dans la voiture. Nous fûmes réveillés par un cahot affreux, et en même temps on vint nous dire qu'on ne savait pas ce qu'était devenu le courrier qui allait devant la voiture. On peut juger de la peur qu'on eut; on crut qu'il avait été reconnu et pris. Enfin nous étions au commencement du village de Varennes. Il y a à peine une centaine de maisons. Dans ce lieu, point de poste; et d'ordinaire, les personnes qui voyagent font venir des chevaux. Nous en avions, mais ils étaient au château, de l'autre côté de la rivière, et personne ne savait où les trouver. Enfin le courrier revint; il amena avec lui un homme qu'il croyait qui était dans le secret; cet homme, je crois, était un espion de La Fayette. Il vint à la voiture en bonnet de nuit et en robe de chambre; il se jeta presque tout entier dedans; il disait qu'il avait un secret, mais qu'il ne voulait pas le dire. Madame de Tourzel lui demanda s'il connaissait madame de Korff; il dit que non; depuis, je n'ai plus revu cet homme. On vint à bout de persuader aux postillons que les chevaux étaient au château; ils se mirent

à marcher, mais bien doucement. Arrivés au village, nous entendîmes des cris affreux autour de la voiture : Arrête, arrête! On s'empara des postillons, et en un moment la voiture fut environnée de tout plein de monde armé et de flambeaux. Ils nous demandèrent qui nous étions? On leur répondit *madame de Korff et sa famille.* Ils prirent des lumières, les mirent justement devant mon père, et nous signifièrent qu'il fallait descendre. On leur dit que non; que nous étions de simples voyageurs, et que nous devions *passer.* Ils nous sommèrent de descendre, ou qu'ils nous tueraient tous; au même instant tous les fusils se tournèrent contre la voiture. Nous descendîmes, et en traversant la rue, nous vîmes passer six dragons à cheval. Il n'y avait malheureusement pas d'officier; car, sans cela, six hommes bien déterminés auraient pu faire peur à tous ces gens, et sauver le roi.

Maintenant, après avoir rapporté ces souvenirs naïfs et touchans de l'innocence et de la vérité, s'exprimant par la bouche de la plus intéressante princesse de l'Europe, je vais offrir un récit plus détaillé de ce même voyage, des causes qui le motivèrent, et des circonstances qui l'accompagnèrent et le suivirent. Je le dois aux bontés d'un ministre de Louis XVI, en pays étranger, le marquis de Bombelles. Il lui fut adressé par un prélat distin-

gué qui a joui, pendant plus de deux années, d'une grande confiance de la part du roi et de la reine. L'habitude que ce prélat eut de voir Leurs Majestés dans leur intimité, en 1791 et en 1792, donna de fréquentes occasions d'apprendre de leur bouche les détails qu'il confia ensuite à l'amitié. J'ose croire que ce morceau d'histoire mérite infiniment plus de croyance que les relations de cet événement qui ont été publiées jusqu'à ce jour, lesquelles sont presque toutes défigurées et altérées, soit par la partialité, soit par des motifs personnels.

RELATION du Voyage de Varennes, adressée par un prélat, membre de l'Assemblée constituante, à un Ministre en pays étranger (1).

Il n'a fallu rien moins que le désir que vous m'avez montré, pour me déterminer à mettre par écrit les douloureux détails venus à ma connaissance du voyage de Varennes. Il y aura sans doute beaucoup de relations de cet événement, l'un de

---

(1) Le prélat est, suivant toute apparence, M. de Fontanges, archevêque de Toulouse; le ministre, M. le marquis de Bombelles. Nous comparerons ce récit intéressant avec les deux narrations publiées par deux des trois gardes-du-corps qui accompagnaient la famille royale. L'étendue de ce parallèle nous force à le renvoyer à la fin du volume, avec les pièces justificatives (*Note* E).

ceux qui ont le plus influé sur le sort de la révolution et du roi. Il y a à parier qu'elles ne s'accorderont point entre elles, soit parce que de toutes les personnes qui ont été à portée de tout connaître par elles-mêmes, il n'existe plus que Madame, fille du roi, alors bien jeune, et madame de Tourzel (1); soit parce que les autres acteurs n'ont vu qu'une partie de l'événement, et ont quelque intérêt à présenter les faits, même ceux qu'ils ont pu le mieux savoir, un peu autrement qu'ils ne se sont passés. Je n'ai pas la prétention de vous faire une relation exempte de toute erreur, j'ai seulement celle de vous retracer fidèlement, et sans partialité, ce qui est resté gravé dans ma mémoire, des conversations que j'ai eues avec la reine elle-même, ensuite avec M. de Bouillé, et avec d'autres personnes qui m'ont paru très-bien instruites de toutes les particularités de cet événement.

Le roi s'était constamment refusé à sortir de Paris, pendant les années 1789 et 1790, malgré les instances de ses serviteurs les plus dévoués, l'évidence des raisons qui devaient l'y déterminer, et les facilités que plusieurs circonstances lui ont quelquefois présentées, surtout pendant le séjour

(1) Cette dame jouissait dans le monde de la considération la mieux méritée; lorsqu'elle fut nommée gouvernante des enfans de France, la reine lui dit avec sensibilité : « En vous confiant mes enfans, madame, je suis sûre de les mettre entre les mains de la vertu même. » W.

assez long qu'il fit à Saint-Cloud, durant l'été de 1790. J'en raisonnai plusieurs fois avec la reine : elle me répondit constamment que le roi avait pris son parti là-dessus, qu'il était inutile de lui en parler; et quand j'insistais, elle me fermait la bouche en me disant : « Que voulez-vous que le roi » fasse loin de Paris, sans argent, sans moyens » personnels pour rappeler l'armée à la fidélité, » sans lumière pour se diriger, sans conseil pour » suppléer à ce qui lui manque; et outre cela » avec son horreur pour la guerre civile? n'en » parlons plus. »

Je crois en effet que ces raisons auraient constamment retenu le roi auprès de l'Assemblée, si elle se fût tenue dans les bornes de la modération, et d'une sorte d'égards pour sa personne, qui sembla diriger la majorité pendant l'été de 1790; mais le projet presque hautement avoué, de s'emparer du pouvoir exécutif, et de l'exercer jusque dans ses moindres détails; le renvoi des anciens ministres, pour y substituer des ministres révolutionnaires, et surtout l'atroce persécution contre la religion et ses ministres fidèles, dont le roi semblait être complice, furent, je crois, les véritables motifs qui, en lui rendant sa situation absolument intolérable, lui firent naître, vers la fin de 1790, le désir de se soustraire à l'empire que l'Assemblée avait pris sur lui. La reine fut d'abord la seule personne à laquelle il s'ouvrit de ce projet : soit qu'elle fût frappée des raisons que j'ai indiquées

plus haut, soit que, par pressentiment ou par une sagacité dont je lui ai vu des exemples étonnans, elle prévît les malheurs qui arriveraient, non-seulement elle ne chercha pas à l'affermir dans l'idée de fuir, mais elle ne voulut s'en occuper sérieusement qu'à ses instances réitérées, et lorsqu'elle se fut bien convaincue que son parti était pris invariablement.

Les circonstances étaient telles qu'il ne fallait songer à sortir de Paris que par adresse. La force aurait été inutile et du plus grand danger : l'adresse même n'était pas sans de grandes difficultés. Quoique le roi se fût proclamé libre dans toutes les occasions, depuis que quinze mille baïonnettes et vingt pièces de canon l'avaient conduit de Versailles aux Tuileries ; quoique l'Assemblée se mît en fureur toutes les fois qu'il échappait devant elle le plus petit doute sur la liberté du roi, il n'en était pas moins vrai que Louis XVI et toute sa famille étaient prisonniers, et prisonniers gardés à vue avec la plus grande surveillance. Tous les jours six cents gardes nationaux, tirés des sections de Paris, montaient la garde aux Tuileries. Deux gardes à cheval étaient constamment devant la porte extérieure. Tous les postes du dehors, c'est-à-dire les postes du château et des cours, étaient partagés aux gardes suisses et aux gardes nationales. Deux corps-de-garde de ces troupes étaient postés au Pont-Tournant, et des sentinelles à toutes les autres portes du jardin des

Tuileries. La terrasse sur la rivière était garnie de sentinelles de cent en cent pas.

Dans l'intérieur, les gardes et les sentinelles étaient encore plus multipliés que les gardes-du-corps à Versailles. On en trouvait jusque dans les issues qui conduisaient aux cabinets du roi et de la reine, et jusque dans un petit corridor noir, pratiqué dans les combles, où étaient des escaliers dérobés pour le service de Leurs Majestés. Les officiers de la garde nationale faisaient le service des officiers des gardes-du-corps. Ni le roi ni la reine ne pouvaient sortir qu'ils ne fussent accompagnés d'un certain nombre d'eux. Outre cette surveillance stricte et publique, il y en avait une autre qui n'était pas moins difficile à tromper, c'était celle des valets de l'intérieur; presque tous étaient des espions. J'ai vu la reine convaincue que, sur toutes les personnes de son intérieur, elle ne pouvait compter que sur ses premières femmes de chambre; et parmi ses gens, sur un ou deux valets de pied. Quant au roi, je crois que ses quatre premiers valets de chambre étaient les seuls auxquels il pût se fier.

Avant de penser aux moyens d'échapper à tant de surveillans et de les combiner, le roi et la reine s'occupèrent du lieu de leur retraite, et de s'assurer une force militaire capable de les mettre à l'abri du danger du premier moment.

Ils jetèrent, pour ces deux objets, les yeux sur M. le marquis de Bouillé; ils ne pouvaient mieux

choisir : une grande réputation, le premier talent militaire du royaume, de la hardiesse unie à la prudence, l'estime des troupes, M. de Bouillé réunissait tout cela. Il commandait en chef à Metz, en Lorraine, en Alsace. Sa constance à se tenir dans son commandement avait conservé là plus de troupes fidèles qu'ailleurs, et il venait tout récemment d'ajouter à sa gloire et à la terreur que son nom inspirait aux factieux, en forçant, avec une poignée de monde, la garnison rebelle de Nancy à se soumettre à un ordre du roi et de l'Assemblée. Il restait toujours à Metz ou dans son commandement qu'il n'avait pas quitté depuis le commencement de la révolution.

Le roi lui écrivit pour lui faire l'ouverture de son projet, et l'engager à le seconder. Sa première réponse fut de tâcher de détourner Sa Majesté d'une résolution dont le danger, pour le roi, le frappait bien plus que les avantages qui pouvaient en résulter pour la chose publique. Mais le roi ayant insisté, avec une volonté qui lui parut aussi réfléchie que déterminée, M. de Bouillé se livra avec tout le courage, la hardiesse et la sagesse qui font la partie brillante de son caractère, à combiner les moyens qui dépendaient de lui.

Le lieu de retraite fut déterminé à Montmédy : c'est une ville très-forte, sur les confins de la Champagne, l'endroit des frontières le plus rapproché de Paris, touchant les terres de l'empereur, et très à portée de Luxembourg. En cas de mal-

heur, la retraite dans ce boulevart, estimé le plus fort de l'Europe, était facile. Un autre avantage était de pouvoir recevoir facilement des secours d'une armée autrichienne, si on en avait besoin. Ce cas étant possible, et même probable, il fut convenu de mettre l'empereur dans la confidence, et de l'engager à envoyer dans Luxembourg, sous le prétexte des troubles de Flandre, un corps de vingt-cinq mille hommes qui serait aux ordres du roi. C'était Léopold qui était depuis un an sur le trône des Césars. Il promit tout ce qu'on devait attendre de sa générosité; il fit ses dispositions avec un secret digne de sa sagesse, et il attendit avec anxiété l'événement duquel allait dépendre le salut de sa sœur et de son beau-frère, la tranquillité de ses États et celle de l'Europe.

M. de Bouillé proposa d'abord la route de Flandre, comme la plus courte et la plus sûre pour sortir du royaume; et venir à Montmédy par l'extérieur. Ce projet fut rejeté, parce que, sous aucun prétexte, le roi ne voulait sortir du royaume. Sa raison était de ne pas donner lieu à la déchéance prononcée par un décret contre le roi qui quitterait le royaume. Alors M. de Bouillé conseilla la route de Reims pour aller à Montmédy; elle présentait l'avantage d'avoir peu de villes à traverser, et d'être aisée à couvrir; mais la figure du roi était trop connue dans Reims. Cette objection fit rejeter cette route, et on convint de celle de Châlons, par Clermont et Varennes. Il fut convenu que

M. de Bouillé ne viendrait pas à Paris, afin d'écarter tout soupçon, et aussi pour que sa présence continuelle dans son commandement lui donnât plus de facilité à combiner tous les moyens directs ou indirects d'assurer la réussite du projet. Il se chargea de tout, depuis Châlons-sur-Marne, la première ville de son commandement en venant de Paris; et la reine se chargea, de son côté, de préparer tout pour la sortie de Paris, et pour la route jusqu'à Châlons.

Voilà où en étaient les choses à la fin de 1790 et dans les premiers mois de 1791. La reine m'en fit une demi-confidence vers ce temps-là, sans me dire cependant le fond du projet. Un jour qu'elle me parlait avec amertume de quelque nouvelle insulte que le roi avait reçue de l'Assemblée ou du peuple de Paris, elle me dit qu'il ne pouvait plus y tenir, et que son parti était pris de quitter Paris, au risque de tout ce qui pouvait arriver. Je ne manquai pas de lui rappeler alors les objections qu'elle m'avait faites elle-même l'été précédent, tirées du caractère personnel du roi, si peu préparé à soutenir un parti aussi tranchant, devenu alors bien plus périlleux. Elle me répondit ces propres paroles : « Il ne s'agit que de lancer le » roi ; quand une fois il le sera, je vous réponds » qu'il ira. »

Quelque déterminé que fût le roi, à la fin de 1790, j'ai lieu de croire que le parti de fuir éprouva quelques variations dans le cours de l'hiver suivant.

Ce plan était le fruit des nouveaux rapports de M. de Mirabeau avec la cour. Cet homme paraissait alors être de bonne foi. Sa gloire, son amour-propre, son intérêt surtout, étaient les liens qui l'avaient entièrement dévoué à employer ses grands talens à réparer une partie du mal que lui et les factieux avaient fait. Autant qu'on pouvait juger des dispositions d'une Assemblée si mobile et si orageuse, il semblait avoir acquis dernièrement sur elle un grand ascendant. Il avait rompu presque ouvertement, non-seulement avec cette faction du côté gauche qui a formé dans la suite le parti républicain; non-seulement avec M. de La Fayette, qu'il avait nommé *Cromwel-Grandisson*, et qu'il eut pour surveillant et pour adversaire dans tous les rôles qu'il joua ; mais il avait même fait scission avec les *Duport*, les *Lameth*, les *Sieyes*, qui n'étaient alors que des constitutionnels exaltés; il cherchait surtout à se rapprocher des plus modérés du côté droit, et voulait, sans qu'ils s'en doutassent, faire servir l'influence de leur parti à l'exécution de ses plans.

Sa mesure fondamentale, pour le rétablissement d'un ordre de choses raisonnable, était la liberté du roi; il l'avait promise pour le mois de mai ou de juin, et il prétendait avoir, dès le commencement de l'hiver, mis en mouvement une machine assez compliquée, dont le premier résultat était de faire demander, par les sections de Paris, que le roi eût la liberté d'aller dans un de ses châteaux.

Cent mille écus lui avaient été promis le jour où le roi sortirait de Paris (1). Je ne doute pas que cette espérance, qui n'était qu'une chimère, n'ait fait varier le roi sur son projet de fuite, tant qu'il a pu la conserver.

Deux événemens inattendus fixèrent ses irrésolutions, et déterminèrent invariablement le parti de la fuite. Le premier fut la mort de Mirabeau, vers les premiers jours d'avril 1791 ; il ne laissait personne qui pût suivre ses plans, personne même qui les connût autrement que par ce qu'il en disait : ainsi il fallut y renoncer, après avoir dépensé ou plutôt laissé gaspiller près de six millions, que les Sainte-Foix, les Dandré, les Chapelier, les Danton (2), les Beaumetz, les Talon, les Émery, se sont partagés. Le second événement fut l'opposition que le roi trouva de la part du peuple de Paris et de la garde nationale, pour aller passer la semaine sainte à Saint-Cloud : cette insulte, celle peut-être qui a le plus vivement affecté le roi, ne lui permit plus de balancer sur le projet de fuite, et il ne s'occupa que des moyens de l'exécuter.

---

(1) Il recevait dix mille francs le premier de chaque mois, et le roi avait mis pour lui entre les mains de M. de Montmorin, qui l'a montré à plusieurs personnes, un bon de *deux millions* payables le jour du succès complet de cette entreprise. W.

(2) M. de Montmorin a conservé long-temps une quittance de *cent mille francs*, signée par Danton qui les avait reçus. Il avait d'abord refusé de petites sommes; et puisqu'on finit par lui en donner de plus considérables, il aurait bien fait de commencer par-là. (*Note des nouv. édit.*)

Je reçus peu de jours après, c'est-à-dire dans les premiers jours de mai, une lettre de la reine, qui, après m'avoir parlé de je ne sais plus quelle affaire, m'annonçait « qu'environ dans six semaines, il ar-
» riverait peut-être des événemens qui pourraient
» compromettre ma sûreté ; qu'elle me priait de
» songer à me mettre à l'abri, et à m'éloigner de
» Paris, et même du royaume ; et qu'elle m'enga-
» geait à y déterminer également les évêques de
» l'Assemblée, qui, peut-être, ne couraient pas
» moins de danger. » Cette lettre ne me laissa plus de doute sur le projet de fuite, et je m'occupai à prendre mes arrangemens pour aller attendre, dans le fond du Bourbonnais, l'orage qui m'était annoncé. Malgré l'intention que m'avait marquée la reine, je crus ne devoir donner le conseil de quitter Paris, qu'à deux ou trois de mes confrères avec qui j'étais le plus lié, et qui encore n'en firent pas grand cas.

J'ai dit plus haut que la reine s'était chargée de la sortie de Paris et de l'arrivée à Châlons. Cette besogne présentait de grandes difficultés. Il fallait échapper à la garde et à la surveillance intérieure, et, de l'autre côté, faire préparer au dehors tout ce qui était nécessaire pour un voyage d'environ soixante lieues. Si on se rappelle ce que j'ai dit du scrupule avec lequel étaient gardés ces augustes prisonniers, la sortie du roi et de toute la famille royale hors du château présentait des difficultés presque insurmontables.

A force de chercher où l'on pourrait sortir du château avec le moins de risque, la reine découvrit qu'une de ses femmes occupait une petite chambre où il y avait une porte qui donnait dans l'appartement de M. le duc de Villequier, situé au rez-de-chaussée, et ayant une issue sur la cour royale des princes, et de l'autre sur la cour royale. M. le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, ayant été, comme tous les grands officiers, obligé de cesser ses fonctions, avait émigré à cette époque, et son appartement n'était plus occupé. La chambre de cette femme était à la portée de celle de Madame, fille du roi : sous le prétexte d'agrandir le logement de sa fille, la reine s'empara de cette pièce, en faisant placer ailleurs la femme de service qui l'occupait. Pour mieux détourner les soupçons, elle fit en même temps d'autres changemens, sous le même prétexte. La première femme de chambre fut déplacée, toujours pour agrandir le logement de Madame, et mise au rez-de-chaussée, dans l'appartement de madame la princesse de Chimay, dame d'honneur.

Ces arrangemens faits, on comprend qu'il était aisé de passer sans être aperçu jusque dans l'appartement de M. de Villequier, dont la reine s'était procuré la clef : de là, il n'y avait plus de grandes difficultés pour sortir du château, malgré les nombreuses sentinelles qui garnissaient les cours, parce qu'il n'y en avait point dont le poste

fût à la porte de M. de Villequier ; et aussi, parce que, à certaines heures, les sentinelles des cours étaient accoutumées à voir sortir du château beaucoup de monde à la fois, en particulier vers les onze heures du soir, lorsque le service du château était fini.

Il fallait bien mettre quelqu'un dans la confidence, pour faire les préparatifs nécessaires en chevaux et voitures. La reine jeta les yeux pour cela sur le comte de Fersen (1), jeune seigneur suédois au service de France, dévoué à Sa Majesté depuis long-temps, et sur la fidélité, la discrétion et le courage duquel elle pouvait entièrement compter. M. de Fersen se chargea de faire trouver, auprès de la barrière Saint-Martin, une voiture à six chevaux et à six places pour aller jusqu'à Claye, qui est la deuxième poste sur la route de Châlons ; il se chargea aussi de recevoir

(1) On va voir dans ce récit que le comte de Fersen servit lui-même de cocher à la famille royale. M. le duc de Lévis prétend, dans ses *Souvenirs*, que son rôle ne consista que dans les préparatifs du voyage et dans la direction du départ. « Le comte de Fersen, dit-il, était assez avant dans la confiance du roi et de la reine pour avoir eu, dès l'origine, le secret du mémorable voyage de Varennes. Ce fut lui qui en dirigea les apprêts; ce fut son cocher qui conduisit la voiture de place dans laquelle Louis XVI et sa famille quittèrent Paris. Le comte les accompagna à cheval jusqu'à la première poste, d'où il regagna la route de Flandre par un chemin de traverse. Il était inconvenant, sous plus d'un rapport, que M. de Fersen occupât, dans cette occasion périlleuse, un poste qui devait appartenir à un grand seigneur français. » Nous pensons que la narration de l'archevêque de Toulouse doit être

tous les voyageurs près des Tuileries, et de les conduire jusqu'à la voiture. Comme il fallait que cette voiture fût grande, commode et sûre, il prit le parti d'en faire faire une neuve, comme pour lui, qui réunît tous ces avantages.

Ces dispositions préliminaires faites, le départ fut fixé à la nuit du dimanche au lundi, 17 et 20 juin. M. de Bouillé en fut instruit assez à temps pour qu'il pût faire ses dispositions, depuis Châlons jusqu'à Montmédy, et avoir le temps d'en instruire la reine avant le départ de Paris. Sous le prétexte d'arrangemens militaires, M. de Bouillé fit placer, à portée de Montmédy, les régimens sur lesquels il pouvait le plus compter.

Il fut contrarié dans ces arrangemens par un ordre du ministre de la guerre. Ce n'était plus ce brave et loyal comte de La Tour-du-Pin, duquel

---

préférée à celle-là, puisque le prélat tenait de la reine les détails qu'il donne. Quant à la *convenance* dont parle M. de Lévis, l'essentiel était de sauver la famille royale, et un postillon qui eût bien connu les chemins eût mieux valu qu'un grand seigneur qui, comme M. de Fersen, n'aurait pas connu les rues de Paris. Le général suédois prit par les boulevarts, ce qui retarda beaucoup, et l'on verra que le succès ne manqua que par les délais. Si l'on eût été plus exact et plus diligent, le roi accomplissait son projet, et les destinées de la France dépendirent de quelques heures de retard! Le comte de Fersen sut échapper aux orages de la révolution française; mais il fut victime en 1810 d'une fermentation qui s'éleva à Stockholm à la mort de Charles-Auguste. Pendant le convoi de ce prince, le peuple assaillit le comte à coups de pierres, et lui donna la mort au milieu de traitemens barbares.

(*Note des nouv. édit.*)

les Mémoires de M. de Bouillé ont rendu un témoignage si honorable, et dont le fils eût encore été, dans cette occasion, comme dans l'affaire de Nancy, combattre à côté de ce général. Au lieu de cela, M. de Bouillé se vit ôter successivement les *carabiniers*, *royal-liégeois*, et *Vigiers*. Un nouvel ordre, encore plus douloureux, vint éloigner de lui *saxe-hussards*, et *royal-normandie*, dont il était très-sûr, et qu'il comptait employer. Il fut contraint de se servir d'autres moins bons; il ne faut cependant pas comprendre dans ces derniers, *royal-allemand*, le plus brave et le plus sûr de l'armée, et qui heureusement était en garnison à Stenay, et y resta.

M. de Bouillé annonça d'avance une tournée dans son commandement, pour pouvoir, sans être soupçonné, sortir de Metz, et se rendre du côté où le roi devait arriver. Il fit en même temps répandre le bruit de l'arrivée d'un convoi d'argent pour la solde des troupes; il se servit de ce prétexte, pour envoyer quelques détachemens sur la route que le roi devait prendre, et il colora l'arrivée des autres, dans les points dont il voulut s'assurer, en ordonnant quelques mouvemens de troupes, et en combinant leur marche et leur séjour dans ces points avec le jour où le roi devait passer.

Sous le prétexte de la sûreté de la frontière, il fit tracer un camp sous Montmédy, et donner des ordres pour y faire arriver, le 20, le 21 et le 22

juin, neuf bataillons et vingt-six escadrons, faisant environ dix mille hommes. L'artillerie y était placée dès le 19, ainsi que les effets de campement; les approvisionnemens en grains et en munitions étaient faits d'avance pour trois mois dans le plus grand secret. M. de Bouillé se rendit à Montmédy et à Stenay, quelques jours avant le 20, pour faire ses dernières dispositions.

Avant de dire quelles furent ces dispositions, il est nécessaire, pour être entendu, de donner une idée de la route que le roi avait à suivre après Châlons.

A trois lieues de cette ville, on trouve *Pont-de-Sommevelle*, sur une petite rivière qu'il faut nécessairement passer, soit qu'on aille à Verdun par la grande route, soit qu'on veuille gagner *Varennes* par la traverse; de *Pont-de-Sommevelle*, la grande route mène à *Sainte-Ménehould*, ville qui en est à quatre lieues; ensuite on trouve la ville de *Clermont en Argonne*, à quatre lieues de *Sainte-Ménehould*. Après *Clermont*, le chemin se partage en deux; celui de la droite est la grande route de *Verdun;* celui de la gauche, sur lequel il n'y a point de poste, conduit à Varennes, qui est à trois ou quatre lieues de *Clermont;* de *Varennes*, un chemin assez mauvais conduit à *Dun*, qui en est à cinq lieues : là on passe la Meuse sur un pont, et on gagne la grande route de *Verdun* à *Montmédy*, en laissant *Stenay* sur la gauche; la distance de *Dun* à *Montmédy* est de cinq à six lieues.

Voici à présent les dispositions que fit M. de Bouillé. Quarante hussards de *Lauzun*, avec un officier nommé M. *Boudet*, eurent ordre d'aller, le 19 juin, à Sainte-Ménehould, et de se rendre de bonne heure, le 20, à Pont-de-Sommevelle, à trois lieues de Châlons, et d'y attendre le roi jusqu'au soir, de l'escorter jusqu'à Sainte-Ménehould, et de revenir ensuite garder le passage de Sommevelle, pendant dix-huit ou vingt heures après le passage du roi, pour ne laisser passer qui que ce soit : M. *le duc de Choiseul*, dont le régiment était dans ces cantons, et M. *de Goguelas*, officier de l'état-major, devaient accompagner avec ce détachement le roi et la reine, dont ces officiers étaient particulièment connus; ils avaient porté à M. de Bouillé l'ordre du roi de leur communiquer le secret, et de les employer à ce premier poste, qui devait donner l'impulsion à tous les autres.

M. *Dandoins*, capitaine de *royal-dragons*, eut ordre d'être à Sainte-Ménehould le 20, pour y recevoir le roi et l'escorter jusqu'à *Clermont*.

Là, cent dragons du régiment de *Monsieur*, et soixante de *royal*, commandés par M. le comte *Charles de Damas*, devaient arriver le 19, sous prétexte d'aller cantonner à Mouzon et ayant séjour à Clermont; le 20, cette escorte devait conduire le roi à *Varennes*, où M. de Bouillé donna ordre à soixante hussards de *Lauzun* de se porter le 19 au soir.

Cent hussards du même régiment, sous les or-

dres de M. *Deslon*, furent placés à *Dun*, sur la Meuse, passage très-important, à cause du pont et de la rue étroite qui y conduit.

A Mouza, petit village entre *Dun* et *Stenay*, M. de Bouillé envoya cinquante cavaliers de *royal-allemand*, qui devaient escorter le roi jusqu'à *Montmédy* en laissant à gauche *Stenay*, ville très-révolutionnaire.

Enfin, le général lui-même devait se tenir entre *Stenay* et *Dun*, à peu près au centre de ses cantonnemens, pour être promptement informé et donner ordre à tout.

Tous ces différens commandans n'étaient pas instruits du véritable but de ces préparatifs. M. de Goguelas fut chargé de reconnaître toute la route d'une manière spéciale, d'aller à Paris en rendre compte au roi et à la reine, ainsi que de toutes les dispositions de M. de Bouillé, et d'en rapporter les ordres de Sa Majesté par écrit pour les troupes, au moment où il faudrait leur faire connaître le roi. A ces ordres furent joints des blancs-seings du roi, pour que M. de Bouillé pût s'en servir dans les cas imprévus.

M. de Choiseul, qui faisait souvent des voyages à Paris, se chargea d'y aller vers le temps du départ; il fut convenu qu'il précéderait le roi de quelques heures, et l'attendrait à Pont-de-Sommevelle avec M. de Goguelas. L'un ou l'autre devait en partir dès que le roi y serait arrivé, après avoir pris ses derniers ordres, pour les donner successi-

vement à tous les détachemens suivans; l'autre restant pour accompagner le roi et prendre le commandement de l'escorte, jusqu'à ce qu'il eût trouvé M. de Bouillé. Le secret fut aussi confié à MM. *de Damas*, *d'Hoffelize*, *de Klinglin* et *Heyman* au moment de l'exécution; les autres commandans surent seulement qu'il s'agissait d'escorter un trésor.

Varennes est une petite ville sur une rivière profonde, divisée par un pont en haute et basse ville; elle n'est pas sur la ligne des postes. On avait prévu que les chevaux de poste qui y conduiraient pourraient ne pas aller plus loin; pour parer à cet inconvénient, il fut convenu que M. le duc de Choiseul y ferait trouver un relais de six chevaux, qui attendrait le roi dans une maison fort apparente du côté de Clermont. Comme les chemins étaient mauvais du côté de Dun, M. de Bouillé eut encore la précaution de faire tenir un autre relais de ses propres chevaux à Dun.

Quoique tout fût prêt pour la nuit du 19 au 20, fixée pour le départ, un événement imprévu le fit retarder de vingt-quatre heures. L'usage était que le service des femmes de quartier changeât tous les dimanches matin : quoique la reine n'eût confié son secret qu'à la seule madame Thibaut, sa première femme de confiance, qui devait partir par une autre route en même temps qu'elle, il était difficile que, le jour même du départ, il n'y eût pas des mouvemens dans l'intérieur, qui don-

nassent des soupçons à celles des femmes de son service, et surtout de celui de ses enfans qui auraient quelque disposition à la trahir. Elle avait, en conséquence, pris ses arrangemens pour que la nuit de son départ coïncidât avec le service des femmes qui fussent tellement sûres, que, sans leur confier son secret, elle n'eût pas à craindre même d'indiscrétion de leur part, si elles avaient des soupçons. Le hasard fit qu'une femme de chambre de monseigneur le dauphin, personne sûre qui devait prendre le service ce jour-là, ayant été indisposée, sa camarade, qui était très-suspecte de démocratie, continua jusqu'au lundi. La reine ne crut pouvoir remédier à cet inconvénient qu'en différant le départ de vingt-quatre heures; mais elle eut soin de le faire savoir à M. de Bouillé par un courrier exprès, qui arriva le 15 au soir. M. de Bouillé eut le temps de changer ses ordres; et les différens détachemens, au lieu d'arriver à leur destination le 19 ou le 20 au matin, n'arrivèrent que le 20 ou le 21. M. l'officier, à qui M. de Choiseul avait confié le soin de faire partir et de placer son relais, négligea de changer ses premiers ordres; il arriva à Varennes le 19 au soir.

Deux précautions dont je n'ai pas encore parlé avaient été prises avant le départ.

La première eut pour objet de se pourvoir d'un passe-port en cas d'événement. Il en fallait un qui pût servir pour le roi, la reine, madame Élisabeth, les deux enfans et madame de Tourzel qui de-

vaient voyager ensemble. La reine avait proposé d'envoyer les enfans avec leur tante par la route de Flandre; et de s'en aller tous deux seuls par celle de Montmédy; quelque raisonnable que fût cette idée, quelque fortes que fussent les raisons par lesquelles la reine l'appuya, le roi ne voulut jamais consentir à séparer son sort de celui de ses enfans. Monsieur et Madame furent les seuls qui prirent la route de Flandre. L'événement a prouvé que les enfans auraient passé aussi facilement qu'eux, et que l'idée de la reine avait été juste.

C'était encore le ministre des affaires étrangères qui délivrait les passe-ports pour sortir du royaume. Ils étaient signés par le roi et contresignés par le ministre; mais ils ne contenaient que le nom des personnes sans leur signalement. M. le comte de Montmorin était alors ministre des affaires étrangères; il était certainement, à cette époque, très-dévoué au roi, et le roi n'en doutait pas. La reine n'y avait pas la même confiance, quoique ses préventions contre lui fussent alors beaucoup moins fortes qu'elles n'avaient été. Le roi se sentait porté à lui faire la confidence; la reine s'y opposa. M. de Fersen se chargea d'en obtenir les passe-ports qu'on voulait, sans qu'il ne pût rien soupçonner. Une femme de qualité de Russie, amie de M. de Fersen, nommée la baronne de Korff, était sur le point de partir de Paris pour retourner dans son pays; elle avait une suite assez considérable, composée de deux enfans, un garçon et

une fille, un valet de chambre et deux femmes. Elle avait fait demander à M. de Montmorin, par M. de Simolin, ministre de Russie à Paris, un passe-port pour elle et sa suite. M. de Fersen convint d'abord avec elle, que dès qu'elle aurait passé la frontière, elle lui renverrait ce passe-port désormais inutile à elle ; mais réfléchissant ensuite qu'un accident imprévu pouvait empêcher ce passe-port de lui parvenir au temps précis où il était indispensablement nécessaire, il pria madame de Korff de feindre que ce passe-port avait été jeté au feu par mégarde, et de prier M. de Simolin d'en demander au ministre un second qu'elle remettrait à lui, Fersen ; ce qui fut fait.

La seconde précaution fut d'avoir trois hommes sûrs qui pussent servir de courriers : le roi et la reine pensèrent que trois gardes-du-corps seraient ce qui conviendrait le mieux dans cette circonstance, et, pour cette espèce de service, ils envoyèrent chercher le comte d'Agoult, aide-major de cour, pour le charger de la commission de trouver ces trois hommes. La reine, sans lui confier le secret du voyage, lui demanda trois gardes-du-corps pour porter des dépêches, comme il en avait donné en d'autres occasions ; ajoutant que tout ce qu'elle demandait, c'était qu'ils fussent fidèles, et assez robustes pour soutenir cette espèce de fatigue de courir à franc étrier ; mais qu'elle n'avait pas besoin qu'ils fussent remarquables par leur intelligence.

Le comte d'Agoult, trompé sur l'objet de cette commission, s'attacha principalement aux qualités que demandait la reine; cependant, entre les trois gardes-du-corps qu'il choisit, il s'en trouvait un qui possédait de plus beaucoup d'intelligence et d'activité, mais aucun des trois ne connaissait Paris. Il les mena au château pour les faire voir au roi et à la reine, afin que l'un et l'autre pussent connaître leurs noms et leur figure. Le jour du départ, ils eurent ordre de se tenir dans les cours à l'heure convenue, pour accompagner la famille royale jusqu'à la voiture, où ils trouveraient ce qui était nécessaire pour partir en courriers.

Enfin tous les obstacles levés et les préparatifs faits, la nuit du 20 au 21 juin, le roi et la famille royale ayant soupé comme à l'ordinaire, se retirèrent vers les dix heures et demie comme pour se coucher. Peu de temps après ils se rendirent dans l'appartement de madame Royale, où madame de Tourzel porta le jeune prince, et on se prépara à sortir par la chambre dont j'ai parlé, et dont la reine avait secrètement ouvert la communication qui donnait dans l'appartement vide de M. le duc de Villequier. Le roi, qui devait passer pour le valet de chambre de madame de Korff, avait un habit gris et une perruque qui le déguisait assez bien; le reste était mis très-simplement. J'ai ouï dire, mais je ne sais plus à qui, que quelques jours auparavant on faisait sortir, les soirs, le chevalier de Coigny par la porte de la cour qui donnait près de

l'appartement de M. de Villequier. Il avait la même perruque et le même habit qu'avait le roi à son départ; comme sa taille ressemblait assez à celle du roi, cela a pu servir à empêcher que le roi ne fût reconnu en traversant les cours le 21 juin.

Madame Élisabeth sortit la première avec *madame Royale*, suivie à peu de distance de madame de Tourzel emmenant monseigneur le dauphin. L'un des trois gardes-du-corps l'accompagnait. Soit hasard, soit fait exprès, une des sentinelles des cours, qui, en se promenant, croisait le chemin par où les deux princesses devaient passer, tourna le dos au moment où il était près d'elles et allait les rencontrer. Madame Royale le remarqua, et dit bas à madame Élisabeth: *Ma tante, nous sommes reconnues*. Cependant elles sortirent des cours sans être remarquées, et se rendirent suivies, comme je l'ai déjà dit, de madame de Tourzel et du jeune prince, sur le petit Carrousel, au coin de la rue de l'Échelle, où M. de Fersen les attendait avec une voiture. C'était un carrosse de remise, ressemblant assez, par sa forme et les chevaux qui le menaient, à ce qu'on appelle à Paris un fiacre; il l'avait loué dans un quartier éloigné; et c'était lui qui servait de cocher, habillé comme le sont ces espèces de cochers. Il était si bien déguisé, que pendant qu'il attendait, ayant déjà dans sa voiture les deux princesses, monseigneur le dauphin et madame de Tourzel, un fiacre vide s'étant arrêté près de lui, le cocher, qui croyait parler à l'un de

ses camarades, l'attaqua de conversation sur ce qui peut en faire le sujet ordinaire entre gens de cette espèce : elle dura assez long-temps, et M. de Fersen la soutint avec assez de présence d'esprit, dans le jargon de cocher de remise, pour ne donner aucun soupçon à son confrère. Il s'en débarrassa après lui avoir donné une prise de tabac dans une mauvaise tabatière qu'il avait : peu de temps après, le roi arriva accompagné du second garde-du-corps ; il y eut un assez long intervalle entre sa sortie et celle de la première bande, mais elle ne fut pas moins heureuse, quoique une de ses boucles de souliers s'étant cassée, assez près du sentinelle de la porte du Carrousel, il fut obligé de la raccommoder presque sous ses yeux. La reine, qui devait sortir la dernière, se fit attendre plus d'une demi-heure, et donna bien des inquiétudes aux voyageurs. On lui avait laissé le troisième garde-du-corps pour l'accompagner et lui donner le bras. Tout alla bien jusqu'à la grande porte de la cour royale; mais au moment où elle sortait, elle voit venir la voiture de M. de La Fayette, avec des flambeaux et ses gardes ordinaires; il rentrait chez lui, et traversait le Carrousel pour gagner le Pont-Royal. La reine avait un chapeau qui lui couvrait le visage; la nuit était fort obscure, elle se rangea près de la muraille, pour laisser passer la voiture de M. de La Fayette. Après avoir échappé à ce danger, elle dit à son garde-du-corps de la conduire sur le Petit-Carrousel, au coin de la rue de l'É-

chelle, c'est-à-dire à deux cents pas de l'endroit où ils étaient ; son guide connaissait encore moins Paris qu'elle ; il était trop dangereux de demander le chemin si près de la porte des Tuileries ; ils tournèrent au hasard à droite, tandis qu'ils devaient prendre à gauche, passèrent les guichets du Louvre, traversèrent le Pont-Royal et errèrent assez long-temps sur les quais et dans la rue du Bac. Il fallut enfin se résoudre à demander leur chemin. Une sentinelle du pont le leur indiqua : il leur fallut revenir sur leurs pas, repasser sous les guichets, et longer les cours des Tuileries pour arriver à la rue de l'Échelle. Ils parvinrent enfin à la voiture, sans autre accident que du temps perdu ; mais c'en était un trop réel; le prix de chaque minute était incalculable.

Toute l'illustre caravane étant réunie, on se mit en route pour aller joindre la voiture qui attendait au-delà de la barrière Saint-Martin. Elle était attelée de six chevaux, avec un postillon de M. de Fersen qui était un étranger, ne sachant pas un mot de français, et ignorant qui il devait conduire. M. de Fersen n'osa mener son carrosse de remise par le plus court chemin, parce qu'il ne connaissait pas assez les rues de Paris, pour hasarder de traverser la nuit cette ville immense, dans la plus grande partie de sa largeur ; il crut plus sûr de descendre par la rue Saint-Honoré, et de faire le tour par les vieux boulevards ; il arriva heureusement au rendez-vous. Tout le monde

passa du carrosse de remise dans la voiture de voyage, les gardes-du-corps sur le siége ou derrière. M. de Fersen servit encore de cocher, les deux premiers chevaux étant conduits par son postillon. Quant au carrosse de remise, il fut laissé tout attelé dans la grande rue, sans personne pour le garder ou le ramener chez son maître.

Dans moins de deux heures on arriva à Claye, qui est le second relais de poste sur la route de Châlons à environ six lieues de Paris. Là, un des gens de M. de Fersen l'attendait avec un cabriolet et deux chevaux pour le ramener à Paris. Quoique la voiture du roi fût neuve, il fallut y faire à Claye quelques réparations qui firent perdre encore du temps : on verra dans la suite de quelle conséquence furent tous ces retards.

Des chevaux de poste furent mis à la voiture du roi, et fournis aux trois courriers sans difficulté. Lorsque M. de Fersen l'eut vue partir, il monta dans son cabriolet pour retourner à Paris. Il y arriva lorsqu'il était déjà grand jour. Tous ses préparatifs étaient faits pour partir sur-le-champ, afin de gagner Bruxelles, où il devait attendre des nouvelles des voyageurs ; mais auparavant il alla à l'Hôtel-de-Ville, à la mairie où logeait M. Bailly, et à l'hôtel de M. de La Fayette, pour s'assurer par lui-même si le départ du roi était encore ignoré. Tout lui parut tranquille dans ces trois endroits, et il en conclut qu'il n'y avait encore aucun soupçon : en revenant de ses courses, il

monta en voiture et prit la route de Flandre.

Ce ne fut guère en effet que vers les huit heures du matin qu'on s'aperçut à Paris de la fuite du roi. Il paraît que le premier avis en fut donné à M. de La Fayette ou à M. de Gouvion, par cette femme de garde-robe dont la reine avait pris la chambre. Il y a eu une grande obscurité dans l'espèce de déposition que fit M. de Gouvion, à la barre de l'Assemblée, ce jour-là même; et beaucoup de choses inconciliables avec les faits CERTAINS que j'ai racontés.

Il dit que, depuis plusieurs jours, *il avait entendu parler du projet de fuite du roi :* jusque-là il a raison ; quelque secret qu'on eût mis, il avait transpiré d'une manière vague que le roi songeait à fuir; on l'avait annoncé dans quelques-uns des journaux des jacobins du temps, plus de quinze jours avant l'événement; mais les auteurs de ces libelles étaient tellement décriés par les faussetés notoires et les absurdités dont ils remplissaient leurs journaux, qu'ils ne devaient pas faire plus d'impression sur les gens sensés cette fois-ci que les autres. Il est même bien difficile de savoir si, dans cette occasion, ils parlaient d'après des notions vagues du secret du roi, qui auraient pu aller jusqu'à eux, ou si c'était une de ces choses qu'ils inventaient tous les jours au hasard, et qui s'est trouvée fortuitement vérifiée par l'événement.

Mais dans son rapport M. de Gouvion articule que *plusieurs jours auparavant une personne croya-*

ble (qu'il fait entendre être une femme du château des Tuileries) *avait averti du projet de fuite*, et *l'avait annoncé pour la nuit du* 20 *au* 21, *d'une manière assez précise pour désigner jusqu'à la porte par laquelle elle devait s'effectuer* (qui est celle par laquelle le roi passa effectivement); *que sur cet avis, lui M. de Gouvion ne voulut s'en rapporter qu'à lui-même pour la surveillance de ce jour-là, et qu'il passa, avec d'autres officiers, la nuit à observer cette porte sans s'apercevoir de rien; que cependant le lendemain la même personne qui l'avait prévenu vint lui apprendre que le roi et la famille royale s'étaient échappés par cette porte.* C'est ce récit, à tous égards inconcevable, qui a sans doute fait croire à quelques personnes que M. de La Fayette savait la fuite et l'avait secrètement favorisée (1). Il est certain que le roi et la reine non-seulement n'avaient pas confié leur secret à M. de La Fayette, mais qu'ils avaient toujours cru avoir le plus grand intérêt à le lui cacher.

---

(1) M. de Gouvion et M. de La Fayette furent accusés de négligence ou de connivence. Si le premier en eût été coupable, il n'aurait pas fait le récit qu'on vient de lire. Quant au second, il n'inspirait aucune confiance à la famille royale. S'il avait voulu la laisser passer, c'eût donc été pour la faire arrêter ensuite. Mais dans cette supposition, il l'aurait fait avant que les princes n'arrivassent à Varennes, où ses émissaires ne parvinrent qu'au moment du retour des illustres voyageurs ; il n'aurait pas pris sur lui de donner des ordres d'arrestation avant la réunion de l'Assemblée. Il n'apprit l'évasion que par M. Dandré, en même temps que M. de Montmorin. (*Note des nouv. édit.*)

Le peu de personnes à qui il avait fallu le confier étaient tellement sûres qu'il est encore certain qu'aucune d'elles ne l'a trahi. Il n'est cependant pas absolument impossible qu'il eût été pénétré, du moins en partie, par quelques autres qui ont pu transmettre à M. de La Fayette ou à M. de Gouvion ce qu'elles savaient et ce qu'elles conjecturaient, et qu'ainsi l'un et l'autre en aient eu quelques notions plus ou moins précises. Eux seuls auraient pu dire jusqu'à quel point ils étaient instruits, et par quel motif, supposé qu'ils le fussent, ils n'ont pas pris plus de précautions qui auraient suffi pour empêcher la fuite.

La reine m'a paru croire quelquefois qu'ils connaissaient le projet, mais elle ne m'a pas dit sur quoi elle fondait cette conjecture. Quoi qu'il en soit de ce point qui probablement sera toujours dans le nuage, M. Dandré, qui marquait alors beaucoup dans l'Assemblée et qui avait fini par se donner secrètement au roi de qui il recevait mille écus par mois, par l'entremise de M. de Montmorin, fut instruit de la fuite le premier de tous. Je n'ai pas su par qui; mais dès six heures du matin il se rendit chez M. de Montmorin pour lui apprendre cet événement : ce ministre était dans la plus grande sécurité sur ce point-là. Le roi, qui avait alors en lui une confiance qui lui paraissait entière, ne lui avait rien laissé entrevoir de son projet. Son premier mouvement fut de ne pas croire à l'avis, parce qu'il se croyait trop sûr de l'amitié du roi pour penser que Sa Majesté ne l'eût

pas prévenu d'une chose qui pouvait compromettre très-sérieusement sa sûreté, comme l'événement l'a prouvé; mais il ne put en douter long-temps en recevant une lettre que le roi avait laissée pour lui. Elle lui fut apportée de très-bonne heure, lorsque M. Dandré était encore chez lui ou ne faisait que d'en sortir. Cette lettre était simplement pour lui apprendre le départ du roi et lui dire d'attendre ses ordres. Je dois à M. de Montmorin la justice de consigner ici qu'il oublia dans ce moment ses propres périls, pour se livrer avec la plus grande sincérité à la joie de savoir son roi échappé aux dangers de la sortie de Paris qui paraissaient le plus à craindre.

Cette lettre n'était pas le seul écrit que le roi eût laissé. Il y avait une autre lettre pour les ministres, qui leur défendait de rien signer et de rien expédier sans de nouveaux ordres de sa part; il y avait une déclaration contenant les motifs de son départ, toute écrite de sa main, faite par lui et qui n'était connue que de la reine. Cet écrit et les lettres furent envoyés ou remis cachetés à M. de La Porte, intendant de la liste civile, avec ordre d'envoyer les lettres à leur adresse, dans la matinée du 21, et de faire lire la déclaration à l'Assemblée dans le même temps. On trouvera, dans les papiers publics du temps, la manière courageuse dont M. de La Porte s'acquitta de cette commission périlleuse.

Les autres précautions que le roi et la reine avaient prises avant leur départ avaient été, 1°. de faire partir Monsieur, frère du roi, et Madame, dans la

nuit où eux-mêmes s'éloignaient, en leur faisant prendre la route de Flandre. 2°. La reine avait brûlé tous les papiers qu'elle avait et qui pouvaient compromettre les personnes avec qui elle avait été en relation ; le roi avait de même brûlé une grande partie des siens et mis les autres en sûreté. 3°. Le roi et la reine avaient emporté une assez petite somme en or et six cent mille francs en assignats. Ces sommes étaient indépendantes des fonds mis à la disposition de M. de Bouillé, soit pour prendre des mesures, soit pour les besoins du premier moment. Je n'ai pas su de combien elles étaient; mais il paraît qu'à l'époque de la fuite du roi il restait dans les mains de ce général environ un million dont il a rendu compte.

Je ne sache pas qu'on eût porté la précaution jusqu'à s'assurer d'avance de fonds plus considérables. On avait calculé avec assez de raison que si le projet réussissait, on serait assez à temps de s'en procurer, soit par des emprunts dans les pays étrangers, soit par les recettes des provinces que le roi devait se flatter de voir se déclarer pour lui.

Je ne parlerai pas de ce qui se passa à Paris, au moment où la fuite du roi fut connue. On en trouve le récit dans tous les papiers du temps ; et étant alors fort éloigné du lieu de la scène, je n'ai pas eu là-dessus des notions particulières. Je me borne à une seule remarque sur cet objet, qui pourra paraître singulière, mais qui n'en est pas moins vraie, c'est que, malgré la fermeté que montra l'Assemblée

dans cette circonstance, les ordres donnés et les précautions prises par elle pour faire arrêter le roi et le ramener à Paris, la très-grande majorité, du moins ceux qui avaient une opinion à eux, regardait cet événement comme heureux, et faisait des vœux secrets pour qu'il réussît, mais par des motifs différens. Le côté droit entier, qui faisait près du tiers de l'Assemblée, y voyait la fin d'un ordre de choses dont il était la victime, et l'espérance d'une contre-révolution. Le côté gauche était divisé en trois sections bien marquées, dont deux voyaient la fuite du roi avec plaisir. La première, très-peu nombreuse, était composée de républicains qui espéraient, dans cet événement, trouver le moyen de détruire la monarchie, et qui croyaient parvenir plus aisément à leur but, si le roi sortait une fois du royaume. La seconde, diamétralement opposée à celle-là, assez nombreuse et assez influente par les talens des personnes qui la composaient, voulait une révolution, mais trouvait que celle-ci avait déjà outrepassé les bornes. La constitution qu'ils adoptaient, quant au fond, leur paraissait vicieuse en plusieurs points importans, et peu solide, soit par les contradictions dont elle fourmillait, soit encore plus par le défaut de liberté dans l'acceptation du roi. La fuite du monarque, si elle réussissait, amenait nécessairement les choses à une négociation que sa modération connue faisait regarder comme facile, lorsqu'on voudrait s'entendre de bonne foi; et cette négociation, en faisant disparaître le défaut de li-

berté, aurait donné le moyen de corriger ce qu'il y avait de plus vicieux dans la constitution. Le troisième parti du côté gauche était composé de tous ceux qui, ne voyant pas si loin, n'envisageaient que la crainte que pouvait inspirer le roi libre à la frontière, et entouré d'une armée, et les dangers personnels que cet événement pouvait leur faire courir au milieu de la populace de Paris, alors en grande fermentation, parce que tout ce qui tenait à la révolution cherchait à l'animer contre le roi. A la tête de ce parti était M. de La Fayette à qui l'on s'en prenait principalement de la fuite du roi, ou pour l'avoir favorisée ou pour ne l'avoir pas empêchée, et qui, dans le premier moment, faillit à être la victime de la fureur aveugle du peuple.

Tout son parti dans l'Assemblée, qui était alors nombreux, se joignit sincèrement à lui, ainsi que tous les membres du côté gauche, que la peur, le défaut de lumières et l'habitude de se laisser mener réunissaient toujours au parti dominant. Quoique ce parti fût réellement le moins nombreux, du moins quant aux membres influens, ce fut cependant celui qui donna l'impulsion à toutes les mesures qui furent prises par l'Assemblée, et cela sans presque éprouver de contradiction.

La raison en est que l'opinion de la populace de Paris était si bien prononcée contre la fuite du roi, et sur la nécessité de le ramener à Paris, que tout ce qui n'était pas du côté droit, accoutumé à se laisser dominer par la populace, n'osa manifester

ses sentimens, ni contrarier en quoi que ce fût tout ce qui tendait à suivre les mouvemens qu'elle donnait.

A la première nouvelle de la fuite du roi, M. de La Fayette, de concert avec les membres de l'Assemblée qui étaient venus l'en instruire, établit la fiction que *le roi et la famille royale étaient enlevés par les ennemis du bien public.* Ce premier point convenu, il crut ou parut croire que le roi allait à Valenciennes, et il dépêcha sur la route un de ses aides-de-camp de confiance, qu'il avait particulièrement attaché au service de la reine, et que Sa Majesté avait comblé de bontés. En lui remettant son ordre, il lui dit : *Ils ont trop d'avance sur nous pour que nous puissions les atteindre, mais il faut que nous fassions quelque chose.* Du reste, l'ordre était conçu en ces termes : *M. de Romeuf, mon aide-de-camp, est chargé d'apprendre partout sur sa route que les ennemis de la patrie ont emmené le roi, et d'ordonner à tous les amis du bien public de mettre obstacle à son passage. Je prends sur moi toute la responsabilité de cet avis.* La Fayette (1).

---

(1) C'est avec M. Bailly, maire de Paris, et M. Alexandre de Beauharnais, président de l'Assemblée, que M. de La Fayette prit les premières mesures. Non-seulement on expédia M. de Romeuf, mais on envoya des officiers sur toutes les routes. Les paroles que l'auteur prête plus bas à M. de Romeuf n'ont rien d'authentique, et, dans une pareille mission, le jeune officier devait dire à la reine ce qui pouvait le moins déplaire à cette princesse. Quant à l'ordre rapporté dans ce paragraphe, il est exact. Le général l'avait pris

L'Assemblée réunie commença par adopter la fiction de l'enlèvement. Aussitôt un décret ordonne aux corps administratifs, aux gardes nationales, aux troupes de ligne, d'arrêter ou de faire arrêter toute personne sortant du royaume, d'intercepter tout convoi d'armes et de munitions ou argent, espèces et effets quelconques; en un mot de prendre toutes les mesures possibles pour mettre obstacle à l'enlèvement du roi : il fut enjoint au ministre de l'intérieur d'expédier à l'instant même des courriers chargés de porter ce décret dans tous les départemens.

Comme cette première délibération finissait, on annonça qu'un aide-de-camp de M. de La Fayette, envoyé par lui pour découvrir la route que le roi avait prise, venait d'être amené par le peuple à la porte de l'Assemblée, qu'il demandait à entrer et à être entendu. C'était le jeune Romeuf qu'une populace furieuse avait arrêté, comme il partait de Paris. Elle l'avait tiré à bas de son cheval, l'avait d'abord traîné à la section des Feuillans, puis à l'Assemblée nationale pour rendre compte de sa

---

sur sa responsabilité; et il fut approuvé par l'Assemblée. Le commandant de bataillon, M. Baillon, avait été chargé de suivre la route de Sainte-Ménehould. M. de Romeuf, indiqué pour parcourir une autre route, fut arrêté à la barrière, et ramené à l'Assemblée qui le chargea de son décret. Il ne prit cette direction que parce que plusieurs avis firent soupçonner que le roi l'avait prise. Il fut accompagné de Baillon. Voyez le parallèle entre cette narration et celle des deux gardes-du-corps à la fin du volume (*Note* E).

(*Note des nouv. édit.*)

conduite. Entendre ce jeune officier, l'applaudir, lui remettre le décret que venait de rendre l'Assemblée, pour qu'il le joignît à l'ordre de son général, nommer deux commissaires et un huissier pour délivrer un de ses camarades qui était en proie aux insultes et aux menaces du peuple, et pour assurer leur sortie de Paris, tout cela, quoique rapidement exécuté, consuma encore plus d'une heure; en approchant de la barrière, les deux officiers furent encore entourés par le peuple. Une clameur publique annonçait que, la nuit, deux voitures à six chevaux avaient traversé la ville de Meaux. On demandait que M. de Romeuf prît la route de cette ville. Il se rendit à ce vœu populaire.

Cependant le roi et la famille royale continuaient leur route vers Châlons, sans obstacle et sans s'arrêter même pour manger, ayant emporté dans la voiture ce qui suffisait pour cela. On ne leur demanda leur passe-port nulle part, on ne leur fit nulle difficulté pour leur fournir des chevaux; ils arrivèrent ainsi à Châlons vers les quatre ou cinq heures de l'après-midi du 21. Là un homme de la ville, qui se trouva par hasard à la poste lorsque la voiture changeait de chevaux, crut reconnaître le roi : tourmenté de cette idée, il va trouver le maire avec qui il a quelque liaison, lui communique sa découverte, et lui propose de faire arrêter la voiture. Le maire, qui était très-peu révolutionnaire, eut l'air de donner entièrement dans le sens de cette homme; mais il mit tant d'adresse à l'effrayer sur les consé-

quences, pour l'un et pour l'autre, d'une pareille démarche, si par malheur il s'était trompé sur un fait aussi invraisemblable que celui de la présence du roi dans la voiture qu'il avait vue et qui venait de partir, que le pauvre homme finit par convenir qu'il était très-possible qu'il eût mal vu, et que le plus sage était de se tenir tranquille et de garder le silence.

Échappé à ce danger, le roi avait passé Châlons, lorsque la voiture étant arrêtée un moment sur la grande route, un inconnu, vêtu comme un bourgeois, s'en approche, met la tête à une des portières auprès de laquelle était madame de Tourzel, et dit assez haut: « Vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés. » Il s'éloigna tout de suite sans qu'on eût le temps de savoir ni son nom ni ce qu'il était.

C'était à Châlons-sur-Marne que finissaient les arrangemens que la reine s'était chargée de prendre pour le voyage, et l'on voit que jusqu'ici tout avait heureusement réussi.

J'ai dit ci-dessus les dispositions qu'avait faites M. de Bouillé pour la sûreté du reste de la route. La première escorte devait se trouver à Pont-de-Sommevelle. C'était là où devaient se trouver MM. de Choiseul et de Goguelas, chargés des ordres particuliers du roi et de M. de Bouillé, et c'est de là que devaient partir l'impulsion et les ordres à donner à tous les postes suivans. Le roi y arriva vers les six heures du soir, sans rien apercevoir sur la grande route ni à portée d'elle. Ce premier contre-temps, joint

à ce qu'avait dit l'inconnu en sortant de Châlons, frappa singulièrement la reine. Elle ne put s'empêcher de se pencher vers madame Élisabeth et de lui dire que tout était perdu et qu'ils seraient arrêtés. Voici ce qui fit manquer cette première escorte.

M. de Goguelas, instruit par M. de Bouillé du retard de vingt-quatre heures, le quitta à *Stenay* le 17, pour aller prendre le détachement des quarante hussards commandés par M. de Boudet, et pour arriver de bonne heure le 21 à *Pont-de-Sommevelle*, où il devait être joint par M. de Choiseul et attendre le roi. Il coucha le 20 à Sainte-Ménehould. Le commandant n'avait malheureusement pas prévenu la municipalité ni de son passage ni de ses ordres ostensibles, ce qui commença à mettre la fermentation dans la ville. Cependant M. de Goguelas partit le 21 au matin avec tout son monde, et se trouva rendu de bonne heure à sa station de *Pont-de-Sommevelle*, où il fut joint comme il devait l'être par M. de Choiseul.

Tout avait été calculé à la minute dans le voyage du roi, et son passage à *Pont-de-Sommevelle* avait été marqué pour trois heures après midi. Cette heure était dépassée de beaucoup, et non-seulement le roi ne paraissait pas, mais l'un des trois courriers qui devait toujours, dans les arrangemens convenus, précéder la voiture de deux heures, ne s'était point montré. D'après cette dernière circonstance, une heure de retard dans l'apparition du roi en annonçait trois dans sa marche. Entre cinq et six heures, il

était en arrière de quatre à cinq, et on ne pouvait plus l'attendre qu'à huit. MM. de Choiseul et de Goguelas étaient non-seulement dans les plus vives inquiétudes, mais dans la plus terrible position. La vue de ces hussards attendant si long-temps à poste fixe avait causé un attroupement à *Pont-de-Sommevelle*. On murmurait hautement que l'arrivée du prétendu trésor qu'il s'agissait d'escorter n'était qu'un prétexte. *Châlons*, qui était au-dessous de *Pont-de-Sommevelle*, envoya des gardes nationales demander la cause de ces détachemens. Sainte-Ménehould, qui était au-dessus, et où la fermentation s'était, depuis la veille, accrue d'heure en heure, envoya de son côté une députation. On parla de sonner le tocsin pour appeler les campagnes, et déjà quelques cloches avaient frappé les premiers coups. MM. de Choiseul et de Goguelas consultèrent ensemble, à demi-voix, en présence de la multitude qui épiait tous leurs mouvemens. Le roi qui, déjà une première fois, avait différé de vingt-quatre heures son départ de Paris, s'était-il porté à un nouveau délai? Était-il parti, et avait-il été arrêté en route? Alors il ne fallait pas en pure perte exciter une sédition et sacrifier un détachement. Était-il possible que le roi arrivât encore dans la soirée? Alors c'était rendre son arrestation certaine, c'était le livrer au lieu de l'escorter, que d'attirer sur son passage toutes les communes des environs appelées par le tocsin et armées par la méfiance qui dégénérerait bientôt en fureur. Comme les deux

chefs étaient frappés de cette idée, un homme appartenant à la foule qui touchait à leurs chevaux, observe que le matin il a passé une diligence qui paraissait bien pesante et lourdement chargée; un autre répond qu'elle portait beaucoup d'argent : M. de Choiseul s'empare de cette parole et demande à celui qui vient de la proférer *s'il est sûr de ce qu'il dit?* Celui-ci répond à l'affirmative. Plusieurs témoins vrais ou faux se présentent pour garantir l'assertion. « Que ne me disiez-vous cela depuis trois heures, » réplique M. de Choiseul; puis s'adressant à M. de Goguelas, toujours à haute voix : « Il est » clair, » lui dit-il, « que la diligence nous a de- » vancés. L'argent que nous devions escorter est » passé, nous n'avons plus rien à faire ici. » Ces mots ont un effet magique; les esprits se calment, le tocsin cesse, l'attroupement se dissipe; MM. de Choiseul et de Goguelas sortent paisiblement *de Pont-de-Sommevelle* avec leur troupe.

Ils s'éloignent au plus petit pas possible et en faisant des haltes, pour conserver toutes leurs chances jusqu'au dernier moment. Enfin, ayant marché ainsi pendant un assez long temps sans être atteints ni par la voiture du roi, ni par son courrier, ils ne doutent pas que le projet ne soit au moins renvoyé à un autre jour. Alors, craignant de renouveler le tumulte que leur présence avait excité la veille à Sainte-Ménehould, sachant d'ailleurs ce poste et celui de Clermont suffisamment gardés s'il ne survient pas de crise extraordinaire, ils se décident à

tourner cette ville au lieu de la traverser, et à gagner Varennes par le plus court chemin à travers les bois du Clermontois.

La vérité oblige de dire que M. le marquis de Bouillé reproche à M. de Goguelas de n'être pas resté de sa personne, déguisé, pour avertir les autres détachemens en cas d'arrivée du roi, ainsi que ce général dit lui en avoir donné l'ordre secret; mais la même vérité oblige aussi d'observer que l'objet des détachemens était d'assurer le passage du roi dans le poste où chacun d'eux était placé, que le roi a traversé *Pont-de-Sommevelle* confié à MM. de Choiseul et de Goguelas, Sainte-Ménehould confié à M. Dandoins, Clermont confié à M. de Damas, et qu'il n'a été arrêté qu'à Varennes.

Il y avait environ une heure que le détachement de *Pont-de-Sommevelle* s'était mis en marche, lorsque la voiture du roi y arriva presque en même temps que son courrier, qui, dans toute la route, ne le précéda jamais de plus de cinq minutes, faute capitale; le roi relaya paisiblement et gagna Sainte-Ménehould.

Le courrier, toujours si tardif, arriva trop tôt dans cette dernière ville; car pendant les cinq minutes qu'il y fut avant le roi, il se trompa sur le lieu de la poste, fut obligé de revenir sur ses pas dans la ville, questionna de côté et d'autre pour apprendre son chemin, et excita l'attention publique déjà trop éveillée.

Le peuple de Saint-Ménehould était très-mau-

vais. Les dragons de M. Dandoins, en succédant immédiatement dans ce poste aux hussards de M. de Goguelas, avaient perpétué et augmenté les ombrages. On ne les perdait pas de vue une minute. M. Dandoins, pour éteindre un peu la chaleur des esprits, avait pris le parti de ne point tenir sa troupe sous les armes. Il se promenait dans la rue avec plusieurs de ses dragons, lorsque la voiture qui renfermait la famille royale vint à passer; les dragons portèrent la main à la visière de leur casque pour saluer les personnes qui étaient dans la voiture, et la reine leur rendit ce salut avec cet air de grâce et de bonté ordinaires. Était-ce politesse de la part des dragons? Était-ce quelque chose de plus, et commençaient-ils à pénétrer le secret? On ne leur avait point dit quelles étaient les personnes qu'ils saluaient? Quoi qu'il en soit, cet ensemble de circonstances irrita l'inquiétude populaire qui commençait à se manifester fortement. Quelques momens de plus, et le roi eût eu de la peine à sortir de cette ville; mais la présence des dragons en imposait encore; les relais étaient attelés, la voiture partit.

Ce fut pendant qu'elle était arrêtée, que le roi, mettant trop fréquemment la tête à la portière, fut aperçu par le fils du maître de poste, très-chaud patriote, nommé Drouet. Ce Drouet avait vu le roi à la fédération, l'année précédente; pour mieux s'assurer qu'il ne se trompait pas, il prit un assignat où la figure de Louis XVI était assez res-

semblante, et la compara quelque temps avec celle qu'il avait sous ses yeux : l'attention qu'il y mit fut si marquée, qu'elle n'échappa point à la reine, et qu'elle redoubla ses inquiétudes. Il était alors huit heures moins un quart.

Quelque assuré que Drouet crût être que le roi était dans la voiture, il n'osa sonner l'alarme à Sainte-Ménehould, soit crainte des dragons, soit que le départ de la voiture l'en empêchât; mais il prit la résolution de la suivre, pour la faire arrêter lorsqu'il en trouverait la possibilité. Il communiqua sa découverte et sa résolution à sa femme, qui fit et dit inutilement tout ce qu'elle put pour l'en empêcher; il monta à cheval et suivit la voiture.

M. de Damas, posté à Clermont, avait reçu l'ordre de M. de Bouillé de faire monter sa troupe à cheval, une heure après le passage des voitures, et de se rendre par Varennes à Montmédy. Il avait su, par un valet de chambre de la reine, nommé Léonard, que M. de Choiseul avait amené avec lui, et qu'il avait fait repartir à quatre heures et demie de *Pont-de-Sommevelle* pour se rendre à *Stenay*, le retard considérable dans l'arrivée de la voiture, et l'inquiétude que la non-arrivée du premier courrier occasionait. Il voyait approcher l'heure de la retraite, qui ne permettait plus de tenir les chevaux sellés, surtout dans un temps de révolution, où tout donne lieu à une émeute dans une ville naturellement mauvaise, qui murmurait

des dispositions qu'elle voyait faire dans ses murs. M. de Damas, livré à toutes ces idées, se promenait sur la place, lorsqu'il vit arriver la voiture. Il s'en approcha, causa un instant avec Leurs Majestés, et le roi lui ordonna, en peu de mots, de faire ce qu'il pourrait pour le suivre avec ses dragons, et de laisser partir sans rien dire.

Lorsque la voiture eut relayé, ce qui fut très-promptement fait, M. de Damas alla donner l'ordre à ses cavaliers de monter à cheval pour se mettre en bataille sur la place, et se rendre de là à Mouzon. L'ordre fut exécuté assez vite ; mais, quoique la voiture du roi fût déjà loin, et que, par conséquent, ce mouvement ne parût pas avoir de rapport à elle, le peuple, qui était en assez grand nombre sur la place, sembla s'opposer au départ. M. de Damas donna ordre à ses cavaliers de mettre le sabre à la main et de partir; au lieu d'obéir, ils firent presque tous un mouvement comme pour l'enfoncer davantage dans le fourreau, et restèrent à leur place. En ce moment les officiers municipaux parurent et requirent en forme M. de Damas de renvoyer ses cavaliers dans leurs casernes, et de différer leur départ jusqu'au lendemain matin. M. de Damas, voyant qu'il ne pouvait plus rien, abandonna sa troupe en criant : *Qui m'aime me suive !* et prit la route pour tâcher d'atteindre la voiture. Il ne fut suivi que de deux ou trois personnes.

Il y a lieu de croire que ce qui se passa à Cler-

mont, après le départ du roi, fut moins l'effet des circonstances que celui de l'arrivée de Drouet qui suivit de près le départ de la voiture. Il y a apparence qu'il fit part de sa découverte à la municipalité, et qu'il vint à bout d'empêcher par-là la troupe de M. de Damas de partir pour suivre le roi. Il paraît, en effet, qu'il arriva à Clermont au moment où Sa Majesté en partit, ou peu de temps après. Il prit un cheval frais pour courir après la voiture du roi et le prévenir à Verdun, où il croyait qu'il allait. Il fut observé par un maréchal-de-logis de royal-dragons, homme de confiance, qui monta à cheval à Sainte-Ménehould, lorsque l'émeute y éclata. Ce brave homme pénétra le dessein du perfide Drouet. Résolu de faire tous ses efforts pour l'empêcher, il s'échappa adroitement de la surveillance de ses camarades et du peuple, et se mit à le suivre. Le désir de ménager son cheval, qu'il croyait avoir une longue course à fournir, le fit d'abord aller trop lentement; ensuite Drouet s'étant jeté dans les bois, à gauche de la grande route, il perdit ses traces et ne put l'atteindre.

A une certaine distance de Clermont où le chemin se sépare en deux, dont l'un mène à Verdun et l'autre à Varennes, le roi donna l'ordre de prendre le second; il l'avait passé depuis assez longtemps, lorsque Drouet arriva au même endroit. Celui-ci ne doutant pas que le roi allât à Verdun, prit, sans balancer, la route qui y mène. Vraisemblablement il ne se serait pas aperçu assez à temps

de son erreur, si le hasard ne lui avait fait rencontrer un postillon qui revenait de conduire un courrier à Verdun. Il lui demanda s'il n'avait pas trouvé une berline à six chevaux allant à Verdun, et si elle était encore bien éloignée. Sur la réponse du postillon, qu'il n'avait rien vu, il ne douta plus qu'elle n'eût pris la route de Varennes, et que c'était là où il fallait tâcher d'arriver avant elle : au lieu de revenir sur ses pas, il prit un chemin de traverse qui menait à Varennes assez directement, et fit tant de diligence, qu'il y arriva avant le roi.

J'ai dit plus haut que le roi devait trouver dans cette ville un relais et une escorte de soixante hussards. Le relais était arrivé le 21 ; il appartenait à M. de Choiseul, et devait être placé par M. de Goguelas. Les hussards n'y étaient arrivés que dans la soirée du 20, sous le prétexte du convoi qu'ils devaient escorter. La municipalité, qui avait déjà conçu des soupçons à l'arrivée et au séjour du relais, en prit encore de plus grands, en voyant entrer le détachement. Les hussards furent casernés par elle à l'ancien couvent des Cordeliers, situé en deça du pont, et le commandant, M. Rodwell, jeune homme de dix-huit ans, fut logé chez un bourgeois, du même côté de la ville. Le relais qui devait être placé dans une espèce de ferme, à l'entrée de Varennes du côté de Clermont, s'arrêta dans une auberge de l'autre côté du pont, c'est-à-dire à l'extrémité contraire à celle où le roi devait le trouver.

M. de Bouillé, dès le 21 au matin, envoya son second fils, le chevalier de Bouillé, et M. de Raigecourt, dont les uniformes ressemblaient à celui de Lauzun, avec l'instruction de faire placer le relais tout disposé pour l'arrivée du roi, et de venir l'avertir de tous les événemens.

La fermentation qui régnait dans Varennes leur fit penser qu'il serait prudent de ne faire aucun mouvement, jusqu'au signal qui devait leur être donné assez à l'avance par M. de Goguelas ou par un courrier. Ils se bornèrent à dire à M. de Rodwell, qu'ils ne crurent pas devoir instruire de la vérité, de faire tenir ses gens prêts à partir au premier ordre; il paraît que celui-ci négligea entièrement cet avis, ignorant de quelles grandes destinées il était en ce moment le dépositaire.

Le roi arriva vers onze heures du soir. La maison où devait être le relais lui était si bien désignée, qu'il la connut aisément, et y frappa pour demander ses chevaux: on ne put lui en donner aucune nouvelle. Ne voyant personne qui pût l'instruire, il entra dans la ville haute, et mit pied à terre avec la reine. Celle-ci frappa à plusieurs portes, sous le prétexte de demander des nouvelles de son relais, mais en effet pour voir si le hasard ne lui ferait pas rencontrer quelques-unes des personnes qui devaient l'attendre à Varennes. Toutes ses recherches furent vaines: personne de ceux qui étaient employés dans cette petite ville n'ayant songé à faire tenir quelqu'un du côté où le roi devait ar-

river afin de l'instruire. Leurs Majestés, après s'être promenées quelque temps dans la ville haute, proposèrent aux postillons de passer outre. Ils s'en défendirent, par la raison que leurs chevaux étaient excédés, et qu'ils ne pouvaient aller plus loin sans se reposer et manger. Après cette contestation, qui dura assez long-temps, le roi obtint qu'ils le conduiraient de l'autre côté du pont. Il remonta en voiture avec la reine.

Cependant Drouet, qui était à Varennes un peu avant la voiture, n'avait pas perdu un moment pour mettre des obstacles à leur passage. Son premier soin avait été d'instruire le procureur de la commune, nommé Sausse, et de le déterminer à faire arrêter le roi. Il n'eut pas de peine à le lui persuader; ce Sausse était une espèce de fanatique de révolution, mais qui ne manquait pas d'adresse. Il expédia sur-le-champ des ordres pour rassembler la garde nationale de Varennes, et faire entourer le couvent des Cordeliers où étaient les soixante hussards. Il envoya en même temps des émissaires avertir dans les bourgs et villages des environs, pour faire arriver à Varennes les gardes nationales de ces endroits, et dépêcha des courriers à Verdun et à Sedan pour le même objet.

Pendant ce temps-là, Drouet, aidé de deux ou trois hommes déterminés, dont l'un se nommait Billaud, le même qui a été si connu depuis par ses fureurs dans la convention, renversait de grosses voitures pour barrer le pont, et mettre

ainsi un obstacle invincible au passage du roi, s'il le tentait par la force ; cela fait, lui et ses camarades, bien armés, allèrent se placer en embuscade sous une voûte, par laquelle il fallait nécessairement passer avant d'arriver au pont, et dans le lieu le plus propre à arrêter la voiture. Toutes ces dispositions furent faites dans un si grand silence que ni les hussards, ni leurs officiers, ni les personnes envoyées par M. de Bouillé, ne s'aperçurent de rien.

Lorsque la voiture fut engagée sous la voûte, elle fut arrêtée par Drouet et ses gens, sous prétexte de faire viser les passe-ports des voyageurs par la municipalité de Varennes, et d'y faire reconnaître leurs personnes.

Drouet ne laissa pas échapper un mot qui pût faire croire que c'était le roi : deux fusils armés se croisaient dans la voiture par chacune des portières. Drouet enjoignit assez brutalement aux voyageurs de venir chez le procureur de la commune dont la maison était tout proche. On dit même qu'il porta la main sur le roi. Sa Majesté crut que toute résistance serait inutile, et espérant encore qu'il n'était, ou qu'il ne serait pas reconnu, ou que du moins il pourrait être arraché par la force au danger que couraient lui et sa famille, il consentit à suivre Drouet. Sausse eut l'air de les prendre pour de simples voyageurs, il leur demanda leurs passe-ports, et parut les trouver en règle. Il leur dit ensuite que leurs chevaux ne pouvaient aller plus

loin sans rafraîchir ; mais comme cela serait un peu long, il les priait de se reposer dans sa maison où ils seraient mieux que dans leur voiture. Il n'y avait pas moyen de reculer. Toute la famille fut reçue dans une salle basse, de la porte de laquelle on pouvait voir tout ce qui se passait dans la rue: ce fut là que se plaça la reine; elle ne tarda pas à s'apercevoir, que de moment en moment la foule s'augmentait en dehors, et que la maison était investie. Elle ne put plus douter alors qu'ils ne fussent reconnus et arrêtés.

Cependant la politesse et la dissimulation de M. Sausse, cachées sous le masque de la bonhomie, se soutenaient toujours: il quittait de temps en temps ses hôtes, sous le prétexte de faire hâter les chevaux, ou de voir s'ils étaient prêts ; mais en effet pour donner les ordres nécessaires dans les circonstances. Lorsqu'il se trouva assez de monde réuni pour garder la maison où était le roi et les casernes où étaient les dragons, des barricades furent faites dans les rues ; le tocsin fut sonné dans Varennes, et répandu dans les paroisses voisines. A ce signal, les gardes nationales arrivèrent de tous côtés, et l'activité fut telle, qu'en moins de deux heures il y en avait déjà plusieurs milliers réunis dans Varennes.

Ce fut le bruit du tocsin et le tumulte qu'il occasiona, qui donnèrent à M. de Raigecourt et au chevalier de Bouillé la nouvelle du malheur qui était arrivé. Voyant qu'ils allaient être arrêtés, ils

montèrent à cheval, percèrent à travers quelques gens armés, sortirent de Varennes au milieu de quelques coups de fusils, et prirent le chemin de Stenay pour aller instruire M. de Bouillé : ils furent joints quelque temps après par M. de Rodwell, commandant des hussards, et arrivèrent chez M. de Bouillé à quatre heures passées, c'est-à-dire près de cinq heures après l'arrestation du roi.

Il paraît que le jeune commandant des hussards était tranquillement chez lui à l'arrivée du roi, et qu'il y fut gardé d'une manière à ne pouvoir communiquer avec ses gens, qui, comme je l'ai dit, étaient casernés aux Cordeliers. L'arrivée de MM. de Choiseul, de Goguelas et de Boudet fut l'occasion qui lui rendit la liberté. Il y avait déjà une heure que le roi était arrêté, lorsque ces messieurs parurent aux portes de Varennes avec le détachement de quarante hussards qu'ils ramenaient de Pont-de-Sommevelle. Ils trouvèrent quelques pièces de canon et une foule de gardes nationales qui voulurent leur disputer l'entrée.

Ils demandèrent à être reconnus par les hussards qui étaient dans la ville, et dont ils faisaient partie. On alla chercher le commandant, qui, en effet, les reconnut comme étant de sa troupe.

M. de Boudet donna l'ordre à M. de Rodwell de tenter tout ce qui serait en son pouvoir pour la sûreté et la défense du roi et de sa famille ; mais ce jeune homme, soit qu'il eût perdu la tête, soit qu'il vît l'impossibilité de rien faire, n'eut rien de

plus pressé que de sortir de Varennes, sous prétexte d'aller avertir M. de Bouillé, sans donner aucun ordre à sa troupe, et en laissant le commandement à un maréchal-des-logis connu pour sa démocratie.

Cependant le détachement de Pont-de-Sommevelle parvint à la maison où était le roi, devant laquelle il se forma en bataille. Elle était investie d'une garde nationale nombreuse. M. de Choiseul, M. de Goguelas et M. de Damas entrèrent dans la maison pour prendre les ordres du roi, et M. de Goguelas ressortit bientôt après, et dit aux hussards et au peuple *que c'était le roi et la reine qui étaient arrêtés*. Ces paroles produisirent peu d'effet sur les premiers. Le peuple n'y répondit que par des cris de fureur. M. de Goguelas ordonna néanmoins aux hussards de mettre le sabre à la main, et leur demanda s'ils étaient pour le roi ou pour la nation : ils répondirent : *Vive la nation ! nous tenons et nous tiendrons toujours pour elle*. Cette réponse, qui ne laissait plus à M. de Goguelas l'espoir d'employer la force, le détermina à feindre d'entrer dans les mêmes sentimens, et dans les dispositions qu'on ferait contre les secours qui étaient annoncés, afin de donner au roi le temps de les recevoir. Les patriotes ne furent pas les dupes de cette feinte ; ils voulurent l'arrêter ; il échappa de leurs mains, fut blessé d'un coup de pistolet, rentra dans la maison de Sausse, et après le départ du roi il gagna, déguisé, Mézières où

il fut arrêté, et d'où il fut ensuite conduit à Orléans.

M. de Boudet fut plus heureux; il se sauva et joignit M. de Bouillé. Quant à M. de Choiseul, il resta dans la maison de Sausse, déterminé à suivre le sort du roi.

Lorsque Sausse fut assuré que les gardes nationales étaient assez nombreuses pour ne plus laisser échapper leur proie, il leva le masque, et dit tout haut au roi qu'il le connaissait pour ce qu'il était. Il lui fit des reproches très-amers sur sa fuite, contre sa parole d'honneur, pour aller, dit-il, dans les pays étrangers, et pour faire la guerre au peuple. Il lui déclara ensuite qu'il l'arrêtait au nom de la nation, et qu'il allait le faire reconduire à Paris sous bonne garde.

Le roi chercha d'abord à se défendre d'être le roi, ce qui entraîna une altercation dans laquelle Sausse et ceux qui étaient avec lui s'éloignèrent de plus en plus des bornes du respect. La reine se rapprocha alors, et fit cesser en disant d'une voix ferme : *Si vous le connaissez pour votre roi, parlez-lui donc avec le respect que vous lui devez.*

Le roi, voyant que la feinte était désormais inutile, reprit alors le caractère de dignité, de franchise, et même de bonhomie qui lui convenait. La chambre était pleine de monde : il fit faire silence, et, s'adressant à tout ce qui était là, il leur exposa le but et les motifs de son voyage, ses projets, ses bonnes intentions, son ardent désir de

connaître le véritable vœu de ses peuples, que la captivité où on le tenait à Paris empêchait de parvenir jusqu'à lui; sa ferme résolution de tout faire pour leur bonheur, quelques sacrifices qu'il en coûtât des droits de sa naissance, de son autorité et de ses intérêts particuliers. Il finit en proposant de se remettre volontairement entre les mains de la garde nationale réunie à Varennes, d'être conduit par elle à Montmédy, ou à telle autre ville qu'elle choisirait, pourvu que ce ne fût pas à Paris, afin d'avoir la faculté d'examiner mûrement la constitution, de s'assurer du véritable vœu de ses peuples, et de concourir librement à tout ce qui pourrait faire leur bonheur. Le roi mit dans ce petit discours, de la majesté, de la bonté, de la simplicité, et même une chaleur et une éloquence fort au-dessus de ce qu'on aurait pu attendre de lui; il fit la plus grande impression sur ceux qui l'entendirent, et Sausse lui-même en parut tellement frappé et attendri qu'il dit à demi-voix : « Que » rien n'était plus raisonnable que ce qu'il propo- » sait; mais qu'il était trop tard, et qu'il y allait » de sa tête si le roi ne reprenait pas la route de » Paris. » Il n'était plus, en effet, le maître dans ce moment-là. Drouet et Billaud, et cette foule de gardes nationales qui remplissaient Varennes, n'auraient certainement pas souffert que leur proie leur échappât; ces ames-là étaient peu faites pour se laisser toucher par les discours du roi, quand même elles auraient été à portée de l'entendre.

En s'assurant du roi et de sa famille, on ne manqua pas d'arrêter en même temps les trois gardes-du-corps qui les avaient accompagnés. MM. de Damas et de Choiseul, qui ne s'étaient plus séparés du roi après l'avoir rejoint, furent arrêtés aussitôt que Leurs Majestés furent parties; et après avoir éprouvé les plus grands dangers, ils furent conduits dans les prisons de Verdun, d'où, un mois après, l'assemblée nationale envoya M. de Choiseul à la haute cour nationale d'Orléans, et M. de Damas en arrestation à la prison de la Mairie, à Paris.

Il restait encore l'espérance d'être secouru par M. de Bouillé. Le roi et la reine se flattaient de le voir arriver à tous les momens. Drouet et Sausse le craignaient, et prenaient toutes les précautions qui dépendaient d'eux. Ils avaient fait des dispositions militaires assez bien entendues, qui, sans doute, leur avaient été suggérées par un M. de Sigemont, chevalier de Saint-Louis, commandant de la garde nationale. Des postes avancés avaient été placés hors de Varennes; le pont et les rues adjacentes étaient fermés de barricades; il y avait même quelques mauvais canons. Une troupe nombreuse de gardes nationales avait été placée de ce côté-là; mais la principale de toutes les précautions était d'accélérer le départ du roi pour Paris. De proche en proche, tous les tocsins des environs assemblaient les milices nationales qui recevaient ensuite l'ordre d'aller à Varennes en toute hâte. Dès

qu'il y eut de quoi fournir une forte escorte, indépendamment de ce qui devait fermer l'entrée de Varennes à M. de Bouillé, on établit une double file, depuis la maison de Sausse jusque sur l'avenue de Paris. Ce fut alors seulement que l'aide-de-camp Romeuf arriva à Varennes, sur les six heures du matin, par conséquent sept heures après l'arrestation du roi. Il entra dans la ville à travers la double haie des gardes nationales, qui se prolongeait sur les deux côtés de la route, et s'étendait à chaque minute par l'arrivée de nouveaux renforts. Il trouva à la porte de Sausse la voiture du roi, qu'on attelait de six chevaux, tournée vers l'avenue de Paris, et environnée de l'escorte qui allait reconduire le monarque prisonnier. Entré dans la maison, il remit avec honte et douleur le décret de l'Assemblée nationale entre les mains de Sausse qui l'avait prévenu, et il se flatta d'éviter les regards de la reine. Madame Élisabeth l'aperçut; la reine l'appela, lui demanda comment il avait pu se charger d'une pareille commission, et imputa tous ses malheurs à M. de La Fayette.

Épris de bonne foi des chimères constitutionnelles de son général, enthousiaste de lui et comme lui, le jeune Romeuf avait cependant conservé la candeur de son âge et la pureté d'un heureux naturel. Il répondit à la reine qu'il n'avait jamais cru l'atteindre, et que ç'avait été le premier mot que lui avait adressé M. de La Fayette en lui donnant l'ordre d'aller à la découverte; mais

que, dans tous les cas, ils avaient pensé, l'un et l'autre, qu'il serait moins douloureux pour la reine de voir auprès d'elle un homme sur le respect de qui elle devait compter. Il chercha ensuite à justifier son général, observant que, loin d'avoir été l'auteur de la catastrophe actuelle, M. de La Fayette avait été au moment de s'en trouver la victime ; que la fureur populaire l'avait rendu responsable de l'évasion du roi ; et que sur la place de Grève on avait descendu la lanterne fatale pour l'y attacher. Il parla des dangers auxquels la reine s'exposait en donnant sa confiance aux ennemis de M. de La Fayette, lequel, sans doute passionné pour la liberté nationale, n'était cependant rien moins que l'ennemi du roi et de sa famille. *Il l'est*, dit la reine, *il n'a en tête que ses États-Unis et la république américaine. Il verra ce que c'est qu'une république française. Eh bien, Monsieur*, poursuivit-elle, *montrez-le-moi donc ce décret dont vous êtes porteur.* Romeuf en remit une copie. *Les insolens !* dit la reine en le lisant, et elle le rejeta sans avoir été jusqu'à la fin. Le papier tomba sur le lit où dormaient le dauphin et sa sœur. La reine le reprit avec vivacité, et le jeta par terre, en disant : *Il souillerait le lit de mes enfans.* Romeuf lui dit à demi-voix, avec des larmes qui roulaient dans ses yeux : *La reine aimerait-elle mieux qu'un autre que moi fût témoin de tous ces mouvemens ?* La reine fut frappée : *Au moins, Monsieur, je vous recommande MM. de Damas, de Choiseul et de*

Goguelas, quand nous serons partis. Romeuf, en effet, sauva leurs vies en exposant la sienne.

Cependant M. de Bouillé, qui avait passé la nuit auprès de Dun, était dans les plus mortelles inquiétudes de ne point voir arriver de courrier, et de ne rien apprendre sur le sort du roi; craignant quelque malheur, il se porta, à la pointe du jour, du côté de Stenay, centre de ses quartiers, pour donner à tout événement des ordres qui pussent promptement remédier au mal s'il y en avait, et s'il était encore temps. A quatre heures passées, il vit arriver à lui, à toute bride, son fils, M. de Raigecourt, et, ce qui le surprit le plus, le commandant des hussards de Varennes, qui lui annoncèrent la catastrophe qui était arrivée. Sans perdre un moment, il donna sur-le-champ l'ordre à royal-allemand de le joindre; et à M. Klinglin de marcher sur Stenay avec deux escadrons pour contenir la ville, et d'envoyer un bataillon de Nassau à Dun pour garder le passage de la Meuse; au régiment de Castella de se porter à tire d'aile sur Montmédy; et aux détachemens de Mouzon et de Dun, d'avancer sur Varennes et d'attaquer en y arrivant. Les dispositions faites, il attendit royal-allemand, qui, malgré l'ordre qu'il lui avait donné d'être prêt à monter à cheval à la pointe du jour, ne le joignit qu'au bout d'une heure. M. de Bouillé lui dit en peu de mots : « Que le roi était arrêté » à Varennes; qu'il comptait sur ce brave régiment » pour arracher le roi des mains des patriotes. » Le

cri unanime de *vive le roi!* fut la réponse de ces braves gens. Le général augmenta encore ces bonnes dispositions en leur distribuant trois ou quatre cents louis qu'il avait sur lui.

M. Deslon, qui commandait les cent hussards de Dun, n'avait pas attendu les ordres de M. de Bouillé pour remplir ses intentions. Il apprit l'arrestation du roi à Varennes, par les officiers qui en allaient porter la nouvelle au général; il partit sur-le-champ pour tenter de le délivrer, laissant seulement vingt-quatre hommes et un officier pour garder le passage de la Meuse à Dun. Il fit une telle diligence, que dans une heure et demie, il fit, avec les hussards, un trajet de cinq lieues, de Dun à Varennes : à cinq heures, il était devant cette dernière ville. Son projet était d'attaquer sur-le-champ. La vue des barrières le força d'y renoncer : le poste avancé de la garde nationale offrit de le conduire à la municipalité; il s'y refusa, et demanda à entrer dans la ville pour rejoindre les hussards qui y étaient : on lui dit que le roi le lui défendait. Certain alors que le roi était encore dans la ville, il demanda à lui aller rendre ses hommages. M. de Sigemont qui commandait la garde nationale, y consentit, mais pour sa personne seulement : il lui engagea sa parole qu'il serait en sûreté; qu'il pourrait parler seul au roi, et lui donna même un otage : le but de M. Deslon était de faire connaître au roi les secours qui allaient arriver, de reconnaître les barricades en dedans, et de savoir s'il pourrait

être secondé par les hussards qui étaient dans la ville. Il désespéra de tout secours de ce côté-là, et, par conséquent, de pénétrer de force dans Varennes, lorsqu'arrivé près de la maison du roi, il vit près de trente hussards à cheval : c'étaient ceux qu'avaient amenés MM. de Choiseul, de Goguelas et de Boudet.

Cependant, M. de Sigemont l'introduisit près du roi et lui permit même, après quelques difficultés, de lui parler sans témoins. M. Deslon expliqua en peu de mots à Sa Majesté l'obstacle que les barricades mettaient à son zèle, mais lui annonça l'arrivée prochaine de M. de Bouillé avec royal-allemand que cet obstacle ne pouvait arrêter ; il répéta cela trois fois ; mais tel était l'accablement de ce malheureux prince, que M. Deslon a cru qu'il ne l'avait pas entendu : il lui demanda enfin ce que Sa Majesté lui ordonnait de dire à M. de Bouillé. « Vous pouvez lui dire, reprit le roi, que » je suis prisonnier, que je crains bien qu'il ne » puisse rien faire pour moi ; mais que je lui de- » mande de faire ce qu'il pourra. » M. Deslon parla aussi à la reine; mais comme elle était près de M. de Sigemont, il lui adressa la parole en allemand. Cette princesse se plaignit avec amertume des duretés qu'elle éprouvait, et lui dit : « Qu'on » ne voulait pas même la mener à Verdun pour s'y » reposer. » Le roi fit cesser promptement cet entretien, qui sans doute paraissait suspect. M. Deslon prit congé, et demanda tout haut les ordres

du roi. « Je suis prisonnier, répondit le monarque, » je n'en ai plus à donner. »

M. Deslon ayant rejoint son détachement sans être inquiété, voulut encore faire une tentative ; il envoya ordre aux hussards qui étaient dans Varennes et qui étaient restés fidèles d'attaquer en dedans tandis qu'il attaquerait en dehors. Un brigadier se chargea de cet ordre, mais il ne put parvenir jusqu'à M. de Boudet, qui était enfermé et bloqué aux Cordeliers avec ceux des hussards qui n'avaient pas manqué.

M. Deslon fut donc obligé de rester dans l'inaction et d'attendre l'arrivée de M. de Bouillé. Vers les huit heures, il s'aperçut que le roi et la famille royale sortaient de Varennes avec une grosse escorte pour reprendre la route de Paris. En ce moment M. Deslon venait d'être joint par M. le comte Louis de Bouillé. Ils crurent pouvoir trouver là une occasion favorable de délivrer le roi. Il fallait pour cela passer la rivière à gué ; ils traversèrent avec les hussards un premier bras, mais un canal profond et impossible à franchir ne leur permit pas d'aller plus loin. Désespérés de l'inutilité de leurs efforts, ils se déterminèrent à aller au-devant du marquis de Bouillé. Ils le rencontrèrent très-près de là, à la tête du détachement de Mouzon, qu'il avait trouvé arrêté dans un bois par quelques gardes nationales qui le fusillaient. Après avoir dispersé les patriotes, il marcha en avant avec le détachement, suivi à peu de distance par royal-alle-

mand, que conduisait M. d'Hoffelize. Il faisait déjà ses dispositions pour attaquer Varennes, lorsque M. Deslon lui apprit que le roi était parti depuis une heure et demie.

M. de Bouillé alla rejoindre sur-le-champ royal-allemand et M. d'Hoffelize; il proposa de suivre toujours sa route et de tenter un dernier effort. Le régiment, quoique harassé par un trajet de neuf lieues fait en quatre heures et demie, montra les meilleures dispositions, et offrit de mettre pied à terre pour enlever les barricades de Varennes; mais on représenta au général, qu'outre les barricades, le pont se trouvait rompu en quelques endroits, que personne ne connaissait de gué; qu'il était tout au plus possible de faire quatre lieues avec les chevaux harassés d'une course de neuf lieues qu'ils venaient de faire; que ces quatre lieues ne suffisaient pas pour atteindre le roi qui avait une heure et demie d'avance; qu'enfin on allait être coupé par la garnison de Verdun, qui marchait avec du canon.

Elle arriva en effet à Varennes, une demi-heure après que M. de Bouillé en fut parti. Telles furent les raisons invincibles qui déterminèrent le marquis de Bouillé à renoncer à tout projet de tentative pour sauver le roi. Elles n'auraient, en effet, abouti à autre chose qu'à verser le sang inutilement, et à mettre la famille royale dans un péril imminent d'être massacrée. Il est évident, pour quiconque a connu ce général, qu'étant un des hommes les plus hardis, les plus entreprenans et les plus courageux

de son siècle, il n'a pu renoncer à la gloire d'être le libérateur de son roi, que parce que l'impossibilité lui en était démontrée.

Croyant tout perdu sans ressources, il ne songea plus qu'à s'occuper de sa sûreté et de celle des braves gens qui, comme lui, étaient embarqués dans cette malheureuse affaire. Il ramena promptement son régiment à Stenay, et sortit de la ville avec ses compagnons d'armes, au moment où la municipalité délibérait de le faire arrêter. L'ordre en était déjà même donné à la frontière. Ils se firent jour le sabre à la main, et essuyèrent quelques coups de fusil. Ils gagnèrent Luxembourg, d'où le marquis de Bouillé écrivit cette fameuse lettre à l'Assemblée, qu'on lui a reprochée comme une fanfaronnade. Sa véritable intention était de détourner sur lui la fureur où il supposait l'Assemblée, et de disculper le roi de tout ce qu'elle pourrait lui reprocher à l'occasion de sa fuite, en s'avouant hautement l'auteur de tout.

La retraite du marquis de Bouillé ne laissait plus d'obstacles à craindre pour le retour du roi à Paris. On l'avait fait partir de Varennes, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, vers les huit heures du matin, dans la même voiture qui l'avait amené. Les trois gardes-du-corps étaient attachés et liés sur le siége. MM. de Choiseul et de Damas, restés en prison à Varennes, furent conduits le lendemain dans les prisons de Verdun, après avoir été dans le plus imminent péril de leur vie, et après

avoir dû leur salut à M. de Romeuf, qui fut pendant quelques heures emprisonné avec eux.

La voiture du roi était escortée par trente des gardes nationales qui avaient été rassemblés à Varennes. Celles des villes et villages par lesquels on passait ou qui étaient à portée de la grande route, augmentaient le cortége et remplaçaient les corps qui retournaient chez eux. On estime à huit ou dix mille hommes l'escorte qui fit constamment ce long et pénible voyage jusqu'à Paris. Presque toute cette nombreuse milice était à pied, aussi la voiture ne pouvait aller qu'au petit pas des chevaux.

Le voyage jusqu'à Paris fut de huit jours : pour concevoir combien il dut être pénible pour le roi et sa famille, il faut se peindre les circonstances où ils étaient, leurs inquiétudes pour l'avenir, les insultes atroces qu'ils entendaient autour d'eux, et y joindre la chaleur excessive qu'il faisait alors, et les nuages de poussière qu'une si grande multitude occasionait. Les premiers momens passés, et lorsque toute espérance de secours fut perdu, le roi et la reine reprirent tout leur courage et se mirent au-dessus de l'affreux malheur qui devait les accabler. Le calme, la douleur, la sérénité même régnaient également sur leurs visages, dans leurs paroles et dans toutes leurs actions. Leur tranquillité ne fut troublée que par un événement atroce dont ils furent les témoins. Auprès de Sainte-Ménehould, un gentilhomme qui avait une terre près de cette ville, nommé M. Duval, comte de Dampierre,

trouva le moyen de pénétrer jusqu'à la voiture, et de témoigner aux illustres captifs son respect, son attachement et sa douleur. Ses larmes, qui coulaient en abondance, accompagnaient le peu de paroles qu'il eut le temps de prononcer. Il fut arraché violemment de la portière du carrosse, et massacré sous les yeux du roi et de sa famille, qui entendirent ses cris et virent son sang répandu.

Ils arrivèrent à Châlons le second ou troisième jour. Dans cette ville, ou un peu avant d'y arriver, ils rencontrèrent trois commissaires de l'Assemblée nationale.

Du moment que le roi avait été arrêté à Varennes, Sausse et Drouet avaient envoyé un courrier porter en diligence cette grande nouvelle à l'Assemblée nationale.

Le courrier arriva dans la soirée du mercredi, au moment où tout le monde et tous les partis, sans savoir précisément de quel côté le roi avait tourné, commençaient à croire qu'il avait échappé et qu'il était en sûreté.

Malgré la bonne contenance que faisait l'Assemblée, les membres les plus influens du côté gauche songeaient déjà à tirer parti de cet événement pour finir la révolution par un accommodement solide avec le roi. Ils avaient même déjà été jusqu'à se rapprocher de quelques membres principaux du côté droit, et jusqu'à proposer à MM. de Cazalès et Malouet d'être du nombre de quatre députés

qu'ils projetaient d'envoyer au roi pour traiter avec lui.

La nouvelle de son arrestation détruisit toutes ces mesures, et les jacobins, ainsi que le peuple de Paris, qui se livra, en l'apprenant, à une joie insensée et féroce, ne permirent plus de regarder le roi sous un autre point de vue que sous celui d'un prisonnier livré sans défense à son vainqueur, et qui n'a plus rien désormais à attendre que de sa politique ou de sa générosité. Sans arrêter encore le sort qui lui était réservé, les chefs de l'Assemblée ne songèrent d'abord qu'à le faire arriver en sûreté à Paris. C'est principalement dans cette vue, qu'ils commencèrent par faire nommer trois commissaires de l'Assemblée, pour aller le recevoir des mains de ceux qui l'avaient arrêté, et pour l'accompagner jusqu'à Paris, avec pleins pouvoirs pour ordonner ce qu'ils jugeraient convenable dans les circonstances. Le choix des commissaires tomba sur messieurs de Latour-Maubourg, Barnave et Pétion. Ils appartenaient aux trois sections qui, à cette époque, divisaient le côté gauche. Le premier, homme de qualité, était un ami et un partisan zélé de M. de La Fayette, adorateur, comme lui, de la constitution, jusque dans ses défauts; le second, jeune avocat de Grenoble, était du parti qui commençait à sentir que la révolution avait été trop loin, et qui aurait été charmé de pouvoir la faire rétrograder un peu; il

est cependant vrai de dire que Barnave était alors plutôt l'ami de ceux qui avaient cette opinion, qu'il ne l'avait lui-même; le troisième, aussi avocat, était républicain fanatique.

Ils partirent peu d'heures après leur nomination, pour aller à Châlons et se rendre à la rencontre du roi. Du moment qu'ils l'eurent trouvé, tous les ordres émanaient d'eux.

Madame de Tourzel quitta la voiture du roi pour aller avec un des commissaires dans celle qui les avait amenés. Les deux autres montèrent dans le carrosse du roi. La reine semblait désirer que M. de Latour-Maubourg fût un de ceux-là, parce que, du moins, sa figure ne lui était pas inconnue. M. de Latour qui s'en aperçut, lui dit en particulier : « Qu'il n'avait accepté cette triste commis-
» sion que pour tâcher d'être utile à son roi ;
» qu'elle pouvait compter sur lui comme sur le
» plus fidèle de ses sujets ; mais qu'il n'en était
» peut-être pas de même de Barnave, qui était un
» membre très-important dans l'Assemblée par son
» influence ; que sa vanité s'était flattée d'être dans
» la voiture du roi ; qu'il était important pour le
» service de Sa Majesté qu'il y fût, et que la reine
» aurait une occasion de le connaître plus particu-
» lièrement ; qu'il la suppliait donc de trouver bon
» qu'il lui cédât la place qu'elle désirait qu'il prît,
» et qu'il montât dans l'autre voiture avec madame
» de Tourzel. »

Les choses furent donc ainsi arrangées. Barnave,

qui était assez mince, se mit dans le fond de la voiture entre le roi et la reine; Pétion, sur le devant, entre madame Élisabeth et la jeune princesse; le dauphin, sur les genoux de sa mère, de sa tante ou de sa sœur.

L'arrivée de ces nouveaux compagnons de voyage mit d'abord du sérieux et de l'embarras dans la carrossée. La reine, dans le premier moment, ne se souciait nullement de se lier avec eux; elle prit même le masque de l'humeur, laissa tomber son voile sur son visage, et résolut de ne pas ouvrir la bouche, pendant toute la route, pour adresser la parole aux commissaires. Barnave débuta par une chose que la reine prit pour de l'insolence, ce fut de jeter les yeux alternativement sur l'un des gardes-du-corps qui étaient sur le siége, et sur la reine, en se permettant un sourire imperceptible, malin et presque sardonique. Comme le bruit s'était répandu que le comte de Fersen était un des trois hommes arrêtés avec le roi, et que la reine n'ignorait pas ce que la méchanceté avait dit de ses liaisons avec ce seigneur suédois, elle crut deviner que c'était ce qui occupait les pensées et l'attention de Barnave. Elle se hâta de le détromper, sans qu'il pût deviner que c'était son but, en faisant connaître sans affectation, quelles étaient les trois personnes qui étaient sur le siége. Excepté dans cette circonstance, Barnave, non-seulement ne s'écarta pas des égards qu'il devait au roi et à la reine, mais il eut même pour eux toutes les attentions

respectueuses que les circonstances purent lui permettre, et, loin d'abuser de leur position et de la sienne, son respect et son intérêt semblaient s'accroître à mesure qu'il eut plus d'occasion de les connaître.

Le roi, de ce premier moment, prit avec lui le ton simple et bon qui faisait le fond de son caractère; il ne parut point embarrassé du rôle nouveau que la fortune avait assigné à lui et aux commissaires; il attaqua, le premier, Barnave de conversation, le mit sur ce qu'il devait mieux savoir, sur la révolution, sur la constitution, sur l'Assemblée. L'avis et la façon de penser de Barnave ne pouvaient être les siens. Une petite dispute s'engagea; Barnave la soutint avec la politesse d'un homme de bonne compagnie, et les nuances de respect qu'exigeait la distance des rangs. Le tour que prenait la conversation, amena naturellement le départ du roi de Paris; il s'exprima là-dessus avec la même franchise et la même simplicité, en développant son but, ses intentions et le désir le plus sincère de chercher tout ce qui pourrait faire le bonheur du royaume plutôt que le sien propre.

La reine, malgré l'humeur qu'elle avait et qu'elle prenait à tâche de montrer, ne perdit rien de cette conversation à laquelle elle semblait ne vouloir pas prendre part. Elle fut frappée de l'esprit, de la modération et du ton convenable que faisait paraître Barnave : de nouvelles réflexions la déterminèrent à abandonner sa première résolu-

tion. Elle crut qu'il serait utile, pour les circonstances, d'accroître l'intérêt que Barnave semblait prendre à leur malheur, et de confirmer, d'augmenter même l'opinion que cette première conversation paraissait lui donner des lumières, de la bonté et de la candeur du roi. Peu à peu elle se mêla à leur entretien ; elle y mit cette grâce, ce charme, cette présence d'esprit et cette aisance que personne n'a su mieux qu'elle mêler avec cette espèce de fierté majestueuse qui convenait à son rang et à sa naissance. Cet entretien augmenta, dans Barnave, le sentiment de respect et d'intérêt pour le roi et pour la reine, et changea les idées fausses qu'il s'était faites de leur caractère, n'ayant guère pu les connaître jusque-là que par ce que la méchanceté et l'esprit de parti en avaient publié. C'est de là qu'il faut dater l'espèce de confiance que la reine a toujours eue depuis en Barnave. Non-seulement il avait effacé les impressions que ses écarts fougueux dans les commencemens de la révolution avaient données à Sa Majesté contre lui, mais sa conduite, pendant le retour de Varennes, détermina la reine à prendre plus tard ses conseils dans des circonstances difficiles. Cette sorte d'attraits qui l'avait rapprochée de Barnave, n'a jamais eu lieu pour ses amis, tels que Lameth et Duport, même dans le temps où les circonstances la forcèrent de les voir et d'avoir des rapports avec eux.

Pétion, qui avait moins de tact, moins d'esprit, et bien plus d'exaltation que Barnave, n'imita pas sa conduite dans la voiture du roi. Quoique né d'un

caractère assez doux, et même sensible, à ce qu'en ont dit ses amis, il y porta la grossièreté, l'insolence et la dureté de ce qu'on a appelé ensuite un *sans-culotte*, qu'il prenait sans doute alors pour la liberté et la franchise républicaines. « Pour moi, » je n'aime que la république, » furent les seules paroles qu'il sut dire, et répéter, lorsque la conversation générale tourna sur la politique et le gouvernement. Jamais il ne lui échappa la plus légère marque d'intérêt pour les malheurs de ses compagnons de voyage; pas même de ces simples politesses qu'un homme qui a reçu quelque éducation se fait un devoir de rendre à des femmes de bonne compagnie.

J'ai dit qu'il était sur le devant du carrosse, entre madame Élisabeth et madame Royale. Quoiqu'il ne pût pas ignorer la haute vertu et l'extrême piété de la première, il se permit de lui adresser quelquefois des propos équivoques qui eussent été déplacés dans une personne ordinaire, mais bien élevée. Madame Élisabeth fit semblant de ne pas les entendre, et n'y opposa que le silence et le mépris. Mais Pétion ayant osé se permettre quelques-unes de ces plaisanteries triviales sur la dévotion et la religion, madame Élisabeth le releva avec beaucoup de force et de vivacité. Une dispute sur la religion s'engagea entre elle et lui. La reine, en me contant cette anecdote, me dit qu'elle avait été étonnée de l'éloquence, de la logique et

de la force de raisonnement que montra sa belle-sœur dans cette occasion ; elles furent telles que l'avantage de la conversation ne fut pas pour Pétion. Afin de ne plus revenir sur cet odieux personnage, je finirai par un trait qui prouve jusqu'à quel point il poussa la familiarité et le défaut d'éducation. Il y avait dans la voiture une carafe d'eau avec un verre, qui se trouvaient placés près de madame Élisabeth. Il arriva que Pétion eut soif ; sans excuses, et sans ces formes de politesse usitées, même entre égaux, il demanda brusquement le verre à madame Élisabeth, et se fit verser l'eau par elle, sans se donner seulement la peine de la remercier.

Jusqu'à l'arrivée des commissaires, toutes les fois qu'on s'était arrêté pour dîner ou pour souper, le roi et la famille royale avaient mangé seuls ; leurs gardes restaient, ou dans la pièce où ils étaient, ou à la porte. Dans la première auberge où l'on s'arrêta, après que les commissaires les eurent joints, le roi et la reine remarquèrent que l'on n'avait rien changé à l'ordre précédent, et qu'il n'y avait que le nombre ordinaire de couverts pour la famille royale. Ils crurent devoir engager les commissaires à se mettre à table avec eux. MM. de Latour-Maubourg et Barnave s'en défendirent long-temps par respect : j'ai même ouï dire que Barnave insista pour que le roi lui permît de le servir derrière son fauteuil ; il céda cependant à la

fin aux invitations réitérées du roi et de la reine, et, jusqu'à la fin du voyage, les trois commissaires mangèrent constamment avec le roi.

Il n'y eut rien de remarquable pendant le reste de la route, sinon une occasion dans laquelle la reine eut lieu d'être satisfaite de la conduite de Barnave. Entre Châlons et Meaux, un malheureux prêtre voulut s'approcher de la voiture du roi : il en était assez près, lorsque les gardes nationales se jetèrent avec fureur sur lui, et l'entraînèrent pour l'égorger à quelque distance. La reine, qui par hasard regardait de ce côté-là, fit un cri, et pria Barnave de sauver la vie à ce malheureux. Barnave s'élance de la voiture comme un trait, arrache le prêtre des mains de ces furieux, et, après l'avoir mis en sûreté et en liberté, revint prendre sa place.

Le cinquième jour, le cortége arriva à Meaux. Un fort détachement de la garde de Paris attendait le roi dans cette ville pour le ramener dans la capitale. Soit que ce fût la marche toute naturelle, soit que les choses eussent été arrangées de manière que le roi et toute sa famille, ramenés prisonniers, pussent servir de spectacle à tous les habitans de cette immense cité, ils arrivèrent à Paris au milieu du jour. On fit passer Sa Majesté par la grande avenue des Champs-Élysées, sans doute pour donner plus de solennité à ce triste spectacle; car le cortége aurait dû arriver par le faubourg Saint-Martin. Pour gagner la route de Normandie, on avait allongé le trajet de plus d'une

lieue. Il faisait une chaleur dévorante : une poussière enflammée, qu'occasionait la marche d'un si grand nombre de personnes, couvrait l'atmosphère ; la voiture du roi paraissait comme au milieu d'une forêt de baïonnettes ; l'armée d'escorte était commandée par M. Dumas, militaire connu, qui depuis a joué un rôle remarquable. On fit entrer le cortége par le Pont-Tournant dans le jardin des Tuileries qui était resté ouvert à tout le monde. Des ordres sévères avaient été donnés pour que le roi rencontrât partout sur son passage un silence morne et lugubre. La garde nationale, qui bordait le boulevard, avait le fusil renversé comme dans un jour de deuil. Le peuple, qui était derrière, restait muet le chapeau sur la tête. On avait affiché dans plusieurs endroits : *Celui qui applaudira le roi aura des coups de bâton, celui qui l'insultera sera pendu.* Tel était le renversement de toutes les idées, que cette proclamation grossière était regardée comme un acte de magnanimité. Au surplus, si cette espèce de plébiscite fut obéi pendant la traversée de Paris, sur le boulevard, on l'oublia complétement lorsque le cortége approcha du château des Tuileries. Alors les imprécations, les injures, les menaces les plus atroces, retentirent de toutes parts. La reine surtout parut être l'objet de la fureur populaire. Sans la garde nationale, elle, les trois gardes-du-corps, et peut-être le roi en auraient été probablement les victimes avant de pouvoir entrer au château. Cette garde

même était assez peu rassurante, soit parce que beaucoup de ceux qui la composaient partageaient les idées de la populace, soit parce qu'elle avait prouvé, en plusieurs occasions, qu'elle ne savait pas résister. Quoique la reine ne se dissimulât pas ses propres dangers, elle ne montra pas la plus petite altération, et elle ne fut occupée que de ceux du roi et des trois malheureux gardes-du-corps enchaînés sur le siége (1).

En approchant du château, elle recommanda vivement le sort de ces derniers à Barnave. Il lui promit qu'il périrait plutôt que de souffrir qu'il leur arrivât du mal; et, en effet, il tint parole. C'est à lui seul que ces trois fidèles serviteurs durent de n'être pas les victimes de la rage populaire à laquelle ils faillirent d'être livrés, lorsque la voiture du roi fut arrêtée auprès des trois marches de la longue et large terrasse qui sépare le château des Tuileries du jardin. M. de La Fayette et toute sa garde, n'étaient occupés qu'à arrêter de tous côtés les flots du peuple, et à protéger le court, mais effrayant trajet qu'avaient à faire le roi et sa famille pour gagner la grande porte du château. Les trois gardes-du-corps restaient attachés sur le siége, presque sans protection; la populace deman-

(1) Les trois gardes-du-corps n'étaient point, à ce qu'il paraît, enchaînés sur le siége. M. de Latour-Maubourg avait offert de les prendre dans sa voiture. Ce fut la reine qui les fit rester sur le siége de la sienne. Voyez les éclaircissemens historiques (*note* E).

(*Note des nouv. édit.*)

dait leurs têtes avec fureur; ce fut Barnave qui s'occupa de leur sort, et qui les fit conduire en sûreté au château, pour y attendre ce que l'Assemblée ordonnerait d'eux.

La reine exigea que le roi et ses enfans descendissent les premiers; elle ne voulut sortir que la dernière. M. de La Fayette était parvenu à former des deux côtés une double haie de gardes nationales, depuis la portière jusqu'à la porte du château. Le roi, sa sœur, sa fille et le dauphin portés sur leurs bras, la traversèrent assez en sûreté et fort rapidement. Lorsque la reine voulut descendre de la voiture, le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon se présentèrent pour la recevoir, et lui donnèrent la main : la présence de ces messieurs, dans une pareille circonstance, n'était pas rassurante; outre la part qu'ils avaient prise à la révolution, la reine n'ignorait pas qu'elle était l'objet de leur haine personnelle. Sa première pensée fut qu'ils étaient là pour la livrer au peuple, ou du moins pour la conduire dans une prison séparée : elle y fut confirmée lorsqu'elle se sentit enlevée par eux et conduite, aussi presque en courant, du côté du château. Ils ne lui dirent pas un mot pendant tout ce temps-là, elle n'entendit que les imprécations horribles que vomissait contre elle la populace, que ce spectacle avait rassemblée. Leur intention cependant, loin d'être mauvaise, leur fait honneur. L'Assemblée, quoique prévenue de l'arrivée du roi, avait cru de sa dignité de paraître

s'occuper peu de ce grand événement. Elle daigna cependant envoyer une députation de ses membres pour protéger l'arrivée du roi dans son palais. MM. d'Aiguillon, de Noailles et quelques autres, soit curiosité, soit désir d'écarter le danger dont ils prévoyaient que la vie du roi et de la reine pouvait être menacée à leur débarquement, allèrent les attendre sur la terrasse. La popularité dont leurs opinions connues les faisaient jouir, leur permit de pénétrer, et ils pensèrent sans doute qu'elle pourrait les mettre à portée d'être plus utiles que d'autres. Lorsqu'ils eurent mis la reine en sûreté dans le château, ils prirent congé d'elle. Là, il lui survint une autre inquiétude, l'une des plus déchirantes qu'elle eût éprouvées jusque-là : arrivée chez le roi, elle n'aperçut pas son fils; elle fut assez long-temps avant d'en avoir des nouvelles et de le revoir : elle eut le tourment de craindre qu'il n'eût été étouffé dans la bagarre, ou qu'on eût eu la barbarie de le séparer d'elle. Il paraît tout simplement qu'on l'avait porté à son appartement pour le faire reposer, car il lui fut rendu dans la journée.

Pendant ce temps-là, l'Assemblée délibérait sur ce qu'elle avait à faire dans les circonstances. Dès le matin, elle avait rendu un décret dont le premier article était ainsi conçu :

« Aussitôt que le roi sera arrivé au château des » Tuileries, il lui sera donné provisoirement une » garde qui, sous les ordres du commandant général

» de la garde parisienne, veillera à sa sûreté et ré-
» pondra de sa personne. »

Deux autres articles avaient décrété de même « une garde particulière pour l'héritier présomptif » de la couronne, et une pour la reine. »

Le quatrième avait ordonné que « tous ceux qui » avaient accompagné la famille royale dans sa » fuite seraient mis en état d'arrestation et in- » terrogés ; » que « le roi et la reine seraient en- » tendus dans leurs déclarations, et le tout sans » délai, pour être pris par l'Assemblée les résolu- » tions qui seraient jugées nécessaires. »

Par les cinquième et sixième articles, « le roi » avait été suspendu provisoirement des fonctions » de la royauté. » Enfin, le septième et dernier article avait enjoint au ministre de l'intérieur « de » faire publier ce décret à l'instant même, à son de » trompe, dans tous les quartiers de la capitale. »

Cette *responsabilité* publiée avec tant d'éclat, cette responsabilité qui ne se bornait plus au seul commandant, mais qui était étendue par un décret sur *toute la garde particulière*, fit perdre la tête aux trois quarts de la milice parisienne qui devait former cette garde, et même à la plus saine partie de cette milice, officiers et soldats. Ils avaient vu tout à l'heure M. de La Fayette entouré sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et la fatale lanterne descendue pour lui ; ils lui déclarent *qu'ils ne veulent pas courir le même risque que lui.*

Pendant plusieurs jours on ne peut pas trouver un seul officier qui veuille se charger de *la garde particulière de la reine*, sans veiller dans la chambre même de Sa Majesté.

M. de Gouvion lui-même, commandant en second de la garde nationale, sur lequel le roi et la reine croyaient avoir beaucoup plus d'ascendant que sur M. de La Fayette, M. de Gouvion déclare « qu'il ne continuera pas son service aux Tuileries, » si on ne le laisse pas le maître absolu d'employer » toutes les précautions qu'il voudra, et notamment » de faire murer plusieurs portes de l'intérieur. » Le roi y consentit pour conserver M. de Gouvion.

Chaque jour on voyait arriver dans le château des députations de sections soupçonneuses qui voulaient s'assurer elles-mêmes des précautions prises. Dans le même instant où l'on réveillait le roi et la reine pour vérifier s'ils ne s'étaient pas enfuis, on réveillait M. de La Fayette pour l'informer que le roi et la reine s'enfuyaient. Enfin, l'on sait tout ce que le peuple avait rêvé de projets de complots et d'évasion avant le voyage de Varennes : qu'on juge ce que ce devait être après ; et combien les méchans avaient beau jeu pour séduire les faibles.

M. de La Fayette était-il l'un ou l'autre ? Faut-il en croire ses amis, qui l'ont peint entraîné malgré lui par une nécessité affreuse, et préoccupé du salut de la famille royale jusque dans les rigueurs apparentes par lesquelles il voulait calmer les ombrages populaires? Faut-il penser, avec des juges plus sé-

vères, qu'infatué de sa chimère patriotique, il osa croire le roi coupable d'avoir fui, et se regarder comme le ministre de la justice nationale; ou, qu'assez injuste pour diriger le reproche contre le prince envers qui l'on avait violé tant de sermens, il fut assez peu généreux pour vouloir se venger des périls que lui avaient fait courir les augustes prisonniers en trompant sa vigilance? C'est une question que je m'abstiens de décider, et sur laquelle la reine n'hésitait pas.

Quoi qu'il en soit du motif, voici dans le fait les précautions inouïes qui furent le fruit de cette fermentation générale, et qui semblaient calculées, non-seulement pour prévenir tous les moyens de fuite, mais encore pour faire sentir à ces illustres captifs toute l'horreur de leur prison.

Une nombreuse garde fut établie dans les cours: un vrai camp dans les jardins, avec des tentes et tout ce qui est nécessaire pour faire camper des soldats. Le jardin fut hermétiquement fermé au public et même aux députés de l'Assemblée; M. de La Fayette prétendant qu'il ne pouvait exclure les sections dont les irruptions seraient terribles, qu'en excluant les députés, dont les visites seraient inutiles. L'entrée du château fut interdite à tout ce qui n'était pas du service indispensable, ceux même qui en faisaient partie étaient fouillés en entrant et en sortant. Des sentinelles furent établies jusque sur les toits; mais tout cela n'était rien en comparaison de la surveillance intérieure. Voici comme elle était exercée chez la

reine : les pièces extérieures de son appartement étaient autant de corps-de-garde. A côté de sa chambre était une garde-robe si obscure, qu'en tout temps il fallait l'éclairer par des bougies : elle était précédée d'un petit carré qui aboutissait à un escalier dérobé, séparé de son unique garde-robe par une simple porte vitrée. Deux gardes restaient continuellement dans sa chambre à coucher, pièce où elle se tenait toujours, avec ordre de ne la perdre de vue ni jour ni nuit. Ces gardes étaient à la vérité des gardes nationales, mais on sait de quelle espèce étaient la plupart.

Dans les premiers jours la reine était obligée de se coucher, de se lever et de s'habiller devant ses gardes ; ils passaient à la lettre les nuits dans sa chambre. Ensuite, soit que M. de La Fayette sentît de lui-même l'indécence de ces ordres, ou qu'il eût en effet travaillé à calmer les têtes de sa garde, soit que le roi lui en eût parlé, il adoucit la sévérité de ses dispositions, mais voici comment. Les gardes restaient dans la chambre de la reine tant qu'elle était levée ; mais lorsqu'elle jugeait à propos de se coucher, et pour tout le temps qu'elle restait dans son lit, les gardes se retiraient. Alors l'un d'eux s'établissait dans cette espèce de tambour que formaient les deux portes de la chambre dans l'épaisseur du mur, de manière cependant que, la porte qui donnait dans la chambre restant toujours entr'ouverte, il pût voir ce qui se passait. Ce tempérament était un peu moins choquant, mais il ne

mettait pas la reine à l'abri de la familiarité insultante de ses gardes. Un jour qu'étant couchée, elle ne pouvait pas dormir, elle alluma une bougie à une lampe de nuit qui était à côté d'elle, et se mit à lire. Son garde, qui s'en aperçut, entre dans la chambre, ouvre les rideaux et s'assied familièrement sur son lit en lui disant : « Je vois que vous ne pouvez pas dormir, causons ensemble, cela vous vaudra mieux que de lire. » La reine contint son indignation et lui fit comprendre avec douceur qu'il devait la laisser tranquille. Résignée à son sort et déterminée à dissimuler jusqu'à la fin, elle ne daigna, ni se plaindre de cette sévérité outrée et humiliante, ni la reprocher à M. de La Fayette. Elle le voyait assez souvent. Il affectait même de venir chez elle plus souvent que les circonstances ne l'exigeaient. La reine était polie avec lui, quoique froide : elle lui parlait non-seulement sans aigreur, mais même toujours avec aisance, de choses indifférentes ou de ce qui intéressait le roi.

Malgré la vigilance dont ils étaient assaillis, le roi et la reine trouvèrent les moyens d'entretenir des correspondances qui les tinrent toujours au courant de ce qui se passait relativement à eux : l'affaire de leur fuite prit, peu de jours après le retour à Paris, un tour plus heureux qu'on n'aurait osé l'espérer de la fermentation des esprits et des dispositions que l'Assemblée avait montrées jusque-là à pousser les avantages qu'elle avait sur le roi aussi loin qu'ils pourraient aller. Ce morceau d'histoire

qui doit être très-piquant, s'il est écrit par quelqu'un bien instruit, n'entre pas dans mon dessein. Je terminerai le récit du voyage de Varennes en disant que, malgré les clameurs des jacobins et la conduite presque entièrement passive du côté droit, les meneurs de la majorité du côté gauche finirent cette grande affaire aussi promtement et aussi habilement que les circonstances pouvaient le leur permettre : ils virent clairement que le but des jacobins était de profiter de cette occasion, non-seulement pour perdre le roi, mais encore pour détruire la royauté, et établir la franche république sur ses ruines; ils en furent effrayés : et, pour éviter cet abîme, ils tournèrent court à ce qu'ils appelaient le parti de l'indulgence; en conséquence ils firent faire un rapport par leurs comités, dont le sens fut que le roi n'était point coupable pour avoir voulu s'enfuir, et que, quand il le serait, il ne pouvait être mis en jugement à raison de son inviolabilité : que dès que la constitution serait totalement achevée (alors elle tirait à sa fin), il fallait la lui faire accepter, et le mettre en possession effective de toutes les prérogatives du pouvoir exécutif; que le seul coupable de la fuite du roi était M. de Bouillé qui en paraissait être le principal agent, comme il l'avouait lui-même dans la fameuse lettre qu'il avait écrite à l'Assemblée après sa sortie de France ; que M. de Choiseul qui l'avait secondé et M. de Goguelas seraient envoyés à Orléans pour y être jugés par la haute cour nationale; que M. de Damas res-

terait en arrestation à Paris ; que quant aux gardes-du-corps qui avaient accompagné le roi, on ne pouvait leur imputer à crime leur obéissance à ses ordres, et qu'en conséquence ils seraient mis en liberté. MM. de Choiseul et de Goguelas furent transférés à Orléans et y subirent quelques interrogatoires : mais leur affaire fut exprès traînée en longueur jusqu'à l'acceptation de la constitution.

On saisit cette occasion pour proclamer une amnistie générale de tous les délits révolutionnaires, en conséquence de laquelle ces deux messieurs eurent la liberté avec tous les autres prisonniers (1).

Marie-Antoinette ne démentit point son grand caractère pendant son emprisonnement. Lorsque les trois commissaires que l'Assemblée avait chargés de recevoir les déclarations du roi et de la reine se présentèrent devant Leurs Majestés, le roi ajouta à sa déclaration que la gouvernante de son fils et les femmes de suite n'avaient été averties de son départ que peu de temps avant qu'il fût effectué. Cette observation fut faite pour sauver ces dames du danger auquel elles étaient exposées. Voici la déclaration pleine de noblesse que fit la reine.

Déclaration de la Reine.

Je déclare que le roi, désirant partir avec ses enfans, rien dans la nature n'aurait pu m'empêcher de le suivre. J'ai assez prouvé, depuis deux ans,

(1) Ici se termine le récit de M. de Fontanges. Weber continue le sien. (*Note des nouv. édit.*)

dans plusieurs circonstances que je voulais ne le quitter jamais. Ce qui m'a encore plus déterminée, c'est l'assurance que j'avais que le roi ne voulait pas quitter le royaume : s'il en avait eu le désir, toute ma force eût été employée pour l'en empêcher.

La gouvernante de mon fils était malade depuis trois semaines, et n'a reçu les ordres que peu de temps avant le voyage; elle en ignorait absolument la destination. Elle n'a emporté avec elle aucune espèce de hardes, et j'ai été obligée moi-même de lui en prêter.

Les trois courriers n'ont pas su la destination ni le but de leur voyage. Sur le chemin on leur donnait de l'argent pour payer leurs chevaux; ils recevaient l'ordre pour la route. Les deux femmes de chambre ont été averties dans l'instant même du départ, et l'une d'elles, qui a son mari dans le château, n'a pu le voir avant le départ.

Monsieur et Madame devaient venir nous joindre en France; ils ne sont passés dans le pays étranger que pour ne pas nous embarrasser et ne pas faire manquer les chevaux sur la route.

Nous sommes sortis de l'appartement de M. de Villequier, en prenant la précaution de ne sortir que séparément et à plusieurs reprises.

Signé, MARIE-ANTOINETTE.

Ce fut un ami de Barnave, M. Muguet de Nanthou, qui fit le rapport sur l'événement relatif à la

fuite de Leurs Majestés et qui proposa la question de savoir si le roi pouvait être mis en cause. Il conclut à la négative, en rejetant tout l'odieux qu'il voyait dans cette fuite, sur M. de Bouillé et les autres personnes qui avaient servi le roi dans cette occasion, et il demanda que leur procès fût fait à tous; il nomma MM. de Bouillé, de Heyman, de Klinglin, Charles de Damas, de Choiseul, de Fersen, de Bouillé fils, d'Hofflize, Dandoins, de Goguelas, Desoteux, de Raigecourt, de Mandel, Talon, de Maldan, de Valory, Dumoutier, Mainesen.

On vient de voir ceux que l'Assemblée mit en jugement. Dans la discussion qui s'éleva sur l'inviolabilité du roi, Louis XVI n'eut pour adversaires que Pétion, Prieur, Vadier, le curé Grégoire, Robespierre et Hébrard.

Pendant cette discussion, les jacobins voulurent faire une insurrection populaire pour demander la déchéance du roi. Un militaire, nommé Achille Duchâtelet, rédigeait alors un journal dans lequel il invoquait, d'un style d'énergumène, la république, le jugement de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette. Laclos, secrétaire du duc d'Orléans, rédigea une pétition demandant la déchéance (1). Le jour était pris pour faire signer cette pétition au peuple, au Champ-de-Mars, sur

(1) Voyez, à ce sujet, les Mémoires de madame Roland, tom. I. (*Note des nouv. édit.*)

l'autel de la patrie. L'on avait choisi un dimanche pour que l'affluence fût plus grande. Il fallut employer la force armée pour dissiper les attroupemens que cette réunion de factieux avait formés. Il y eut une trentaine d'hommes tués au Champ-de-Mars par la garde nationale. Les jacobins ne pardonnèrent jamais cette journée à l'état-major de cette garde, à Bailly qui proclama la loi martiale, et aux membres du comité de constitution. Ils les firent presque tous périr sur l'échafaud, deux ans après cette catastrophe, comme auteurs de l'assassinat des patriotes. La vérité m'oblige de dire que la garde nationale fit, en cette occasion, tout ce qui dépendait d'elle pour éviter l'effusion du sang; mais elle fut assaillie à coups de pierres (1), et si elle tira, ce fut plutôt étant sur la défensive que sur l'offensive. La première décharge dissipa en un clin-d'œil tous ces attroupemens. Je me trouvais alors du côté de la rivière, opposé à l'École-Militaire; j'y fus témoin de la dispersion de cette vile populace. Abreuvée de dégoûts et d'humiliations de la part du peuple, honteuse du mal qu'elle avait fait, poursuivie par ses remords, l'Assemblée nationale décréta enfin qu'elle se séparerait le 30 septembre. Elle avait décrété un comité de révision qu'elle avait chargé de revoir les articles de la consti-

(1) M. de La Fayette y fut manqué d'un coup de pistolet, que lui tira le nommé Fournier, Américain, qui fut depuis un des auteurs du massacre des prisonniers d'Orléans. La garde l'avait saisi, M. de La Fayette le fit relâcher. W.

tution ; ce comité ne révisa presque rien : on était si honteux de l'ouvrage ridicule qu'on avait fait, qu'on ne mit nul intérêt à le conserver. On convoqua une nouvelle assemblée législative, dans laquelle il ne fut permis à aucun des membres de l'Assemblée nationale de siéger. Ces secondes élections eurent lieu sous les plus défavorables auspices. La majorité des choix faits et connus annonçait déjà, dans la prochaine assemblée, un esprit détestable : et c'était à ce nouveau sénat, ainsi composé, qu'on livrait le roi et la cour, sans défense et sans précaution !... La constitution fut présentée au roi ; le roi accepta purement et simplement, sans faire aucune remarque sur ses nombreux défauts. La première sortie que le roi fit depuis son retour de Varennes fut pour se rendre à l'Assemblée, afin d'y porter de vive voix son acceptation, et apposer sa signature à l'acte dit constitutionnel. Il fut placé sur une estrade assez pompeuse, mais sur la même ligne que le président de l'Assemblée, M. Thouret, dont on remarqua la posture peu décente, dans une circonstance où il était si important de rendre à la majesté royale tous les égards et le respect qu'on avait cessé d'avoir pour elle. Louis XVI demanda un décret d'amnistie pour toutes les personnes qui avaient aidé sa fuite à Varennes, et il l'obtint au milieu des acclamations générales. Un *Te Deum* solennel, des illuminations brillantes, des fêtes pompeuses célébrèrent cet événement ; le roi et la reine s'y

montrèrent et recueillirent beaucoup d'applaudissemens; mais Robespierre et Pétion, leurs ennemis les plus acharnés, furent portés en triomphe par la populace, en sortant de la dernière séance; ils en obtinrent la dénomination, l'un d'*incorruptible*, l'autre de *vertueux* : c'était annoncer assez les dispositions de la multitude pour le malheureux prince, et le sort que les démagogues lui réservaient ainsi qu'à sa famille.

CHAPITRE V.

La famille royale pendant la révolution. — Seconde époque, Assemblée législative. — Événemens principaux depuis le 1er octobre 1791 jusqu'au 20 septembre 1792. — Déclaration de guerre à S. M. l'Empereur. — Journée du 20 juin 1792. — Fédération du 14 juillet. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Journées et massacres du 10 août. — Emprisonnement de la famille royale. — Massacres du 2 septembre. — L'auteur de ces Mémoires est emprisonné à l'hôtel de la Force est sauvé des mains des assassins. — Il quitte la France et passe en Angleterre.

Quelle douloureuse impression s'empare de moi, au moment de commencer cette partie de l'histoire de mon auguste bienfaitrice ! Il semble que cette idée devienne plus douloureuse et plus pénible à mesure que je m'enfonce plus avant dans le récit des époques les plus déchirantes d'une si illustre et si malheureuse destinée. Combien ils m'étaient plus doux à décrire ces temps que mon premier volume devait traverser ! ces jours de l'enfance heureuse, chérie, honorée de Marie-Antoinette ; ces touchans et délicieux souvenirs de ses talens, de ses grâces et de ses vertus naissantes ; ces fidèles peintures de sa brillante jeunesse, de ces scènes enivrantes d'hommage, de charme, d'entraînement, de culte, d'idolâtrie, qui se succédèrent et formèrent comme la chaîne de sa destinée, de-

puis l'époque de sa naissance auprès du trône de Marie-Thérèse, jusqu'à celle qui la vit s'asseoir sur celui de son auguste époux, au milieu des regrets de l'Autriche, des cris de joie de la France, des bénédictions et des vœux portés à l'envi jusqu'au ciel, par les peuples réunis de ces deux grands empires! Ces souvenirs, plus près de ma pensée et de ma plume qui devait d'abord les retracer, ranimaient mes forces au commencement de cette pénible et honorable carrière ! Tout m'abat, tout me décourage, tout m'anéantit aujourd'hui. J'ai déjà parcouru trois années d'injustices, de privations, de sacrifices, d'insultes, d'infortunes, et cependant tous ces malheurs ensemble disparaissent et s'effacent, en quelque sorte, auprès de ceux dont l'effrayant aspect me presse, me menace, et qu'il est cependant encore commandé à mes pieux efforts de retracer et de ressentir, pour ainsi dire, une seconde fois en les décrivant.

L'Assemblée nationale avait paru vouloir s'arrêter, effrayée de ses propres excès ; et repoussant de toutes ses craintes et de ses trop faibles efforts ce monstre de républicanisme, déjà trop excité par d'imprudentes clameurs, et par l'anéantissement successif de tous les droits et de tous les appuis de la couronne..... On voulait cependant relever sur ce sable mouvant le trône ébranlé de Louis XVI. Les plus furieux jacobins avaient payé de leur tête, au Champ-de-Mars, l'erreur qui

leur faisait méconnaître, quand ils ordonnaient l'obéissance aux lois, les signaux de ces mêmes hommes qui les avaient trouvés si dociles aux conseils de révolte et de destruction. Le fantôme d'une constitution s'était élevé à côté du trône, et, loin de se soutenir, ils s'affaiblissaient mutuellement. La nouvelle Assemblée commença, par des outrages envers la royauté, cette prétendue mission de conservation, de restauration, d'affermissement, qui lui était transmise par ses devanciers; les tempêtes se formaient déjà sourdement, et grondaient de temps en temps pendant l'hiver, pour éclater pendant l'été avec la plus épouvantable fureur.

Cette partie de mon ouvrage commence au premier octobre 1791 et s'arrête au 20 septembre 1792. Les dix premiers mois de cette époque semblent n'être que les préliminaires du 10 août, et les quarante jours suivans le prélude du triple régicide qu'ils enfantèrent.

L'Assemblée constituante avait renversé le roi du trône de ses pères, qu'elle avait abattu; l'Assemblée législative le renversa du trône constitutionnel où l'Assemblée constituante venait de l'asseoir avec si peu de précaution.

M. Bailly avait cédé la surveillance et l'administration de la capitale au factieux et républicain Pétion. Le commandant de la garde nationale, fatigué de sa longue insurrection, et honteux d'avoir été pendant deux ans le geôlier de ses maîtres, avait résigné son commandement et remis les au-

gustes prisonniers à six nouveaux généraux nationaux (1). Des membres de l'Assemblée nationale qui avaient présidé à la formation et à la révision de la constitution, il ne resta à Paris que les hommes les plus cupides et les plus déhontés, qui ne cessèrent d'assiéger le château de leurs conseils et de leurs demandes; le matin à la porte du trésorier de la liste civile, et le soir occupés à perdre au jeu le honteux produit de leurs intrigues, de leurs avis, de leurs menaces. Ce furent eux qui dirigèrent la plupart des choix des ministres qui se succédèrent en foule dans ce court intervalle. Lorsque Louis XVI en nomma quelques-uns de son propre choix, la faction les mit presque aussitôt en accusation; lorsque ce prince en prit d'autres sous le bonnet rouge, ce furent ceux-ci qui l'accusèrent. La conspiration contre le trône se montra à découvert dès les premiers jours de la réunion de l'Assemblée législative; son premier acte fut de vouloir retirer au

---

(1) C'étaient des chefs de bataillon que M. de La Fayette fit nommer lui-même. Il préféra diviser ce commandement et en diminuer la force, plutôt que d'avoir un successeur qui eût plus d'autorité ou plus de popularité que lui. Cette basse jalousie de sa part compromettait la sûreté de la famille royale. Heureusement ces chefs de bataillon ne furent point de malhonnêtes gens *.

W.

* Le fait sur lequel Weber hasarde ces conjectures n'est pas énoncé par lui d'une manière exacte, c'est-à-dire que le général La Fayette *ne résigna pas son commandement à six généraux nationaux*. Il provoqua un décret d'après lequel le commandement de la garde nationale devait *alterner entre les chefs des légions*. (*Note des nouv. édit.*)

monarque les dénominations de *Sire* et de *Votre Majesté*, et de remplacer ces titres antiques et sacrés par l'appellation brusque (1) de *roi des Français ;* mais dès le lendemain le cri de l'indignation publique obligea le corps législatif de révoquer cet odieux arrêté. De fréquentes députations de l'Assemblée se rendaient auprès du roi pour lui porter des décrets à sanctionner ; elles s'étudiaient à se présenter à la cour dans le costume le plus négligé, et quelquefois le plus indécent, et à adresser au roi un langage digne des halles (2).

Cependant les partis étaient balancés dans l'Assemblée. Elle renfermait un grand nombre de gens de bien qui voulaient de bonne foi qu'on fît l'essai de la constitution nouvelle ; mais malheu-

---

(1) A propos de cette dénomination, il est bon de remarquer que Weber tient un autre langage, T. I, p. 234, lorsqu'il rappelle que ce fut le clergé qui donna le premier le titre de *roi des Français* à Louis XVI, dans le mois de juin 1788, avant la convocation des états-généraux. Le décret qui prescrivait ce titre est du 5 octobre 1791. Il fut en effet rapporté le lendemain, après une discussion très-animée. Mais ce qui choqua particulièrement le public, est moins le titre de *roi des Français* que l'article du décret qui désignait la place de Louis XVI *à côté du président*, *sur la même ligne et sur un fauteuil semblable*, cérémonial qui n'était pas fait sans intention, et qui blessait toutes les convenances.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Dans cette effronterie générale, le capucin Chabot, membre de cette Assemblée, osa un jour se plaindre aux jacobins de ce qu'étant arrivé quelque temps après la députation dont il faisait partie, en redingote, en chapeau rond, en bottes, les huissiers de la chambre du Conseil ne lui avaient ouvert qu'un des battans de la porte. W.

reusement ce parti n'avait ni l'activité, ni le courage, ni l'esprit de suite, ni l'obstination, ni la tactique du parti républicain ; aussi sa lutte impuissante contre ce dernier ne servit-elle qu'à lui faire augmenter la liste des aristocrates et des royalistes que l'on proscrivit.

Les premiers promoteurs de la république à cette époque furent les deux législateurs Brissot, Condorcet, et le nouveau maire de Paris, Pétion. Le parti désorganisateur, qui présida à toutes les insurrections, fut également dirigé par trois législateurs, Chabot, Bazire et Merlin ; car c'est une chose digne de remarque, que dans ces deux premières assemblées les principes affichés par un parti furent presque toujours propagés et les mouvemens révolutionnaires inspirés par une espèce de triumvirat (1).

Ce parti se rapprochait et se séparait parfois d'un club nouveau qui venait de se former dans l'ancienne église des Cordeliers, et dont les principaux chefs furent Danton et Camille Desmoulins, deux des plus audacieux scélérats que la révolution

---

(1) Ainsi l'on avait représenté et dénoncé précédemment la haute aristocratie sous les noms de Maury, Cazalès et Malouet ; les monarchistes anglicans avaient été Lally, Bergasse et Mounier ; les constitutionnels moitié anglicans, moitié américains, étaient rangés sous les drapeaux de Bailly, La Fayette et Necker ; une autre classe de constitutionnels avait pour chefs Lameth, Duport et Barnave ; enfin les républicains étaient rangés sous les drapeaux de Pétion, Buzot et Robespierre. W.

ait enfantés, et qui, malgré les crimes et les violences qu'ils excitèrent, finirent cependant par être susceptibles de remords et capables d'indulgence, ce qui les perdit. C'est dans ce club que se réfugia ce qui restait de la faction d'Orléans. Quant au chef de cette faction, il serait fort difficile de dire à quel point il participa aux mouvemens révolutionnaires de cette époque. Ses manœuvres et ses libéralités furent assez obscures, et l'on serait tenté de le croire personnellement étranger aux manœuvres de ces dix mois, si l'on ne le voyait, aussitôt après le 10 août, reparaître triomphant à la tête de sa faction.

Les vrais royalistes s'étaient divisés alors en deux partis; les uns avaient cru devoir rester auprès de la personne du roi constitutionnel, afin de défendre, au péril de leurs jours, le chef et les individus de la famille royale qui étaient à Paris, exposés aux coups des factieux. L'autre partie s'était crue obligée par devoir, par honneur, par l'exemple, à se réunir à l'armée que les deux princes, frères du roi, organisaient dans les électorats ecclésiastiques. Toute la noblesse française accourait auprès des princes, du fond même des provinces les plus éloignées. Quelque chose qu'on ait pu dire, après l'événement, sur l'imprudence et la mauvaise combinaison de ces rassemblemens, on ne peut s'empêcher de convenir qu'ils avaient quelque chose de brillant et digne de l'ancienne chevalerie; que ce sera, pour tous les temps et pour toutes les

monarchies, un bel exemple à citer, un magnifique trait historique à présenter, que celui de la formation d'une pospolite de quinze mille hommes, portant les premiers noms du royaume, conduits par quatre fils de France et trois héros de la maison de Condé, croyant, dans l'ardeur qui les animait, pouvoir renverser toutes les légions de factieux, de brigands, de sans-culottes et de soldats rebelles, que les clubs vomissaient contre eux, tirer le roi de sa prison, le remettre sur le trône de ses pères, et reconquérir eux-mêmes sur trente millions d'hommes, leur état, leurs distinctions héréditaires, et les biens dont ils étaient dépouillés dès qu'ils sortaient de France. Comme il ne fut pas donné à cette redoutable cavalerie d'agir activement, on ne peut dire si elle aurait réussi dans ses nobles et audacieux projets; mais la gloire dont se couvrirent par la suite les diverses légions qui se formèrent de ses débris prouve que les espérances qu'elle avait conçues n'étaient pas aussi chimériques qu'on l'a supposé; et que le sacrifice de leur personne et l'abandon héroïque de leurs propriétés, qui composaient les trois quarts des terres du royaume, méritaient un meilleur traitement que celui qu'ils éprouvèrent dans plusieurs États monarchiques après la ruine de leurs espérances.

Le parti des royalistes de l'intérieur se vit avec plaisir fortifié de la garde que la constitution avait accordée au roi pour remplacer les gardes-du-corps, quoique cette garde ne consistât qu'en six cents

hommes, et que l'on eût eu soin d'obliger le ministère à la former principalement de militaires qui avaient déjà donné, dans leurs corps respectifs, quelques gages à la révolution : cependant aussitôt qu'elle fut rassemblée, elle montra les meilleures dispositions pour la défense de ses maîtres. Les excellens chefs que le roi lui donna dans la personne de M. le duc de Brissac, leur colonel, et de MM. d'Hervilly et de Pont-l'Abbé, leurs lieutenans-colonels, leur inculquèrent un dévouement aussi parfait que celui des gardes-du-corps leurs prédécesseurs. Il suffisait, d'ailleurs, d'approcher un instant du roi et de la reine, d'être témoins de leur noble douleur, de leur amour pour le peuple, de la pureté de leurs vœux pour le bonheur de leurs sujets, pour être pénétré d'indignation contre leurs ennemis, et être prêt à verser pour eux jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Malheureusement cette garde fut punie des premiers symptômes de fidélité qu'elle manifesta. Elle était à peine formée, qu'un décret du corps législatif vint la dissoudre. Dans le nombre des comités qui donnaient des conseils secrets à la cour, il s'en trouvait quelques-uns composés de membres de l'Assemblée constituante, d'autres de ministres retirés qui avaient conservé la confiance du roi. Les conférences des uns et des autres, leurs manœuvres, leurs allures furent plus ou moins connues : aussi furent-elles dénoncées vaguement dans les journaux, sous le nom général des menées du *comité*

autrichien. L'on disait que le projet de comité, à la tête duquel on ne manquait pas de placer *Marie-Antoinette*, était de livrer les patriotes de la France à l'Autriche. Une lettre par laquelle un ancien ministre fut invité, au nom du sieur Regnault-de-Saint-Jean-d'Angély, membre de l'Assemblée constituante, à assister chez la princesse de Lamballe à des conférences dont l'objet serait de réunir les différens chefs de parti, afin de se concerter et de s'entendre pour sauver la constitution, l'État et le roi; cette lettre insignifiante servit de signal à une attaque brusque et imprudente dont la réaction fut terrible. L'ex-ministre qui avait reçu cette lettre imagina, ainsi que ses collègues, de profiter de cette occasion pour mettre la constitution à l'épreuve, en faisant lutter le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire contre le pouvoir législatif. Ils calculaient qu'en opposant deux pouvoirs à un seul, s'ils n'anéantissaient pas ce dernier pouvoir, ils le forceraient au moins à capituler. Vaines espérances! tous les pouvoirs étaient concentrés dans le club des jacobins qui dominait la majorité de l'Assemblée législative. L'attaque fut commencée par un juge de paix nommé Larivière, qui paya ensuite de sa tête l'énergie qu'il mit dans la procédure. Il somma le journaliste Carra de donner les preuves qu'il avait que telles ou telles personnes, qu'il avait indiquées comme membres de ce comité autrichien, formaient des projets contre-révolutionnaires et faisaient partie d'un comité semblable. Le journaliste invoqua le té-

moignage de trois membres de l'Assemblée législative, desquels il prétendit avoir reçu les renseignemens qu'il avait publiés dans sa feuille : ces trois législateurs étaient précisément les plus acharnés des démagogues de l'Assemblée : Chabot, Bazire et Merlin. Ils furent sommés de comparaître devant le magistrat, afin de donner leurs dépositions. L'Assemblée regarda leur assignation comme un affront fait à sa dignité; son courroux s'allumant par degrés, elle se constitua pendant huit jours en état de permanence, ce qui était une manière d'indiquer un grand danger pour la chose publique. Dans cet espace de temps le juge de paix fut envoyé à la haute cour, pour y être jugé comme criminel d'État; la garde constitutionnelle fut licenciée, et son vertueux et loyal chef envoyé lui-même aux prisons d'Orléans, d'où il ne sortit que pour recevoir la mort. Enfin, la malheureuse princesse de Lamballe, dont il n'aurait peut-être été jamais question sans cette imprudence, fut, depuis ce temps, en butte aux dénonciations des ennemis de la cour, et finit par être mise en pièces. Triste fruit d'une levée de boucliers sans motif raisonnable, et dont on ne pouvait espérer aucun résultat utile.

Ainsi fut cassée criminellement la dernière garde du roi; celle qui avait remplacé les bataillons sacrés des intrépides défenseurs du trône, et qui était empreinte, en dépit des factieux, de cet esprit de royalisme qui restait la pensée, le sentiment, et, pour ainsi dire, le culte de la France. Elle fut comme

le dernier rempart en état de défendre ce trône qui sembla enfin n'avoir plus d'appui.

Il n'entre pas dans le plan de ces Mémoires de raconter avec détail tous les événemens qui préparèrent les derniers crimes par une rapide et systématique dégradation des dernières ombres de la majesté royale. Le trône constitutionnel avait bien moins été laissé au malheureux monarque comme un honneur, que comme un péril et un piége où les fureurs de ses ennemis voulaient le faire périr avec son auguste famille. Ils ne cessèrent pendant huit mois de travailler à l'avilir et à l'ébranler, pour le livrer enfin au 10 août, sans défenseurs et sans appui, aux assauts des scélérats accourus de toutes les extrémités de la France.

Les angoisses et les insultes se succèdent rapidement. Le roi et la reine ont la douleur de voir naître ces troubles terribles de la Vendée où le royalisme, la fidélité et l'attachement au trône et à l'autel commencent à être traités de crime, et le nom même du prince placé en tête de proclamations qui menacent de punir les vertus transformées en forfaits. Ils voient les factieux de la première Assemblée, qui avaient au moins du talent *l'insuffisante gloire*, remplacés par une majorité d'hommes sans esprit, sans mœurs, sans décence, sans éducation, et qui joignaient les formes de la grossièreté aux intentions de la haine. Le roi et la reine sont forcés de blâmer ceux que l'attachement à leur cause a poussés loin de la France à la suite des princes. Les insurrections

se multiplient, les arrestations nombreuses peuplent les prisons de royalistes; Louis XVI voit les biens de ses augustes frères confisqués, les têtes de ses plus fidèles partisans mises à prix par des lois, par des actes rendus en son nom; il voit partout cette liberté des cultes, proclamée avec tant d'emphase et d'hypocrisie, réduite dans la pratique à la persécution des prêtres et des fidèles qui restaient en communion avec Rome; on fait au plus religieux des princes un crime de ne pas éloigner de son auguste personne ceux qu'il a préférés pour ministres de son culte et dépositaires des secrets de sa conscience; ce droit dérisoire du *véto*, ce dernier simulacre de l'autorité monarchique n'est plus, dès que le prince l'exerce, qu'une preuve de son esclavage et de l'impuissance des lois qui lui en confient l'usage; des actes d'accusation sans motifs et même sans prétextes, engloutissent dans les cachots d'Orléans les infortunées victimes du royalisme, qui n'en sortaient que pour être massacrées. La reine, au milieu de ce cruel hiver où tout annonçait l'approche des dernières tempêtes et des derniers bouleversemens, toujours héroïquement dévouée à ses devoirs, imite constamment son auguste époux, et accomplit, de concert avec lui, cette résolution si magnanime d'ôter aux crimes toute excuse et tout prétexte par toutes les précautions de la sagesse. Elle paraît une fois à l'Opéra, dans cette même loge où elle avait si souvent reçu l'hommage et ces adorations de la France dont elle n'a pas un moment cessé d'être digne, et, comme

si ses ennemis avaient un jour oublié le soin de corrompre et de dépraver l'opinion, l'illustre princesse retrouve ces signes de l'amour universel auquel elle n'était plus accoutumée, et revient dire à son époux, au milieu de l'émotion de la plus vive sensibilité, *qu'elle a été applaudie comme il y a dix ans*. La colonie de Saint-Domingue, dévastée par les Nègres, envoie une députation de ses habitans solliciter des secours auprès du roi; elle se rend un instant auprès de Marie-Antoinette, et son président lui adresse ce peu de mots remarquables : « Madame, dans un grand malheur, nous avons besoin d'un grand exemple; nous venons chercher celui du courage auprès de Votre Majesté. »

Mais tout-à-coup des hurlemens de fureur et de rage s'élèvent de toutes parts pour arracher la sanction royale en faveur de deux lois de sang; l'une contre les émigrés et les prêtres; l'autre pour un rassemblement de vingt mille bandits que la faction veut avoir sous sa main campés près Paris, afin d'intimider, de corrompre ou même de combattre la garde nationale qui montrait un excellent esprit. On veut rendre Louis XVI le bourreau de ses serviteurs, de ses défenseurs les plus fidèles; mais on trouve dans son invincible résistance le religieux héroïsme du digne fils de saint Louis.

Le conseil même du prince est souillé par la présence de ministres choisis parmi les brigands (1), et

(1) Weber s'exprime souvent avec toute l'injustice et tout l'aveuglement de la passion : la dénomination de *brigands* en est une

qui n'en sortent, après avoir insulté sa bonté et fatigué sa patience, que pour le dénoncer aux scélérats par toutes les révélations de la calomnie et pour le montrer aux poignards. Le sobriquet plat et injurieux de *Véto* est répété avec un redoublement d'acharnement dans les journaux, inscrit sur les murailles, répété sous les fenêtres de la reine; d'infâmes galériens sont rappelés du bagne, conduits en triomphe dans les rues de Paris, et admis aux honneurs de la séance du corps législatif; un massacre horrible est commis dans Avignon; les corps des victimes sont jetés et murés dans une glacière. Cependant la voix de leur sang perce cette voûte et demande vengeance à l'Assemblée, et l'Assemblée, qui le croira! non-seulement amnistie les assassins, mais encore les invite à se rendre auprès d'elle, les reçoit dans son sein, et les appelle la *providence du midi* (1). Louis XVI est forcé de déclarer la guerre au sang de son beau-frère, à l'auguste fils du sage Léopold. Marie-Antoinette a la douleur

---

preuve dans cette circonstance, où ceux dont il veut parler sont Roland, Clavières, et le général Dumouriez. (*Note des nouv. édit.*)

(1) Des scènes affreuses dont Avignon fut le théâtre ont un caractère particulier qui les distingue des autres scènes de la révolution par la réunion du fanatisme religieux et politique. Il est donc nécessaire d'y jeter un coup-d'œil; c'est ce que nous faisons dans les éclaircissemens (*note* F); mais il importe de remarquer en passant que Weber n'est pas exact. « Le décret du 19 mars 1792 portait amnistie pour tous les crimes et délits relatifs à la révolution, » commis dans la ville d'Avignon et le comtat Venaissin jusqu'à » l'époque du 8 novembre 1791, date de la promulgation du dé- » cret de réunion de ces pays à l'empire français, du 14 septembre

d'apprendre, presque dans le même mois, la mort de son frère, celle de cette auguste victime de l'amour conjugal, Marie-Louise, qui suivit bientôt son époux au tombeau; la déclaration de guerre à son neveu, et l'assassinat de ce héros du Nord qui lui avait promis d'être son chevalier, et qui périt victime du régicide, au moment où il se préparait à venger la cause des rois (1).

Les furies ont secoué leurs torches, et nous allons voir se lever le jour affreux du 20 juin.

Pour mieux représenter cette journée, je la reprendrai d'un peu loin, en résumant les circonstances qui l'amenèrent.

Insurrection du 20 *juin* 1792.

Pour ne pas scandaliser les âmes honnêtes, je ne me permettrai pas de citer toutes les espèces de libelles et de caricatures que les jacobins et leurs affidés firent pleuvoir à cette époque sur la famille

---

» même année. » Amnistier les crimes ce n'était pas les approuver, et les expressions dont on s'est servi prouvent qu'on avait une espèce de pudeur. De plus, l'historien aurait dû dire que, le 18 août suivant, M. de Vaublanc parla avec énergie contre ce décret, dont il provoqua le rapport. (*Note des nouv. édit.*)

(1) S. M. l'empereur Léopold mourut au commencement du mois de mars 1792; le 29 du même mois, Gustave III, roi de Suède, fut assassiné par Ankastroom; le 20 avril la guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, et quelque temps après mourut l'impératrice Marie-Louise, veuve de Léopold I.

W.

royale. La décence exige que je passe aussi sous silence les déclamations de leurs orateurs dans les lieux publics, pour animer de plus en plus la populace contre la cour. Je me bornerai seulement à exposer les moyens qu'ils employèrent pour faire naître une nouvelle insurrection qui devait les conduire au but qu'ils s'étaient proposé depuis le commencement de la révolution, c'est-à-dire au massacre de la famille royale dans une émeute.

L'Assemblée nationale, les jacobins et la municipalité firent publier, de concert, dans les journaux démocratiques, différentes lettres, pour persuader à toutes les puissances que le roi constitutionnel jouissait de toute sa liberté.

Louis XVI, pour ne pas exposer sa famille et les gens de bien à de nouveaux outrages, se vit forcé de signer l'espèce de proclamation qu'on lui présenta sur cette prétendue liberté. Chaque ligne de cette déclaration était démentie par le fait. Peu de temps après, Sa Majesté fut également contrainte de sanctionner le décret qui ordonnait aux ecclésiastiques de prêter un serment contraire à la discipline et aux lois de l'Église, ou de quitter le royaume.

Le roi s'y était long-temps refusé; mais pour l'y déterminer, les jacobins eurent recours à leurs moyens ordinaires, les attroupemens sous les fenêtres du château des Tuileries. Les soudoyés y venaient crier « qu'ils se livreraient à tous les excès » contre les prêtres, si le roi refusait plus long-

» temps de sanctionner le décret sur la constitution
» civile du clergé; ils ajoutaient que la cour ne se-
» rait jamais en sûreté tant qu'elle ne bannirait pas
» les prêtres réfractaires. »

Moins touché des injures et des menaces d'une populace sans frein, qu'effrayé du danger d'exposer le clergé à un massacre général, le roi sanctionna le décret, mais il garda les prêtres de sa maison pour le service d'instruction et pour le service divin (1).

On fit un crime à Sa Majesté de cet acte de piété et de justice, et les satellites de la faction firent tant, qu'ils forcèrent Louis XVI de renvoyer les ecclésiastiques attachés à la cour.

Le plan des factieux tendait évidemment à effacer tout sentiment de religion, d'obéissance et de respect dans l'esprit du peuple, pour le conduire au régicide, seul but de leurs manœuvres.

Peu satisfaits de ces premiers succès, ou plutôt enhardis par la facilité de réussir dans leurs entreprises, les jacobins forcèrent le roi de déclarer la guerre à l'empereur.

Ce fut d'une voix entrecoupée, et les larmes aux yeux, que ce bon prince démontra l'injustice et les dangers de cette guerre; mais il eut beau représenter qu'elle ne pouvait avoir que des suites funestes pour le peuple qu'il aimait toujours, malgré son égarement, il fallut céder et signer, parce que

(1) Les Mémoires de Dumouriez offriront des détails fort curieux sur les circonstances et sur les résultats du refus que fit le roi de sanctionner le décret relatif au clergé. (*Note des nouv. édit.*)

les jacobins l'avaient ainsi résolu. Ils avaient eu la précaution de placer leurs créatures (1) dans les emplois ministériels, pour ôter toute ressource au roi; quelque temps après, ce monarque infortuné fut forcé de sanctionner un décret de proscription contre les émigrés et contre les princes ses frères.

Qu'on se représente la douleur de ce prince, honnête homme, bon mari, bon père, bon parent, excellent ami, lorsqu'il se vit contraint de signer le décret qui punissait de mort et ses frères et tous ces gentilshommes si fidèles, qui n'avaient abandonné leurs familles et leur fortune que pour tenter de briser ses fers!

La guerre ayant commencé à cette époque, il ne resta à ce souverain d'autre moyen que d'approuver les résolutions de ses ministres, seuls responsables, d'après les lois de la constitution.

Malgré ces sacrifices, les jacobins continuaient de déclamer contre lui; ils l'accusaient d'être d'intelligence avec les puissances étrangères; et chaque fois que l'armée française essuyait quelque échec, ils s'efforçaient de prouver que ce prince trahissait la patrie; lui qui ne pouvait articuler une phrase,

---

(1) Roland, Servan et Clavières. Ce dernier signala son entrée au ministère des Finances par le renvoi des administrateurs généraux des postes, et par celui de tous les employés qu'il soupçonnait d'être attachés à la famille royale *. W.

* Consultez sur Clavières les Mémoires de madame Roland, T. 1; la Théorie de l'impôt de M. Hennet, et la Biographie universelle, où Clavières est jugé moins sévèrement. (*Note des nouv. édit.*)

ni écrire une ligne sans qu'elles ne fussent connues et rendues publiques.

Telle fut constamment la conduite des jacobins, pour étouffer tout sentiment de respect et d'attachement dans le cœur des sujets restés fidèles; par ce manége, ils achevèrent de corrompre le peuple, qui jusqu'alors ne s'était permis que des extravagances envers le roi et sa famille, et qui, enfin rendu furieux par ces machinations infernales, se livra aux plus grandes cruautés.

Une fois sûr de la multitude, le club des jacobins ne fit plus mystère de ses vues scélérates, et il déclama hautement, dans sa frénésie, qu'il emploierait tous les moyens imaginables pour détrôner, faire assassiner ou empoisonner tous les rois, et Louis XVI fut désigné pour la première victime.

Une multitude innombrable de tout sexe et de tout âge, armée de piques et de fusils, sortie en plus grande partie du faubourg Saint-Antoine, se porta à l'Assemblée nationale, et cria : « La patrie » est en danger; le roi n'a pas voulu sanctionner » les décrets qui ordonnent l'exportation des prêtres » non serrmentés, et le camp de vingt mille hommes » autour de Paris : il faut faire couler du sang. »

L'Assemblée nationale, dont la majorité était complice des jacobins, envoya, pour la forme, un ordre au maire de prendre les mesures que les circonstances exigeraient; elle savait que ce jour-là on célébrait à dessein une fête nationale à Ver-

sailles, afin de donner un prétexte à l'absence de Pétion, et que par conséquent celui-ci ne pouvait se porter dans les faubourgs. Elle ne fit aucune autre démarche pour détourner ou arrêter les séditieux qui, ayant pris Santerre pour chef, se mirent en marche, déclarant, à leur sortie de la salle du manége, qu'ils allaient attaquer l'asile du roi.

La garde nationale non soldée, avertie de leur projet, avait eu la précaution de fermer les portes des cours du château, et le roi, sachant que la horde en voulait à tout le service de la famille royale, ordonna aux personnes qui le composaient et qui s'étaient réunies pour partager ses dangers, de se retirer. Il les fit conduire, six à six, à toutes les portes, par les huissiers de sa chambre, avec ordre aux suisses-portiers de les laisser sortir.

Cependant le rassemblement qui avait été grossi dans sa marche de tous les brigands de chaque quartier de la ville, s'avançait vers les Tuileries, précédé d'une députation à écharpe tricolore, pour se faire ouvrir par ruse les portes qu'il craignait ne pouvoir emporter de vive force.

Dès que les portes s'ouvrirent, les factieux se précipitèrent en même temps dans les cours, sur les escaliers et dans les appartemens; la salle des gardes fut investie : les assassins se jetèrent sur les portes de l'intérieur, que les valets de pied avaient fermées aux verroux. Toutes, jusqu'à celle de l'antichambre du roi, furent enfoncées à coups de haches et de piques, et la famille royale aurait été cer-

tainement perdue, sans la présence d'esprit d'Acloque, commandant le bataillon du faubourg Saint-Marceau, de Joly et Canolle, canonniers de la garde nationale non soldée de la section des Filles-Saint-Thomas, et surtout des braves grenadiers de cette section, qui, s'étant doutés du projet des assassins, eurent la précaution de se tenir dans la dernière pièce.

Le maréchal de Mouchy, le sieur Septeuil, premier valet de chambre du roi, receveur général des finances, trésorier de la liste civile, et Gentil, premier valet de garde-robe du roi et de monseigneur le dauphin, ayant fait part à Sa Majesté de ce qui se passait dans l'antichambre, le roi sortit sur-le-champ, et alla dans cette pièce où se tenaient quelques officiers et grenadiers des Filles-Saint-Thomas.

Le calme dans le cœur, seul bien d'une vie irréprochable, ce prince, en arrivant, vit enfoncer un panneau de porte d'un coup de pique qui faillit le blesser; voyant tomber, à coups de haches, un second panneau à ses pieds, il ordonna tranquillement d'ouvrir, et alla au-devant des rebelles, en disant : « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. »

L'apparition subite de la divinité, environnée de foudres et d'éclairs, n'aurait pas fait plus d'impression sur cette foule de brigands qu'en produisit la présence du roi, seul, sans gardes et sans suite.

Ces hommes armés parurent comme pétrifiés; plusieurs reculèrent d'étonnement, et il régna pen-

dant quelque temps un profond silence, tant la sérénité et la vertu du roi leur avait imposé !

Quelques momens après, le tumulte recommença, et l'on entendit, de tous côtés, les cris de

« La sanction ou la mort ;

» Le camp autour de Paris ;

» Chassez les prêtres, chassez les aristocrates. »

On vit en même temps un brigand en uniforme de la garde nationale soldée du faubourg Saint-Antoine, s'avancer pour porter un coup de baïonnette au roi, mais la Providence permit que Joly fondît comme un éclair sur ce forcené et le terrassât; au même instant un second leva sa pique, et en allait percer le roi ; le nommé Canolle eut le bonheur de détourner le coup mortel.

Enfin, le brave Acloque et les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, saisirent avec rapidité le moment d'entourer le roi, et l'éloignèrent un peu des assaillans.

Ils le supplièrent de monter sur une banquette près d'une croisée, et ayant mis une table très-large devant lui, ils se rangèrent autour, sur trois hommes de hauteur, afin de rendre impossibles, par cette distance, les attentats des gens à piques.

Le maréchal de Mouchy se tint constamment derrière le roi, pour prévenir les dangers qui le menaçaient du côté de la cour.

D'autres grenadiers, apercevant madame Élisabeth, se rangèrent pour la laisser approcher. Cette princesse, qui versait un torrent de larmes, de-

mandait à toutes les personnes qu'elle jugeait honnêtes des secours, non pour elle, mais pour le roi : en arrivant à lui, elle le serra dans ses bras en sanglotant, et l'assura « qu'elle ne voulait pas » lui survivre un instant; » mais cette vile populace, excitée encore par son commandant Santerre, ne fit aucune attention à la douleur profonde de cette princesse, et l'insulta sans ménagement, croyant que c'était la reine. Ce fut en ce moment qu'un furieux voulut la frapper, en s'écriant : « Voici l'Autrichienne qu'il faut tuer. » Un officier de la garde se hâta de la nommer. « Pourquoi, lui » dit madame Élisabeth, ne pas leur laisser croire » que je suis la reine ? vous auriez peut-être évité » un plus grand crime. »

J'ai à peine le courage d'achever ce triste récit : les rebelles mirent le comble à leurs outrages en forçant Louis XVI à se couvrir du bonnet des jacobins, qu'ils lui présentèrent au bout d'une pique.

Pendant ce temps, l'auguste fille de Marie-Thérèse n'avait pas des momens moins cruels à passer; et, sans les tendres soins du roi et le secours des grenadiers des Filles-Saint-Thomas, elle aurait été la victime de cette populace effrénée qui demandait sa tête avec mille imprécations.

Tremblante pour les jours de son époux, elle chercha d'abord à se rendre auprès de lui; mais la communication était interceptée par les factieux. La reine s'enferme avec madame la princesse de

Lamballe, madame la duchesse de Luynes et le duc de Choiseul, qui restèrent avec elle dans la chambre de monseigneur le dauphin; elles ne la quittèrent pas pendant tout le temps que durèrent ces scènes affreuses.

Aubier (1) et Pannelier (2), se trouvant en même temps auprès de Sa Majesté, la conjurèrent aussi de ne pas s'exposer inutilement à une mort certaine, puisqu'elle ne pouvait traverser les appartemens qu'au milieu des assassins.

---

(1) Aubier de la Montille, gentilhomme servant du roi, et très-considéré de LL. MM. Il était de Clermont en Auvergne; cette province a fourni à l'armée des princes une foule de militaires de toutes les armes, et entre autres plus de trois cents gentilshommes, montés, armés et équipés à leurs dépens, qui ont fait la campagne de 1792 *. W.

(2) Administrateur de la forêt de Compiègne. Son costume de garde nationale de cette ville le fit respecter des brigands. Il eut le bonheur, dans ces momens critiques, de faire beaucoup de rapports à la reine, et de lui rendre, ainsi qu'à monseigneur le dauphin, différens services. W.

* Emmanuel D'Aubier, dont Weber parle dans cette note, était gentilhomme ordinaire de Louis XVI. C'est un de ceux qui montrèrent pour défendre le malheureux prince le plus de courage et d'énergie. Il suivit la famille royale au 10 août, et tout le temps qu'elle resta dans l'enceinte de l'Assemblée il coucha dans l'antichambre. En se séparant du roi, il offrit à ce prince tout ce qu'il possédait en numéraire, et partit pour l'Allemagne. A l'approche du jugement de Louis XVI, il adressa à l'envoyé diplomatique de France à La Haye une demande pour être reçu comme prisonnier, et conduit à la Convention afin de déposer solennellement dans le procès. Il eut recours ensuite, pour le même objet, à M. de Malesherbes qui l'engagea à ne pas s'exposer. Frédéric Guillaume, pour le récompenser de son dévouement, le fit chambellan. S. M. Louis XVIII l'a réintégré dans la place de gentilhomme ordinaire.

(*Note des nouv. édit.*)

Malgré ces raisons, la reine insistait. « Qu'ai-je » à craindre? disait-elle : d'être tuée! Autant vaut » aujourd'hui que demain ? Que peuvent-ils faire » de plus? Laissez-moi me rendre auprès du roi ; » c'est là ma place; mon devoir m'y appelle; et » s'il faut que je périsse, c'est à côté de lui, c'est » à ses pieds que je veux expirer ! » Mais au même instant elle fut entourée par les grenadiers des Filles-Saint-Thomas que le roi avait envoyés à son secours et à celui de ses enfans.

Pendant que ces scènes se passaient, une partie des séditieux, mécontens d'avoir cherché inutilement des victimes, se portaient dans tous les coins des appartemens du château pour trouver la reine.

N'ayant pu découvrir cette princesse, et ne sachant pas que la demeure de Sa Majesté était au rez-de-chaussée, ils arrivèrent à l'appartement de monseigneur le dauphin, dont ils brisèrent les portes à coups de haches, croyant y trouver son auguste mère.

Elle était parvenue, dans l'intervalle, à se retirer avec ses enfans, sous l'escorte des grenadiers, dans les appartemens du roi, où les brigands la forcèrent aussi de recevoir la cocarde nationale que des poissardes lui présentèrent.

Que Marie-Antoinette fut magnanime dans ce moment d'horreur ! Quoique accablée de douleur, la grandeur de son ame lui donna la force de parler avec calme à tout ce qui l'entourait, de ne penser

qu'à ses enfans, de ne s'occuper que du sort de son époux et de celui de madame Élisabeth (1), cet ange dont le ciel leur avait fait présent, pour les consoler dans leur malheur extrême.

Parmi une foule de traits de magnanimité qui honorèrent à jamais la reine, en voici un que je ne dois pas passer sous silence, parce qu'il peint l'ame de cette princesse.

Après que la reine eut échappé, comme par miracle, aux dangers dont elle et le roi furent environnés dans cette journée, les officiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui avaient pénétré et prévenu le dessein des conjurés, en furent si révoltés, qu'ils résolurent de tuer Santerre, reconnu chef des assassins, que l'espoir de consommer son crime retenait encore dans l'appartement; un des officiers voulait le percer de son épée, lorsque la reine, qui s'aperçut de son mouvement, l'arrêta et demanda grâce pour lui. Ce trait de grandeur d'ame émut tellement les assistans, que plusieurs en répandirent des larmes.

Pour Santerre, plus humilié que touché de cet acte de générosité, il perdit la tête à un tel point, que, se croyant seul au milieu de mille spectateurs,

---

(1) Dans les grandes anxiétés, elle tournait ses yeux remplis de larmes furtivement vers le ciel, et joignant et tordant ses mains, l'indignation et le désespoir n'arrachèrent jamais d'autres expressions à la piété de sa belle ame que celles, *Bonté divine! Bonté divine!* W.

il s'écria avec l'accent du désespoir, le *coup est manqué*. A l'instant le scélérat s'esquiva.

Je trouve dans mes notes une relation des événemens de cette journée, écrite par un autre témoin oculaire; je crois devoir l'ajouter à celle que je rédigeai moi-même, d'après mes propres observations (1). Cette relation est extraite d'une lettre d'un ancien membre des états-généraux. Elle renferme plusieurs faits nouveaux qu'il sera intéressant de connaître.

« Depuis plusieurs jours, une extrême fermen-
» tation, qui était évidemment l'effet d'un com-
» plot, annonçait que les factieux allaient frapper
» un grand coup. La terreur des jacobins les por-
» tait au désespoir et à la fureur. L'expulsion des
» trois ministres, leurs favoris; la lettre de l'exé-
» crable (2) Roland, qui était une provocation au

---

(1) Cette relation se ressent, au moins autant que celle de Weber, de l'esprit dans lequel l'une et l'autre furent rédigées. Quelquefois les deux historiens ne gardent aucune mesure, et n'écoutent alors que leur passion. Aveuglés par elle, ils ne font aucune distinction entre le crime et l'erreur, n'admettent aucune nuance, et prodiguent des épithètes indignes du style de l'histoire, même quand elles seraient méritées.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) L'occasion de prouver l'observation faite dans la note précédente ne tarde pas à se présenter. Nous invitons les lecteurs à lire, dans les Mémoires de madame Roland, la lettre dont Weber parle comme *provoquant au régicide*.

(*Note des nouv. édit.*)

» régicide, envoyée à tous les départemens; celle
» de M. de La Fayette, arrivée dans l'intervalle, et
» à laquelle on a attaché une importance que mal-
» heureusement elle n'avait pas; le projet, annoncé
» de la part du roi, de refuser sa sanction aux deux
» décrets sur la déportation des prêtres et sur le
» camp de vingt mille hommes; la démission de
» Dumouriez : tout se combinait pour mettre le
» trône et le républicanisme en présence, et les for-
» cer à un combat. Je vins à Paris le 19 (1); j'allai
» aux Tuileries, et je m'y perdis dans les groupes.
» La lettre de M. de La Fayette venait d'être lue
» à l'Assemblée. J'entendais dire, d'un côté, *il est*
» *devenu fou;* de l'autre, *c'est un traître:* ici,
» *il va venir avec son armée*, et je disais tout
» bas : *plût à Dieu!* Là, *il va partir pour Coblentz:*
» des femmes s'écriaient, *il a violé les droits de*
» *l'homme;* des hommes répondaient : *il parle en*
» *maître à l'Assemblée.* Le plus grand nombre ce-
» pendant prétendait *que la lettre n'était pas de*
» *lui; qu'il fallait* savoir qui l'avait écrite, et le
» traiter comme il le méritait. On arrivait ensuite
» au roi. J'ai entendu dire de ce prince, si probe,
» si humain, que c'était *un coquin*, *un voleur*,
» *un assassin.* On ne peut répéter ce qui se vomis-
» sait d'outrages de toutes parts contre la reine.

---

(1) C'est le 18, puisque l'événement n'est que le 20, mercredi, et que l'auteur du récit parle du dîner du mardi au Jardin-Royal. (*Note des nouv. édit.*)

» Des injures on passait aux menaces ; il fallait ;
» disait-on, créer un autre pouvoir exécutif. Il
» fallait faire un exemple terrible de celui qui, en
» ayant été revêtu par la bonté de la nation, en
» avait fait un abus si coupable. On annonçait le
» mercredi suivant comme le jour décisif où le
» faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-
» Marceau auraient raison de la perfidie de *cet*
» *homme* et de cette femme. Tel était l'état des
» choses le lundi au soir.

» Le mardi les symptômes se multiplièrent
» avec un caractère plus aggravant encore. Le roi
» se hâta d'envoyer son *véto* sur les deux décrets,
» afin que ce fût une chose faite pour le lendemain.
» Une partie du bataillon de Saint-Marceau alla
» trouver son chef, le comédien Saint-Prix, et le
» requit de marcher à sa tête pour accompagner
» avec armes et canons les citoyens que ceux du
» faubourg Saint-Antoine devaient venir chercher
» le lendemain avec leurs armes, leurs canons, leur
» commandant Santerre, et le projet d'aller tous
» ensemble présenter une pétition au roi, et une à
» l'Assemblée nationale. Saint-Prix répondit qu'il
» ne marchait que quand il était requis; que la
» loi défendait les attroupemens en armes; et que,
» quant aux canons, il se coucherait dessus, s'en-
» velopperait du drapeau, et attendrait ainsi qu'ils
» le fusillassent.

» Il y eut ce même jour un dîner solennel à une
» auberge appelée le *Jardin-Royal*. Il consistait en

» quatre à cinq cents couverts ; les principaux
» convives étaient *Condorcet*, *Brissot*, *Gensonné*
» et les trois ministres populaires renvoyés. Les
» sans-culottes y reçurent (1) du pain, de la viande,
» du vin, de l'argent et des ordres pour le lende-
» main. On alla du dîner à la séance du soir de
» l'Assemblée.

» Un secrétaire fit lecture d'une lettre écrite
» aux législateurs par l'armée marseillaise (2).
» Voici plusieurs phrases de cette lettre : *Les*
» *hommes du Midi sont armés pour la liberté....*
» *Le jour de la colère du peuple est arrivé..... Le*
» *peuple est las de parer les coups, il veut en por-*
» *ter.... employez la force populaire.... Plus de*
» *quartier.... Qu'un décret nous autorise à mar-*

---

(1) Jamais on ne fit à cette époque de semblables distributions ; le narrateur est le seul qui en ait parlé. Son témoignage a besoin, dans cette circonstance, de confirmation.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Ce ne fut point une lettre, mais bien un discours qui fut prononcé à la barre par une députation de Marseillais. Ce discours n'est pas assez étendu pour qu'on ne puisse en faire l'insertion dans une note. Le voici textuellement : « La liberté française est en péril : les hommes libres du Midi sont prêts à marcher pour la défendre ; le jour de la colère du peuple est enfin arrivé. Ce peuple, que l'on a toujours voulu égorger ou combattre, est las de parer les coups; il veut en porter, et anéantir les conspirateurs. Il est temps que le peuple se lève. Ce lion généreux, mais trop courroucé, va sortir de son repos pour s'élancer sur la meute des conspirateurs. La force populaire fait votre force; employez-la. Point de quartier, puisque vous n'en avez point à espérer. Le peuple français vous demande un décret qui l'autorise à marcher avec des forces plus

» *cher vers la capitale.... Le peuple veut absolu-*
» *ment finir la révolution... Devez-vous, pouvez-*
» *vous l'empêcher?* Approbation, applaudisse-
» mens forcenés, vaines réclamations du côté
» droit; décret qui ordonne l'impression, la men-
» tion honorable et l'envoi aux quatre-vingt-trois
» départemens. Le côté droit prit sa stérile revan-
» che, en couvrant des mêmes applaudissemens
» un arrêté sage et ferme, par lequel le direc-
» toire du département avertissait les citoyens du
» projet des factieux de se porter à de nouveaux
» attentats, et enjoignait au maire, à la munici-
» palité, au commandant-général de *prendre sans*
» *délai toutes les mesures qui étaient à leur dis-*
» *position pour empêcher tous rassemblemens il-*
» *légaux, et de faire toutes les dispositions de la*
» *force publique, nécessaires pour contenir et ré-*
» *primer les perturbateurs du repos public.*

» Hier matin, mercredi 20 juin, un arrêté s'est
» trouvé affiché partout à la pointe du jour. Mais

---

imposantes que celles que vous avez décrétées. Ordonnez, et nous marchons avec la capitale sur les frontières. Le peuple veut absolument finir une révolution qui doit assurer son bonheur, son salut et sa gloire; il veut vous sauver en se sauvant lui-même: vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent mourir pour la défendre. » L'impression de ce discours et l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens furent mis aux voix. La première épreuve fut incertaine, et ce n'est qu'à la seconde qu'ils passèrent, ce que l'historien aurait dû faire remarquer. Il semble, d'après son récit, que le décret eut une grande majorité.

(*Note des nouv. édit.*)

» l'infâme Pétion et l'imbécile Romainvilliers n'a-
» vaient garde de le mettre à exécution. On s'est
» moqué du département et les deux faubourgs se
» sont mis en marche. L'Assemblée a ouvert sa séance
» par un ballet pantomime que les jeunes garçons
» et les jeunes filles de Saint-Denis, formés en
» groupes *fleuris et jolis*, suivant l'expression
» d'un orateur, sont venus danser devant les légis-
» lateurs (1). Les groupes fleuris sont invités aux
» honneurs de la séance. Arrive ensuite le direc-
» toire du département. Rœderer annonce, au
» nom de tous ses collègues, que la loi est vio-
» lée, que les autorités constituées sont mé-
» connues, qu'un rassemblement d'hommes ar-
» més a lieu en ce moment, qu'ils marchent vers
» l'Assemblée et le château, voulant appuyer une
» pétition par la force des armes (2). Le direc-
» toire demande que la loi reste intacte, et que
» l'Assemblée n'admette pas dans sa présence des
» citoyens rebelles. On délibère : M. Vergniaud
» s'écrie : *Qu'on injurie le peuple en lui supposant*
» *de mauvaises intentions ; qu'à la vérité une loi*

(1) Si jamais des plaisanteries furent déplacées, c'est particulièrement dans le récit de cette journée, qui figure au nombre de celles où la révolution n'eut rien que de hideux. Beaucoup de relations furent publiées, et toutes sont remarquables par beaucoup d'exactitude dans les faits, mais aussi par l'esprit de parti qui caractérise les réflexions de leurs auteurs. Nous rapporterons quelques passages de ces relations dans la note G. (*Note des nouv. édit.*)

(2) M. Rœderer, procureur-syndic du département de Paris, s'exprima avec une grande énergie. Il termina son discours par

» *défend de déployer l'appareil des armes dans le* » *sanctuaire de la législation, mais que l'Assem-* » *blée a déjà tant de fois enfreint cette loi par* » *des contraventions, sans doute bien excusables,* » *qu'elle peut bien l'enfreindre une fois de plus.* » Des commissaires de police font dire, *qu'ils ne* » *peuvent contenir le peuple attroupé, armé, sur* » *le boulevard de l'Hôpital.* Une lettre de Santerre » arrive. Les habitans des faubourgs Saint-An- » toine (1) célèbrent aujourd'hui l'anniversaire » du jeu de paume; ils demandent à défiler de- » vant l'Assemblée. M. Ramond demande qu'ils » soient tenus de déposer leurs armes avant d'en- » trer. Le président annonce que la réunion n'est » que de huit mille hommes, et qu'ils demandent » à entrer. M. Ramond insiste sur le désarmement. » On met aux voix s'ils entreront. Un huissier » ouvre la barre, ils entrent, des membres se ré- » crient; l'huissier dit qu'il a cru le décret rendu. » On le rend en présence des pétitionnaires, et on

---

exhorter l'Assemblée à ne pas admettre ces députations en masse. « Comment pourrions-nous, lui disait-il, répondre de votre sû- » reté, si la loi ne nous en donnait le moyen, ou si le moyen » était affaibli dans nos mains par votre condescendance à recevoir » dans votre sein des multitudes armées? Nous demandons à *être* » *chargés de tous nos devoirs*, à être chargés de *toute notre respon-* » *sabilité*. Nous demandons que rien ne diminue l'obligation où » nous sommes de mourir pour le maintien de la tranquillité pu- » blique. » (*Note des nouv. édit.*)

(1) Et Saint-Marceau (évidemment oublié dans le récit). (*Note des nouv. édit.*)

» décrète qu'ils seront admis après qu'ils sont en-
» trés. *Le peuple est prêt à se venger*, dit l'ora-
» teur, *et si le roi s'écarte de la constitution, il*
» *n'est plus rien.* On défile depuis onze heures
» jusqu'à quatre heures et demie, hommes, fem-
» mes, ouvriers, mendians, visages noircis avec
» du charbon pour se rendre plus hideux, les uns
» à moitié ivres, les autres à demi nus; pour
» armes, des piques, des fourches, des faux, des
» broches, des tenailles, des crocs, des massues,
» des guillotines (1); pour drapeaux des haillons,
» des torchons sanglans, des culottes (excepté
» les pelotons de gardes nationales semés parmi eux,
» qui avaient leurs fusils et leurs drapeaux); des
» fifres, des tambours, des chants, des cris, des
» hurlemens, des applaudissemens continuels de
» l'Assemblée et des tribunes, formaient une mu-
» sique digne de cette séance et de ce théâtre in-
» fernal. Enfin, M. Santerre a fini par offrir à
» l'Assemblée, au nom des deux faubourgs réunis,
» un drapeau; l'Assemblée l'a accepté, et le pré-
» sident a invité ces messieurs à respecter la loi
» dans leurs plaisirs. Voilà pour l'Assemblée;
» passons au château.

» A onze heures, le roi avait ordonné qu'on
» fermât les Tuileries. A midi et demi on est

(1) Une guillotine pour arme est peu facile à concevoir. Il est probable que si, comme l'historien le prétend dans son énumération, le funeste instrument figurait là, c'était comme enseigne et comme épouvantail. (*Note des nouv. édit.*)

» venu de la part du roi ordonner à M. de Champ-
» cenetz de faire ouvrir les portes. Il ne connaissait
» pas le porteur de ce prétendu ordre; il n'a pas
» imaginé de concevoir la moindre méfiance, et a
» fait ouvrir les portes. Entre une heure et deux
» heures, j'ai passé sur la place de Louis XV; j'ai
» vu peu de monde sur la place, le Pont-Tournant
» occupé par un fort détachement de la garde na-
» tionale, du canon braqué, un bataillon de
» troupe de ligne rangé près de la statue, et j'ai
» cru à la tranquillité. Revenant le long du quai,
» j'ai vu la porte vis-à-vis le Pont-Royal ouverte,
» et tout le monde y entrant, je suis descendu de
» voiture et me suis mêlé à la foule, ne doutant
» pas qu'il n'y eût là beaucoup d'honnêtes gens
» prêts à se jeter dans le château pour défendre
» les jours du roi, s'ils étaient menacés; et en effet,
» j'en ai trouvé un grand nombre. Ils m'ont dit que
» le roi avait prié tous ceux qui étaient chez lui
» de se retirer, ne voulant pas, disait-il, renou-
» veler la scène du 28 février. J'ai demandé à
» plusieurs combien ils étaient; ils m'ont répondu,
» six à sept cents : il y avait quarante mille ban-
» dits! Au reste, à peine entré dans le jardin, je
» n'ai plus vu l'image du danger. Un triple rang
» de gardes nationales, les deux derniers ayant la
» baïonnette au bout du fusil, bordait la terrasse,
» depuis la porte du Pont-Royal jusqu'à celle vis-
» à-vis Saint-Roch. Les bandits défilaient assez pai-
» siblement; quelques pelotons seulement s'arrê-

» taient de temps en temps sous les fenêtres des
» appartemens royaux, agitant leurs armes et
» criant : *A bas véto ! vive la nation !* J'ai entendu
» un de ceux qui portaient les armes les plus hor-
» ribles, et dont la bonne physionomie contrastait
» singulièrement avec son costume féroce, dire
» en voyant les fenêtres du roi fermées : *Mais*
» *pourquoi donc ne se montre-t-il pas? De quoi*
» *a-t-il peur ce pauvre cher homme? Nous ne*
» *voulons pas lui faire du mal.* J'ai entendu ré-
» péter cet ancien propos, *on le trompe;* un autre
» répliquait : *Mais aussi pourquoi croit-il plutôt six*
» *hommes que sept cent quarante-cinq? On lui a*
» *donné un véto, il ne sait pas le gouverner!* Une
» machine énorme, taillée comme les tables de la
» loi de Moïse, et sur laquelle était écrite en lettres
» d'or la déclaration des droits de l'homme, était
» la grande relique de la procession. A côté des
» femmes qui portaient des sabres et des broches,
» on voyait des hommes porter des branches d'oli-
» vier. Les bonnets rouges étaient par milliers, et
» à chaque fusil ou à chaque pique pendait une
» banderolle sur laquelle on lisait : *La constitution*
» *ou la mort.* Ainsi, chacun portait sa condamna-
» tion au-dessus de sa tête! Enfin, après avoir
» rôdé depuis deux heures jusqu'à quatre, n'ayant
» vu que quelques méchans isolés, qui ne parais-
» saient pas devoir être craints, et une masse
» d'hommes faisant une procession dégoûtante et
» ridicule, j'ai cru pouvoir aller dîner au Luxem-

» bourg, me promettant de revenir encore au soir,
» mais par curiosité seulement, et sans aucune des
» idées qui m'y avaient fait descendre le matin. Je
» dînai avec un membre de l'Assemblée nationale,
» un des bons qui croyait, ainsi que moi, la jour-
» née à sa fin, lorsqu'on est venu nous avertir que
» l'élite des faubourgs avait tourné les Tuileries,
» s'était présenté à côté du Carrousel, et avait forcé
» la porte et le château. J'ai couru aux Tuileries,
» voici ce qui s'était passé : du côté du jardin, l'ordre
» n'avait pas été troublé ; du côté de la cour, les
» officiers municipaux avaient ordonné à vingt-
» trois gardes nationaux excellens, qui à eux seuls
» contenaient toute la colonne, de laisser passer
» ce que ces messieurs appelaient les *pétitionnaires;*
» alors tous les bandits enragés avaient couru au
» château, s'étaient emparés d'une partie des ca-
» nons des gardes nationales, et l'avaient braquée
» contre le palais, ainsi que celui qu'ils avaient
» amené avec eux. La garde nationale, moitié
» bonne, moitié mauvaise, disposée de manière
» qu'elle se serait entretuée si elle avait voulu
» tirer, et d'ailleurs ne recevant ni réquisition du
» magistrat, ni ordre du commandant, était de-
» venue spectatrice ; les grenadiers pleurant sur
» leurs fusils chargés qu'ils n'osaient pas tirer ;
» d'autres indifférens ; plusieurs, et beaucoup trop,
» prenant la main de tous ces gueux. Parvenus à
» la porte de l'appartement, un cri universel avait
» retenti de toutes parts : *Enfonçons, enfon-*

» *çons !* Le premier coup avait été donné par
» un garde national en faction ; un grena-
» dier avait arrêté le second, en lui disant :
» *Malheureux ! tu déshonores l'habit que tu portes.*
» On avait hissé un canon démonté de son affût,
» à force de bras, dans la salle des gardes. Le roi,
» après avoir examiné de chez son premier valet
» de chambre, M. de Septeuil, ce qui se passait
» dans les cours, entendant les coups redoublés
» qu'on donnait à la porte de l'œil-de-bœuf, s'é-
» tait arraché d'avec la reine, avancé vers la porte
» accompagné du maréchal de Mouchy, et avait dit :
» *Je m'en vais à eux ; à moi quatre grenadiers ; qu'on*
» *ouvre.* On avait ouvert ; un coup de baïonnette
» dirigé sur la porte pour l'enfoncer allait at-
» teindre le roi ; un grenadier l'avait détourné. Le
» digne Acloque s'était mis au-devant du roi, en
» leur criant : *Respectez votre maître ; vous n'ar-*
» *riverez à lui qu'après avoir passé sur mon corps.*
» Un autre grenadier avait dit au garde national
» qui avait porté le premier coup à la porte, et
» qui en entrant ouvrait la bouche pour maudire
» le roi : Crie vive le roi, malheureux ! Et le mal-
» heureux avait crié *vive le roi*, et ce cri avait été
» répété par les bandits dont la première sensation,
» en voyant le roi, avait été la surprise et le sai-
» sissement. Le maréchal de Mouchy, Acloque,
» les quatre grenadiers avaient entraîné le roi
» dans la troisième travée, pour qu'il ne pût pas
» être tourné ; là il était monté sur un gradin, leur

» demandant ce qu'ils voulaient; enfin un furibond,
» nommé *Legendre*, s'était avancé au milieu d'un
» groupe d'assassins, avait offert au roi le bonnet
» rouge; un autre lui avait présenté à boire. Le
» roi avait bu et avait accepté le bonnet rouge.
» Voilà où en était cet horrible événement lorsque
» je suis entré aux Tuileries. La grille du milieu
» était fermée. Une députation de l'Assemblée était
» chez le roi, plusieurs députés y étaient pour leur
» propre compte. Dumas, ancien major général de
» la garde nationale sous La Fayette, avait couru
» pour dire à l'Assemblée : *Le roi est dans le plus*
» *grand danger, insulté, menacé; il ne peut se*
» *faire entendre ni donner des ordres; je l'ai vu*
» *avilir sous un bonnet de laine rouge.* Plusieurs
» voix s'étaient écriées : *Eh bien!* M. Thuriot avait
» demandé qu'on rappelât à l'ordre ceux qui in-
» sultaient le peuple. Isnard et Vergniaud criaient
» dans les appartemens : *Respectez votre roi cons-*
» *titutionnel! fiez-vous à l'Assemblée nationale.* Le
» peuple criait au roi : *vive la nation!* et le roi
» répondit par le même cri. Mais lorsqu'on lui
» demandait la révocation du *véto* et le retour des
» ministres renvoyés, il rappelait le peuple à la
» constitution, professait un attachement invio-
» lable pour elle, et répondait toujours que rien
» ne l'empêcherait de se servir, pour le bien de la
» nation, du pouvoir qu'elle lui avait confié. La
» députation, arrivée jusqu'au roi, lui a proposé
» de passer au milieu d'elle dans une chambre où

» l'affluence serait moins grande; il y a passé.
» Depuis ce moment le danger a beaucoup di-
» minué. De demi-heure en demi-heure, les dé-
» putations se relevaient auprès de lui. J'en ai vu
» entrer quatre. Pétion était arrivé pour jouir de son
» triomphe. Applaudi dans les cours, il avait dit
» à tous ces misérables, *qu'il n'avait fait que son*
» *devoir; qu'il était bien sensible* à leur amitié.
» Près du roi, il a voulu haranguer Sa Majesté,
» ce qui a occasioné une espèce de tumulte. Un
» garde national a dit alors à ce malheureux prince
» de ne rien craindre et d'être tranquille (1). *Tran-*
» *quille*, a repris le roi, *je le suis; quand on a la*
» *conscience pure on n'a rien à craindre;* et prenant
» la main du grenadier le plus proche, il lui a dit
» en la posant sur son cœur : *Ami, sens s'il bat*
» *plus vite qu'à l'ordinaire, et dis si je suis tran-*
» *quille.* Ce mot a produit un effet merveilleux.
» Les brigands en ont été frappés. L'assemblée

(1) Ce n'est point un garde national, mais Pétion lui-même, qui, s'adressant au roi, dit à ce prince qu'il n'avait rien à craindre. « Il n'y a que ceux qui ont quelque chose à se reprocher qui peu-» vent avoir peur, » répondit Louis XVI; et prenant la main d'un grenadier, qu'il plaça sur son cœur : « Dites à cet homme, ajouta-» t-il, s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. » Cette version me paraît préférable, quoique le trait soit le même. Le mouvement et la réponse du roi ont quelque chose de sublime, et un mot suffit pour gâter le sublime : nous ne faisons que rétablir la version publiée, à l'époque même, dans la plupart des relations de cette journée. Nous avons supprimé celle de Weber, qui a dénaturé le fait, ou du moins qui, dans son récit, lui ôte de sa simplicité.

(*Note des nouv. édit.*)

» l'a couvert d'applaudissemens quand il lui a été
» rapporté par la seconde députation; et avec le
» secours de Santerre, dont on a été obligé d'invo-
» quer la protection, on est parvenu à faire sortir
» la foule.

» Lorsque le roi s'était avancé pour ouvrir les
» portes, madame Élisabeth, seule de sa famille,
» l'avait suivi, et elle était toujours restée à la
» première travée, moins effrayée peut-être de
» cette scène que les autres, parce que dans ce
» moment le roi lui paraissait un martyr. Ces ti-
» gres s'étaient attendris malgré eux en la voyant,
» et leur fureur était un peu amortie avant d'ar-
» river jusqu'au roi. Pour la reine, sept à huit
» personnes, parmi lesquelles étaient le vicomte
» de Monteil et le duc de Choiseul, l'avaient
» environnée, et malgré ses cris l'avaient entraînée
» dans la chambre du conseil. On avait mis la ta-
» ble en travers. Des gardes nationales faisaient
» le fer à cheval, depuis les deux extrémités de
» cette table jusqu'aux deux portes.

» La reine était de l'autre côté de la table avec
» ses dames et quelques serviteurs. Elle ne voit
» pas son fils, elle le demande. Une femme de
» chambre accourt et s'écrie : *M. le dauphin est*
» *enlevé*. La reine tombe évanouie. Une autre
» femme lui ramène son fils et l'homme qui l'a
» défendu : *Madame*, dit-elle, *voilà l'homme à*
» *qui vous devez le salut de votre fils*. La reine lui
» exprime sa vive reconnaissance. Les brigands

» défilent par la chambre du conseil ; on jette un
» bonnet rouge pour le dauphin. On demande
» qu'il soit monté sur la table ; il y reste pen-
» dant une demi-heure ; il se familiarise avec ce
» spectacle et finit par rire en tenant ce vil bonnet
» rouge. La reine avait un maintien fort digne ;
» les uns en étaient frappés, les autres restaient
» insensibles. Ici, on criait : *Vive la reine !* là,
» on vomissait des horreurs. Les députés de l'As-
» semblée, qui étaient auprès d'elle, sont sortis pé-
» nétrés de respect, et plusieurs attendris malgré
» eux. Enfin à neuf heures et demie tout a été
» dissipé. Le roi est rentré chez lui ; la reine est
» venue se jeter à ses genoux et l'a pressé dans ses
» bras, non pas en pleurant, mais en criant.

» Ce matin tout Paris s'est trouvé plongé dans la
» consternation, l'Assemblée dans la honte, la
» garde nationale dans le remords et dans la rage.
» Le roi a fait venir un juge de paix pour consta-
» ter les traces de la violence, et les vols commis
» dans le château. On a volé dans les appartemens
» des meubles et des ferrures, à un détachement
» des gardes nationales soixante-quinze fusils, à
» un autre quarante-deux. Le département a fait
» commencer hier soir une information. M. Pétion,
» et un autre municipal nommé Sergent, ont été
» ce matin hués, menacés, lapidés, dans la cour
» du château, par les gardes nationales et le
» peuple. Le département songe à suspendre ou
» même casser la municipalité ; l'Assemblée a dé-

» crété qu'aucune troupe armée ne serait admise
» à se présenter à la barre, ni à défiler devant elle,
» et que les citoyens ne pourraient se réunir en
» armes sous prétexte de présenter des pétitions.
» Merlin (de Thionville) et Couthon ont fait les
» motions de décréter que le roi ne pût apposer
» son *véto* sur les décrets de circonstances : on n'a
» seulement pas voulu les entendre. Le roi a écrit
» à l'Assemblée une lettre très-sage et très-cou-
» rageuse, par laquelle je terminerai ma longue
» narration. *L'assemblée nationale a déjà con-*
» *naissance des événemens de la journée d'hier;*
» *Paris est sans doute dans la consternation, et la*
» *France ne les apprendra pas sans douleur. Je*
» *laisse à la prudence de l'Assemblée à maintenir*
» *la constitution et la liberté individuelle du repré-*
» *sentant héréditaire du peuple.*

» P. S. J'oublie de vous dire que je suis allé
» hier au soir à l'Assemblée, entendre le rapport
» de Pétion. Il a surpassé toute expression pour
» l'audace et la bêtise. Il ose commettre des cri-
» mes, mais il n'a pas assez d'esprit pour les pallier.
» Il avait dit aux brigands dans les appartemens :
» *Amis et amies, citoyens et citoyennes, finissez*
» *la journée avec autant de calme* comme *vous*
» *l'avez commencée. Vous vous êtes montrés à la*
» *hauteur de la liberté, faites comme moi et allez*
» *vous coucher.* »

L'armée témoigna son mécontentement, La Fayette osa s'en séparer et venir à Paris. La guerre

se poussait assez mollement aux frontières pour que l'absence du général ne dérangeât rien aux opérations insignifiantes qui s'y faisaient, depuis les échauffourées honteuses de Tournay et de Mons. Lorsqu'il arriva à Paris, les grenadiers de la garde nationale vinrent encore entourer leur ancien chef, et lui firent une garde d'honneur à son hôtel. Il se présenta à la barre de l'Assemblée. Il y dénonça les jacobins, il s'en déclara l'ennemi, il les menaça de la vengeance de l'armée. Les jacobins, à leur tour, l'accusèrent d'être l'auteur des massacres du Champ-de-Mars, de calomnier l'armée, d'être membre du comité autrichien qui donnait des conseils secrets à la cour, de s'entendre avec la reine pour livrer la France aux ennemis. Le lendemain de son arrivée, on avait annoncé une revue de toute la garde nationale parisienne, aux Champs-Élysées, par ce général des constitutionnels ; mais il ne s'y rassembla qu'un petit nombre des bataillons. La cabale, qui avait imaginé d'appeler M. de La Fayette à Paris, désirait que la cour parût à cette revue ; mais le roi méprisant les petits moyens de cette cabale, et voyant que rien n'était ni assez prêt, ni assez fortement combiné pour un mouvement véritablement grand et utile, refusa de se prêter à une démonstration dangereuse. La Fayette se sauva le surlendemain à son armée. Un jour de plus à Paris, sa personne n'y eût pas été en sûreté, tant les jacobins et la faction d'Orléans mirent d'activité et d'audace dans leurs manœuvres, soit

dans l'Assemblée, soit dans les clubs, soit dans les faubourgs. Son effigie fut brûlée au Palais-Royal le lendemain de son départ.

Le directoire du département de Paris, tout composé de partisans de La Fayette, à la tête de qui se trouvait alors le malheureux duc de La Rochefoucauld, honnête homme, à petites vues (1), ne pensant pas très-juste, et parlant plus mal encore qu'il ne pensait; le directoire prit un arrêté solennel qui suspendait le maire Pétion de ses fonctions. Le roi confirma cet arrêté quelques jours après. L'Assemblée législative leva cette suspension du département confirmée par le roi, la veille même du jour de la fédération. Quelques jours auparavant, elle avait licencié l'état-major de la garde nationale de Paris et de celle de toutes les villes du royaume dont la population excédait cinquante mille âmes. Pendant ce temps tous les bourgeois de Paris se portaient en foule chez les différens notaires de la capitale; ils y signèrent, au nombre de vingt mille, une pétition relative aux événemens du 20 juin, qui avait été rédigée par un

---

(1) Weber fait voir ici ce que peuvent produire l'aigreur et l'esprit de parti. Le ton dédaigneux avec lequel il parle de l'un des plus vertueux citoyens qui aient honoré la France, est d'autant plus révoltant, qu'il écrivait après la mort du duc de La Rochefoucauld, massacré le 8 septembre 1792, circonstance qui aurait dû le désarmer. Les prisonniers égorgés étaient au nombre de cinquante-trois, et La Rochefoucauld fut le quatrième de son nom qui périt dans ces détestables journées. (*Note des nouv. édit.*)

ex-constituant nommé Guillaume. La cour, les constitutionnels, les jacobins, tous étaient effrayés les uns des autres. Les constitutionnels se ralliaient tant qu'ils pouvaient à la cour; mais ils avaient donné tant de preuves d'hypocrisie, de perfidie, d'insolence dans le triomphe, qu'on semblait préférer de périr plutôt que de contracter des obligations envers d'anciens scélérats, qui ne prenaient un masque de loyauté que pour cacher leur frayeur, car ils n'ont jamais eu un instant de remords. Leurs moyens étaient si faibles, qu'on s'exposait à toutes sortes de dangers en les adoptant. D'ailleurs, si l'on succombait avec eux, on succombait sans gloire; s'ils eussent triomphé, le premier usage qu'ils eussent fait de leur victoire aurait été de remettre la cour dans les fers, dans la honte, dans la soumission humiliante où ils l'avaient déjà tenue. Le roi levait chaque jour les mains au ciel, et se résignait à son sort.

Je fus témoin d'une scène originale qui se passa vers ce temps-là dans le sein de l'Assemblée nationale. A la suite d'un discours qui fut prononcé par un évêque constitutionnel, nommé *Lamourette*, on vit soudain le côté droit et le côté gauche de l'Assemblée quitter leurs siéges avec précipitation, et se jeter dans les bras les uns des autres, pour se donner le baiser de paix, d'union et de concorde, désavouant pour l'avenir toute idée de république, toute querelle, toute animosité politique. On fit venir le roi pour être témoin de ce spectacle *tou-*

chant. Ce prince exhorta, en bon père, les législateurs qui venaient de fraterniser, de continuer à vivre en bons frères, à donner l'exemple de l'union à tout son peuple, et à seconder ainsi les vœux les plus chers de son cœur. Il semblait leur dire comme dans Athalie :

Enfans, ainsi toujours puissiez-vous être unis !

Cependant, ces frères si bien unis allèrent dîner ensemble, burent copieusement, et vinrent dans la séance du soir reprendre leurs anciennes places et leurs anciennes haines, et la scission en devint encore plus forte entre les jacobins et les constitutionnels.

L'anniversaire de la fédération du 14 juillet 1790 n'avait pu être célébré dans l'année 1791, par une fête publique, à cause de l'arrestation de la famille royale et de sa détention au château des Tuileries, à cette malheureuse époque. Il fut décrété qu'il serait célébré cette année pour la seconde fois, et qu'on y renouvellerait encore sur l'autel de la patrie les sermens du patriotisme. Mais sous quels auspices différens se présentait cette fois l'anniversaire de cette première fédération qui avait été, en 1790, si gaie, si enjouée, si nombreuse, et en général si loyale ! Le ministre des affaires avait enfin annoncé la marche de M. le duc de Brunswick et du roi de Prusse, sur la frontière de France, avec une armée composée de Prussiens, d'Autrichiens et d'émigrés français, formant en-

semble plus de soixante-dix mille hommes. Trois jours avant la fédération, on avait décrété qu'il y aurait dans Paris une cérémonie lugubre, effrayante, où l'on proclamerait que la patrie était en danger. Des pétitionnaires en guenilles, sortis des mêmes égouts que ceux qui avaient vomi les brigands du 20 juin, s'étaient répandus la veille au soir dans toutes les rues de Paris et autour de l'Assemblée législative, hurlant avec affectation d'un ton de voix sépulchral, les uns *vive Pétion !* les autres *Pétion ou la mort* (1) ! d'autres enfin *vive la mort !* et leurs vociférations avaient arraché à l'Assemblée la réintégration du maire dans ses fonctions. Comme ce magistrat orgueilleux et vindicatif devait jouer un des principaux rôles à cette fédération, et que, d'ailleurs, on le savait dévoué à la faction d'Orléans, tous les amis de la famille royale tremblèrent ce jour-là pour la vie du roi et de la reine : des placards invitaient les citoyens et le bon peuple à ne pas sortir le lendemain du Champ-de-Mars, sans avoir vengé le sang qu'on y avait répandu le 17 juillet de l'année précédente ; et l'on voyait dans les boutiques des armes qu'une imagination féroce s'était plu à inventer, et qui faisaient frémir. Mille avis perfides ou sincères, partant d'un zèle inquiet ou d'une rage atroce, arrivaient au roi et à la reine ; on les prévenait de

(1) La plupart de ces pétitionnaires avaient ces mots écrits avec de la craie sur leurs chapeaux. W.

toutes parts que ce jour était marqué pour l'exécution des derniers forfaits, et que, du milieu de la foule, des assassins s'élanceraient sur leurs personnes sacrées, des balles se dirigeraient sur leurs voitures. Les gardes-suisses et quelques bataillons de gardes nationales étaient destinés à protéger le cortége de la famille royale contre la bande de Pétion.

Les grenadiers des différentes sections avaient brigué l'honneur d'escorter la voiture du roi ce jour-là. Le bataillon des Filles-St.-Thomas fut désigné le 13. J'appris cette décision dans la soirée, je courus aussitôt pour en informer madame Campan, première femme de chambre de la reine. Je l'attendais dans un appartement voisin de celui de Sa Majesté, lorsque la reine, ouvrant elle-même une porte de l'intérieur, et surprise de me voir : *Vous voilà, Weber*, me dit-elle avec bonté, *vous cherchez aussi madame Campan?* Je me hâtai d'instruire Sa Majesté de l'objet de ma venue, et de lui apprendre que les grenadiers des Filles-St.-Thomas étant destinés à servir le lendemain de cortége à la famille royale, j'aurais le bonheur d'être de ce nombre. Touchée de mon dévouement et des larmes dont, malgré moi, mes yeux étaient alors remplis, la reine préoccupée aussi sans doute des approches de cette périlleuse journée, et comme oppressée par son trouble, détourna de moi son visage et me permit de baiser sa main. Je ne prévoyais pas alors que le 18 juillet 1792 serait le

dernier jour où il me serait permis de me jeter à ses pieds.

Description de la Fédération de 1792.

Le 14 juillet 1790, le Champ-de-Mars était rempli dès quatre heures du matin (1). Au lieu de

(1) Les détails donnés par Weber sur cette fédération sont, en général, conformes à ceux qui ont été publiés dans les relations du temps. Mais il est besoin de quelques éclaircissemens préliminaires pour expliquer ce qui se passa le 14 juillet 1792. La suspension tardive de Pétion, prononcée le 6 juillet par le département, et motivée par les troubles du 20 juin, fut dénoncée comme un attentat par les sections, et devint une affaire de salut public. Manuel, procureur de la commune, destitué pareillement, vint à l'Assemblée *redemander son honneur et sa place.* « Pétion (dit un » auteur contemporain) avait juste assez d'esprit, de talent et de » caractère pour dire ce qu'on lui faisait penser, et faire ce qu'on » lui disait. Il sut se tenir à sa place, au second rang, instrument » docile de ceux qui étaient au premier. On le donna à aimer au » peuple, parce qu'il était beau et bien-disant. » Sa destitution fut confirmée le 11 juillet par une proclamation du roi. La veille, tous les ministres, après un compte de leur gestion et de l'état de leur département, avaient donné simultanément leur démission, et de suite étaient sortis brusquement de la salle. Un long silence accueillit cette mesure qui, quoique imprévue, ne fit pas la sensation à laquelle on pouvait s'attendre. Le roi resta sans ministres, comme au premier 14 juillet. On opposa à leur démission combinée des pétitions par lesquelles on demandait la mise en accusation de La Fayette, et la réintégration du maire Pétion, dont la suspension venait d'être approuvée par le roi. Le 13, l'Assemblée par un décret leva cette suspension. C'était blâmer la conduite du département et l'approbation donnée par le prince. Mais telles étaient, d'un côté, l'exaltation des esprits, et de l'autre, la crainte et les inquiétudes, que l'on trouva dans cette mesure de la prudence, et qu'on alla même jusqu'à la croire indispensable. On

cet empressement simultané de la part des nationaux et des étrangers, cette année il n'offrait, à huit heures, qu'un désert, un champ vaste, aride, sablonneux, tel qu'un lac dont les eaux auraient trouvé une issue et se seraient entièrement retirées. Sur des monticules de sable étaient placées circu-

---

voulait d'ailleurs assurer, par tous les moyens possibles, la tranquillité de la fédération qui devait avoir lieu le lendemain. Déjà le 2 juillet, le ministre de l'intérieur Terrier-de-Monteiel, qui se distinguait par la fermeté de son caractère, avait écrit aux directoires de départemens une circulaire par laquelle il les sommait, au nom de la loi, de dissiper les attroupemens qui se formeraient pour se rendre en armes à Paris à l'époque du 14 juillet. Cette mesure vigoureuse en imposa. L'Assemblée, sentant les motifs qui s'opposaient à un rassemblement dans la capitale, n'osant blâmer le ministre parce qu'il agissait d'après la loi, ni cependant empêcher l'arrivée des patriotes, autorisa les permissions individuelles, et décréta la formation d'un camp de 36,000 hommes, formé près de Soissons, de tous les Français qui se seraient rendus à Paris pour la fédération. Par un autre décret, le *pouvoir exécutif fut tenu* de faire sortir, sous trois jours, de Paris les troupes de ligne, et de les employer à trente mille toises au moins de la résidence du corps législatif. Enfin on licencia les états-majors de la garde nationale et les compagnies de grenadiers et de chasseurs. A peine ces mesures étaient-elles prises, qu'on vit paraître une partie des fédérés annoncés sous le nom de Marseillais. Ils étaient huit cents, mais presque tous sans armes; les autres arrivèrent successivement en assez grand nombre. Ainsi, à l'approche du 14 juillet, on avait pris les dispositions qui livraient au premier mouvement d'émeute le corps législatif même qui les avait rendues ou provoquées, les dépôts publics, le trésor, enfin le gouvernement. L'éloignement des troupes de ligne, la désorganisation de la garde nationale, la présence des nouveaux fédérés, tout semblait favorable aux projets des agitateurs, et l'on a droit de s'étonner du calme de la journée, comparativement à ce qu'elle devait être, suivant toutes les probabi-

lairement quatre-vingt-trois petites tentes, et devant chaque tente un peuplier, mais si petit, si frêle, qu'un souffle paraissait devoir tout renverser, et que chacun avait peine à résister au jeu de la banderole tricolore dont on les avait tous chargés. Cet

---

lités. Ce résultat fut l'effet d'une démarche imprévue et prononcée du roi. Il écrivit à l'Assemblée une lettre dans laquelle on lit ces passages : « Nous touchons à cette époque fameuse où les Français » vont, dans toutes les parties de l'empire, célébrer la mémoire du » pacte d'alliance contracté sur l'autel de la patrie, le 14 juillet 1790. » La loi ne permet qu'un renouvellement annuel du serment fé- » dératif dans le chef-lieu. Mais nous avons une mesure qui, sans » porter la moindre atteinte au texte de la loi, me paraît être au » niveau des grands événemens qui se pressent de toutes parts.... » J'ai vu qu'il n'y avait pas de garantie plus sûre que la réunion » des deux pouvoirs, renouvelant le même vœu, celui de vivre » libre ou mourir.... Un grand nombre de Français accourent de » tous les départemens; ils pensent doubler leurs forces, si, près » de partir pour nos frontières, ils sont admis à la fédération avec » leurs frères de la ville de Paris. Je vous exprime le désir d'aller » au milieu de vous recevoir leur serment, et de prouver aux mal- » veillans, qui cherchent à perdre la patrie en nous divisant, que » nous n'avons qu'un même esprit, celui de la constitution, et que » c'est principalement par la paix intérieure que nous voulons » préparer et assurer nos victoires. » Cette lettre fut lue et applaudie à diverses reprises. Elle fit une impression favorable, disposa les esprits au rapprochement qui eut lieu dans la séance du 7 juillet, où le roi vint et confirma tout ce qu'il avait écrit. Quoique, entre le 7 et le 14, les impressions causées par ces deux démarches fussent effacées en partie, il n'est pas douteux qu'elles n'aient contribué à la tranquillité du 14 qui, sans ces circonstances, aurait été très-orageux. Ces détails étaient nécessaires pour bien comprendre l'historien, qui n'explique point pourquoi cette fédération ne fut point ce qu'elle devait être, d'après les apparences. Sans la lettre de Louis XVI, elle eût été terrible, et sans la suspension de Pétion, entièrement calme. (*Note des nouv. édit.*)

appareil puéril signifiait les quatre-vingt-trois départemens. On observait autour de moi que, comme les départemens n'étaient pas en faveur, il était étonnant qu'on n'eût pas mis quarante-quatre mille peupliers, comme signes représentatifs des quarante-quatre mille municipalités. Dans le milieu du Champ-de-Mars étaient couchés par terre quatre châssis de toiles peintes en gris, qui eussent fait une mauvaise décoration pour un spectacle des boulevards, et qui devaient former un tombeau pour tous ceux qui étaient morts ou mourraient à la frontière. On lisait sur un des côtés : *Tremblez, tyrans! nous les vengerons!* Il y avait de quoi s'indigner, en songeant tout à la fois à la prodigalité barbare avec laquelle on dévouait des milliers de victimes au trépas, et à cette ridicule parcimonie qui croyait consoler leurs mânes avec une toile de théâtre. L'autel de la patrie était imperceptible et formé d'une colonne tronquée, plantée sur le haut de ces gradins innombrables élevés en 1790. Sur les quatre petits autels angulaires on brûlait des parfums. A cent toises derrière l'autel on avait élevé un grand arbre, appelé l'arbre de la féodalité, aux branches duquel étaient suspendus des écussons, des casques, des cordons bleus entrelacés avec des chaînes; et cet arbre sortait du milieu d'un bûcher sur lequel étaient amoncelés des couronnes, des tiares, des chapeaux de cardinaux, les clefs de saint Pierre, des manteaux d'hermine, des bonnets de docteurs, des titres de noblesse, des

sacs de procès. Parmi les couronnes, en était une royale; parmi les écussons étaient celui de France, ceux de Provence, d'Artois et Condé, et l'on devait proposer au roi de mettre le feu au bûcher. Une figure de la Loi et une autre figure de la Liberté étaient placées sur des roulettes, à l'aide desquelles on devait faire mouvoir ces deux divinités. Une grande tente à droite était destinée à l'Assemblée nationale et au roi; une à gauche, aux corps administratifs de Paris : elles s'élevaient de beaucoup au-dessus des autres, ce qui était une infraction à l'égalité constitutionnelle. Enfin, cinquante-quatre pièces de canon bordaient le champ du côté de la rivière, et le bonnet rouge couronnait tous les arbres.

Tout cela était désert, et le petit nombre d'individus errans dans cette enceinte immense, loin d'être enthousiastes, avaient à peine l'air de curieux. On disait que le peuple était à la Bastille, pour y voir poser, par soixante membres de l'Assemblée législative, la première pierre de la colonne qui devait être érigée sur les ruines de ce fameux château. Aucun maréchal de France n'était venu cette fois à la cérémonie, parce que, la veille, le ministre de la guerre les avait invités, au nom de la municipalité, à figurer dans la marche, en les avertissant que les maréchaux de France étaient destinés à porter l'oriflamme, et qu'il fallait qu'ils se rendissent à six heures du matin sur la place de la Bastille. Ils refusèrent tous de se prêter à cette ridicule mascarade.

On avait annoncé que le serment se prêterait à midi. Le roi arriva à onze heures. Le cortége était très-imposant : un détachement de cavalerie ouvrait la marche, puis un autre d'infanterie de troupe de ligne. Les pages, les écuyers, un grand nombre de palefreniers suivaient. Il y avait trois voitures : dans la première étaient M. le prince de Poix, M. de Brézé, le jeune de Tourzel, M. le comte de Saint-Priest, etc. ; dans la seconde, les dames de la reine, mesdames de Tarente, de La Roche-Aymon, de Maillé et de Mackau ; dans la troisième, le roi, toute sa famille, et madame la princesse de Lamballe. Cinq cents grenadiers, volontaires nationaux, escortaient les voitures ; et les ministres étaient à pied aux portières de celle du roi. Quatre compagnies de grenadiers suisses fermaient la marche. Les trompettes, les tambours, et une salve d'artillerie, annoncèrent la présence du roi. Il se présenta dans les appartemens, avec cet air calme d'une bonne conscience, qui ne le quitta jamais. La reine avait sa dignité accoutumée ; mais on voyait sur son visage l'empreinte du malheur que son courage cherchait à dominer. Madame Élisabeth avait toujours l'air d'un ange. Madame Royale présentait une tristesse intéressante, et le dauphin était beau comme l'amour. Ils saluèrent avec sensibilité tout ce qui s'offrit à eux. Une partie des troupes traversa l'École-Militaire sous le portique du milieu, et alla se former en bataille sur le Champ-de-Mars, tandis que

l'autre occupait les avenues du côté du boulevard.

Le plus excellent esprit animait les grenadiers des volontaires nationaux : ils remplissaient l'antichambre de l'appartement où se tenait le roi. La reine parut avec le dauphin en uniforme national. « Il n'a pas encore mérité le bonnet, dit-elle » aux grenadiers ! — Madame, dit l'un d'eux, » il y en a beaucoup ici à son service, » et les cris d'enthousiasme recommencèrent. Enfin, le canon annonça que le cortége national débouchait dans le champ de la Fédération. Le roi et sa famille se placèrent au balcon qui était couvert d'un riche tapis de velours cramoisi brodé d'or, et tout ce qui était là l'entoura et se rangea à ses côtés.

Le cortége national entra dans le Champ-de-Mars par la grille de la rue de Grenelle, défila sous le balcon du roi et se porta vers l'autel de la patrie, de droite et de gauche ; à la suite de cinquante gendarmes nationaux, venait un groupe d'hommes, de femmes, d'enfans armés de piques, de haches et de bâtons. Une musique analogue jouait le fameux air : *Ça ira ;* des gueux faisaient des gestes et montraient des écriteaux insolens au roi. Les cris de *vive Pétion ! la mort ou Pétion !* commencèrent à se faire entendre. Des bandes de la lie du peuple, tantôt de mendians, tantôt d'assassins, du moins à en juger par leurs armes, des femmes ivres mortes, couronnées de fleurs, toute la canaille des faubourgs ayant écrit sur le derrière de leurs chapeaux, avec de la craie : *vive Pétion !*

les six légions parisiennes déshonorées de se trouver là, ayant pêle-mêle dans leurs rangs des femmes, des sans-culottes, ici des bonnets rouges, là des pains, ailleurs des morceaux de viande au bout de leurs fusils ; des aumôniers qui dansaient à la tête des régimens ; des chansons infâmes chantées par des espèces de furies qui s'arrêtaient sous le balcon du roi ; des écriteaux au bout des bâtons, les uns atroces, les autres bêtes comme celui qui, au milieu des tambours, avertissait que c'étaient *les tambours* ; comme celui sur lequel on lisait : *vivent les braves gens qui sont morts au siége de la Bastille !* le mépris de toute honnêteté, de toute prudence, de toute raison ; la confusion des langues, des hommes et des choses. Voilà tout ce que présentait cette auguste solennité !

On remarquait que les cris de *vive Pétion* cessaient lorsque les troupes armées défilaient, surtout les grenadiers des légions, et les troupes de ligne. Le 104e. régiment succéda à un groupe formé de brigands et vomissant des infamies. Ce régiment s'arrêta sous le balcon, et sa musique joua, au milieu des applaudissemens des spectateurs : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ;* le 105e. en fit autant, jusqu'à la section du faubourg Saint-Marceau. Il était même aisé de remarquer que les cris séditieux étaient toujours proférés par les mêmes voix et par des gens apostés. Le brave Acloque étant venu faire écarter la foule, on respira pendant quelques instans ; et en-

fin, à la suite des *tables de la loi*, *d'un petit relief de la Bastille*, d'une petite machine que tout le monde prenait pour la *guillotine* et que quelques-uns soutenaient être une imprimerie, l'Assemblée nationale parut et s'arrêta sous le balcon pour attendre le roi.

Le roi descendit pour la joindre : ce qui appartenait au service du roi le suivit; le reste entoura la reine et le dauphin. Le président de l'Assemblée, M. *Aubert Dubayet*, jeune officier d'infanterie, auquel la révolution avait tourné la tête, reçut le roi à sa gauche, avec un maintien respectueux et une tenue décente. De l'autre côté était le vice-président Delacroix, les cheveux roulés en digne accoutrement de jacobin. Il y eut une petite altercation pour le service du roi. M. Dubayet insistait pour que tous ceux qui le composaient allassent en avant. On le vit aussi haranguer un huissier pour qu'il se tînt derrière lui, et non derrière le roi, rappelant ensuite le mot du Bourgeois gentilhomme, *tenez-vous bien près de moi*, *afin qu'on voie que vous êtes ma livrée*. Une triple haie de grenadiers nationaux et de Suisses enfermait le roi et l'Assemblée; mais le roi, les députés, les soldats, la foule, tout se touchait, tout se pressait, il n'y avait point d'espace vide : on voyait une ondulation continuelle. Enfin la cavalerie se portant en avant, et nettoyant le terrain, on distingua de l'École-Militaire le roi dans une espèce de carré vide formé par les troupes. Pendant qu'il mar-

chait vers l'autel, la cinquième légion ou section commença à défiler. Jusque-là les cris de *vive Pétion* avaient paru achetés, parce que les mêmes voix donnaient toujours le signal, et se faisaient souvent entendre sans être répétées. Ici ils devinrent plus universels. On ne sait où s'était formé tout ce ramas ; mais les armes, les visages, les hurlemens, le costume, tout était effrayant. Une chose remarquable, c'est qu'ils se faisaient justice eux-mêmes, en criant sans interruption : *vivent les gueux! vivent les brigands ! vive Pétion !* Des groupes de prostituées enchérissaient encore sur ceux qui avaient précédé, et chantaient, en les adressant à la reine, des couplets plus obscènes, plus atroces qu'on ne se permettrait de les imaginer. On criait : *à bas l'Autrichienne ! à bas M. et Madame Véto ! Pétion ou la mort !*

Enfin, ce maire réintégré de la veille parut à la tête de la municipalité. Les cris, les blasphèmes redoublèrent à sa vue. On aurait presque cru, dans ce moment, qu'il avait une conscience. Embarrassé, pâle, tremblant, la tête baissée, il n'osa pas lever les yeux sur le balcon, il osait à peine les lever sur cette populace, partie soudoyée, partie enivrée, qui insultait en son honneur à la famille royale. La reine était cruellement distraite de ces insolences par la crainte qui l'obsédait. Quand il ne fut plus possible de suivre le roi des yeux, elle le suivit avec une longue-vue, et resta immobile pendant une heure entière, tenant

dans ses bras le dauphin, et de l'autre, étendu, soutenant la lunette avec laquelle elle ne quitta pas la marche du roi. Il y eut un instant où elle s'écria : *Il a descendu deux marches.* Ce cri fit frissonner tout le monde autour d'elle. Le roi ne put en effet gagner le haut de l'autel, parce que la foule, et notamment les gens à demi nus, s'étaient emparés de la partie supérieure. Il y eut alors un mouvement alarmant. Le député Dumas eut la présence d'esprit de crier : *Grenadiers, prenez garde à vous, haut les armes !* et les sans-culottes s'arrêtèrent et se replièrent sur la foule. L'instant du serment, au bruit des cinquante-quatre canons rangés du côté de la rivière, fut assez imposant pour ceux qui étaient près de l'autel. La sixième légion n'était pas encore défilée, lorsque la cavalerie annonça le retour du roi. Cette sixième légion, marchant au pas redoublé, fut coupée par l'escorte du roi, et presque culbutée par le peuple qui entra, de toutes parts, dans les rangs. Le président avait proposé au roi de descendre du côté de la rivière, et de mettre le feu à l'arbre de la féodalité auquel pendait l'écusson de France. *Il n'y a plus de féodalité*, s'était écrié le roi, et il s'en retourna par le même chemin qu'il était venu. Quand la reine le vit approcher, elle se leva pour aller au-devant de lui, et toute la famille royale alla attendre Sa Majesté au bas de l'escalier. Le roi, toujours calme, prit la main de la reine avec tendresse : Madame et le dauphin se jetèrent sur

la main de leur père, qu'ils baisèrent, l'une en pleurant, l'autre en jouant. Il est impossible de se faire une idée de l'ivresse qui s'empara alors de tout ce qui était dans la cour de l'École-Militaire : gardes nationaux, troupes de ligne, Suisses, peuple, dans la cour, aux fenêtres, aux balcons, grimpés sur les grilles, tous criaient : *vive le roi ! vive la reine !* A l'entrée des Tuileries, l'enthousiasme était encore centuplé ; depuis la cour royale jusqu'à l'escalier, les grenadiers hors d'eux-mêmes de plaisir d'avoir ramené le roi sans que le moindre danger l'eût approché, avaient l'air d'égarés, dans la crainte que ce court trajet ne leur enlevât toute leur gloire et tout le fruit de leurs soins. Obligés de laisser passer la voiture seule par la porte trop étroite, ils se précipitèrent avec une fureur d'intérêt et de fidélité pour former la haie d'une porte à l'autre. Aux bénédictions données au roi se joignaient, de toutes parts, des imprécations contre les jacobins.

Le lendemain un décret a été rendu pour éloigner les troupes de ligne et les Suisses. Projet annoncé de détruire les grenadiers dans la garde nationale, pétition pour demander la suspension du roi et l'accusation de La Fayette. Un membre a proposé d'accuser toute l'armée, et il a été applaudi.

Journée du 10 *août* 1792.

Tout le mois de juillet s'était passé dans la plus affreuse agitation. Des mouvemens chaque jour plus séditieux, des rumeurs plus alarmantes entretenaient la fureur du peuple et son aveuglement. Les factieux ne cessaient de lui répéter, et ce bruit allait partout s'accréditant, qu'un dépôt de cocardes blanches, d'armes et de munitions de toute espèce avait été formé aux Tuileries. Ils ajoutaient qu'un parti redoutable était prêt à se déclarer pour la famille royale ; que l'avant-garde du duc de Brunswick (ils nommaient ainsi le rassemblement des émigrés) était déjà parvenue à entrer furtivement dans Paris, et qu'aussitôt que les armées ennemies seraient aux portes de cette ville, le roi, assuré de leur secours, se mettrait à la tête des royalistes dont elle était remplie, fondrait avec eux sur l'Assemblée, et, ressaisissant son pouvoir, exercerait sur le peuple la plus terrible des vengeances.

Le roi fut à peine instruit de ces clameurs séditieuses et du trouble qu'elles excitaient, qu'il écrivit au maire pour l'engager (car ce malheureux prince n'osait plus employer le mot d'ordre) à venir faire la visite du château, et se convaincre par lui-même de la fausseté de ces imputations.

Pétion ne se rendit point à cette invitation pressante : il ne daigna pas même envoyer au château

une députation municipale, comme il l'avait promis dans la réponse familière qu'il fit au roi. Sa Majesté adressa la même sollicitation à l'Assemblée nationale; mais elle ne crut pas de sa dignité de lui répondre, et bien moins encore de sa politique de se prêter à aucun des moyens qui auraient pu détromper le peuple.

Cependant l'aspect de la capitale devenait à toute heure plus effrayant et plus tumultueux; des placards insolens, affichés dans tous les lieux publics et jusque sous les murs du palais; les Marseillais et les fédérés errant continuellement autour de son enceinte; les cris furieux d'une populace mutinée appelant de toute part le son du tocsin, et menaçant d'une insurrection formidable, si l'Assemblée nationale ne se hâtait de satisfaire au vœu de la nation, en prononçant la déchéance du monarque; tout annonçait que le coup fatal allait être porté.

Telle était la situation des choses aux premiers jours d'août.

Le bataillon des Filles-Saint-Thomas était celui qui, dans tous les jours d'alarme, s'était constamment montré le plus attaché à la famille royale : son ardeur parut redoubler dans ces momens extrêmes. On le vit chaque soir, soit en patrouille, soit en renfort, veiller sur la demeure de ses maîtres.

J'avais, avec un détachement de ce bataillon, passé aux Champs-Élysées la nuit du 8 au 9 août. A deux

heures du matin nous y arrêtâmes et réussîmes à désarmer une trentaine de Marseillais, vomissant contre le roi et contre la reine les plus exécrables imprécations. Vers les six heures, à peine étais-je rentré chez moi que je reçus l'avertissement de me rendre sur-le-champ au quartier-général. Cent hommes venaient d'être consignés aux maisons de la caisse d'escompte, de la caisse de l'extraordinaire et de la trésorerie, pour les protéger contre les excès à craindre d'une insurrection générale. Je devais être de ce détachement; mais à dix heures le commandant ayant reçu l'ordre d'envoyer promptement un renfort aux Tuileries, je sollicitai vivement et j'obtins la permission de préférer ce dernier poste.

Différens émissaires, que nous avions députés dans les faubourgs St.-Marceau et St.-Antoine, nous rapportèrent dans la journée que les factieux couraient de maison en maison pour forcer les habitans à les joindre. Ils annonçaient que l'armée des rebelles serait infailliblement au château la nuit suivante (1).

---

(1) Les lieux ayant changé de face, il est indispensable, pour l'intelligence du récit, d'en faire connaître la topographie. Un témoin oculaire, dans la relation qu'il a publiée récemment sur la journée du 10 août, donne sur cette topographie des détails fort exacts. On les retrouvera dans les éclaircissemens (*Note* H). Pour mieux peindre encore l'aspect et la disposition des lieux, nous publierons dans le *Recueil des portaits, fac simile*, etc., un plan du château des Tuileries et une vue de l'attaque, d'après un tableau du temps. (*Note des nouv. édit.*)

Tous les postes y furent triplés; huit à neuf cents hommes des gardes-suisses y étaient arrivés depuis deux jours. L'état-major de la garde nationale y avait envoyé environ quatre mille six cents hommes. Les mesures, prises d'ailleurs pour la défense de l'intérieur, se réduisirent à placer à la hâte des barrières à l'entrée des cours, et à ranger en bataille vis-à-vis la grande porte quarante grenadiers des Filles-St.-Thomas et autant de gendarmes. Les gardes-suisses (1) furent postés au bas des escaliers du roi et de la reine. Trois cents personnes environ, parmi lesquelles d'anciens militaires distingués par leur rang et par leur bravoure, étaient distribuées dans les appartemens où elles s'étaient empressées de se rendre dans la soirée, à la première nouvelle des nouveaux dangers que courait la famille royale.

Pétion parut à minuit : sa visite avait pour objet apparent de rassurer la cour sur les préparatifs de l'insurrection, et pour objet réel de connaître ceux qu'elle avait faits pour sa défense. Quelques grenadiers des Filles-St.-Thomas, dont il fut à l'instant entouré, avaient résolu de le retenir en otage. Un décret de l'Assemblée l'appela dans son sein, et aussitôt les passages lui furent ouverts pour ne

---

(1) Les Suisses ne s'abusaient pas sur le danger de leur position. L'auteur des *Détails particuliers sur la journée du 10 août* rend compte à ce sujet d'une conversation qu'il eut avec M. de Luze, officier suisse. Nous en donnons un extrait dans les pièces justificatives (*Note* H). (*Note des nouv. édit.*)

pas donner, par sa détention, un prétexte aux rebelles de commencer les hostilités.

Vers cinq heures du matin Sa Majesté se montra sur son balcon (1) pour marquer à la garde et aux renforts placés dans l'enceinte des cours, sa satisfaction du zèle qu'ils témoignaient pour sa défense; à sa vue il s'éleva un cri presque général de *vive le roi!* Il descendit alors dans la cour royale, pour y faire la revue des troupes dont elle était remplie; les acclamations redoublèrent. Il nous était cependant impossible de croire à la sincérité de toutes. Dès la veille, plusieurs canonniers s'étaient permis, en notre présence, les menaces les plus effroyables contre la cour. Demain, disaient-ils, en montrant avec des gestes furieux le balcon du château, demain nous ferons justice de tous; nous épargnerons peut-être le roi, mais le reste, tout le reste sera exterminé.

---

(1) Un témoin oculaire, dont le récit s'accorde avec celui de Weber, ne cessa de considérer le roi pendant qu'il était sur le balcon. Voici le portrait qu'il a fait de ce malheureux prince: « Il était revêtu d'un habit violet uni, conservant encore sa coiffure de la veille, dont un côté seulement paraissait dérangé; le teint animé; les yeux gros et rouges. On jugeait à son extérieur qu'il ne s'était pas déshabillé de toute la nuit, mais que, appuyé sur un coussin, il avait pu prendre quelques instans d'un sommeil, hélas! trop souvent interrompu. » (*Détails sur le* 10 *août*, p. 66.) Le roi fut applaudi avec enthousiasme pendant tout le temps qu'il resta sur le balcon. Les soldats mirent leurs chapeaux sur la pointe des sabres ou des baïonnettes. Les applaudissemens continuèrent encore quelques momens après qu'il se fut retiré. Ce sont les derniers que l'infortuné prince ait reçus.... (*Note des nouv. édit.*)

Nous nous flattions pourtant encore que le plus grand nombre des gardes nationaux ferait son devoir, et nous avions pris des précautions pour surveiller et contenir les plus suspects. Nous résolûmes, en outre, que quatre de nos grenadiers seraient placés à chacun des canons pour assurer le service. Mais, au moment même où nous arrêtions cette mesure, nous discernâmes à travers les cris répétés de *vive le roi!* une foule de traîtres parmi les gendarmes, et surtout parmi les canonniers des différens corps. *Vive, vive la nation!* s'écriaient-ils avec fureur; nous n'avons, nous ne reconnaissons d'autre maître que la nation. *Oui*, mes enfans, disait le roi, avec un accent qui eût pénétré les cœurs les plus féroces, *oui, la nation et votre roi ne font et ne feront jamais qu'un.*

Après cette scène, d'autant plus pénible pour son cœur qu'elle avait plus cruellement trompé son attente, à peine Louis XVI était-il entré dans ses appartemens, que plusieurs gendarmes et gardes nationaux commencèrent à nous provoquer par leurs insultes; d'un autre côté, les canonniers, en tirant leurs sabres, nous qualifiaient, avec dérision, de grenadiers royaux, et tournant à dix pas leurs canons contre nous, criaient avec rage, « qu'il n'y avait parmi les grenadiers des Filles-» St.-Thomas que des hommes vendus à la cour, » que le commandant *Mandat* n'avait envoyé au » château que des aristocrates, » et en même temps

ils proféraient contre lui les injures et les menaces les plus atroces.

Tandis que nous nous efforcions de les apaiser, remontrant aux plus forcenés d'entre eux, « qu'ils » se trompaient, que notre conduite était irré- » prochable; que l'Hôtel-de-Ville ayant demandé » vingt hommes de renfort de chaque bataillon, » nous étions venus ainsi qu'eux pour défendre » l'asile du roi; que ce n'était pas le moment de » se quereller et de s'aigrir sur des malentendus; » que nous étions tous camarades, et qu'il fallait » se secourir mutuellement au lieu de s'entr'égor- » ger, » nous observâmes un mouvement extraordinaire dans un attroupement qui venait de se former derrière nous.

Les mêmes gardes soldées, qui, un instant avant, avaient vomi mille injures contre M. Mandat, menaçaient de massacrer le fils, qui n'ayant pu, sans indignation, entendre maltraiter ainsi son père, avait pris vivement sa défense.

Je connaissais ce brave jeune homme; il avait servi dans la garde constitutionnelle du roi; je le dis à mes camarades, et, secondés des grenadiers de St.-Roch, nous nous précipitâmes au milieu de la foule, pour nous réunir à un chasseur (1) de notre section qui, seul et les yeux pleins de larmes, représentait à ces furieux, « que ce jeune » homme ne s'était permis aucun propos, ni con-

(1) M. Mignot, agent de change. W.

» tre la garde nationale, ni contre la constitution, » qu'il n'avait cédé qu'à l'instinct de la nature en » disculpant son père. » Notre irruption soudaine sauva le jeune *Mandat;* et, continuant nos efforts pour calmer ses ennemis, nous l'entraînâmes insensiblement du côté de l'escalier du château où nous le fîmes entrer pour le mettre à l'abri de leurs fureurs.

Il était aisé de remarquer que la défection dans la garde nationale croissait à mesure que les gendarmes et les fédérés en parcouraient les rangs; leurs menaces, leurs caresses, diminuaient ainsi, à chaque instant, le nombre des prétendus amis du roi; beaucoup d'entre eux, séduits ou intimidés, se retirèrent entre 4 et et 7 heures du matin, plusieurs même se réunirent aux rebelles sur la place du Carrousel.

On prit alors la résolution d'adresser sur-le-champ une pétition à l'Assemblée, au nom de la garde nationale, pour lui demander le renvoi des fédérés. M. Dupont de Nemours, un des membres de l'Assemblée constituante, se trouvant de garde au château avec son bataillon, se chargea de la rédaction (1). Telle était la terreur que ces hom-

---

(1) Suivant l'auteur des *Détails sur le* 10 *août*, dont nous confrontons le récit avec celui de Weber, ce ne fut pas M. Dupont de Nemours, mais M. Dubut de Longchamp, colon de Saint-Domingue et grenadier de la garde nationale. Parlant avec beaucoup de feu, il proposa de se rendre à la barre de l'Assemblée, et là d'insister avec chaleur pour obtenir le renvoi des fédérés. « Leur arri-

mes avaient jetée parmi les Parisiens, par le meurtre de quelques-uns de nos camarades, et par tous les excès auxquels ils s'étaient livrés depuis le premier instant de leur arrivée dans la capitale, que différentes sections se réunirent aussitôt, et la pétition fut dans un moment couverte de signatures. L'Assemblée nationale, en écoutant ce vœu, qui était évidemment celui de la majorité des citoyens, passa froidement à l'ordre du jour.

La désertion continuelle de la garde nationale, et les renforts qui arrivaient sans cesse aux rebelles, augmentaient à chaque instant le péril, et avec lui mes inquiétudes sur le sort de la famille royale. Nous étions encore rangés en bataille devant la grande porte des cours, lorsque le bruit se répandit

---

vée, disait-il dans cette pétition, a été le signal de désordres et d'attentats multipliés. Que font ici ces étrangers, dont la présence alarme nos familles? Nous demandons que, séance tenante, il soit rendu un décret qui ordonne le départ immédiat de ces artisans de discorde et de trouble. Nous le déclarons hautement : s'il arrivait, contre notre attente, qu'une réclamation si légitime ne fût point écoutée, notre résolution est prise d'obtenir justice par nos propres moyens. Au sortir de la salle, nous marcherons contre ces ennemis de la paix publique. » Cette pétition fut couverte de signatures. Elle venait trop tard! Quinze jours plus tôt, cette mesure, si elle eût été obtenue de l'Assemblée (ce qui est douteux), eût sauvé la France. Mais ces fédérés, dont on demandait le renvoi, marchaient en force au moment même. Il n'est pas inutile de remarquer que l'auteur des *Détails* rapporte que c'est M. Peltier qui nomma M. Dupont de Nemours comme auteur de l'adresse, et qu'il n'en persiste pas moins à désigner M. Dubut de Longchamp.

(*Note des nouv. édit.*)

jusqu'à nous qu'une députation du département, et une autre de la municipalité, devaient se réunir pour engager le roi à se rendre seul à l'Assemblée nationale. Je vis dans la séparation de Leurs Majestés un danger plus imminent encore pour la reine. Résolu de voler à son secours, et de contribuer, aux dépens de mes jours, à l'arracher des mains des assassins, je quittai mon poste pour me rendre dans les appartemens, disant à mes camarades que je m'empresserais de revenir les instruire de la situation de la famille royale. En arrivant au palais je vis la reine tenant monseigneur le dauphin dans ses bras, le pressant contre son cœur, et le baignant de ses larmes : « Weber, me dit-elle en venant à moi » aussitôt qu'elle m'aperçut, que faites-vous ici? ce » n'est pas là votre poste ; vous ne pouvez y rester ; » vous êtes le seul de la garde nationale. — » Madame, je supplie Votre Majesté de vouloir » bien considérer que mon poste est partout où sa » vie est en danger. — Je reconnais bien là » votre attachement pour nous, me répondit-elle » avec sa bonté ordinaire, mais je ne veux pas » que vous soyez seul ici ; allez rejoindre vos ca- » marades, je l'exige. » Je retournai aussitôt vers eux, mais dans le dessein de revenir avec eux le plus promptement possible, au poste que je venais d'être forcé d'abandonner. « Il est vrai, leur » dis-je, qu'il y a dans les appartemens un grand » nombre de gentilshommes, et tous dévoués jus- » qu'à la mort, mais mal armés, et vus avec mé-

» contentement par la multitude ; il est à craindre
» qu'eux-mêmes ils ne soient assaillis, et que les
» dangers de la famille royale n'en deviennent plus
» grands. Ne serait-ce pas pour nous une honte,
» un crime, que de perdre une telle occasion de
» prouver notre fidélité et notre zèle ? Que ceux
» qui sont de mon avis me suivent, ajoutai-
» je avec une sorte d'emportement : lorsque
» nous serons plusieurs, la reine ne nous renverra
» pas ; » huit seulement se présentèrent, et je me hâtai de les conduire à la porte de l'appartement du roi.

La reine m'apercevant de nouveau fit un geste comme pour me renouveler son dernier ordre : « Madame, lui dis-je, voilà mon excuse, des
» hommes qui sentent et pensent comme moi. » Un léger mouvement de tête, un signe d'approbation fut ma récompense.

Ce premier succès m'encouragea à faire une autre tentative auprès de mes autres camarades ; et quelques minutes après j'amenai encore dix grenadiers qui furent accueillis, par tous les gentilshommes assemblés au château, avec les plus vifs témoignages d'empressement et d'estime. *Vivent les grenadiers des Filles-Saint-Thomas !* s'écriaient-ils avec enthousiasme, et en nous serrant la main : *Vive cette fidèle garde nationale !* « Camarades,
» nous défendrons ensemble nos maîtres, nous les
» défendrons jusqu'à notre dernier soupir. » Leurs Majestés, s'approchant de nous, et nous adressant

la parole avec autant de grâce que de dignité et d'énergie : « Braves grenadiers, nous disait la reine, » tout ce que vous avez de plus cher, vos enfans, » vos propriétés, tout est lié aujourd'hui à notre » existence; notre intérêt est le même, j'espère » en vous.

» Oui, grenadiers, nous ajoutait le roi, courage, » ayons-en tous dans un danger qui est égal pour » tous. » Et d'un ton plus ferme encore : « Courage, » grenadiers, courage; je compte sur votre fidé- » lité. » A cet instant, et tous ensemble, nous nous précipitâmes vers M. d'Hervilly, et prêtâmes le serment de périr à cette même porte, avant qu'un seul des rebelles y pût pénétrer.

Il était alors sept heures et demie du matin, et d'une minute à l'autre l'attaque était attendue. On annonce une députation du directoire du département.

Elle vient peindre au roi ses dangers, et le presser de se rendre dans l'enceinte de l'assemblée avec la reine, ses enfans, et madame Élisabeth. Le procureur-syndic Rœderer porte la parole : il déclare que le département, malgré les mesures qu'il a prises, ne peut répondre de la multitude; que le péril est à son comble, qu'enfin il ne reste à la famille royale aucun autre moyen de salut. Ce discours, deux fois interrompu par l'opposition fortement prononcée d'un des ministres présens, mais repris avec plus de véhémence encore par Rœderer, l'emporte à la fin, et détermine

le départ du roi et de sa famille vers la salle de l'Assemblée. Ce prince, moins occupé en cet instant du soin de sa sûreté personnelle, qu'animé du désir, toujours si puissant sur son cœur, de prévenir l'effusion du sang, crut évidemment, par sa retraite, enlever aux factieux tout prétexte de poursuivre le cours de leurs attentats.

Les commissaires, s'apercevant que toutes les personnes qui, par devoir ou par zèle, s'étaient réunies dans les appartemens de Leurs Majestés, résolues de les défendre ou de périr avec elles, se disposaient à les accompagner, firent tous leurs efforts pour s'y opposer. — *Grenadiers, vous allez faire tuer le roi*, criait Rœderer; et s'adressant tantôt au roi, tantôt à la reine, il leur représentait avec chaleur qu'un *tel cortége, irritant encore plus la fureur du peuple, ne pouvait qu'ajouter à leurs dangers*. Leurs Majestés ne songèrent qu'à celui auquel se dévouaient leurs serviteurs fidèles; et, ne prévoyant point le péril plus grand encore auquel ils allaient rester exposés, nous priaient tous avec instance de ne pas les suivre.

Nous étions restés jusque-là, mes dix-huit camarades et moi, à ce même poste où nous avions juré, entre les mains de M. d'Hervilly, de mourir pour nos maîtres. Nous crûmes donc que les circonstances nous faisaient un devoir indispensable de désobéir pour cette fois aux ordres du roi, et les cris véhémens du procureur-syndic n'eurent pas l'effet que s'en promettait sa perfidie. La famille

royale eut à peine ouvert sa marche, que nous nous attachâmes à ses pas. Réunis, en descendant l'escalier, à un grand nombre de nos camarades, nous escortâmes sur la droite Leurs Majestés jusqu'à la porte de l'Assemblée. Cent grenadiers suisses prirent la gauche ; pour moi, me trouvant au milieu de mes camarades, je réussis à me placer le plus près possible de madame Élisabeth. Arrivés dans le jardin des Tuileries, nous le traversions à pas lents. L'excès de mon trouble, la pâleur de mon visage frappèrent la reine ; elle me fixa attentivement, et se penchant vers sa sœur pour lui parler à l'oreille, elle lui transmit pour moi ces paroles qui me font encore tressaillir : « Weber, la reine » vous fait dire de vous posséder. » Derniers garans de cette même bonté dont elle m'honora depuis les jours de mon enfance, dernier regard qu'elle ait jeté sur moi, vous serez à jamais présens à ma pensée ; dans tous les instans de ma vie vous vous retracerez à ma reconnaissance et à ma douleur ! S'apercevant ensuite qu'une nouvelle larme décelait, malgré moi, l'anxiété et la profonde douleur auxquelles j'étais en proie, et que je cherchais à lui cacher, madame Élisabeth eut l'extrême bonté d'ajouter, en me saisissant le bras : *Calmez-vous, Weber...., soyez raisonnable !*

La terrasse des Feuillans était, depuis trois heures du matin, couverte de la populace armée des faubourgs et de la troupe choisie des scélérats les plus déterminés. Elle refusa au roi le passage, et

ce ne fut qu'après un quart d'heure des plus grossières injures et des menaces les plus atroces, qu'il lui fut enfin ouvert par les efforts du procureur-syndic et des membres du département. Pendant que le roi franchissait l'escalier, les imprécations redoublèrent, des cris de mort se firent entendre : l'effroi était dans toutes les ames. L'Assemblée, à la réquisition d'un officier municipal, se décida enfin à envoyer une députation pour recevoir la famille royale à l'entrée du lieu de ses séances. Il fut décidé que son escorte resterait au dehors. L'espèce de corridor qui conduisait à l'enceinte était aussi étroit qu'obscur, embarrassé. Une multitude épouvantée, ou complice des massacres qui déjà s'étaient commis et se commettaient dans le passage des Feuillans, traversait au même instant cette ténébreuse avenue. LL. MM. furent obligées de s'y arrêter long-temps. Un grenadier de la garde nationale, craignant le danger d'une telle foule pour monseigneur le dauphin, le prit dans ses bras, et, l'élevant au-dessus des têtes, le porta ainsi jusque dans la salle de l'Assemblée : en revenant à nous : « Je viens, dit-il avec enthousiasme, » de porter le fils de mes maîtres, l'univers entier » dans mes bras; vive monseigneur le dauphin ! » Ce peu de mots fit couler les larmes de tous les yeux.

La famille royale entra dans le même temps dans la salle, annoncée par un des officiers municipaux, accompagnée par les ministres, précédée

par les membres du département, et reçue par la députation nommée pour aller au-devant d'elle jusqu'à la porte. Les ministres la conduisirent aux siéges qu'ils occupaient dans l'Assemblée. La reine, madame Élisabeth, et le reste de la famille royale s'y assirent. Le roi monta au fauteuil placé pour lui à la gauche du président. « Messieurs, dit-il » à haute voix (en fixant les tribunes et l'Assem- » blée), je suis venu ici pour épargner un grand » crime à la France; j'ai cru ne pouvoir être plus » en sûreté avec ma famille qu'au milieu des re- » présentans de la nation, et je me propose d'y » passer la journée. »

La famille royale, madame la princesse de Lamballe, madame de Tourzel, gouvernante des enfans de France, les ministres et quelques personnes de la suite du roi, furent alors relégués, ou, pour mieux dire, enfermés dans la loge du logographe située derrière le fauteuil du président.

Le reste du cortége, dans le jardin des Tuileries, au bas de l'escalier de la terrasse des Feuillans, attendait le résultat de cette affreuse séance. Le roi avait obtenu à peine la permission de continuer sa marche que les menaces se dirigèrent contre nous. Nous nous attendions à tout moment à être obligés d'en venir aux mains avec ces êtres furieux. Tout-à-coup nous voyons s'élever sur la terrasse, du côté du manége, un énorme tourbillon de poussière, et une foule prodigieuse de peuple accourir au milieu de l'armée des piques, pous-

sant des cris, ou plutôt des hurlemens de joie. Cette foule s'avança jusqu'à la porte de l'Assemblée, et s'arrêta devant nous pour nous montrer les têtes de deux de nos camarades (1) (Suleau et Vigier), portées sur des piques, et pour nous menacer du même sort. Ce spectacle d'horreur nous inspira moins d'effroi que de rage; et nous nous serions tous précipités sur eux, si nous n'eussions craint d'exposer encore plus les précieux otages que retenait l'Assemblée. Dans le même temps, un des Suisses de la garde du château vint ajouter à notre fureur et à notre consternation; les Marseillais, nous criait-il avec l'accent du désespoir, informés que les trois quarts du renfort de la garde nationale se sont retirés et rangés du parti des factieux, ont sur-le-champ forcé la porte de la grande cour, et y ont déjà tué plusieurs personnes. Un bruit affreux, qui retentissait jusqu'à nous, le feu roulant de la mousqueterie, et, peu de momens après, les coups de canon, tout nous prouva qu'en effet le palais de nos maîtres avait été attaqué, qu'on y était aux prises avec les rebelles, et que tout y était à feu et à sang. A l'instant la populace, qui était vis-à-vis de nous sur la terrasse, met en piè-

---

(1) Nous eûmes beaucoup de peine à retenir un de nos camarades, devenu furieux à l'aspect de la tête du brave Suleau : il criait sans discontinuer, en sanglotant et se débattant dans sa rage : *Ne m'abandonnez pas; tuons ces assassins; vengeons nos camarades.* W.

ces les garde-fous, et s'en fait des armes ; les gens à piques et à fourches menacent de fondre sur nous ; les gardes soldées paraissent avec des canons et tirent à cartouches. Nous ranger en bataille sur deux colonnes, accourir sur les escaliers de la terrasse, nous emparer du passage de la porte de l'Assemblée nationale que l'armée des piques défendait, fut de notre côté l'affaire d'un moment.

Arrivés à ce passage, nous tentons de pénétrer dans la salle, dans le dessein d'entourer la famille royale et de la sauver, en nous assurant de tous les membres de l'Assemblée ; nous crions aux deux gendarmes d'ouvrir, ils nous répondent que la chose est impossible ; que les portes sont barricadées au dedans depuis l'arrivée de la cour, et ils finissent par implorer notre protection. Le danger pressant de la famille royale anime et double nos efforts. Nous nous jetons une douzaine à la fois sur la grande porte ; elle commençait déjà à ployer, mais, faute de sapeurs, toutes nos peines furent infructueuses. Dans ce moment, délibérant sur le parti que nous avions à prendre dans une position aussi terrible, j'aperçus les canonniers du corps-de-garde de la cour des Feuillans courir çà et là, le sabre à la main, avec beaucoup d'agitation. Les gestes et les mouvemens convulsifs de ces canonniers m'ayant donné de la méfiance, je criais et démontrais à mes caramades que le passage où nous étions étant trop étroit, nous ne pourrions nous retourner, si nous étions attaqués des deux côtés, ainsi

que les manœuvres de ces canonniers le faisaient présumer. Nous n'eûmes en effet que le temps de sortir et de nous serrer contre le mur, pour faire place à la multitude qui traînait une pièce de canon avec tant de vitesse, que les roues passèrent sur la poitrine d'un canonnier qu'on en retira pour mort. Ce canon, chargé à mitraille, fut aussitôt braqué à ce même poste, pour exterminer, disaient-ils, tout ce qui avait osé suivre la famille royale, contre la défense de la députation du département et de celle de la commune.

Je n'entreprendrai point de décrire toutes les horreurs dont je fus témoin, depuis dix heures du matin jusqu'à trois de l'après-midi, que nous sortîmes enfin de ce lieu de carnage. Il me suffira de dire que je vis apporter et distribuer à la vile populace les armes des officiers suisses, de beaucoup de gardes nationaux, et de presque tous les royalistes qui, s'étant rendus au château pour y défendre les jours de leurs maîtres, y avaient été massacrés; que je vis désarmer et déshabiller quatre-vingt-six grenadiers suisses, quatorze autres ayant été tués précédemment à coups de piques et de baïonnettes dans le jardin, sur l'escalier de la terrasse, et à la porte des passages dont nous nous étions emparés.

Je fus forcé d'accepter six cartouches qu'un garde soldé distribua à chacun de nous pour fusiller, nous disait-il, les Suisses de la caserne de Courbevoie, que l'armée des piques devait ame-

ner à quatre heures. Enfin, épuisés, éperdus, frémissant d'horreur et de rage, à la vue de tant et de si exécrables forfaits, sans espoir désormais de secourir nos maîtres, nous parvînmes, à la faveur du tumulte, à sortir de ce lieu infernal, au risque d'être reconnus et poursuivis, plutôt que d'être condamnés par les assassins à nous mêler aux meurtriers de ces malheureux Suisses dont le beau régiment périt, presque en totalité, victime de son devoir, de son zèle, de sa fidélité.

Dès que nous fûmes sortis de la cour des Feuillans, plusieurs de mes camarades (1) s'esquivèrent de différens côtés, et nous ne restâmes que cinq à l'entrée de la rue Saint-Honoré. Pour être moins remarqués par les assassins soudoyés dont cette rue et la place Vendôme étaient remplies, nous les traversâmes, en affectant un air d'indifférence qui pût faire prendre le change et faire croire que nous venions d'être relevés d'un poste. Nous feignions, presque à chaque pas, d'essuyer notre visage, pour l'exposer le moins possible à leurs regards. Nous parvînmes ainsi peu à peu à gagner la rue des Petits-Champs.

Mes camarades m'ayant quitté dans la rue de Gaillon, je continuai mon chemin avec l'intention de regagner mon domicile, rue Sainte-Anne; en approchant de la rue Saint-Augustin, par laquelle je devais passer, j'entendis la femme d'un

(1) Dupont de Nemours et son fils. W.

ouvrier de ma section, crier à sa voisine : « Tenez, » ma commère, voyez ce coquin d'aristocrate, » ils ne l'ont pas tué; mais va, ajouta-t-elle en » me montrant le poing, mon mari saura te trou- » ver; tu nous échapperas aussi peu que tes » chiens de camarades. »

Je fis semblant de ne pas entendre cette mégère, et je continuai ma route; mais un peu plus loin je fus accosté par deux inconnus qui me dirent à demi-voix, en passant près de moi et regardant du côté opposé : « Monsieur, nous savons qui vous » êtes; nous craignons pour vous, on vous cherche » ainsi que tous les grenadiers des Filles-Saint- » Thomas; on veut vous tuer comme les Suisses; » ne rentrez pas chez vous dans ce moment, car » vous indiqueriez votre demeure par votre cos- » tume. »

Je profitai du conseil de ces messieurs, en entrant sur-le-champ dans l'hôtel de Choiseul. Je fis part à madame la comtesse de Choiseul d'Aillecourt du danger que je courais en me rendant chez moi avec le costume d'un bataillon proscrit. Cette dame, dont ma conduite avait obtenu l'estime, envoya chercher le chevalier Guibert, major de la garde constitutionnelle du roi, qui logeait dans le même hôtel, et le pria de me donner de quoi changer; il me conduisit dans son appartement: j'y déposai panache, fusil, giberne, jusqu'à mes guêtres, dans la crainte que la populace, ou les gendarmes qui étaient en sentinelle à l'hôtel

de la régie, en face de l'hôtel Choiseul, ne vinssent à me reconnaître pour un grenadier des Filles-Saint-Thomas, et ne se saisissent de moi, comme ayant été de service au château.

Arrivé chez moi, je me travestis de mon mieux, et après avoir sollicité en vain un asile pour moi et mon fidèle domestique chez plusieurs personnes de ma connaissance, je fus enfin assez heureux pour obtenir de M. Arcambal, premier secrétaire du département de la guerre, de pouvoir passer la nuit dans sa maison.

J'appris le lendemain qu'on avait publié et affiché la cassation et la proscription du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Ne sachant plus où me retirer, désespérant, d'après l'épreuve que j'en avais faite la veille, de trouver quelqu'un d'assez courageux pour m'accorder l'hospitalité, je me déterminai à me rendre à l'hôtel de mylord Gower, alors ambassadeur du roi d'Angleterre à la cour de France, qui est aujourd'hui revêtu du titre de marquis de Stafford, pour lui peindre toute l'horreur de ma situation, et pour me hasarder de lui demander un asile jusqu'au moment de son départ que je prévoyais n'être pas bien éloigné. Je fis encore cette démarche dans l'espérance qu'il pourrait me faire passer dans son pays comme une des personnes de sa suite.

M. l'ambassadeur étant malade, je ne pus pas avoir l'honneur de lui être présenté; mais madame l'ambassadrice me fit l'accueil le plus flatteur.

Guidée par sa générosité naturelle, elle eut la bonté de m'offrir tout l'argent qui pouvait m'être nécessaire dans les circonstances où je me trouvais. Je m'empressai de lui en témoigner ma vive et respectueuse reconnaissance; je l'assurai que je n'étais pas dans le besoin, ayant encore plus de cent louis en or sur moi. Ces premiers témoignages d'intérêt m'inspirèrent un surcroît de confiance : sur-le-champ j'osai la prier de m'accorder un asile momentané dans son hôtel, de me comprendre, s'il était possible, dans le nombre des personnes qui auraient le bonheur de sortir de France avec elle.

Madame l'ambassadrice m'exprima avec beaucoup de bonté les regrets de ne pouvoir m'accorder la grâce que je sollicitais. Elle me dit qu'il y avait chez elle, comme chez tous les ambassadeurs, deux ou trois espèces de jacobins dont il ne lui était pas possible de se défaire; que je risquerais de m'y faire prendre, ce qui lui ferait infiniment plus de peine que de voir piller son hôtel par la populace. A toutes ces marques de bonté, elle voulut bien ajouter celle d'envoyer chercher le secrétaire d'ambassade (1), afin de se concerter avec lui sur ce que je devais faire dans un moment aussi critique. Après qu'ils eurent raisonné ensemble sur ma situation, madame l'ambassadrice me con-

(1) M. Huskisson, depuis premier secrétaire de la Trésorerie, sous M. Pitt, et aujourd'hui membre du parlement. W.

seilla de me rendre chez un Allemand (1), maître de la manufacture de porcelaine d'Angoulême, rue du Temple, et de m'y présenter de sa part. Elle voulut bien m'assurer de plus qu'elle ne doutait pas que le dévouement connu de cet homme pour la famille royale, ne l'engageât à contribuer de tout son pouvoir à ma sûreté personnelle.

Je n'eus rien de plus pressé que de prendre congé de madame l'ambassadrice pour me rendre chez la personne qu'elle venait de m'indiquer. En passant près de l'hôtel de M. de Mory, fils du caissier de la compagnie des Indes, j'y entrai pour lui faire part de mon projet. Il fut sensible à la confiance que je venais de lui témoigner, et après m'avoir donné des conseils sur ce qu'il croyait que j'avais de mieux à faire, il m'apprit que la famille royale devait être enfermée au Temple ; puis ayant réfléchi que la garde nationale aurait alors un corps-de-garde en face de la manufacture de porcelaine, qu'elle me reconnaîtrait infailliblement à la longue ; que d'ailleurs un ouvrier suffirait pour me dénoncer, il m'offrit aussitôt un asile dans sa maison, et me pria, au nom de l'amitié qui nous liait, de ne pas le refuser.

J'acceptai les offres de M. de Mory, avec d'autant plus d'empressement que je croyais par-là mettre ma vie à l'abri de tout danger, sans crainte de le compromettre. Je savais qu'il avait la confiance de

(1) M. Dhill. W.

sa section (1); il faisait d'ailleurs beaucoup de bien aux pauvres; il était sincèrement aimé; j'étais donc bien sûr qu'il ne pouvait rien lui arriver de fâcheux.

En me rendant à l'invitation obligeante de cet homme généreux, j'avais le projet d'attendre chez lui l'ouverture des barrières et de tâcher d'obtenir, par son moyen, un passe-port de l'Hôtel-de-Ville pour sortir du royaume et me réfugier à Londres le plus tôt possible.

Je passai cinq jours chez mon nouvel hôte dans la plus parfaite sécurité. La pureté des principes de M. de Mory et sa probité m'étaient trop bien connus, pour avoir le moindre doute sur l'honnêteté de ses procédés à mon égard. Mon domestique était, d'ailleurs, la seule personne qui connût le lieu de ma retraite. Je n'avais pas balancé à lui confier ce secret important, d'après la longue expérience que j'avais de sa fidélité et de son attachement; il n'eût en effet jamais été capable de me trahir, si les démagogues n'eussent eu recours aux moyens les plus effrayans pour le forcer à leur indiquer ma nouvelle demeure.

Je lui avais ordonné d'aller s'informer tous les jours, de ma part, auprès de certaines personnes du service de la reine, de ce qui se passait dans la

---

(1) De la Croix-Rouge. Ce fut dans cette section que le comte de Clermont-Tonnerre fut massacré par son cuisinier qu'il avait congédié quelques jours auparavant. W.

ville, à l'Assemblée et surtout au Temple, et de venir m'en rendre compte tous les soirs. Mais s'étant aperçu, dès le premier jour, qu'on observait ses démarches, et que des mouchards le suivaient partout, il crut devoir employer la ruse pour se rendre auprès de moi sans se compromettre. Il se servit à cet effet du moyen le plus capable de donner le change aux malveillans; lorsqu'il sortait de mon appartement dont il était resté gardien, il se rendait d'abord dans un quartier éloigné; là il prenait un fiacre qui le conduisait à une certaine distance, et il faisait ensuite à pied le reste du chemin pour arriver jusqu'à moi. Je lui avais recommandé dès le premier jour de dire à tous ceux qui pourraient demander de mes nouvelles, que j'étais à une campagne dont il ignorait le nom.

Cette conduite, que la prudence commandait dans un moment où je savais que tous ceux de mon bataillon (1), échappés le 10 août, étaient ou arrêtés ou en fuite, nous réussit jusqu'au 18; mais à cette époque les jacobins, furieux de ne pouvoir découvrir ma retraite, résolurent de se saisir de mon domestique.

Après avoir épuisé en vain tous les genres de séduction, ils usèrent de rigueur. Accablé de mauvais traitemens, menacé même de la guillotine s'il n'indiquait le lieu de ma retraite, il se vit dans la cruelle nécessité de le découvrir.

---

(1) Tassin, commandant de bataillon; Wermaring, capitaine; Guischer, lieutenant; Heck, sergent. W.

Sur-le-champ, six hommes armés de piques furent envoyés par ma section pour s'assurer de ma personne. Mais les hommes à piques étaient dans un tel embarras, ils étaient saisis d'une si grande frayeur lorsqu'il s'agissait d'arrêter un grenadier de mon bataillon, que les six en question crurent qu'il était prudent de demander un renfort de six de leurs camarades de la section où je m'étais réfugié.

Ils arrivèrent donc au nombre de douze chez M. de Mory, mon respectable hôte, comme nous allions nous mettre à table, au moment où nous étions loin de nous attendre à une pareille visite. Ils s'emparèrent de moi, et sans me laisser, pour ainsi dire, le temps de prendre congé de M. de Mory que cet événement avait jeté dans la plus grande consternation, ils me conduisirent d'abord au bureau de la section de la Croix-Rouge pour faire insérer dans le protocole du jour le procès-verbal du secours que cette section avait prêté à la mienne pour mon arrestation, et lui promettre aide en pareille circonstance.

Cette cérémonie d'usage finie, on me fit monter en voiture; le renfort se retira, et les six hommes de ma section, seulement, m'escortèrent ensuite jusqu'à mon corps-de-garde, rue Favart, où l'on me retint quelque temps, et d'où j'arrivai enfin au couvent des Filles-St.-Thomas, rue Vivienne, pour y subir un premier interrogatoire.

En passant rue de Richelieu devant la boutique

de mon marchand de linge, je me rappelai que j'avais sur moi un rouleau de quarante doubles louis. Assuré que j'allais être dévalisé en prison, je demandai aux gens de l'escorte d'entrer un instant dans la boutique. Ils me l'accordèrent sous la condition que je ne m'y arrêterais qu'un moment.

Je me hâtai de faire à la marchande un court exposé de ma situation : je lui dis à voix basse, que je venais d'être arrêté, que l'on me conduisait en prison, et que j'y serais vraisemblablement dépouillé; je la priai de tenir en dépôt ces quarante doubles louis, et de me donner seulement cent livres en assignats pour ma dépense journalière.

Sans attendre sa réponse je jetai sur le comptoir le rouleau, que je pris la précaution de couvrir de linge à la vue de son beau-frère et de deux jeunes personnes qui travaillaient à côté d'elle.

La marchande me répondit qu'il ne lui était pas possible de me donner des assignats ; que son mari était à la campagne, et qu'il avait emporté, par distraction, la clef de son armoire.

Je m'en consolai facilement, ayant encore quinze doubles louis dans ma bourse ; et m'estimant assez heureux d'avoir sauvé mon rouleau, je rejoignis mes conducteurs.

Arrivé à ma section, j'y fus interrogé par le président (1) de la manière la plus vétilleuse, et d'après

(1) Collot-d'Herbois, mauvais comédien de province. W.

les instigations de plusieurs jacobins que je connaissais pour être aussi furieux que bornés, et qui ne cessaient de lui parler à voix basse contre moi; ce qu'il m'était facile de juger d'après leurs gestes et leurs coups-d'œil menaçans.

Comme j'étais occupé à répondre à une infinité de questions, le beau-frère de la marchande de linge arriva; il demanda la parole, et dit en présence de tout le comité : « Je suis trop bon patriote » pour ne pas dénoncer le citoyen Weber; je dé- » clare qu'il a quitté son escorte pour entrer dans » la boutique de mon frère, et qu'il a déposé sur » le comptoir un rouleau de doubles louis; il » voulait que ma belle-sœur tînt en dépôt cette » somme. Mais ma famille ne voulant avoir rien de » commun avec un homme en état d'arrestation, » je m'empresse de remettre cet or sur le bureau » du citoyen président. »

Après m'avoir demandé d'où provenait cette somme, et ce que je comptais en faire (question qui fut couverte de huées de la part de tous les assistans), le président, accoutumé à obtenir sur le théâtre des applaudissemens de ce genre, décida sans se déconcerter que le rouleau serait consigné à la trésorerie de la section; il m'interrogea ensuite sur le lieu de ma naissance, sur mon âge, sur mon état. Dès que j'eus satisfait à ses questions, il ajouta : « Étiez-vous du nombre de ceux » qui tirèrent le sabre contre les Marseillais à la » place Louis XV? » Ma réponse fut affirmative,

en ajoutant que je l'avais fait uniquement pour ma défense personnelle.

Il continua : « La reine a-t-elle pris beaucoup » d'intérêt à votre situation ? Où vous êtes-vous » retiré ensuite avec les autres grenadiers ? »

Je répondis : « Ni le roi ni la reine n'ont en- » tendu parler de nous ; j'ignore ce que mes ca- » marades blessés sont devenus ce jour-là ; pour » mon compte je suis resté chez un officier de ser- » vice jusqu'à la nuit. »

« Vous êtes très-attaché, me dit-il, au roi et » à la reine. — Ils sont mes bienfaiteurs, je me » fais gloire de leur être dévoué à la vie et à la » mort. »

Plusieurs personnes, remarquant avec quelle animosité le président faisait insérer dans le procès-verbal (1) la dernière déclaration que je venais de faire, et croyant y apercevoir mon arrêt de mort, s'écrièrent : « Mon Dieu ! qu'il est maladroit ! » Mon Dieu ! que cet aveu est déplacé ! le voilà » perdu ! »

Enfin, après m'avoir tenu, tantôt à la barre, et tantôt enfermé dans une chapelle grillée, depuis quatre jusqu'à neuf heures du soir, et m'avoir fait signer le procès-verbal de l'interrogatoire que je venais de subir, il me renvoya au corps de garde pour y passer la nuit, sans s'embarrasser ni des

(1) Ce procès-verbal du 18 août doit être sur le registre ou dans les archives de la section de 1792. W.

murmures ni des cris d'improbation qui partaient, de toutes parts, contre les sentimens de prévention et de haine qui perçaient dans sa conduite à mon égard.

Le lendemain, à dix heures du matin, on me conduisit en voiture, sous la même escorte, à l'Hôtel-de-Ville : là, un commissaire de ma section, après avoir vérifié l'interrogatoire que j'avais subi la veille, lut à haute voix les quatre crimes de lèse-nation dont j'étais accusé :

1° D'être Autrichien; 2° d'être frère de lait » de la reine; 3° d'avoir été du nombre des gre- » nadiers des Filles-St.-Thomas qui avaient tiré » le sabre contre les fédérés ; 4° d'avoir escorté la » famille royale, malgré l'ordre de M. Rœderer, » jusqu'à la porte de l'Assemblée nationale, le 10 » août à neuf heures du matin. »

Ce même commissaire y ajouta une nouvelle déposition, signée de mon propriétaire et de mon portier ; elle était conçue en ces termes :

« Nous félicitons la section et le comité de sur- » veillance d'avoir pu se saisir d'un aristocrate » aussi dangereux que le citoyen Weber ; nous » prévenons et nous certifions qu'il n'y a pas un » homme plus habile dans le maniement des armes » à feu ; que de plus il a appris à tous les aristo- » crates ses amis à tirer au pistolet ; et qu'enfin » il a fait venir de son pays et leur a distribué une » quantité de ces armes. »

Sur cette nouvelle déposition je demandai la pa-

role pour me justifier, mais je fus interrompu par les huées de toutes les tribunes, où la populace se reléguait jour et nuit, depuis le 10 août, pour forger des dénonciations et y applaudir. Un canonnier du faubourg St.-Antoine, ayant demandé la parole un instant après, me dénonça de la manière suivante : « Je connais beaucoup ce citoyen ; je » l'ai vu entouré d'officiers suisses et de tous ceux » de l'état-major de la garde nationale qui firent » les insolens lorsque les aristocrates doublèrent » la garde du château. Je l'ai entendu haranguer » ce jour-là, et promettre formellement, le 9 août, » de faire tomber dans une demi-heure les têtes » de Pétion et de Manuel. »

Ce canonnier, qui ne m'avait jamais ni vu ni entendu, peu content de me charger de ces calomnies, prit à témoin de la vérité de sa dénonciation un vieillard en uniforme national assis à côté de lui ; celui-ci attesta les faits sans jamais m'avoir vu, sans même se donner la peine de chercher des yeux celui à qui on les imputait.

Pétion et Manuel, du haut de leur trône, sourirent avec complaisance au canonnier, et, après avoir donné à l'élan de son patriotisme les éloges qu'il méritait, et l'avoir remercié surtout des moyens qu'il leur fournissait d'immoler une victime de plus, ils lui expédièrent l'ordre de me conduire, accompagné de quatre gendarmes, au comité de surveillance, et de là à l'hôtel de la Force.

La joie de la populace, lorsqu'elle me vit pour

ainsi dire à sa disposition, devint générale, et cette canaille n'aurait pas sitôt mis fin à ses menaces et à ses injures, si Manuel n'avait demandé la parole, pour l'amuser d'une manière mille fois plus déchirante pour moi, puisque la famille royale était l'objet de ses grossières plaisanteries.

Ce scélérat, pour égayer son ami Pétion, ainsi que le reste de l'assemblée, s'égaya particulièrement sur le compte de la reine de la manière la plus indécente. Voici comme il s'exprima :

« Il faut convenir qu'il n'y a rien de si embar-
» rassant dans le monde qu'une famille royale et
» son attirail. Il est temps enfin de balayer ce cor-
» tége, d'arracher à la reine toutes ces femmes qui
» l'entourent, et de les mettre en lieu de sûreté,
» pour les empêcher de nous nuire à l'avenir. »

Ces paroles excitèrent une approbation générale. Sur-le-champ les cris « à l'Abbaye, à la Force les
» femmes de la reine (1) » retentirent de tous côtés. Il continua : « J'ai vu hier la femme du roi ;
» ce n'était plus cette femme altière que rien ne
» pouvait fléchir ; je l'ai réellement vue pleurer ; je
» lui ai beaucoup parlé et à son fils aussi : je puis
» dire que le petit m'a fort intéressé. J'ai dit entre
» autres choses à la femme du roi, que je voulais
» lui donner pour son service des femmes de ma

(1) Madame de Lamballe, surintendante de la maison de la reine ; madame la marquise de Tourzel, gouvernante des enfans de France. W.

» connaissance : elle m'a répondu qu'elle n'en avait
» pas besoin ; qu'elle et sa sœur sauraient se ser-
» vir réciproquement ; à cela j'ai répondu à la
» femme du roi : Fort bien, Madame ; puisque
» vous ne voulez pas accepter de ma main des fem-
» mes pour votre service, vous n'avez qu'à vous
» servir vous-même, vous ne serez pas embar-
» rassée sur le choix. »

En débitant de pareilles indécences contre la fille de Marie-Thérèse, Manuel fut souvent interrompu par les applaudissemens de Pétion et de tout son auditoire.

Sur ces entrefaites, le canonnier qui n'avait pas perdu de vue ses projets contre moi, arriva, accompagné de deux commissaires, pour me remettre entre les mains de quatre gendarmes, avec ordre de me conduire au comité de surveillance.

Une troupe de poissardes, accompagnées d'autres assassins soldés par la faction, s'empressa de me suivre, et dit à haute voix à ceux qui tâchaient de les retenir : « Nous ne sortons que pour un ins-
» tant, ce n'est que pour faire voir du pays au
» frère de lait de la reine qui a voulu faire sauter
» la tête de M. Manuel et de M. le maire. »

D'après ces propos dont je ne dissimule pas que je fus très-épouvanté, je m'attendais à être assassiné, comme l'avaient été MM. Foulon et de Lannay, sur les marches de l'escalier par lequel je devais passer pour me rendre au comité.

Le ciel, qui voulait me conserver, m'inspira

dans le moment l'idée de m'adresser à l'officier (1) du corps-de-garde qui avoisinait le fatal escalier. Cet officier m'écouta avec intérêt, et ayant appris de moi le sort dont j'étais menacé, il me retint quelques instans, pendant que la populace allait voir l'installation de Santerre, que la faction venait de faire nommer commandant général de la garde nationale de Paris, place à laquelle il visait depuis long-temps.

Effectivement les assassins se dispersèrent pour assister à cette cérémonie. L'officier saisit cet instant pour me faire conduire au comité de surveillance dans une voiture de place, qui me déroba à tous les regards.

C'est ainsi que j'échappai à ces assassins, dont un des plus déterminés avait, m'a-t-on dit, préparé son sabre pour porter le premier coup : les autres n'auraient pas manqué alors de se jeter sur moi ; ils m'auraient déchiré, et auraient fini, comme de coutume, par porter en triomphe ma tête au bout d'une pique.

Arrivé au comité de surveillance, le canonnier fit de nouveau sa déposition, après quoi on renvoya les gendarmes, et je fus enfermé dans une chambre où il me fallut rester depuis midi jusqu'à sept heures du soir. Ce fut alors que deux commis-

---

(1) C'était un chevalier de Saint-Louis, dont malheureusement je n'ai pu savoir le nom.

W.

saires (1) y arrivèrent pour me conduire en fiacre à l'hôtel de la Force.

J'y fus enregistré, selon l'usage ; le sieur Le Beau, concierge de cette prison, me promit de me traiter avec tous les égards possibles, et me fit mettre dans la chambre appelée la chambre de Condé, où étaient déjà les chevaliers de Rhulières (2) (commandant de la garde à cheval de Paris), et de La Chesnaye (commandant de la garde nationale, et de service auprès de la personne du roi, le 10 août); MM. Jurieu (premier commis de la maison du roi et de la liste civile), Vochel (premier commis du département de la guerre et du bureau d'artillerie), et Desmarest (académicien). Ces trois derniers furent élargis quelques jours après, et remplacés par MM. Le Fauchet (l'administrateur des poudres et salpêtres : son père, au moment de son arrestation, se brûla la cervelle d'un coup de pistolet), Saint-Brice (brigadier des gardes-du-corps de Monseigneur le comte d'Artois), baron de Battencourt (officier-général), Poupard de Beaubourg (garde de Monsieur), de La Merlière (commissaire de la comptabilité), et Magontier (premier valet de chambre de Monsieur).

---

(1) L'un d'eux était probablement le bourreau, car il dit à son camarade, en traversant la place de Grève : « J'ai eu hier beaucoup » à travailler ici. » W.

(2) Ce n'est point l'auteur de l'*Histoire de l'Anarchie de Pologne;* celui-ci était mort d'un squirrhe, en 1791. (*Note des nouv. édit.*)

La femme du concierge ayant appris des deux commissaires que j'étais arrêté pour la journée du 10 août, en témoigna la plus grande satisfaction, en disant : « Fort bien, ça ira, ça ira. »

Le Beau, s'étant aperçu que les expressions de sa femme m'avaient affligé, chercha, aussitôt après le départ des commissaires, à me consoler ; il me représenta que je ne devais pas m'affecter de ces démonstrations politiques commandées par les circonstances.

Les guichetiers, suivis de deux gros chiens, venaient régulièrement à sept heures du matin ouvrir les portes des prisons, et nous laissaient la liberté de nous promener à l'ombre de deux rangs d'arbres qui se trouvaient dans notre grande cour.

Ils revenaient à huit heures du soir avec la même escorte ; et à grands cris, et aux coups redoublés d'une sonnette, ils nous avertissaient de rentrer ; ils renfermaient ensuite tous les prisonniers : nous étions obligés de pourvoir à notre subsistance et d'en payer les frais. Il se trouva, au nombre des personnes en état d'arrestation, deux cuisiniers détenus comme suspects : ils se chargèrent de notre table à raison de 3 fr. par tête.

Je passai dans cette prison treize jours qui me parurent autant de mois, et, j'ose l'assurer, les inquiétudes qui me consumaient provenaient autant de l'ignorance où j'étais du sort de la famille royale, que de mon incertitude sur celui qui m'attendait.

Les chevaliers de Rhulières et de La Chesnaye me parurent également navrés de douleur.

Ils m'apprirent que M. de La Porte (ministre de la maison du roi et intendant de la liste civile), le brave Durozoi (l'auteur de la Gazette de Paris), et M. le baron Backmann (major-général des gardes-suisses), avaient été successivement guillotinés. M. Durozoi fut guillotiné le 25 août, à la place du Carrousel, dite Égalité, en criant « qu'il » se faisait gloire de mourir le jour de la Saint-» Louis, pour la cause de la religion et pour celle » de son roi. » M. Backmann mourut en héros. Comme ces trois victimes de leur fidélité n'étaient pas plus coupables que moi, et qu'aux yeux des factieux nous l'étions autant qu'eux, nous nous attendions à chaque instant à nous voir arracher des prisons pour subir le même sort.

Cependant j'échappai encore à ce danger, tandis que mes deux compagnons de captivité y succombèrent, comme je l'exposerai ci-après.

J'étais en prison depuis neuf jours, sans pouvoir deviner le sort qui m'attendait ; tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais, n'était pas fait pour me tranquilliser.

Massacre des prisonniers dans toutes les prisons de Paris, au mois de septembre 1792.

Pendant la nuit du 27 du même mois, nous avions entendu, de notre prison, beaucoup de bruit dans la cour de la Force et dans les chambres

qui étaient au-dessus de la nôtre. Ce bruit nous avait fort inquiétés; nous apprîmes le lendemain, de grand matin, que notre concierge avait été enlevé par la force armée, et traîné à la barre de l'Assemblée nationale pour se justifier d'avoir envoyé au comité de surveillance un des prisonniers qui avait été mandé à ce tribunal et qui se trouva pris de vin. Dans l'état où était cet homme, personne ne sera surpris qu'il ne se soit pas servi d'expressions bien mesurées dans ses réponses. L'Assemblée, qui s'arrogeait le droit de juger même des intentions, prétendait que ceci était un coup prémédité de la part du concierge; il parvint cependant à se disculper; mais le prisonnier, pour expier une faute qui, dans tous les cas, ne pouvait mériter une punition bien grande, s'il eût eu des hommes honnêtes pour juges, fut condamné par le comité de surveillance à être mis au pilori.

Ce malheureux, devenu furieux de cet acte de despotisme, entra dans la plus grande colère. Il se répandit en invectives contre l'Assemblée nationale, contre ses comités, et contre la populace que l'on avait payée pour le bafouer, et il fit, en descendant de l'échafaud, un geste qui exprimait énergiquement la rage et le mépris.

Cette scène avait été préparée par Robespierre; cet homme sanguinaire cherchait à exciter le peuple contre les prisonniers, et à le porter à les massacrer tous, et faire place ainsi à de nouveaux proscrits, sans paraître encombrer les prisons.

Les satellites de ce scélérat s'écriaient avec fureur : « Il faut la tête du prisonnier qui a osé in-
» sulter la nation ; » et ils se portèrent vers la prison pour en faire justice eux-mêmes.

Le lendemain, ce malheureux fut jugé, condamné et conduit au supplice ; mais on l'assura secrètement, un moment avant l'exécution, qu'il obtiendrait sa grâce s'il voulait dire et soutenir avec fermeté, « que tous les prisonniers étaient armés
» d'une manière formidable ; qu'ils étaient en état
» de faire dans peu la contre-révolution ; que pour
» lui, il abandonnait la vie sans regret, parce qu'il
» était sûr que ses camarades ne manqueraient pas
» de venger bientôt sa mort. »

Cet infortuné n'eut rien de plus pressé que de vociférer ces menaces contre la populace, et de l'accabler de toutes ces prédictions ; mais les jacobins, qui ne voulaient se servir de ce prisonnier que pour donner à leurs brigands soldés et à la multitude un prétexte de tomber sur les prisons, ne le firent pas moins guillotiner aussitôt qu'il eut fini sa harangue. Tel fut toujours le sort de ceux que Robespierre se trouvait forcé de mettre dans ses secrets.

Animé de plus par les satellites de Marat et de Robespierre, le peuple devint tout-à-fait furieux, et ne trouvant plus les tribunaux assez expéditifs, il proclama, le 28, dans les sections, sa souveraineté, et il se disposa, tout à la fois, à l'aide de l'armée des jacobins, à remplir les fonctions d'accusateur, de juge et de bourreau.

Pendant ce temps, les malheureux prisonniers, avertis du plan de Robespierre, s'attendaient d'un moment à l'autre à être massacrés, sans pouvoir opposer la plus légère résistance. Ils passaient les nuits à écrire les lettres les plus touchantes à leur famille, à leurs amis, et à toutes leurs connaissances, pour leur dire un dernier adieu, ou les engager à travailler à leur élargissement.

Plusieurs de ces infortunés cherchèrent aussi les moyens de s'évader, et eurent l'imprudence de dire assez haut pour être entendus, qu'il serait facile d'enfoncer avec les poutres qui se trouvaient au milieu de notre cour, le mur de la petite rue du Théâtre de Beaumarchais.

Soit que des espions eussent été chargés de nous guetter, ou que les gendarmes, qui avaient une guérite au premier étage, eussent entendu ce propos, la municipalité en fut avertie, et les poutres furent enlevées, le même jour, par une vingtaine d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine qui, pendant tout le temps que dura leur expédition, nous lancèrent des regards terribles, et nous parurent, dans leur pantomime, comme ces muets qui précèdent le fatal cordon.

Le 30 août, les conseils officieux que nous avions demandés, d'après la loi qui en accordait à cette époque à tous les détenus, nous apprirent que les lettres à nos parens et à nos amis n'avaient servi qu'à allumer la pipe du concierge; ils nous informèrent aussi que la guillotine avait été déclarée

permanente sur la place du Carrousel ; que cette place venait d'être nommée place de l'Égalité ; qu'on était convenu de l'étrenner par l'exécution du prince de Poix, capitaine des gardes-du-corps et gouverneur de Versailles, cherché partout à cet effet, et qui eut le bonheur de se soustraire à toutes les recherches ; qu'enfin les détenus pour la journée du 10 août devaient tous y subir le même sort.

Privé par-là de toute consolation, et presque sans espoir d'échapper à la fureur des jacobins, j'écrivis mon procès d'après les deux interrogatoires que j'avais déjà subis, et je composai les réponses à toutes les questions qui pouvaient m'être faites dans les interrogatoires que je devais encore subir.

Rassuré un peu par cette précaution, et plus encore par ma confiance en l'Être Suprême, j'attendis avec résignation le moment redoutable de paraître devant les juges du nouveau tribunal populaire.

Nous passâmes plusieurs jours dans une situation qu'il serait impossible de décrire.

Le 2 septembre, à quatre heures de l'après-dîner, les guichetiers appellent les prisonniers sous prétexte d'aller parler aux commissaires, ou de se faire inscrire pour les frontières.

Cet appel continua jusqu'au soir, et on nous dit que les prisonniers qui ne rentraient plus avaient été transférés dans une autre maison d'arrêt.

L'air inquiet, le ton sérieux et embarrassé des guichetiers qui allaient et venaient continuellement accompagnés de gendarmes ou de gardes nationaux,

nous donnèrent assez d'inquiétude pour ne pas nous déshabiller; enfin, fatigués d'entendre du bruit dans la rue sans pouvoir distinguer ce que c'était, nous nous jetâmes, vers une heure du matin, sur nos lits pour prendre un peu de repos.

J'étais à peine sur mon grabat, en face de la croisée, que mes yeux furent éblouis tout-à-coup par une grande clarté, produite par une grande quantité de flambeaux qui précédaient une horde armée. Cette troupe, conduite par les guichetiers, se porta avec rapidité vers le corridor de notre prison.

La porte fut ouverte avec fracas; six hommes à piques se présentèrent et demandèrent M. de Rhulières, un de ceux qui se trouvaient dans ma chambre.

Ce prisonnier, s'étant mis sur son séant, répéta deux fois : « C'est moi, Messieurs, c'est moi. »

Un officier municipal prit alors la parole, et élevant la voix de manière à être entendu des hommes armés qui l'accompagnaient, et dont les guichetiers pouvaient à peine contenir l'impatiente fureur, dit : « Vous êtes accusé, M. de Rhulières, » d'être un des conspirateurs du 10 août ; je viens » vous dire de recommander votre ame à Dieu, » car le peuple demande votre tête ! Je suis fâché » d'être chargé d'une semblable mission, mais » mon devoir m'y oblige. »

Le chevalier de Rhulières répondit avec calme : « Il y a déjà long-temps que je m'attendais au

» sort que vous m'annoncez ; j'aurais seulement » cru, ajouta-t-il, qu'on m'aurait interrogé. »

Sur cette réponse, l'officier municipal s'approcha de la porte, et apercevant que le peuple ne voulait pas attendre, il lui rappela « qu'il avait promis d'obéir à la loi, qu'il l'avait juré, » et il demanda à cette horde affamée de sang, s'il pouvait compter sur sa promesse? Il ajouta, pour la disposer à l'écouter : « Voulez-vous permettre, mes » camarades, mes concitoyens, que M. de Rhu- » lières se rendre au greffe pour être interrogé? » Ils se mirent à hurler tous ensemble : *Oui, oui, qu'il vienne, mais qu'il se dépêche.*

Le chevalier de Rhulières fut donc emmené à deux heures du matin, le 3 septembre, pour subir son interrogatoire devant le tribunal populaire établi dans la chambre du concierge.

Une heure après, on vint chercher de la même manière le chevalier de la Chesnaye. Inquiets sur le sort du chevalier de Rhulières, nous nous hasardâmes de demander au guichetier ce qu'il était devenu? « N'ayez aucune inquiétude à son égard, » nous répondit-il, il y a déjà long-temps qu'il » est à l'Abbaye. »

Ne sachant pas que cette phrase signifiait que l'infortuné avait été massacré à la porte de l'hôtel, aucun de nous ne s'en affligea; nous nous félicitions au contraire d'apprendre que le ciel avait conservé les jours d'un homme aussi intéressant que le chevalier de Rhulières; et nous conçûmes dès

lors bien moins d'inquiétudes sur le chevalier de la Chesnaye qui avait dans sa poche, pour sa justification particulière, les réquisitions de l'Hôtel-de-Ville, du comité de surveillance et de la commune, par lesquelles on lui ordonnait, le 10 août, de repousser, en cas d'événement, la force par la force. Nous étions loin d'imaginer que ce qui devait le justifier serait au contraire le signal de sa mort.

Ayant vu enlever ainsi ces deux braves et loyaux gentilshommes, accusés du crime de lèse-nation, et sachant que j'étais détenu pour la même cause, je m'attendais à chaque instant au même sort.

Je pris sur-le-champ le cahier qui contenait mon procès et les réponses de toutes les questions et inculpations que l'on pouvait me faire; je le relus avec la dernière attention, afin d'être prêt à tout événement.

Le départ des chevaliers de Rhulières et de la Chesnaye avait réduit notre chambrée à MM. de Saint-Brice, baron de Battencourt, Poupart-de-Beaubourg et moi; MM. Le Fauchet, de La Merlière et Magontier ayant été élargis quelques jours auparavant.

A quatre heures du matin, le chevalier de la Chesnaye, que nous attendions avec la plus grande impatience pour savoir enfin de quoi il s'agissait, n'était pas de retour; les cris continuaient dans la rue sans interruption; les prisonniers logés à côté, au-dessus et au-dessous de notre cham-

bre, étaient sans cesse arrachés de la leur, et traînés avec la dernière violence devant le tribunal redoutable; ce bruit extraordinaire redoublait nos inquiétudes; il nous fut impossible jusqu'à huit heures de nous arrêter à aucune idée. Ce fut dans ce moment que nous vîmes entrer une foule d'hommes armés dans la cour. Ils se mirent à regarder aux fenêtres, dans toutes les chambres, au rez-de-chaussée, et apercevant quatre prisonniers tout habillés sur leur lit, ils ordonnèrent au geôlier d'ouvrir la porte de cette chambre.

Ils entrèrent comme des furibonds, nous prirent au collet, nous secouèrent vivement, en nous traitant de *coquins*, d'*aristocrates*, et nous reprochant de vouloir nous cacher; ils ajoutèrent en proférant mille blasphèmes : « qu'ils ne nous quit-
» teraient plus, et qu'ils allaient s'y prendre de
» manière à savoir qui nous étions. » Comme j'ignorais qu'il s'agissait, en ce moment, de marcher à la mort, je m'abandonnai à toute l'indignation que ce traitement m'inspirait : je saisis un de ces hommes armés à la poitrine, j'en pris un autre au collet, et, en les secouant à mon tour de la manière la plus vigoureuse, je leur dis : « Le guichetier a dû
» vous apprendre que nous ne sommes ni des co-
» quins, ni des gens à nous cacher; vous devriez
» respecter le malheur si vous aviez de l'âme, et
» surtout vous rappeler que la loi défend de mal-
» traiter les prisonniers sans savoir s'ils sont cou-
» pables. »

Stupefaits de ma hardiesse, ils se regardèrent un moment et me lâchèrent. Je continuai : « Un » honnête homme ne connaît pas la résistance quand » il s'agit d'obéir à la loi ; mais vous n'êtes que de » vils oppresseurs ; vous êtes armés et je ne le suis » pas ; votre conduite n'annonce que des lâches ; » Je sers comme vous dans la garde nationale ; je » peux comme vous reprendre d'un instant à l'au- » tre mes armes, et c'est alors que je vous invite » à m'attaquer. »

Les guichetiers leur ayant parlé à notre avantage, ces satellites commencèrent à nous traiter avec un peu plus d'égards ; ils nous ordonnèrent néanmoins de les suivre, parce qu'il était, dirent-ils, de leur devoir de nous conduire devant le tribunal établi dans la chambre du concierge.

Dès que nous fûmes sortis de la cour, escortés chacun de deux hommes armés, je perdis de vue mes compagnons d'infortune, et ne pouvant deviner ce que signifiait la quantité de sabres nus ensanglantés que j'avais sous les yeux, et les cris, *A l'Abbaye, à Coblentz, à l'Abbaye*, avec lesquels on accompagnait de temps en temps un prisonnier à l'entrée de la rue, j'attendais mon tour avec résignation à la porte de la salle d'audience.

Il était dix heures du matin lorsque je fus introduit; je vis un homme fort replet, en uniforme de garde national, et décoré d'une écharpe tricolore, assis près d'une grande table sur laquelle étaient placés les registres de la prison de l'hôtel : à côté de

l'homme à écharpe, qui faisait les fonctions de président du tribunal populaire, siégeait le commis des prisons, et, autour de la table, deux grenadiers, deux fusiliers, deux chasseurs et deux forts de la Halle. Voilà quels étaient les personnages qui composaient ce tribunal; enfin beaucoup de Marseillais et d'autres fédérés remplissaient la chambre d'audience comme spectateurs.

Le président commença ainsi son interrogatoire : « Votre nom, votre âge, votre pays ? » Il se mit ensuite à regarder dans le registre l'article qui me concernait, appelé, en terme de prison, l'écrou. Le commis de l'hôtel le lui montra du doigt ; il me parut contenir une vingtaine de lignes.

Après l'avoir parcouru des yeux, et trouvé que j'étais détenu pour quatre crimes de lèse-nation, et surtout pour avoir passé la nuit du 10 août au château, il se borna (je ne sais encore aujourd'hui par quel motif) à me faire cette question : « Pour-
» quoi avez-vous été, le 9 et le 10 août, aux Tui-
» leries ? » Je répondis : « J'ai servi dans la garde
» nationale de Versailles; mais depuis quelque
» temps mes affaires m'ayant empêché de faire
» mon service, j'ai payé exactement quarante sous
» tous les jours au citoyen qui me remplaçait.
» L'Assemblée nationale ayant décrété ensuite que
» tout homme dans ses meubles serait regardé
» comme propriétaire, et à ce titre obligé de
» monter dorénavant sa garde en personne, je me
» suis fait inscrire dans la section de ma demeure

» et y ai fait exactement le service. » J'ajoutai : « Depuis trois mois j'ai monté la garde, deux fois » à l'Assemblée nationale et autant de fois au château. Ayant reçu, le 9 à sept heures du matin, un » billet imprimé de la part de M. Tassin (commandant de bataillon) pour me rendre sur-le-» champ au corps-de-garde, j'ai été envoyé comme » renfort avec dix-neuf de mes camarades, dans » les cours du château sous le commandement de » MM. Guicher (lieutenant) et Laurent (sous-» lieutenant), et j'y suis resté par ordre de mes » chefs jusqu'au dernier moment. »

Le président, m'ayant écouté avec beaucoup d'attention, adressa aux assistans les paroles suivantes : « Quelqu'un de vous, citoyens, a-t-il connaissance » des faits que le citoyen Weber vient d'énoncer » pour sa justification? » Différentes personnes se levèrent pour attester « qu'elles étaient parfaitement » instruites de tout ce que je venais d'avancer, et » que je n'avais rien dit que de très-conforme à la » vérité. » Un petit chasseur surtout confirma par ses paroles et par ses gestes l'exactitude de toutes mes réponses.

« Je ne vois donc plus, dit le président, en se » levant de son siége et en ôtant son chapeau, la » moindre difficulté de proclamer l'innocence de » Monsieur; » et il se mit à crier avec tous les spectateurs, *vive la nation!* Il m'ordonna d'en faire autant; j'obéis et je criai comme eux *vive la nation!* Cette seconde cérémonie terminée, le président pro-

clama mon innocence en ces termes : « Vous êtes » libre, citoyen, mais la patrie est en danger ; il » faut vous faire enrôler, partir sous trois jours » pour les frontières. »

Comme je me croyais, d'après ce prononcé, entièrement hors de danger, je répondis : « Il m'est » absolument impossible, citoyen président, de me » conformer à ce dernier ordre ; j'ai une mère âgée » et infirme, une sœur malheureuse ; l'une et l'autre » ont besoin de mes secours ; elles n'ont que moi » pour appui, il faut que je retourne auprès d'elles ; » je ne puis les abandonner. »

Les deux hommes placés derrière moi répondent tout à coup avec une espèce de fureur : « Citoyen, » ce n'est pas le moment de donner de pareilles » raisons ; il faut du monde pour faire la guerre ; » la patrie a besoin de soldats : nous-mêmes, en » bons patriotes, nous avons oublié que nous » sommes époux et pères ; oubliez, à notre exemple, » que vous avez une mère et une sœur. »

Le président, après avoir jeté un coup d'œil sur le commis des prisons, comme pour lui faire entendre que ce serait ma faute si je périssais, me fixa attentivement en me disant avec une sorte d'humeur ; « Je vous préviens, Monsieur, qu'il » faut vous faire enrôler, qu'il faut partir sans délai » pour les frontières ; je ne vois d'autres moyens » pour vous... » Il fit ensuite une pause.

Ses regards, ses gestes, et le son de sa voix m'ayant fait soupçonner quelque mystère, je pris

mon parti sur-le-champ, et dans l'espoir de leur échapper bientôt (car j'eusse mieux aimé mourir que de porter les armes contre mon souverain ou contre les intérêts de mes bienfaiteurs), je répondis avec une sérénité affectée : « Puisque vous avez besoin » de moi, Monsieur, j'irai aux frontières quand il » vous plaira. »

Cette réponse excita de nouveau dans la salle de grands cris *vive la nation*. Le président se hâta d'expédier mon enrôlement et me fit signer le protocole et ma cartouche.

Je reçus alors, selon la coutume, l'accolade du président et de quelques assistans. Un fort des halles s'empressa de fendre la foule pour arriver jusqu'à moi ; mais ce qui me surprit beaucoup, et ce qui surprendra également mes lecteurs, c'est qu'il m'embrassa après m'en avoir demandé la permission que je n'avais garde, comme on le pense bien, de lui refuser : il me dit ensuite : « Citoyen, c'est à » moi que vous aurez affaire dorénavant ; vous » n'avez qu'à me suivre. »

Deux hommes armés, au fait de la cérémonie, m'ayant donné le bras, me conduisirent avec force, aux cris de *vive la nation*, à la porte qui aboutit sur la rue. Là ils me firent faire *halte* et passèrent les premiers par le petit guichet : telle était la consigne donnée aux assassins qui se tenaient en dehors, pour épargner celui qui venait d'être jugé ; ceux au contraire que ce tribunal envoyait *à l'Abbaye* ou *à Coblentz* passaient les premiers et étaient assommés

à ce fatal passage. Lorsque je fus dans la rue, ils me prirent de nouveau par le bras et continuèrent, en élevant et en tournant leurs chapeaux sur la pointe de leurs sabres, leurs cris de *vive la nation;* après quoi nous continuâmes notre route par la ruelle (appelée *cul-de-sac des Prêtres*) qui donne dans la rue Saint-Antoine, au milieu des satellites du même faubourg et des Marseillais.

Ensuite le fort de halle qui nous précédait commanda une seconde halte.

Il se mit devant moi et cria : « A bas les chapeaux. » Des milliers de spectateurs se découvrirent avec la plus grande rapidité; alors on fit silence pour écouter le serment que j'allais prononcer d'après son ordre, le bras droit et la main tendus au niveau de l'épaule : il était conçu en ces termes :

« Je jure d'être fidèle à la nation et de mourir » à mon poste en défendant le nouveau système » de liberté et d'égalité. »

Après la prestation de ce serment, auquel il m'était impossible de me refuser, le même homme s'étant tourné de mon côté pour me montrer un tas de cadavres percés et hachés à coups de sabres, me dit d'un air hagard et féroce : « Vous voyez, citoyen » soldat, que nous punissons les traîtres comme ils » le méritent. »

Je reçus encore l'accolade *fraternelle*. Je passai ensuite de bras en bras à plus de cent pas, toujours embrassé par les gardes nationaux du faubourg Saint-Antoine, et par une infinité d'autres gens

presque tous ivres; délivré enfin de toutes ces caresses, les deux hommes armés qui me donnaient le bras, me conduisirent dans une église (1) où se trouvait réuni le petit nombre de personnes que le tribunal populaire avait épargnés.

Deux commissaires, après avoir examiné attentivement ma cartouche, me dirent : « Nous avons » ordre de vous retenir jusqu'à ce que vous soyez » réclamé par quelqu'un de bien connu. »

Induit en erreur par les papiers publics que nos conseils officieux et le limonadier nous apportaient tous les jours, je croyais la plus grande partie de mes camarades sauvés; en conséquence j'écrivis sur-le-champ au commandant, et en son absence au lieutenant ou au sous-lieutenant du poste de mon corps-de-garde, pour prier celui qui s'y trouverait d'envoyer quelques-uns de mes camarades pour me réclamer, le prévenant que le tribunal populaire m'avait déclaré innocent. En vérité, quand on réfléchit à ce que ces brigands appelaient un innocent, l'on rougit d'avoir été trouvé tel à leurs yeux! — Quel affreux abus de mots et de choses!

Je remis, en présence des commissaires, ce billet à un jeune garde national du faubourg Saint-Antoine; j'y joignis un assignat de cent sous, en le priant de faire cette commission en fiacre et d'amener, le plus tôt possible, trois ou quatre de mes

(1) L'église de Culture-Sainte-Catherine, dans la section de l'Arsenal, nommée par le peuple *dépôt des innocens*. W.

camarades, auxquels je voulais épargner, ainsi qu'à lui, la peine de faire à pied un aussi long trajet.

Le jeune homme en uniforme fut conduit avec ma lettre à la section.

Chénier (1), nouveau président de cette section, était convenu avec Collot-d'Herbois de me faire périr; en conséquence il eut à peine fini la lecture de ma lettre qu'il écrivit à la section de l'Arsenal « de » bien se garder de me lâcher, et de me livrer à » la section de 1792 (2) sous bonne escorte. » Il finissait son billet par prévenir qu'il envoyait cinq hommes à cet effet.

Il serait difficile de rendre la surprise du président de la section de l'Arsenal, celle des commissaires du dépôt, et surtout la mienne à la lecture de ce billet; on ne cessait de se le passer de main en main et de le relire. « Comment donc a-t-il pu » nous revenir? se disaient-ils les uns aux autres; » c'est incroyable, incompréhensible, le style de » cette lettre démontre qu'il est plus coupable que » nous ne l'avions cru. » Mais ce qui ajoutait au danger de ma situation, c'est que la populace es-

---

(1) Auteur d'une tragédie qui prêchait le régicide. W.

(2) Ma section des Filles-Saint-Thomas, après avoir perdu la plus grande partie de ses grenadiers royalistes, le 10 août, prit, comme on l'a déjà vu, le nom de la section de la *Bibliothèque*, qu'elle conserva jusqu'au 2 septembre, jour du massacre des prisonniers; elle prit alors le titre de section de 1792, qu'elle changea encore depuis peu pour prendre celui de section *Le Pelletier*. W.

caladait les fenêtres de l'église pour demander « que » les commissaires lui livrassent le royaliste qui, » disait-elle, avait offert de l'or à la garde nationale » pour défendre le roi et sa famille, distribué des » feuilles contre-révolutionnaires, et qui n'avait » pu échapper que par surprise à la vengeance du » tribunal. »

Ce portrait me désignait un peu, je vis en même temps les gens du peuple grimper sur les fenêtres de la chapelle, qui semblaient m'indiquer et me menacer par leurs gestes furieux. J'allais faire part de mes alarmes aux commissaires, lorsque quatre gardes nationaux arrivèrent et dirent à un homme assis sur une marche de l'autel, à côté de moi, « qu'ils étaient venus pour le reconduire chez lui, » et qu'il ne devait pas avoir la moindre inquié- » tude. » Cet homme, dont on ne put me dire le nom (1), était de la plus belle figure; il ne cessait de représenter aux commissaires que le tribunal populaire l'avait proclamé innocent; il insista surtout pour ne pas quitter notre salle; mais, sans égard pour ses prières, il fut aussitôt emmené.

Dès qu'il fut parti, la populace, ou, pour mieux dire, les cannibales descendirent des fenêtres;

---

(1) L'abbé Bardy, vivement soupçonné d'avoir été l'assassin de son frère. Il fut renfermé à la Force et massacré le 3 septembre 1792. Il avait été condamné à être pendu le 10 janvier; mais son jugement avait été suspendu par appel à d'autres tribunaux.

W.

tout devint calme dans la cour; je commençai à croire que je m'étais trompé, et que ce n'était pas à moi qu'ils en voulaient.

Un instant après M. Tréfontaine (1) vint dans la chapelle pour s'informer si le citoyen Chamilly, un des quatre premiers valets de chambre du roi, était parmi nous.

Il apprit d'un petit garçon, qui frottait tranquillement, au pied du maître-autel de l'église, des bas bleuâtres tout ensanglantés, que M. de Chamilly avait été tué à huit heures du matin : « Ces bas, » ce chapeau, ajouta-t-il, sont de ce monsieur-» là ; on vient de m'en faire présent. »

Après ces éclaircissemens, M. Tréfontaine s'en retournait sans m'avoir aperçu ; je l'arrêtai pour lui représenter qu'ayant été réclamé par ma section et devant y être reconduit en plein jour par des hommes à piques, je pouvais être reconnu et tomber entre les mains du peuple qui, vu ses dispositions, et dans l'éloignement où je me trouvais de ma section, s'embarrasserait fort peu de la loi du jour qui défendait de faire le moindre mal à un homme acquitté par le tribunal populaire.

M. Tréfontaine était plein d'ame et d'humanité ; il avait d'ailleurs beaucoup d'amitié pour moi : il sentit toute l'horreur de ma position, et

(1) Commissaire de la comptabilité, grenadier des Filles-Saint-Thomas, ayant donné sa démission au mois de juin 1792. Il fut élu officier municipal après le 10 août, et guillotiné en 1794.
W.

ne me quitta qu'après m'avoir donné l'assurance qu'il allait, sans retard, employer, en honnête homme, ses amis et tout son crédit pour veiller à ma sûreté personnelle, et me faire réclamer avec la plus grande célérité, sans aucun danger pour moi.

Vers les quatre heures et demie, je fus instruit de l'affreux traitement qu'avait essuyé le bel homme qui était assis à côté de moi dans la chapelle, et que quatre gardes avaient emmené sous le prétexte de le conduire à sa maison.

Un membre du comité, qui arrivait du dehors, nous dit : « L'homme que la garde nationale a » voulu conduire chez lui, n'a été qu'à la dis- » tance de quatre rues; la populace l'a massacré » au milieu de l'escorte, en disant que c'était un » abbé attaché au service de la cour. »

Ce récit me fit renouveler mes instances aux gens à piques, pour les engager à différer mon départ.

Il s'était écoulé plusieurs heures depuis le départ de M. Tréfontaine : je crus que d'autres affaires lui avaient fait oublier les miennes; désespérant enfin de parvenir à déterminer les gens de mon escorte à attendre jusqu'à la nuit, je me proposai de m'adresser à tout hasard à la députation qui venait de se faire annoncer, pour la prier de répondre de moi et de me conduire à ma section; mais quelle fut ma joie, lorsque je vis entrer dans la salle, en habits bourgeois, ceux des grenadiers

de mon bataillon que j'aimais le plus, tant pour leur zèle et leur bravoure, que pour l'attachement sans bornes qu'ils avaient toujours témoigné à la famille royale!

Que ce moment fut heureux pour moi! j'oubliai toutes mes peines, tous mes dangers.

L'orateur de cette députation, tenant un papier à la main (1), adressa au président les paroles suivantes : « La section de 1792 vient d'apprendre » qu'un citoyen Weber a été proclamé innocent par le tribunal populaire de l'hôtel de la » Force. Elle nous envoie vers vous, citoyen président, pour vous remercier, ainsi que le » comité de la section de l'Arsenal, de l'asile que » vous avez bien voulu accorder au milieu de vous » à un citoyen de son arrondissement. La section » de 1792 nous a chargés du présent certificat, » par lequel vous verrez qu'elle réclame le citoyen » Weber, et qu'elle désire le revoir dans son » sein. »

---

(1) Premier sergent, nommé Heck. C'était un Allemand, aussi brave qu'il était éloquent; son opinion, dans les affaires de notre bataillon, prévalait presque toujours. On l'employa avec succès dans toutes les circonstances critiques.

Le 9 août, à minuit, lorsque nous étions rangés en bataille en face de la grande porte qui donne sur le Carrousel, il fut chargé, en sa qualité de sergent, de passer dans les rangs pour mettre les cartouches dans les gibernes; arrivé à moi, il me poussa plusieurs fois pour me faire tourner la tête, puis il me montra, en levant les yeux au ciel avec douleur, les deux cartouches qu'il avait à distribuer par homme. W.

Le président, s'étant tourné vers moi, me dit à demi-voix : « Je suis charmé, monsieur, que votre » section vous réclame d'une manière si authen- » tique et si flatteuse pour vous. Je connais par- » faitement votre conduite, et je ne suis point du » tout étonné des procédés de vos braves cama- » rades envers vous, surtout d'après l'intérêt hon- » nête qu'a fait paraître à votre égard l'officier mu- » nicipal Tréfontaine; les deux commissaires m'en » ont rendu un compte exact. » Il ajouta : « Je » vous prie même de croire que j'aurais fini par » répondre de vous; je vous connais par la famille » de M. de Simonin (1), avec laquelle j'ai passé » chez vous, à Versailles, une soirée agréable en » 1788, et je me serais fait un vrai plaisir de vous » reconduire à votre section. »

Le président, après avoir visé mon enrôlement du tribunal populaire, le remit aux commissaires du dépôt des innocens (2). Il y ajouta une espèce de rapport de toute l'affaire, qu'il rédigea, le plus que possible, à mon avantage, et fit escorter les gens à piques de toute la députation, pour empêcher ces derniers de dire au peuple qu'on venait de sauver un royaliste; il me fit ensuite sortir du côté opposé, par la troisième cour, avec les deux commissaires dont j'ai déjà parlé, et qui m'a-

(1) Premier commis du dépôt des affaires étrangères, et administrateur général de la loterie. W.

(2) Les sieurs Le Rouge, valet de chambre; Fay, marchand du faubourg Saint-Antoine. W.

vaient donné, à onze heures du matin, leur parole de ne me quitter que lorsqu'ils me sauraient tout-à-fait en sûreté.

Dans la crainte que je ne fusse reconnu, mes braves conducteurs me firent faire plusieurs détours, pour éviter les rues et les places où nous pouvions apercevoir des attroupemens; nous arrivâmes enfin, à sept heures du soir, dans ma section où il y avait un monde étonnant.

La députation qui m'y avait précédé avait annoncé mon arrivée : dès que je parus dans la salle, elle retentit d'applaudissemens; tous les assistans me témoignèrent la plus vive satisfaction de revoir un homme qui n'avait échappé au massacre général que par une espèce de miracle; ils me félicitèrent de la manière la plus touchante sur mon heureux retour.

Les commissaires du dépôt des innocens demandèrent au comité de ma section le récépissé de tous les papiers qui me concernaient, et se retirèrent.

Le comité ayant trouvé mon enrôlement parmi les pièces qui lui avaient été remises, délibéra aussitôt sur cette affaire, et un des membres, ayant demandé la parole, fit cette motion.

« Le citoyen Weber a été assez heureux aujour-
» d'hui pour être déclaré innocent, par jugement
» du tribunal populaire; il s'est enrôlé par reconnaissance, et a pris l'engagement d'aller aux
» frontières; mais comme il est Autrichien, nous
» ne pouvons exiger de lui ce sacrifice, et nous de-

» vous nous montrer aussi généreux que lui ; le
» comité vous propose de refuser les services mili-
» taires du citoyen Weber, et de déchirer sa car-
» touche. »

De nombreux applaudissemens partirent de toutes parts, et servirent de réponse à cette motion. Toutes les personnes de ma connaissance, une infinité d'autres qui m'étaient absolument inconnues, se réunirent pour me complimenter sur mon heureuse étoile; et après m'avoir félicité de nouveau du bonheur que j'avais eu d'échapper à la mort, ils s'avancèrent avec moi vers le président (1), pour lui faire signer mon élargissement.

Celui-ci, à la vue de mon nom et de ma qualité d'étranger, se rappelant la promesse qu'il avait faite à son ami Collot-d'Herbois de me livrer à la guillotine ou au fer des assassins, révoqua tout ce que le comité avait décidé en ma faveur, et dit à haute voix : « Le cas est trop grave pour prononcer dans
» un moment sur une affaire de cette importance.
» Le citoyen Weber est accusé de crimes de lèse-
» nation : il est inconcevable qu'il ait été acquitté
» et déclaré innocent par un jugement du tribunal
» populaire; ce tribunal a été certainement surpris;
» je ne prendrai jamais sur moi de me mêler de
» son élargissement. »

Plusieurs membres du comité, ayant pris ma défense, essayèrent de démontrer au président que

(1) M.-J. Chénier.

je devais avoir ma liberté ; ils s'en tinrent, pour cet effet, à ce simple raisonnement : « Citoyen » président, dirent-ils, c'est le peuple souverain » qui a reconnu et proclamé l'innocence du citoyen » Weber ; le peuple est en plein exercice de sa » puissance ; c'est lui-même qui a créé le tribunal » qui a prononcé l'élargissement de ce citoyen ; et » il ne vous appartient pas de le différer d'un seul » instant, sous quelque prétexte que ce puisse » être. »

Chénier ne pouvant rien répondre à un argument qui, dans ses principes, était de la plus grande solidité, entra dans une fureur horrible ; il écumait de rage, et comme on insistait toujours, il finit par déclarer « qu'il aimait mieux donner sur-» le-champ la démission de sa place, que de con-» sentir à mon élargissement (1) : » puis interprétant à son gré le silence qui régnait dans l'assemblée, comme s'il l'avait maîtrisée par son éloquence, il ordonna que, jusqu'à l'arrivée de la garde, je serais

(1) Nous n'avons point parlé, jusqu'à présent, du rôle que fait jouer Weber à Chénier qui, d'après ce qu'a dit précédemment l'historien, aurait été l'instrument de Collot-d'Herbois. Nos recherches pour obtenir des données propres à confirmer ou à détruire cette accusation, sont restées sans aucun résultat. Jusqu'alors, Chénier, occupé de littérature, se distinguait par des pièces républicaines. A cette époque même, on mettait sur la scène *Caïus Gracchus*, dont le sort devait réclamer l'emploi de ses momens. La conduite de Chénier supposait une haine personnelle et de l'acharnement : or, il ne connaissait pas Weber ; et cette circonstance, jointe à celles que nous avons indiquées, peut ôter quelque force au témoignage de l'historien. (*Note des nouv. édit.*)

enfermé dans une chapelle qui se trouvait en face de la table du conseil, et décida que je serais conduit à onze heures ou minuit à l'Hôtel-de-Ville, pour y réinstruire mon procès.

La garde nationale arriva à cet effet, une demi-heure après; mais le président s'étant aperçu que tous les assistans étaient indignés du jugement qu'il venait de rendre contre moi, et que la rumeur devenait générale, se hâta, par prudence, de changer l'ordre, et se contenta, en attendant, de me faire conduire au corps-de-garde.

A peine y étais-je arrivé, que le commandant du poste me présente l'ordre qu'il venait de recevoir de me mettre en liberté.

Ne concevant pas d'où provenait un changement si subit, j'en demandai la cause et les motifs à tout le monde; chacun voulait avoir le plaisir de me l'apprendre : enfin, le commandant ayant obtenu un moment de silence, me dit : « La section s'est » révoltée contre le président, qui a employé, en » vrai jacobin, toutes les ruses pour vous faire » conduire à l'Hôtel-de-Ville; le comité et quel- » ques-uns de vos camarades, regardant votre » mort comme certaine si l'on vous traduisait de- » vant ce tribunal, la seconde nuit des massacres, » s'y sont opposés avec beaucoup de fermeté; un » garde national (1), prêt à partir pour les frontières, » a combattu le président avec la plus grande élo-

(1) Goffiné. W.

» quence, par les lois du jour, en lui prouvant que
» la volonté du peuple, une fois manifestée, devait
» être sacrée pour lui comme pour tous : le prési-
» dent a sué sang et eau; il a voulu se démettre
» trois fois de sa place avant de signer votre élar-
» gissement; mais se sentant serré de près et
» voyant le garde national, ainsi que ses amis,
» entrer en fureur, il s'est décidé à me donner
» l'ordre de votre mise en liberté : je pense aussi
» que les murmures de la section entière, qui mar-
» quait le plus grand mécontentement, ont beau-
» coup contribué à déterminer cet homme, si
» acharné à votre perte, à signer ce qu'on exigeait
» de lui. »

Dès que le commandant eut fini son récit, je m'empressai de payer à mes nouveaux libérateurs le tribut de la vive reconnaissance dont j'étais pénétré; ils voulurent absolument m'accompagner et m'installer dans mon hôtel; ils m'y conduisirent, en effet, dans la crainte que je ne tombasse dans la main des Marseillais ou de quelques autres assassins. On avait annoncé au propriétaire, ainsi qu'à tous les autres locataires de la maison, que le tribunal populaire de l'hôtel de la Force, la section de l'Arsenal et celle de 1792, m'avaient proclamé innocent; ils dirent en particulier, à mon propriétaire, « que s'il s'avisait de me dénoncer une seconde » fois, il aurait affaire à toute la section. »

Après avoir rempli les devoirs qu'exigeaient de moi les circonstances où je me trouvais, et les

vœux de toutes les personnes qui s'étaient intéressées à mon sort, je partis à onze heures du soir pour aller demander un lit à M. Autran, agent de change. Celui-ci, après m'avoir comblé d'amitiés, m'accorda la plus généreuse hospitalité, et m'offrit ensuite, ainsi que toute sa famille, tous les services dont je pouvais avoir besoin. Un de ses neveux, M. Perrier, qui connaissait le danger attaché à ma qualité d'Autrichien, et surtout à celle de frère de lait de la reine, me pressa de quitter Paris le plus promptement possible. M. Perrier avait, à cette époque, quelques liaisons avec plusieurs membres de l'Hôtel-de-Ville; je le priai d'en profiter en ma faveur, l'assurant que je me mettrais en route pour l'Angleterre, aussitôt qu'il me serait possible d'entreprendre ce voyage sans m'exposer de nouveau.

J'employai sur-le-champ tous mes soins à faire lever les scellés qui avaient été apposés chez moi, et à me procurer ensuite une quittance de capitation pour me faciliter le moyen d'obtenir de l'Hôtel-de-Ville un passe-port sans lequel je ne pouvais sortir de Paris.

La plupart des royalistes qui se trouvaient au château le 10 août n'existaient plus; quantité d'autres avaient été massacrés dans les prisons les 2 et 3 septembre (1) : en conséquence, les jacobins, satis-

(1) Voyez note (I) des détails intéressans sur les victimes du 10 août et du 2 septembre, ainsi que sur les personnes qui eurent le bonheur d'échapper à ces journées. Ces détails sont fournis par Weber. (*Note des nouv. édit.*)

faits de leur triomphe, et ne croyant plus nécessaire d'attiser la fureur populaire, sous leur éternel prétexte d'une contre-révolution, firent décréter par l'Assemblée nationale, « l'ouverture des bar-
» rières, et aussi, pour ne pas entraver le com-
» merce, la liberté de voyager sans passe-port
» dans toute l'étendue de la France, à condition,
» toutefois, de ne pas approcher de dix lieues des
» frontières ni de l'armée. ».

Le 11 de ce mois, les Marseillais, informés que le frère de lait de la reine avait été non-seulement épargné à l'hôtel de la Force, mais encore que sa section l'avait protégé, et avait même employé la violence pour l'arracher des mains du président (Chénier) et le remettre en liberté, s'occupèrent sur-le-champ de la recherche des personnes qui avaient parlé en faveur de cet aristocrate; ils en découvrirent quelques-uns, les maltraitèrent, et jurèrent publiquement au café du sieur Martin (place du Théâtre-Italien) « qu'ils feraient l'impossible pour
» rencontrer cet Autrichien, et qu'ils lui flanque-
» raient l'âme à l'envers » (expression de ces galériens pour dire *massacrer*). C'était l'expression favorite de ces forcenés dont le plus grand nombre avait été aux galères. Les termes ordinaires de tuer, assassiner, massacrer, ne remplissaient pas assez leur bouche; ils ne frappaient plus assez fortement leur oreille pour en faire usage. Ah! il n'est que trop vrai, et ils l'ont senti les premiers, que toutes les langues sont en défaut, lorsqu'on veut pein-

dre la méchanceté et la noirceur du caractère de ces hommes de sang; il est certain que les expressions manquent, lorsqu'on est forcé de rappeler ces féroces exploits qui ont porté l'épouvante sur toute la terre.

Ce fut dans la matinée du 11 septembre (1), que la section me fit remettre mes quarante doubles louis, et que je parvins aussi, à force d'amis, d'argent et de démarches, à faire lever les scellés mis chez moi par l'huissier du quartier. J'eus à peine main-levée de mes effets, que je me hâtai de prendre quelques bijoux, un peu de linge et les papiers qui m'intéressaient le plus : il y avait parmi ces papiers deux lettres que j'avais traduites de l'allemand en français par ordre de la reine; elles étaient à la vérité très-insignifiantes; elles pouvaient néanmoins me compromettre dans ce moment de crise; mais je réfléchis peu au danger auquel elles m'exposeraient.

Muni de ce peu d'effets, j'allai rejoindre M. Perrier qui, après m'avoir fait sentir la nécessité de quitter Paris, me fit partir sur-le-champ, avec deux de ses enfans, pour sa terre de Saint-Lubin, à vingt lieues de Paris, sur la route

---

(1) Nous avons cru devoir conserver le récit de la fuite de Weber, parce qu'il fait connaître l'état des campagnes à cette époque, l'inquisition exercée par les municipalités sur les voyageurs, et les persécutions dont les prêtres réfractaires étaient l'objet.

(*Note des nouv. édit.*)

du Havre ; son épouse y était depuis quelques jours.

Je ne m'y arrêtai que quelques heures, dans la crainte d'être poursuivi, et plus encore pour ne pas compromettre cette respectable dame et sa famille. Après le dîner, je pris congé d'elle malgré ses instances, et me mis en route pour Honfleur. Il était près de six heures lorsque je montai en voiture. J'étais adressé, dans cette dernière ville, à M. de La Coudrais, à qui madame Perrier me recommandait dans une lettre dont j'étais porteur, comme l'ami intime de sa famille.

J'arrivai vers les huit heures du soir à Damville, village éloigné de Saint-Lubin de quatre fortes lieues, et je repartis sur-le-champ.

A peine avais-je fait quelques pas, que je me trouvai devant l'Hôtel-de-Ville où la milice bourgeoise avait un corps-de-garde. Je me vis tout-à-coup arrêté par des paysans armés. Je leur demande poliment ce qu'ils veulent : ils me répondent qu'ils veulent vérifier mes passe-ports et savoir qui je suis ? Aussitôt je me mets en devoir de leur expliquer les décrets de l'Assemblée nationale qui supprimaient les passe-ports, et permettaient de voyager librement dans l'intérieur du royaume. Mais toutes mes représentations furent inutiles ; ils me répondirent que ces décrets n'étaient pas encore arrivés à leur municipalité ; qu'ils n'en avaient aucune connaissance, et sur-le-champ ils me signifièrent de descendre de voiture, pour leur faciliter la

visite de mes effets et s'assurer si j'étais réellement un négociant allemand tel que je voulais le paraître.

Après une recherche très-scrupuleuse, faite dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, quelques patriotes, étonnés de l'espèce de mes bijoux et de la finesse de mon linge, s'écrièrent : « Oh ! pour celui-ci, » c'est un aristocrate ; il faut le reconduire à l'Hô- » tel-de-Ville de Paris, où l'on reconnaîtra *l'oi-* » *seau.* » D'autres s'y opposèrent, et crièrent à leur tour : « Non, non. » Ce mot, prononcé avec tant de force, et d'un ton si décisif, me donna l'espoir que j'allais être relâché : mais quelle fut ma surprise, ou, pour mieux dire, ma frayeur, lorsqu'un instant après j'entendis donner à ce *non* un sens si contraire à celui que j'avais cru en ma faveur ! « Il faut en faire justice sur-le-champ, ajou- » tèrent-ils, *il faut le tuer, c'est un prêtre, c'est* » *un non-jureur.* »

Ce qui donnait une apparence de vérité à cette méprise, c'était une gravure du *cœur de Jésus* qu'ils venaient de trouver dans un livre de piété que je portais sur moi. Cette image avait été envoyée, quelque temps auparavant, par les jacobins à toutes les municipalités du royaume, comme le signal de ralliement d'un parti contre-révolutionnaire à la tête duquel étaient, disaient-ils, les prêtres réfractaires.

Cette découverte était d'autant plus fâcheuse pour moi, que la haine des jacobins contre les

prêtres qui avaient refusé le serment était alors à son comble.

Un jeune homme qui me parut animé d'un très-ardent patriotisme, s'empara de mon porte-feuille anglais, et essaya de l'ouvrir, imaginant sans doute qu'il y trouverait des renseignemens sur mon état et ma qualité.

Me rappelant qu'il contenait la traduction des deux lettres allemandes dont je viens de parler, il me vint sur-le-champ à l'esprit un moyen de les soustraire ; je profitai de la difficulté qu'il avait à l'ouvrir pour lui dire : « Permettez, mon camarade, » que je vous ouvre moi-même ce porte-feuille, » afin de vous convaincre que je ne suis rien moins » qu'un prêtre, comme vous vous l'imaginez. »

Effectivement je tirai, du côté le plus rempli, un petit cahier contenant des notes et quelques extraits des ouvrages les plus célèbres de Sterne, d'Addisson et de Richardson.

Comme je m'aperçus que ce jeune homme voulait faire le bel esprit, et qu'il paraissait avoir la confiance de la multitude, je lui indiquai les passages les plus touchans ; et voyant qu'il déchiffrait mon écriture avec peine, je commençai à lire moi-même, tandis que ces paysans bataillaient entre eux pour savoir si je serais reconduit à Paris comme aristocrate, ou égorgé sur-le-champ comme prêtre.

Le calme apparent avec lequel je lui parlai de ces extraits, l'enthousiasme que j'affectai en lui lisant quelques morceaux, tout cela joint à l'air de

confiance avec lequel je lui remis mon porte-feuille, lui fit dire « qu'il répondait de moi ; que j'étais » plutôt un comédien qu'un prêtre ; mais qu'en » tout cas on n'avait qu'à me bien garder jusqu'au » retour d'un exprès qu'on enverrait à Paris pour » savoir à quoi s'en tenir. »

Cependant les débats continuaient, tantôt pour m'égorger comme prêtre, tantôt pour me reconduire comme noble à l'Hôtel-de-ville de Paris. Ne redoutant pas moins l'un que l'autre, je demandai la parole pour tâcher de me tirer encore de ce mauvais pas ; elle me fut accordée, et voici ma harangue :

« J'avoue, mes camarades (1), que les appa- » rences sont contre moi ; mais comme il n'y a » pas de règles sans exception, je prétends vous » démontrer sans réplique, que non-seulement » vous vous méprenez étrangement sur mon » compte, mais que vous violez même, dans ma » personne, le droit sacré des nations que je ré- » clame autant de votre raison que de votre jus- » tice; je vous présente, premièrement, le certi- » ficat de ma capitation pour toute l'année, et » dont je ne devais que la moitié ; secondement, » un autre certificat, qui prouve que j'ai prêté le 2 » septembre le serment civique de liberté et d'é-

(1) C'était le titre qu'il fallait donner à la populace armée pour l'empêcher de crier à l'aristocratie, et s'en faire écouter avec intérêt. W.

» galité à la section de 1792 ; troisièmement, pour
» vous convaincre, mes braves citoyens, que je
» mérite de trouver en vous des sentimens hospi-
» taliers et fraternels, je vous présente aussi le
» certificat de ma section qui constate que j'ai servi
» dans la garde nationale, et que ne pouvant plus
» continuer mon service, j'ai fait hommage à la
» nation de mon costume militaire et de toutes mes
» armes, pour les volontaires qui doivent marcher
» aux frontières pour la défense de la patrie :
» voyez, lisez, et je me flatte qu'alors vous ne
» balancerez pas un instant à me laisser continuer
» ma route ; d'ailleurs je suis en état, mes cama-
» rades, de vous donner encore une nouvelle
» preuve de la vérité de ce que je viens d'avancer :
» vous serez pleinement convaincus, je l'espère,
» des différentes erreurs dans lesquelles vous êtes
» tombés à mon égard, lorsque vous aurez lu ce
» que je vais écrire. »

Dès que j'eus fini ma lettre à madame Perrier que je venais de quitter, je la présentai au maire qui, pendant tout le temps que j'étais occupé à la faire, avait eu la précaution de se tenir debout, devant les plus échauffés, pour les empêcher de me porter quelques coups; ce dont je lui saurai gré toute ma vie. Il fit faire silence et lut à haute voix.

De la municipalité de Damville, le 11 septembre.

A madame Perrier.

«Je viens d'être arrêté, madame, à la municipalité

» de Damville, faute de passe-port. Il s'agit, dans ce » moment, de confirmer ce que j'ai dit à M. le » maire, et de savoir si j'étais chez vous aujour- » d'hui ; si je suis parti de votre maison après le » dîner ; si vous avez fait écrire par M. Mollien (1) » la lettre de recommandation dont je suis por- » teur pour M. de La Coudrais, à Honfleur, et si » je suis réellement connu de votre famille ?

» Je vous supplie, Madame, d'avoir la bonté » d'ajouter aux obligations que je vous ai déjà, » celle de m'envoyer une seconde lettre écrite par » M. Mollien, et dans les mêmes formes ; je serai » sûr alors d'obtenir de la complaisance de M. le » maire et de MM. les officiers municipaux, non- » seulement la permission de continuer mon » voyage, mais encore un passe-port, pour n'a- » voir plus à craindre d'être arrêté dans un autre » endroit, où les décrets de l'assemblée nationale, » rendus à ce sujet, pourraient n'être pas par- » venus. »

Les municipaux, après la lecture de ma lettre, parurent extrêmement contens, et, tout fiers de se voir traiter avec autant d'égards et de politesse, ils me dirent tous à la fois dans leur patois : « Eh bien ! » oui, Monsieur, nous y consentons ; nous voulons » faire ce que vous nous demandez ; c'est juste : » voilà ce jeune homme qui va partir pour Saint-

(1) Premier commis de la ferme générale, beau-frère de madame Perrier. W.

» Lubin, à trois heures du matin, et aussitôt ce » certificat arrivé à notre satisfaction, vous pour- » suivrez votre chemin, comme notre maire l'a » dit. » Ces dernières paroles jointes à ma lettre rétablirent entièrement le calme à ma grande satisfaction.

Dès que je me vis seul, aussi content que surpris d'avoir pu sortir si heureusement de ce cruel embarras, et ne sachant à quelles recherches sévères je pourrais être encore exposé le lendemain, je tirai de mon portefeuille les lettres et traductions, qui m'auraient infailliblement perdu si l'on était parvenu à s'en saisir; je les jetai au feu, non sans regrets.

Le lendemain, 12 septembre, le courrier rapporta à dix heures du matin une seconde lettre écrite au nom de madame Perrier; elle fut à peine lue de tous les assesseurs, qu'ils voulurent sur-le-champ me mettre en liberté; mais le jeune homme dont j'ai parlé, qui avait travaillé dans la ferme générale sous les ordres de M. Mollien, voulut auparavant aller chercher des liasses de papier pour confronter les écritures, afin de s'assurer que la main qu'il connaissait avait écrit la lettre qui venait d'être apportée en ma faveur. Ils s'occupèrent pendant une heure à comparer les mots et les traits de plume; enfin tous les assistans et le jeune homme s'avouèrent convaincus de la vérité de tout ce que j'avais avancé, et donnèrent leur consentement à mon départ.

Le maire et les officiers municipaux ajoutèrent, à beaucoup d'excuses, des félicitations sur mon voyage, et me délivrèrent une espèce de passe-port qui ne laissa pas de me calmer et de m'être utile dans la suite.

Muni de ce signalement civique, je partis pour Honfleur ; je n'étais pas encore à quatre lieues de Damville, que je fus de nouveau arrêté dans un petit village; l'on me fit descendre de voiture et entrer au corps-de-garde pour exhiber mon passe-port ; tout le monde l'ayant trouvé en règle, je m'empressai de continuer ma route ; mais le postillon m'ayant prévenu que deux paysans armés, qu'il me montra, venaient de m'enlever mes pistolets, sous prétexte que personne n'avait le droit de faire sortir des armes du pays, je me hâtai de les réclamer. Les gens du corps-de-garde se joignirent à moi à cet effet. Je représentai à ces deux paysans qu'Honfleur n'était pas hors de France ; que tout voyageur avait le droit de porter, dans sa voiture, une arme quelconque pour sa défense. J'employai inutilement un quart d'heure à les pérorer, ils s'obstinèrent à garder mes pistolets ; je leur fis voir, ainsi qu'aux municipaux, qui pendant ce temps-là s'étaient rendus sur la place, le certificat de ma section qui prouvait « que j'avais fait hommage de » mes armes à la nation, et que n'ayant ni sabre » ni épée, il me fallait des pistolets comme seul » moyen de défense. » Ces paysans persistèrent dans leur résolution avec la dernière opiniâtreté ;

à la fin cependant ils furent forcés de les remettre au maire qui les replaça lui-même dans ma voiture. Quel fut mon étonnement lorsque je vis ces deux furieux, parvenus par un chemin plus court, saisir la bride des chevaux, arrêter ma voiture, et vouloir se jeter de nouveau sur mes pistolets, en criant : « Tout ce verbiage du maire a été bel et » bon, mais nous allons reprendre les pistolets; » oui, oui, il peut partir, mais nous voulons les » garder et nous les aurons. »

Pendant que je défendais mes armes, arriva derechef le maire, et grâce aux bons services des officiers municipaux qui entourèrent ces mutins, j'ordonnai au postillon d'avancer; et j'arrivai enfin sans autre obstacle à Honfleur.

J'allai, sans perdre de temps, chez M. de La Coudrais, pour lequel j'avais, comme on sait, une lettre de madame Perrier qui le priait de me rendre tous les services qui seraient en son pouvoir. Je reçus de M. de La Coudrais l'accueil le plus honnête et le plus affectueux.

Je rencontrai chez lui le chef de division à qui la reine avait parlé quelques momens avant l'insurrection du 20 juin; je le reconnus, et il se souvint de m'avoir vu ce jour-là auprès de LL. MM.; il me témoigna infiniment d'intérêt; m'offrit entre autres choses de m'accompagner jusqu'au Hâvre-de-Grâce, et il employa tous ses amis dans les deux ports pour faire réussir mon évasion. M. de La Coudrais avait eu la bonté de me remettre deux

lettres qui ne contribuèrent pas peu au bon accueil que me fit la municipalité du Hâvre-de-Grâce; mais le chef de division, qui m'avait accompagné par amitié de Honfleur jusque dans cette ville où il était très-connu, m'ayant présenté à la municipalité comme un de ses amis, et assuré que j'étais effectivement un négociant allemand, j'obtins dès-lors, sans difficulté, le visa suivant, avec la permission de m'embarquer.

« Vu au bureau municipal de cette ville, avec » permission de s'embarquer pour l'Angleterre.

» Au Hâvre, 18 septembre 1792.

» RHONER, *officier municipal.* »

Je ne songeai plus qu'à faire les préparatifs de mon départ : je courus sans délai m'informer du premier bâtiment qui devait partir pour l'Angleterre, et y retenir ma place; j'eus le bonheur d'en trouver un qui devait mettre à la voile le lendemain dans la matinée.

Le vaisseau sur lequel je m'embarquai mit à la voile le 18 septembre : notre traversée du Hâvre à Portsmouth fut un peu orageuse. Je trouvai sur le bâtiment plusieurs ecclésiastiques français qui, comme moi, allaient chercher un asile en Angleterre. Enfin, j'arrivai le 20 dudit mois à Londres.

On se persuadera peut-être que j'éprouvai une grande satisfaction en m'éloignant d'un pays si

agité, où j'avais été témoin de tant de forfaits, et où je venais de courir moi-même des dangers si imminens; je devais bientôt presser contre mon cœur une mère tendrement aimée, et dont j'étais séparé depuis si long-temps. Il semble, au premier aspect, que cette perspective devait me mettre au comble de la joie. La vérité est que je fus pénétré d'une profonde douleur au moment de m'embarquer. L'idée de quitter un royaume où je laissais mes bienfaiteurs en proie à l'ingratitude d'une nation égarée, et plus encore à la scélératesse des jacobins, remplit mon âme d'amertume; les pressentimens, qui me poursuivaient sans relâche depuis tant de mois et même tant d'années, m'affectèrent tellement, lorsqu'il fallut m'éloigner des côtes de France, que je sentis tout-à-coup mes facultés comme paralysées : heureusement un torrent de larmes vint soulager mon cœur oppressé. Je n'ignorais pas qu'un individu tel que moi ne pouvait être d'aucun secours à la famille royale dans son affreuse captivité. Hélas! des milliers de serviteurs fidèles n'avaient pu la sauver dans des circonstances moins difficiles et moins orageuses; mais la reconnaissance que je devais aux bontés du roi et de la reine, m'aurait fait répandre avec plaisir jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour les délivrer. Si j'avais été à Paris lorsque l'on commit l'atrocité de transférer la reine à la Conciergerie, je me serais laissé emporter à l'attachement et au respect que j'avais voués à sa personne auguste, et j'aurais

perdu la vie, après avoir cherché à purger la terre des monstres qui l'ont si indignement traitée. Le ciel en a disposé autrement; il a voulu sauver un témoin de ses vertus, de sa magnanimité, de son courage et de sa noble résignation au milieu des plus épouvantables malheurs, pour faire connaître autant que mes faibles moyens me le permettent, combien cette princesse, si indignement calomniée, fut grande, combien elle fut courageuse, bienfaisante, charitable, compatissante, et digne de la plus heureuse destinée (1).

---

(1) Nous terminons ici les Mémoires de Weber qui, n'étant plus, dans les événemens dont il continue le récit, ni acteur, ni même témoin oculaire, n'écrit que sur des documens ou douteux ou connus. Quant à l'affreuse destinée de la reine, dont il raconte les malheurs, nous possédons des renseignemens plus précieux que nous publierons avec les Mémoires sur le Temple.

Une pièce dont nous ne saurions ajourner la publication, parce qu'elle est rare en France, et parce qu'elle se lie aux détails donnés par Weber sur le 10 août, c'est le récit de la conduite tenue dans cette journée par le régiment des gardes suisses : nous donnons sous la lettre (J) cette pièce importante qui nous est parvenue trop tard pour être rangée, dans les éclaircissemens, à la place qu'elle devait occuper. (*Note des nouv. édit.*)

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES
ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* 10.

Les chevaux au manége.

Le choix du Manége pour le lieu des séances de l'Assemblée constituante fit faire beaucoup de plaisanteries et publier plusieurs pamphlets dont le plus remarquable porte le titre suivant : « Les » chevaux au manége, ouvrage trouvé dans le portefeuille de » monseigneur le prince de Lambesc, grand écuyer de France, » avec cette épigraphe :

« Leur orgueil foule aux pieds l'orgueil du diadème,
» Ils ont brisé le joug pour l'imposer eux-mêmes :
» De notre liberté ces illustres vengeurs,
» Armés pour la défendre, en sont les oppresseurs ;
» Sous les noms séduisans de patrons et de frères,
» Ils affectent des rois les démarches altières. »

In-8° ; aux Tuileries, 1789.

Il y a trois parties qui parurent successivement et dans un court espace de temps. Voici les noms des députés dont il est question dans cet opuscule.

Le *Pétulant*, le comte de Mirabeau ; — l'*Ombrageux*, le comte de Clermont-Tonnerre ; — la *Rusée*, l'abbé de Montesquiou ; — la *Cabreuse*, l'abbé Maury ; la *Nonchalante*, l'archevêque d'Aix (Boisgelin) ; — le *Terrible*, le duc du Châtelet ; — l'*Inconstant*, le comte d'Entraigues ; — le *Foudroyant*, Thouret ; — l'*Heureux*, Bailly ; — l'*Indocile*, Target ; — le *Bon*, Rabaut de Saint-Étienne ; — l'*Intraitable*, Duval d'Éprémesnil ; — le *Rétif*, l'évêque de Langres (La Luzerne) ; — le *Mignon*, le duc de Coigny ; — l'*Intrépide*, l'abbé Grégoire ; — le *Joyeux*, le chevalier de Boufflers ; — le *Rhinocéros*, Moreau de Saint-Merry ; — le *Somnambule*, Cazalès ; — l'*Impayable*, Lameth ; — le *Sûr*, Malouet ; le *Chancelant*, le duc d'Aiguillon ; — le *Beau*, le prince de Poix ; — le *Superbe*, le marquis de Montesquiou.

Les désignations se trouvent à la fin de la troisième et dernière partie. Ce pamphlet dut son succès à celui qu'obtient toujours la méchanceté, qu'elle soit calomnie ou médisance. Aujourd'hui il a perdu tout le piquant qu'il pouvait avoir alors. Tantôt il n'y a point de rapport entre la dénomination et le personnage auquel elle est donnée; souvent, quand ce rapport existe, les détails l'altèrent ensuite ou le détruisent.

Ainsi, c'est sans doute par ironie qu'on prétend que la *Rusée* est *fringante*.

La triste fin de Bailly, que ne pouvait prévoir le pamphlétaire, a démenti cruellement le surnom d'*Heureux*.

L'auteur maltraite également tous les partis: Mirabeau, Maury, Grégoire et d'Éprémesnil, Cazalès et M. de Lameth, d'Entraigues et Thouret, sont tour à tour l'objet de ses injures ou de sa critique. Pour justifier la nôtre, nous allons citer l'article d'un député à qui l'on a rendu plus de justice que ne le fait l'auteur.

Le *Somnambule* (Cazalès) « Cet animal s'est fait une réputa-
» tion effrayante. Il se cabra contre de fameux scélérats, qu'à la
» honte des mœurs et de l'humanité on laissa jouir paisiblement
» du fruit de leurs forfaits inouïs: il suffit de nommer Beaumar-
» chais et Lenoir. Ces malheureux occupèrent les premiers momens
» de gloire du *Somnambule*. Il était alors étroitement lié avec son
» camarade l'*Intraitable*. Tous deux, entièrement consacrés au
» culte d'une nouvelle religion, d'un nouveau Dieu, se firent
» des partisans dans les plus hautes classes de la société. On re-
» marque dans le *Somnambule* un mélange adultère de philoso-
» phie et de pusillanimité, d'éloquence et de bavardage, de rigi-
» dité de principes, d'orgueil et de popularité. On le vit se vanter
» hautement de sa vanité, comme d'autres profanent la modestie.
» Il s'enthousiasme surtout bien facilement. »

Note (B), *page* 21.

La dénomination donnée à ce registre de dépense lui vient de sa couleur. Il est relié en maroquin rouge, et composé de cent vingt-deux feuillets d'un papier de Hollande fort beau, dont la devise est *pro patriâ et libertate*. Les dix premiers feuillets renfer-

ment des dépenses de la fin du règne de Louis XV; les trente-deux suivans, celles de Louis XVI, et le surplus est en blanc. Chaque article est écrit de la main du contrôleur-général et ordinairement paraphé de celle du roi. Ce paraphe est une *L* avec une barre au dessous. La première communication en fut donnée au comité des pensions le 15 mars 1790 par M. Necker, et chez ce ministre, en présence de M. de Montmorin. Louis XVI ayant désiré qu'on ne prît pas connaissance des dépenses de son aïeul, la portion du règne de Louis XV fut scellée d'une bande de papier. Le livre fut ensuite envoyé au lieu des séances du comité, pour y être examiné librement, et pour que les membres de ce comité pussent prendre toutes les notes qui leur étaient nécessaires. Après un examen attentif et sévère, le dépouillement en fut fait et publié. C'est un volume qui n'a que trente-neuf pages et auquel sont ordinairement réunis, 1° une addition relative à une réclamation du maréchal de Ségur : 2° un *coup-d'œil sévère mais juste sur le livre rouge*, de quatre-vingt-trois pages : 3° des observations de M. Necker, trente-deux pages; 4°. et une réponse à ces observations aussi de trente-deux pages.

L'auteur du *coup-d'œil sévère mais juste*, est moins juste que sévère, et cependant il est forcé de convenir que le *livre rouge n'a pas répondu à l'idée qu'il s'en faisait.* En effet, le total des sommes portées sur ce registre, depuis le 19 mai 1774 jusqu'au 16 août 1789, monte à deux cent vingt-sept millions neuf cent quatre-ving-cinq mille f.; ce qui fait environ 15 millions d'extraordinaire par an; sous un gouvernement *non représentatif*, c'était en être quitte à bon marché. Le livre rouge est donc infiniment au-dessous de sa *réputation*. Dans le chapitre x et dernier sont portées les dépenses personnelles au roi et à la reine; elles se montent à onze millions quatre cent vingt-trois mille francs pendant l'espace indiqué (de quinze années) : encore une grande partie de cette somme a-t-elle été employée en acquisition de fonds. Le livre rouge, comme on voit, trompa les vues de ceux qui en demandèrent la publicité; mais le comité des pensions, à propos des observations de M. Necker, profita de l'occasion pour annoncer, quant aux dépenses non portées sur ce registre, qu'en moins de seize ans elles s'élèvent à deux milliards cent soixante-quinze millions au-delà des revenus ordinaires, et les membres de ce comité s'engagèrent à le prouver.

Weber est exact dans ce qu'il dit des gratifications accordées à la famille de M. de Lameth. Elles se montent à la somme de soixante mille francs que cette famille fit verser ensuite au Trésor. Mais l'article qui concerne la famille des Polignacs a besoin de quelque éclaircissement. Dans le second chapitre du livre rouge, le prix de la *Comté de Fenestrange* est fixé à 1,200,000 francs, et cette somme est accordée à M. le duc de Polignac par une ordonnance au porteur.

L'auteur du *coup-d'œil sévère* fait un parallèle assez curieux entre tous les ministres des finances, dont les opérations ont un tel rapport entre elles, que *le plus économe de ces ministres a de grands points de rapprochement avec le plus dissipateur.* L'année 1779, où M. Necker était ministre, est même chargée de cinq millions de plus que l'année 1784, pendant laquelle les finances furent confiées à M. de Calonne.

Voici les articles du livre rouge qui ont plus particulièrement excité la rigueur du critique.

« La princesse Christine de Saxe qui reçoit cinquante mille écus » pour arranger ses affaires.

» La comtesse d'Albany, femme du dernier des Stuarts, une » pension de soixante mille livres.

» Le rhingrave de Salm un don de quatre cent mille livres.

» M. de Sartine, après avoir été douze ans lieutenant de police, » quatre ans au ministère de la marine, et s'être retiré avec une » pension de quatre-ving-neuf mille livres, reçoit une somme de » deux cent mille livres *à titre de secours pour l'aider à se li-* » *bérer de ses dettes.*

» Le prince des Deux-Ponts reçoit neuf cent quarante-cinq » mille livres pour l'acquittement des siennes, etc. »

Un article, peu considérable en lui-même, mais remarquable par ses motifs, ne pouvait échapper à la critique; c'est celui-ci : *A M. Furth, pour retirer l'édition d'un libelle et pour une boîte d'or dont on lui a fait présent*, 22,580 livres.

Nous avons rapporté, d'après M. Senac de Meilhan, l'anecdote de la suppression d'une des deux places de trésorier-général des guerres, M. de Boulogne. Mais on voit inscrites sur le livre rouge pour indemnités de cette perte, madame de Laval, fille de M. de Boulogne, et madame de Magnanville, sa nièce, chacune pour une pension de quatre-vingt mille francs.

Les observations de M. Necker ont pour objet des plaintes sur la publicité donnée au *livre rouge*, malgré la promesse du contraire, et des explications sur plusieurs dépenses et sur la différence qu'il y avait entre les ordonnances au comptant et les ordonnances comptables. Les premières n'étaient jamais examinées ni vérifiées, et la chambre des comptes n'avait aucune action sur celles-là, tandis que les autres étaient de son ressort. Ces ordonnances au comptant furent adoptées pour les *dépenses qui, par leur nature, devaient rester secrètes.* Ce qu'il a de bizarre, c'est qu'on les déposait au Louvre pour y être compulsées au besoin, tandis que les ordonnances apurées par la chambre des comptes étaient brûlées ensuite; de manière qu'on risquait d'avoir un résultat contraire à celui qu'on se proposait (ce qui est en effet arrivé); c'est-à-dire que l'on conservait les moyens de publier ce qu'on ne voulait pas faire connaître, et qu'on renonçait à la possibilité de rendre public ce qui pouvait se divulguer sans inconvénient!

Il nous reste à dire un mot du maréchal de Ségur. Les membres du comité, dans leur préambule, s'expriment ainsi : « Un ministre, » comblé des grâces du roi et jouissant déjà de 98,622 livres de » traitemens et de pensions, après avoir obtenu, le 17 mars 1785, » des pensions pour dix personnes de sa famille, après avoir ajouté, » de son autorité, une onzième pension en faveur d'un parent ou- » blié, demandait ensuite un duché héréditaire, 60,000 francs de » pension, et 15 mille reversibles à chacun de ses deux enfans, et » une somme pour l'aider à arranger ses affaires. » On ne nommait point ce ministre, et il faut avouer qu'au premier aperçu, les onze pensions, pour des membres de sa famille, font croire que celui qui les demande et les obtient, doit être insatiable. Mais il y avait de la méchanceté à taire la quotité de ses pensions; or, la plus considérable est de douze cents livres, les autres sont de cinq cents, et le tout s'élève à six mille francs! Indigné de cette perfide réticence, le ministre qu'on ne nommait point, se nomma, réclama dans les journaux, et fit voir qu'il n'était pas de ceux qui avaient obtenu le plus de faveurs, et qu'il avait des droits réels à celles que le roi lui avait accordées. En effet, il avait servi pendant cinquante ans, reçu des blessures graves et perdu un bras sur le champ de bataille, et depuis sept ans il était ministre. Si l'on compare ces titres à ceux de M. de Sartine à qui l'on donna quatre-vingt-neuf mille francs de

pension, et deux cent mille francs pour payer ses dettes, aux droits de beaucoup d'autres, pour de plus grandes faveurs moins méritées encore, l'avantage du parallèle restera au vieux maréchal. L'aîné de ses enfans avait conclu un traité très-favorable à la France après une négociation longue et difficile, et n'avait point été récompensé; il entrait dans les demandes du ministre. Remarquons enfin, en terminant, que le duché n'ayant point été accordé, ni la pension, c'était une méchanceté gratuite d'en rappeler la demande, puisqu'elle ne faisait point partie du livre rouge.

Notes (C, *p.* 37, D, *p.* 41.)

Sur Mirabeau, ses projets, ses plans et les pièces qui le concernaient, et qui furent trouvées dans l'armoire de fer.

La supériorité des talens de Mirabeau, l'influence entraînante qu'elle lui donnait sur les esprits, nous forcent à parler encore de cet homme célèbre, pour compléter les renseignemens qui peuvent le mieux faire connaître. La publication des pièces trouvées dans l'armoire de fer prouva jusqu'à l'évidence qu'il avait abandonné le parti démocratique pour embrasser celui de la monarchie, et changea en certitude le soupçon qu'on en avait eu. Répétons pour son excuse, avec le duc de Lévis, que, *s'il manquait à la délicatesse en recevant l'argent de la cour, du moins il ne trahissait pas sa conscience, puisqu'il* était attaché par principes à la royauté. « Au commencement des états-généraux, dit le même » auteur, il fut l'idole du peuple en même temps que l'objet de » la terreur et du ressentiment de son ordre. Mais bientôt on » reconnut qu'ennemi du despotisme ministériel, dont il avait » personnellement à se plaindre, il n'en était pas moins attaché, » dans le fond, à la monarchie. Sa popularité en diminua; les » démagogues se crurent trahis, et les royalistes sensés espé- » rèrent que ses talens, qui avaient contribué à ébranler le trône, » pourraient le raffermir. Mais dans cette fluctuation de l'opinion » sur ses principes et ses vues, son génie supérieur et l'ascendant » de son éloquence commandèrent toujours l'admiration des » partis opposés, et sa mort prématurée excita des regrets uni-

» versels. Personne n'était certes plus en état que lui de déjouer » les horribles complots conçus pour dévaster la France à cette » désastreuse époque, et sous ce rapport, sa mort que beaucoup » de gens, quoiqu'à tort, croient avoir été avancée par le crime, » fut une calamité publique. Il aimait la liberté par sentiment, la » monarchie par raison, et la noblesse par vanité. Il avait la » conscience de sa supériorité, et quelquefois il s'exprimait avec » une naïveté qui choquait la médiocrité et l'envie. Il dissimulait » son attachement à la monarchie avec adresse, parce que le » parti populaire ne le lui eût point pardonné; et je l'entendis ré- » pondre à des députés républicains alors, mais qui depuis ont » bien changé, et qui le consultaient sur les moyens de détruire » la noblesse: Cela ne sera pas difficile; mais songez, Messieurs, » qu'il faudra toujours un patriciat en France (1). »

Lorsqu'on publia les pièces contenues dans l'armoire de fer, Mirabeau n'existait plus depuis près de deux ans. Cette publicité fut cause de l'outrage que l'on fit à ses cendres en les enlevant du Panthéon pour y placer celles de Marat.

L'examen des pièces qui le concernaient, du plan qu'il se proposait d'adopter et du nouveau rôle qu'il eût joué, si la mort ne l'en eût empêché, ne saurait être dénué d'intérêt.

La collection des pièces trouvées, soit dans le secrétaire du roi, soit chez M. de La Porte, soit enfin dans l'armoire de fer, au 10 août et depuis cette journée, forme trois volumes, dont les deux derniers sont entièrement consacrés à l'inventaire des papiers que contenait cette armoire. C'est dans le second et le troisième que se trouvent les pièces relatives au comte de Mirabeau (2).

Il est question de lui pour la première fois, dans la pièce n° 2. C'est un écrit de M. Talon, lieutenant civil de Paris, magistrat établi alors pour juger les affaires civiles en première instance. Il

---

(1) *Souvenirs et Portraits, par M. le duc de Lévis; p.* 213 *et* 214, *passim.*

(2) La collection entière se compose, comme nous l'avons dit, de trois volumes. Dans le premier sont, 1° les pièces trouvées aux Tuileries, le 10 août, et recueillies par le comité de surveillance; 2° celles remises à la commission des vingt-quatre par le comité de surveillance de la

rend compte au roi des opérations qu'il a faites pour l'exécution du plan dont le but était d'arrêter la marche de la révolution. M. Talon, que les fonctions de sa place mettaient habituellement en rapport avec une classe de citoyens nombreuse et influente, avait habilement ménagé le crédit que lui donnaient ces fonctions, et conservait *cette espèce de patronage* qui pouvait devenir utile. « C'est ce patronage, dit-il, qui parut à Mirabeau une des bases » sur lesquelles il pouvait appuyer l'exécution du plan qu'il avait » formé. M. de Montmorin le chargea de me déterminer à impri- » mer dans la capitale le mouvement par lequel il fallait com- » mencer. Le travail des provinces que Mirabeau s'était réservé, » et qui devait marcher de front avec le mien, n'a pas même été » entamé. Au moment de sa mort, les jacobins étaient discrédités » et marchaient à leur décadence : le parti des Lameth était en » déroute. Mirabeau, fort du surcroît de partisans que je lui » avais assurés dans l'Assemblée, en était au point d'aller traiter » hautement de factieux les Lameth et leurs amis. Sa perte fit » croire que le grand plan ne pouvait plus être suivi. On pensa » qu'il convenait de se borner à exercer une influence modifiée » dans la capitale. Les pensionnaires de l'Assemblée furent con- » servés. Je continuai de les diriger par cet appât toujours re- » naissant (les pensions), méthode que j'estime la meilleure de » toutes : ce qui nous conduisit jusqu'à l'époque du départ de » Leurs Majestés. Ce moment fut dur à passer à cause de la ces- » sation de tout secours ; ce qui nous mit à découvert, vis-à-vis » beaucoup de nos sujets, de la manière la plus dangereuse. »

La pièce n° 11, datée du 13 mars 1792 et non signée, est un rapport sur la conférence autorisée par le roi avec M. de M..... Il n'est désigné que par la lettre initiale de son nom, mais plusieurs particularités le font reconnaître. Le rapporteur parle de

---

Ville. Les pièces de l'armoire de fer sont imprimées sous ce titre : *Troisième Recueil : Pièces imprimées d'après le décret de la Convention nationale du 5 décembre 1792 ; déposées à la commission extraordinaire des douze, établie pour le dépouillement des papiers trouvés dans l'armoire de fer au château des Tuileries, et cotées par le ministre de l'intérieur et les secrétaires, lors de la remise qu'il en fit sur le bureau de la Convention.* 2 vol. in-8°.

son talent, de son caractère, et les réponses de son interlocuteur semblent appartenir à Mirabeau. « La position du roi, dit-il, est » d'autant plus critique que Sa Majesté est trahie par les trois » cinquièmes des personnes qui l'approchent. Elle exige de la » dissimulation, non celle à laquelle on accoutume les princes, » mais la dissimulation en grand, qui, ôtant toute prise aux » malveillans, acquit au roi et à la reine une grande popularité. » J'ai saisi cette phrase pour dire que le premier service et le plus » grand serait un plan de conduite, et cela m'a été promis. La » conférence a fini par des protestations de dévouement. Je suis » porté, a-t-on dit, à servir le roi par attachement à sa personne, » par attachement à la royauté, mais également pour mon propre » intérêt. Si je ne sers pas utilement la monarchie, je serai, à » la fin de tout ceci, dans le nombre des huit ou dix intrigans qui, » ayant bouleversé le royaume, en deviendront l'exécration et » auront une fin honteuse, quand ils auraient, pendant un mo- » ment, fait ou paru faire une grande fortune. J'ai à réparer des » erreurs de jeunesse, une réputation peut-être injuste. Je ne » puis y parvenir, je ne puis me faire un nom que par de grands » services. Il fallait peut-être une révolution. Elle est faite. Il » faut détruire le mal, il faut rétablir l'ordre. La gloire sera » grande. » Aucune note n'indique de qui est cette pièce, et ce n'est que par des conjectures, qui paraissent probables, que nous présumons que c'est de Mirabeau qu'il est question. Mais, vers la fin du second volume et sous les n°s 310 et 311, sont deux lettres de M. de La Porte, intendant de la liste civile, qui tient un langage précis sur Mirabeau. Dans la première, datée du 2 mars 1791, il s'exprime ainsi : « Ses demandes sont claires. M. de » Mirabeau veut avoir un revenu assuré pour l'avenir, soit en » rentes viagères constituées sur le Trésor public, soit en im- » meubles. Il ne fixe pas la quotité du revenu. S'il était question » de traiter cet objet dans ce moment, je proposerais à Votre » Majesté de donner la préférence à des rentes viagères. Votre » Majesté approuvera-t-elle que je le voie? Que me prescrira- » t-elle de lui dire? Faudra-t-il le sonder sur ses projets? Quelle » assurance de sa conduite devrai-je lui demander? Que puis-je » lui promettre pour le moment, quelle espérance pour l'a- » venir? Si, dans cette conduite, il est nécessaire de mettre de

» l'adresse, je crois, Sire, qu'il faut encore plus de franchise et » de bonne foi. M. de Mirabeau a déjà été trompé. Je suis sûr » qu'il disait, il y a un an, que M. Necker lui avait manqué de » parole deux fois. Au surplus, je suis convaincu que c'est le » seul homme qui, dans les circonstances actuelles, qui sont » très-critiques, puisse réellement servir Votre Majesté. C'est » un homme violent : il est aujourd'hui en fureur contre le » triumvirat qu'il appelle le *triumgueusat*. Je pense qu'il faut » saisir le moment pour le porter à des démarches qui ne lui per- » mettent plus de s'y rallier. » Il ne faut pas oublier de dire que M. de La Porte n'écrivait ainsi au roi que d'après une visite que lui avait faite M. de Luchet envoyé par Mirabeau. Louis XVI partageait la confiance et l'espoir de M. de La Porte. Ce prince, pour plus de certitude, aurait pu, sans le dire à M. de La Porte, faire sonder l'homme d'État dont le génie et les talens pouvaient être utiles à la monarchie.

Le lendemain, 3 mars, l'intendant écrivit au roi un billet (n° 311) qui prouve que la négociation marchait rapidement. « La » rupture est déclarée, dit-il, entre M. de Mirabeau et les chefs » des jacobins. Ceux-ci paraissent décidés à le pousser à bout, » dans l'espérance de le regagner en l'effrayant. Cet avis me » vient de leur directoire secret. Il n'est donc question que de » soutenir M. de Mirabeau dans la résolution qu'il paraît avoir » prise, de son côté, de rompre toutes les mesures de ces for- » cenés. »

On voit que déjà il y avait eu, une année auparavant, des pourparlers entre M. Necker et Mirabeau, et que le premier avait deux fois manqué de parole au second. La méfiance de celui-ci se trouvait donc fondée, et les renseignemens, que nous allons bientôt offrir, prouvent qu'elle n'était point dissipée.

Les deux lettres, quoiqu'antérieures de dix jours à la pièce n° 11 que nous avons rapportée, peuvent se concilier avec cette pièce qui n'est pas de M. de La Porte, mais de quelqu'un autorisé par Louis XVI à voir Mirabeau. Il ne peut donc exister de doute sur le projet qu'avait celui-ci de cesser d'attaquer la monarchie et de devenir un de ses défenseurs. Mais il séparait le monarque de sa cour; et comme le premier paraissait à ses yeux subir le joug de la seconde, ou du moins vivre sous son influence, il aurait voulu

trouver un moyen de l'en affranchir, ou de suivre un plan que le prince aurait adopté, et dans lequel le roi n'aurait joué que le second rôle. C'est ce plan que nous allons faire connaître d'après un écrivain distingué qui a récemment publié un ouvrage sur les événemens de cette époque (1). Il s'appuie sur les mêmes autorités que nous.

« Mirabeau, dit-il, résolut de sauver un roi constitutionnel de la monarchie absolue. Il fit demander une entrevue à Necker : Malouet l'obtint; le ministre repoussa les secours de l'orateur, et Mirabeau, sortant de son cabinet, dit à ses amis : Necker aura de mes nouvelles..... Mirabeau connaissait trop bien l'influence de la noblesse de cour sur des rois qui, sans cesse renfermés dans leur palais, ne peuvent rien voir, rien entendre, rien apprendre que par elle, pour se fier à des promesses faites sans doute avec bonne foi, mais dont les courtisans eussent rendu l'accomplissement impossible. Il voulait tout faire pour le roi, mais rien par le le roi. Sollicité par Montmorin, il refusa de s'allier avec Louis XVI à cause de la faiblesse de son caractère. Il voulait toutefois sauver la royauté, et il crut que *Monsieur*, déjà secrètement nommé par le roi lieutenant-général du royaume, lui offrait un caractère plus ferme, une volonté plus indépendante, des principes moins ennemis des idées de liberté que la France avait accueillis avec transport, et qu'elle voulait impérieusement réaliser par la constitution. La note suivante, écrite de la main de Mirabeau, nous donne son opinion sur l'état de l'Assemblée et sur les moyens de salut qu'espérait ce grand homme d'État.

« Si l'on entend par ce mot *parti* une coalition systématique » d'hommes qui, d'accord sur les bases principales, marchent » solidairement et fidèlement à un même but, il n'y a de *parti* ni » dans l'Assemblée, ni dans la nation. Si l'on entend par ce mot » *parti* les amis ou les ennemis de la révolution, on se tromperait » de n'en compter que deux, il en est quatre.

» Ceux qui veulent la révolution sans bornes et sans mesure, » faute d'instruction et de principes, et qui transportent dans la » constitution toutes les méfiances nées d'un ordre de choses » sans constitution.

---

(1) *Fastes Civils de la France*, T. II, page 191 et suiv.

» Ceux qui, sans bonne foi comme sans esprit, croient ou feignent de croire au rétablissement de l'ancien système.

» Ceux qui ne voulaient pas de révolution, mais qui aujourd'hui comprennent qu'elle est faite et veulent de bonne foi la circonscrire et la consolider.

» Ceux enfin qui ont toujours voulu la révolution, mais sans être envieux du temps et en désirant de la mesure, des gradations et une hiérarchie pour l'intérêt même de la liberté.

» Cette dernière classe *gouvernera à la fin les opinions et les affaires*, du moins si la *décomposition générale* ne range pas ses vœux et ses projets parmi les nombreux rêves des gens de bien. Elle peut aisément se *coalitionner* avec la précédente, mais il n'existe pas de point central.

» Tous les liens de l'opinion sont dissous; elle ne sait plus où se rallier. Les excès des ministres ont travaillé si long-temps à démonarchiser la France qu'ils y sont parvenus. Pour pallier tous les manques de respect, toutes les indécences de l'indiscipline, toutes les orgies de la licence, on isole de l'autorité royale l'individu du monarque; et au moyen de cette fiction, l'autorité royale et la monarchie avec elle sont en péril, et le roi lui-même n'est pas en sûreté....

» Mais dans toute société où il y a des restes d'organisation, on trouve toujours une grande ressource: c'est que les gens qui ont quelque chose à perdre ou à conserver sont de beaucoup les plus nombreux. Cette ressource a chez nous un puissant auxiliaire: c'est notre mobilité prodigieuse, mère de cette impatience corrosive qui fait que jusqu'ici il n'y a en France ni mal ni bien durable; disposition toute particulière à notre nation qui ne changera que par la lente influence de l'instruction et d'un bon système d'éducation publique.

» Profitons de l'inquiétude des honnêtes gens et de l'amour des nouveautés. On se sépare du roi parce que l'on voit qu'il s'abandonne lui-même, et que ses ministres ne pensent qu'à eux et à échapper, comme ils pourront, à l'agonie générale sans mort violente; et que l'autorité royale, trop faible pour lutter contre l'anarchie, paraît la favoriser pour se ressaisir d'une plénitude de prétentions et de prérogatives que l'on sent très-bien qu'elle ne recouvrera jamais.

» Que le roi s'annonce de bonne foi pour adhérer à la révolu-
» tion, à la seule condition d'en être le chef et le modérateur;
» qu'il oppose à l'égoïsme de ses ministres un représentant de sa
» famille dispersée, qui ne soit pas lui, parce que son métier de
» roi est et doit être exclusif de l'esprit de famille, et, en quelque
» sorte, son ôtage et l'organe non ministériel de la volonté des chefs
» de la nation. Aussitôt l'on verra la confiance ou du moins l'es-
» poir renaître, le goût de la monarchie reparaître, et les partis,
» qui veulent de bonne foi que l'empire français ne se décompose
» pas, ou ne devienne pas pour un demi-siècle l'arène des jeux
» sanglans de quelques ambitieux subalternes ou de quelques dé-
» magogues insensés, se rallier autour d'un Bourbon devenu le
» conseil du roi et le chef des amis de l'autorité royale, régler
» l'opinion et dompter les factieux. Le choix de ce Bourbon est
» indiqué, non-seulement par la nature, mais par la nécessité des
» choses, puisque tous les princes du sang, excepté un seul, sont
» en conspiration réelle ou présumée, et regardés comme les en-
» nemis de la nation, si universellement, qu'il est douteux qu'ils
» puissent être sauvés par l'avénement de *Monsieur*, mais qu'il
» est certain qu'ils ne peuvent l'être que par-là.

» Pour peu que cet avénement tarde, il ne paraîtra plus qu'une
» intrigue, tandis que lié à l'événement où *Monsieur* a eu le cou-
» rage de placer, dans son discours populaire, le roi à la tête de la
» révolution, il aurait l'incalculable avantage d'être l'adhésion du
» roi; et en réchauffant toutes ses ressources dans l'opinion, *les*
» *seules sur lesquelles il puisse compter*, de lui préparer des
» moyens de renouveler sans secousse et sans difficulté son conseil
» qui n'est aujourd'hui que le plus embarrassant de ses bagages
» et la première maladie de l'État. »

» Cette pièce fut présentée à Louis XVI, et au bas se trouve la note suivante, écrite par une main auguste, et approuvée par la signature du roi. Elle est aussi signée par Mirabeau.

« 1°. Le roi donne à M. de Mirabeau la promesse d'une ambassade:
» cette promesse sera annoncée par *Monsieur* lui-même à M. de
» Mirabeau; 2°. le roi fera sur-le-champ, en attendant l'effet de
» cette promesse, un traitement particulier à M. de Mirabeau de
» cinquante mille livres par mois, lequel traitement durera au
» moins quatre mois.

» M. de Mirabeau s'engage à aider le roi de ses lumières, de ses » forces et de son éloquence dans ce que *Monsieur* jugera utile au » bien de l'État et à l'intérêt du roi, deux choses que les bons » citoyens regardent sans contredit comme inséparables; et dans » le cas où M. de Mirabeau ne serait pas convaincu de la solidité » des raisons qui pourraient lui être données, il s'abstiendra de » parler sur cet objet. »

» Ce premier traité fut sans effet : on ne voulut point placer le gouvernement entre les mains de *Monsieur*. Long-temps après, et deux mois avant la mort de Mirabeau, le roi traita directement avec l'orateur. Il s'acquit l'appui de son éloquence, et l'on se hâta de l'annoncer confidentiellement On a trouvé dans l'armoire de fer le projet d'une lettre que le roi avait eu le dessein d'écrire à La Fayette. « Il faut se servir, disait le prince, d'un homme qui ait du talent, de l'activité, et qui puisse suppléer à ce que, faute de temps, vous ne pouvez faire. Nous sommes fortement persuadés que Mirabeau est celui qui conviendrait le mieux par sa force, ses talens et l'habitude qu'il a de manier les affaires dans l'Assemblée. Nous désirons, en conséquence, et exigeons du zèle et de l'attachement de M. de La Fayette qu'il se prête à se concerter avec Mirabeau sur les objets qui intéressent le bien de l'État, celui de mon service et de ma personne. Je crois, écrit encore le roi au marquis de Bouillé, que Mirabeau peut me rendre service. Dans son projet vous trouverez peut-être des choses utiles. Écoutez-le sans trop vous y livrer. » La cour connut bientôt ce traité secret, et soudain elle mit tout en œuvre pour perdre Mirabeau. Auprès du peuple, on divulguait le secours qu'il prêtait au trône et qu'on appelait vénalité; auprès du roi, on l'accusait de trahison, et, si l'orateur eût possédé moins d'audace que de génie, la tribune se fermait à jamais pour lui. »

On voit qu'à diverses reprises, il y eut des négociations entre Louis XVI et Mirabeau. Les époques ne peuvent, faute de date dans les pièces, être désignées que par les circonstances dont il y est question. Ainsi, le discours populaire dont il est parlé dans la note de Mirabeau, et qui fut prononcé par Monsieur, avait précédé la remise de cette note. Il est clair dès-lors qu'elle est postérieure au 26 décembre 1789, jour où ce discours fut prononcé, mais de très-peu de temps, puisqu'il fallait que le projet *fût lié* à cette

circonstance sans laquelle, si l'on tardait trop, *il ne paraîtrait plus qu'une intrigue*. Cette première négociation devait donc avoir eu lieu dans le mois de janvier 1790. Elle fut sans résultat.

Les pièces qui constatent la dernière sont, ainsi que nous l'avons remarqué, du 2, du 3 et du 13 mars 1791. D'après la lettre de M. de La Porte, en date du 2 mars, il semblerait que la négociation n'eût été renouée que de la veille. C'est, en effet, le 1er. mars que paraît, pour la première fois, M. de Luchet qui ne s'explique pas sur le véritable objet de sa visite. Il ne put vaincre l'embarras qu'il éprouvait qu'en écrivant : ce qu'il fit dès le lendemain. M. de La Porte envoya sa lettre au roi, avec un rapport dont nous avons extrait ce qui concerne Mirabeau, et qui seul s'est trouvé dans l'armoire de fer.

Il importe de faire observer, soit à la gloire de Mirabeau, soit pour l'intérêt de la vérité, que le célèbre orateur avait déjà donné gratuitement et sans intérêt des gages qui ne permettaient pas de douter de sa sincérité. Dans la séance du 25 février 1791, sur un débat qui s'était élevé à l'occasion d'une phrase du président (M. Duport), Mirabeau prit la parole pour déclarer « qu'il combat-
» trait toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux
» principes de la monarchie, dans quelque système que ce soit, et
» dans quelque partie du royaume qu'ils osent se montrer (1). »

L'indiscrétion des négociateurs ou de leurs confidens avait ébranlé pendant quelque temps le crédit de Mirabeau. Peu de jours après le duel de MM. de Castries et Lameth (2), il fut hué à la tribune dans une discussion sur les duels; mais avec sa présence d'esprit ordinaire, il ramena les applaudissemens et reprit bientôt son empire, au point que, le 30 janvier 1791, il fut élu président de l'Assemblée. C'est quinze jours après cette présidence que Louis XVI traita directement avec lui; mais il n'était plus temps, et Mirabeau ne survécut que de quelques jours à cet événement qui devait changer ses destinées et peut-être celles de la France. Il mourut le 2 avril, et sa mort fut regardée comme une

(1) Moniteur, nº. 791, nº 58, et Journal de Paris, nº 93.

(2) Il eut lieu le 12 novembre 1790, et le lendemain l'hôtel de Castries fut pillé.

calamité publique. L'Assemblée décida que tous ses membres assisteraient à ses funérailles; les spectacles furent fermés; le département de la Seine arrêta qu'on porterait son deuil, et les deux partis sentirent également sa perte. L'un regrettait son appui, ne sachant pas qu'il allait en être abandonné; l'autre voyait ses espérances détruites.

Weber le juge avec une sévérité trop grande dans ce que nous avons laissé de ses Mémoires; avec une injustice révoltante dans ce que nous avons retranché. Il le traite d'espèce d'*être monstrueux qu'on appelle le mauvais principe; ayant le goût et la faculté du mal dans toute son horrible perfection; capable de tout pour la plus coupable ou la plus ignoble des passions; calomniateur de tout ce qui était grand*, et il lui prodigue des injures indignes de l'histoire. La haine l'aveugle à un tel point qu'il dit que Mirabeau *donne pendant quarante-six années des scandales de tout genre*, et il n'en vécut pas quarante-deux! Quant à l'envie qu'il lui suppose en l'accusant de *calomnier ce qui était grand*, Mirabeau s'est montré toujours exempt de cette passion basse. Parmi les nombreux témoignages qu'il nous serait facile d'invoquer en preuve, nous nous bornerons à ceux de M. de Lévis, et d'un écrivain qui s'exprime ainsi (1) : « Il avait plutôt les habi-
» tudes que le fond des vices, et encore faut-il en excepter l'en-
» vie. Tous les vrais talens, toutes les bonnes réputations lui
» étaient honorables et inviolables. Il ne cédait rien à ses rivaux,
» mais, hors l'objet de la concurrence, personne qu'il aimât
» mieux embrasser, prôner et servir. »

Note (E), *page* 62.

Évasion de la famille royale. Parallèle entre les diverses relations publiées sur cet événement.

Outre la relation que Weber a insérée dans ses Mémoires, il en existe deux autres de cet événement mémorable. Celle que l'on

---

(1) M. Lacretelle aîné, dans ses *Fragmens politiques et littéraires*, p. 317.

vient de lire passe pour être de M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, qui l'adressa dans le temps à M. le marquis de Bombelles. Elle est le résultat des conversations que le prélat eut avec la reine et M. de Bouillé. Le plan y est développé d'une manière plus que dramatique; il y règne une simplicité touchante, et l'intérêt va toujours croissant.

Parmi les autres relations, les seules qui sont, ainsi que celle-là, revêtues de toute l'authenticité désirable, ont été faites par deux des gardes-du-corps à qui le sort de la famille royale était confié.

La première parut en 1815; elle est intitulée: *Précis historique du voyage entrepris par S. M. Louis XVI, le 21 juin 1791; de l'arrestation de la famille royale à Varennes, et de son retour à Paris;* par le comte de Valory. In-8°.

La seconde, publiée la même année et peu de temps après, a pour titre: *Relation du voyage de S. M. Louis XVI, lors de son départ pour Montmédy; et de son arrestation à Varennes, le 21 juin 1791*, par M. le comte de Moustier, « l'un des trois gardes-du-» corps honorés de la confiance de ses augustes et infortunés mai-» tres dans ce funeste voyage, maintenant colonel au service de » S. M. l'empereur de toutes les Russies. » In-8°.

On regrette que le troisième garde-du-corps, appelé M. de Malden, au service de Russie comme le précédent, n'ait rien écrit ou du moins rien publié sur cet événement dans lequel il était acteur, ainsi que les deux autres.

Nous allons confronter l'une avec l'autre les relations des deux gardes-du-corps, et toutes les deux avec celle de M. de Fontanges.

Il ne serait pas étonnant que celle-ci différât des deux autres, puisque l'auteur n'était ni témoin ni acteur, mais toute dissemblance dans le récit des deux premiers aurait de quoi nous surprendre. Nous allons voir si elle existe.

D'abord il est nécessaire de rappeler que M. de Valory a perdu sa première narration, faite peu de jours après l'événement, et que ce n'est *qu'avec effort*, comme il le dit lui-même, *qu'il a pu se ressouvenir des diverses particularités qu'il reproduit:* ce qu'il n'a fait qu'en 1815, c'est-à-dire vingt-quatre ans après l'événement. Le récit de M. de Moustier, au contraire, fut écrit à l'Abbaye; du moins l'éditeur l'assure dans sa préface. Une lecture attentive pourrait fournir quelques remarques propres à faire douter

de la vérité de cette assertion ; mais nous ne devons que les indiquer, sans entamer une discussion qui serait beaucoup trop longue. La première remarque a pour objet le style de l'auteur, qui se sert toujours de la forme usitée quand on raconte long-temps après l'événement. La seconde naît de la position où se trouvait M. de Moustier à l'Abbaye. Blessé, pansant ses blessures, menacé chaque jour d'être égorgé par la populace; accusé, subissant des interrogatoires, occupé du soin de se défendre, accablé d'inquiétudes sur le sort de la famille à laquelle il s'était dévoué, il n'a pu jouir du repos et de la liberté d'esprit nécessaires pour écrire. Après avoir exprimé des doutes que nous conservons, nous allons procéder comme s'ils n'existaient pas, nous occupant des faits principaux, de manière à compléter le récit de M. de Fontanges, que nous préférons à celui des deux autres écrivains, malgré quelques erreurs que ceux-ci nous mettent à même de rectifier.

M. de Fontanges suppose, par exemple, que ni le comte d'Agoust, à qui le roi demanda trois gardes-du-corps dignes de confiance, ni ces trois officiers n'étaient dans le secret du projet. La confidence leur en fut faite trois jours avant le départ. Les deux gardes-du-corps sont d'accord sur ce point. Remarquons une circonstance qui eut un grand résultat. La connaissance des rues de Paris était indispensable au succès de l'évasion. Personne cependant ne savait le chemin qu'il fallait prendre en quittant les Tuileries, pas même le comte de Fersen qui servait de cocher. Il fut obligé de descendre toute la rue Saint-Honoré jusqu'à la Madelaine, et de remonter les boulevarts jusqu'à la porte Saint-Martin, pour se trouver au rendez-vous. M. de Malden, qui donnait le bras à la reine, pour aller à pied du palais dans un angle du Carrousel, conduisit la malheureuse princesse dans la rue du Bac où ils furent obligés de demander leur chemin.

Une particularité donnée seulement par M. de Valory, mérite d'être notée, pour éclairer ce que dit M. de Fontanges sur M. de Gouvion. La reine craignait que ce dernier ne soupçonnât, ainsi que M. de La Fayette, le projet d'évasion : pour tranquilliser cette princesse, M. de Valory fit deux visites à M. de Gouvion, qui lui parla du roi avec une *émotion remarquable*, et lui dit, qu'il *parierait que Sa Majesté n'avait aucune envie de quitter Paris*. M. de Valory s'assura pareillement de la sécurité de M. de La Fayette, et

paraît persuadé que ce général ne se doutait pas du projet; ce dont l'événement paraît avoir donné la preuve.

Une autre particularité ne doit pas être passée sous silence. Deux femmes de chambre avaient précédé la famille royale à Bondi et l'y attendaient. Le postillon, qui les avait conduites, vit M. de Fersen changer de rôle, descendre de son siége et monter dans une voiture qui l'attendait pour retourner à Paris. Ce postillon y revint lui-même aussitôt, bien en état de donner des renseignemens propres à diriger dans la poursuite qu'on ne manquerait pas de faire.

Les deux gardes-du-corps ne s'accordent pas dans les circonstances relatives à la manière dont on sortit des Tuileries. Suivant M. de Valory : « M. de Moustier donnait le bras à la reine, M. de » Malden donnait le bras à madame Élisabeth, et M. de Valory sui- » vait le roi; l'on observa des distances suffisantes, afin de ne pas » faire groupe. »

M. de Moustier prétend que : « M. de Malden seul resta au châ- » teau pour accompagner le roi, la reine, monseigneur le dauphin, » madame Royale, madame Élisabeth et la marquise de Tourzel; » ce qui, pour éviter des groupes, exigea trois voyages consécutifs » du château jusqu'à la place du Carrousel où la famille royale » fut réunie. Dans le moment où la reine, qui s'y rendait, se sou- » tenait sur le bras de M. de Malden, elle aperçut La Fayette; la » frayeur qu'elle en eut détermina Sa Majesté à faire éloigner » d'elle pour un moment M. de Malden. »

D'après M. de Fontanges, qui tient de la reine les détails qu'il transmet : « Madame Élisabeth sortit la première avec madame » Royale, suivie à peu de distance de madame de Tourzel emme- » nant le dauphin. L'un des trois gardes-du-corps les accompagnait; » le roi le fut du second garde-du-corps. La reine, qui devait sortir » la dernière, se fit attendre, et donna bien des inquiétudes aux » voyageurs. Cette princesse s'était rangée pour laisser passer la » voiture de M. de La Fayette. Elle dit à son garde-du-corps de la » conduire sur le petit-Carrousel. Son guide, qui ne connaissait » pas mieux Paris qu'elle, tourne au hasard, prend les guichets » du Louvre, passe le Pont-Royal. Tous les deux errent assez » long-temps sur les quais et dans la rue du Bac. »

Le récit de M. de Moustier paraît bien invraisemblable. Supposer

que le même garde-du-corps fait trois voyages, entre dans le palais, en sort trois fois, quand on devait prendre tant de précautions pour n'être pas reconnu; c'est donner lieu d'accuser les voyageurs de manquer de prudence, ou l'historien d'exactitude. Comment oublier qu'il accompagnait, ou la reine ou Louis XVI, ou madame Élisabeth? Car, d'après les deux autres récits dans lesquels les trois gardes-du-corps jouent l'un de ces trois rôles, M. de Moustier devait être présent. Nous n'entreprendrons point de concilier sa narration avec les deux autres que nous préférons à la sienne. Remarquons que d'après le récit de Madame, cette princesse et son frère étaient dans la voiture long-temps avant l'arrivée de madame Élisabeth, qui précéda de quelques instans celle de Louis XVI, et de beaucoup de temps celle de la reine.

Il y eut bien peu d'accord dans l'exécution des mesures arrêtées avec le marquis de Bouillé. Les différens chefs s'excusent par la défection des troupes; mais elle n'aurait pas eu lieu si l'on était arrivé aux heures indiquées, puisque ce fut la prolongation du séjour de ces troupes qui inquiéta le peuple. Si l'on n'avait pas pris cette précaution, que la prudence cependant et la sûreté dictaient impérieusement, la famille royale serait arrivée à sa destination. Tout manqua par le délai de trois heures que firent perdre et M. de Fersen et le garde qui avait égaré la reine. Les trois historiens sont d'accord sur ce point.

Les deux gardes-du-corps diffèrent dans leur langage sur MM. de Préfontaine, Sausse, procureur de la commune de Varennes, et sur la conduite de cette commune. La justice et la vérité exigent également que les faits soient rétablis ou dégagés de leur obscurité.

M. de Préfontaine, ancien militaire et chevalier de Saint-Louis, habitait une maison construite sur une chaussée près de la rivière d'Aire qui passe à Varennes. C'est devant cette maison que s'arrêta la voiture. Le relais qui devait attendre de ce côté de la rivière les voyageurs, ne s'y trouva point. La méfiance du peuple, qu'alors un rien alarmait, avait forcé de modifier les dispositions convenues. Mais on négligea de laisser quelqu'un pour en instruire le roi. Les postillons ne voulaient pas faire un pas de plus. On avait encore un pont à passer et la ville basse à traverser. On conçoit l'embarras et les inquiétudes de la famille royale; et l'on sent de

quelle utilité pouvait être M. de Préfontaine. Voyons le rôle que lui font jouer les deux gardes-du-corps dans leur récit. Commençons par celui de M. de Moustier.

« Il avait été, dit-il, expédié pour demander des renseignemens » dans une maison sur la droite, presqu'en face de laquelle était » arrêtée la voiture, et la seule où l'on eût aperçu de la lumière » et qui fût ouverte. Mais la porte s'en referma au moment où il y » entrait, ce qui le mit dans le cas de la repousser avec force. » Alors un particulier se présenta en robe de chambre et lui de- » manda, d'un ton ferme, ce qu'il voulait. Vous prier, répondit-il, » de m'indiquer le chemin pour sortir de la ville du côté de Ste- » nay. A quoi celui-ci répliqua : Je le ferais bien, mais je serais » pendu si l'on venait à le savoir. M. de Moustier lui ayant fait ob- » server qu'il était trop honnête homme pour ne pas s'empresser » d'obliger une dame : Nous savons bien ce que c'est, répondit-il, » ce n'est point une dame. Sur quoi M. de Moustier alla rendre » compte au roi, qui lui ordonna de retourner dire au particulier » de venir lui parler. M. de Moustier revint et lui dit : Ma mai- » tresse m'a chargé de vous prier de venir lui parler. Celui-ci, » n'osant pas absolument désobéir, se rendit à la voiture, et cela » sans souliers, afin de faire moins de bruit. Il monta à la portière, » et, après avoir causé un moment avec Sa Majesté, il conduisit » M. de Moustier chez le commandant du détachement des hus- » sards de Lauzun. Ce particulier se nomme Préfontaine, major » de cavalerie. Comme on assure qu'il s'est depuis vanté que, si le » roi eût voulu suivre ses conseils, il l'aurait sauvé, M. de Mous- » tier doit à la vérité d'affirmer que l'unique service que M. de » Préfontaine ait rendu ou voulu rendre à ses infortunés maîtres, » s'est borné à le mener, lui comte de Moustier, à la demeure du » commandant des hussards de Lauzun. Il ajoutera que jamais » homme ne lui parut plus pusillanime ; que dans le très-léger et » très-inutile bon office qu'il ne pouvait guère se dispenser de » rendre à ses souverains, il poussa les précautions jusqu'aux » dernières extrémités, et qu'il ne cessa de recommander au comte » de Moustier le secret sur sa démarche, laquelle, disait-il, le » compromettrait, l'exposerait, le perdrait, si l'on venait à en être » informé. Au reste, de ce moment jusqu'à celui du départ du roi » de ce détestable Varennes, ce monsieur n'a pas paru devant le

» roi. On fera observer que la reine n'est pas descendue de voiture » et n'est point entrée chez M. de Préfontaine. »

D'après cette version, M. de Préfontaine savait quels étaient les voyageurs, puisqu'il répondit qu'il serait pendu si l'on apprenait qu'il leur avait donné des renseignemens. Il épiait donc le passage de la famille royale. Le costume que lui donne l'historien, la précaution de le faire aller à pieds nus, pour faire moins de bruit, près de plusieurs voitures dont une était attelée de six chevaux, sont des circonstances de détail, sur lesquelles il ne faut pas s'arrêter, et que j'indique en passant à la sagacité du lecteur, pour arriver au récit de M. le comte de Valory. Après avoir exposé les causes qui désorganisèrent les mesures militaires dont on était convenu, M. de Valory ajoute qu'il était encore possible de sauver les voyageurs. « La rivière de Varennes, dit-il, était guéable. » Hélas ! ni Sa Majesté, ni personne de sa suite ne le savait ! Un » homme respectable, M. de Préfontaine, anciennement attaché » à M. le prince de Condé, riche alors, dont la maison, bâtie sur » la pente de la chaussée, pouvait avec sûreté servir de refuge » aux relais préparés pour Leurs Majestés, n'avait été ni prévenu » ni mis dans le secret ! Ce secret pouvait être confié à sa foi ; et il » est sans aucun doute qu'alors il aurait indiqué les gués et fourni » même au besoin des chevaux pour passer la rivière. Ce fut de- » vant sa maison que les voitures s'arrêtèrent. La reine descendit » de la sienne et s'y fit conduire par M. de Malden ; elle y resta un » moment..... Le roi, étonné de ne pas trouver les relais où ils de- » vaient être, avait dépêché M. de Moustier dans Varennes, avec » ordre d'y chercher et de lui amener l'officier qui commandait le » détachement de hussards ; et M. de Malden était entré chez » M. de Préfontaine avec notre malheureuse reine qui s'appuyait » sur son bras. Pendant ce temps Drouet passe, intimide les pos- » tillons, entre au grand galop dans la ville. La reine revient et » remonte dans la voiture. Alors le chevalier de Malden est » réuni au comte de Valory. Ensemble ils forcent les postillons à » remonter à cheval, et, mettant à côté de vives menaces les pro- » messes de beaucoup d'argent, ils les gagnent et les décident à » tout tenter. »

On voit la différence qui existe dans les deux narrations. M. de Moustier nie positivement que la reine soit descendue de voiture

et entrée chez M. de Préfontaine. M. de Valory prétend le contraire. M. de Malden n'ayant point écrit de narration, nous ne pouvons invoquer son témoignage. Mais, si nous consultons l'auteur du récit inséré dans les Mémoires de Weber, il nous dira que *le roi mit pied à terre avec la reine pour demander des nouvelles du relais :* et M. de Bouillé dans ses *Mémoires* dit et répète (p. 249 et 419) que la *reine elle-même descendit de voiture pour prendre des informations.* Tous les deux désignent la maison de M. de Préfontaine, mais se taisent sur la conduite de celui-ci. Le témoignage contradictoire de M. de Moustier et de M. de Valory nous laissent donc dans le doute sur cette circonstance du voyage.

La même incertitude règne sur la conduite de M. Sausse et de la commune de Varennes. « Malgré Drouet et ses sicaires, dit M. de » Valory, le maire, appelé M. Sausse, vint se présenter à la voiture » et dit à Leurs Majestés avec des formes honnêtes : « Le conseil mu- » nicipal délibère sur les moyens de permettre aux voyageurs de » passer outre; mais le bruit s'est répandu que c'est le roi et sa » famille que nous avons le bonheur de posséder dans nos murs. » J'ai l'honneur de les supplier de me permettre de leur offrir ma » maison, comme lieu de sûreté pour leurs personnes, pour éviter » des avanies que nous ne pourrions prévenir et qui nous accable- » raient de chagrin. » La commune envoie une députation pour » prendre les ordres du roi qui demande à continuer sa route » jusqu'à Montmédy. M. Sausse part et revient avec une délibéra- » tion d'après laquelle la commune ordonnait d'atteler les che- » vaux et de conduire Sa Majesté qu'elle priait de prendre pour » escorte la garde nationale, ce qu'accepte Sa Majesté. La muni- » cipalité se voit bientôt forcée de révoquer ces mesures, parce que » le peuple insurgé s'opposait au départ, et d'arrêter qu'on enver- » rait un courrier à l'Assemblée constituante pour en obtenir des » instructions. » Dans ce récit on n'a pas de reproches à faire à la commune ni au maire. M. de Moustier présente au contraire M. Sausse comme se *targuant de son autorité*, puis repentant, puis enfin désobéissant avec audace. L'auteur du récit rapporté par Weber se rapproche plus de M. de Moustier que de M. de Valory, quand il est question de M. Sausse. M. de Bouillé, sans nommer le maire ni les officiers municipaux, prétend qu'aucun ne manqua de respect à la famille royale, la plupart lui marquant

des égards, et quelques-uns même de la sensibilité, soit réelle, soit apparente.

Deux autres personnages sont maltraités par M. de Moustier, tandis que M. de Valory fait l'éloge de l'un, et se tait sur l'autre; ce sont MM. Deslon et Mathieu Dumas. Ce dernier est représenté par M. de Moustier comme un énergumène qui veut faire assassiner les trois gardes-du-corps. M. Deslon est vengé par MM. de Bouillé et Valory. Il serait facile d'augmenter la série de contradictions qu'offrent les rapports des deux gardes-du-corps, mais cet examen suffit. Les partisans du *scepticisme* en histoire pourraient faire servir ces deux versions à l'appui de leur système : car si la certitude historique ne résulte pas du double récit de deux acteurs toujours présens, qui ont tout vu, tout entendu dans un événement; si même elle est ébranlée, où peut-on se flatter de la trouver? M. de Moustier a publié sa narration peu de temps après celle de M. de Valory; l'éditeur le fait remarquer dans la préface, en annonçant *quelques dissemblances*, qu'il explique par le défaut de mémoire de M. de Valory. Cette remarque est bonne pour les omissions et les excuses. Mais quand l'historien se rappelle un fait, on ne conçoit plus que sa mémoire le lui retrace avec des circonstances opposées à celles dont se souvient M. de Moustier, et celui-ci, puisqu'il écrivait après son camarade, devait, lorsqu'il s'éloigne de son récit, donner quelques éclaircissemens à l'appui du sien. Au reste, la narration de M. de Valory est, en général, conforme à celle de M. de Fontanges. Mais tous les deux sont d'accord sur un point, c'est sur l'esprit du peuple à cette époque.

On a toujours cru que les trois gardes-du-corps avaient été liés, pour le retour, sur le siége de la voiture; c'est une erreur. « Deux » grenadiers, raconte M. de Valory, furent placés, la baïonnette » au bout du fusil, aux côtés de l'avant-train de la voiture, un » peu plus bas que le siége, au moyen d'une planche attachée par » dessous celui-ci : et cette mesure, donnant aux trois gardes-du » corps l'apparence de criminels gardés à vue, a peut-être causé la » persuasion où l'on a été qu'ils étaient garrottés sur leur siége. Mais » ils n'ont pas été liés une minute. » Ils furent assez cruellement traités sans cette circonstance. Il est vrai qu'ils refusèrent d'entrer dans une des voitures de suite et de changer de costume, mettant à conserver leur uniforme, et à rester sur le siége de la voiture du

roi, une délicatesse peut-être mal calculée, si l'on songe qu'elle les exposait, eux aux fureurs de la populace, et la famille royale au triste spectacle de voir leurs fidèles gardes accablés sans cesse d'injures et de mauvais traitemens : ce qui n'eût point eu lieu s'ils étaient montés, comme on le leur avait proposé, dans la voiture de M. de Latour-Maubourg.

Cette évasion, dont le succès eût changé tant de destinées, devait échouer par un concours de circonstances plus ou moins graves. Ce sont, 1° la remise du départ au lendemain à cause d'une femme de chambre dont on n'était pas sûr; 2° le désordre que cet ajournement mit dans l'exécution des mesures militaires; 3° le peu de connaissance qu'avaient M. de Fersen et l'un des gardes-du-corps des passages et des rues de Paris; 4° le retard qui en résulta; 5° l'étiquette, qui empêcha de remplacer madame de Tourzel par M. d'Agoust, homme courageux et déterminé (voyez *Mémoires de Bouillé*, p. 236); 6° l'inconcevable négligence qui fit oublier de placer le relais en-deçà de Varennes; 7° enfin, plus que toute autre cause, l'impatience du roi qui, *mettant trop fréquemment la tête à la portière, fut reconnu par Drouet.* Sans cette dernière circonstance, la famille royale était sauvée!

Nous ne parlerons pas des bruits qui circulèrent ensuite sur les prétendus retards causés par Louis XVI qui, dans cette supposition injurieuse, serait souvent descendu de voiture pour prendre des repas. La précision des dates démontre leur absurdité. On était parti à une heure, et l'on arriva le soir à onze heures à Varennes. On fit donc cinquante-six lieues en vingt-deux heures, dont il faut retrancher deux heures perdues en route pour raccommoder la voiture.

Note (E *bis*), *page* 93, *ligne dernière.*

M. de Fontanges, dans son récit, parle de *la bonne contenance de l'Assemblée* après le départ de la famille royale, et *du choix qu'elle a fait des trois commissaires* pris dans son sein, et qu'il suppose appartenir aux trois partis qui divisaient le côté gauche. Ces assertions ont besoin d'éclaircissemens, et le double spectacle que présentaient en même temps une grande Assemblée dont le roi

venait de se séparer, et ce prince ramené dans son palais, est assez intéressant pour qu'il soit permis d'en rappeler quelques circonstances.

On devait craindre ou présumer que l'Assemblée, dont les séances avaient été tant de fois orageuses pour de moindres causes, recevrait de celle-là un haut degré d'agitation. Mais il n'en fut rien, et jamais peut-être aucune séance n'offrit autant de calme et de majesté. Les passions se tûrent; les partis semblèrent se fondre et les nuances s'effacer entièrement. « L'Assemblée, dit M. de Toulongeon, » témoin oculaire, fut véritablement à la hauteur de sa mission et » des circonstances. L'événement était absolument imprévu, et la » plus grande partie des députés entrèrent sans en être instruits. » Ainsi rien ne pouvait être prévu, ni concerté d'avance. Chaque » individu y fut livré à son opinion, à son caractère : il y eut peu » de discussions où plus de membres prissent part : chacun se crut » comptable de ses moyens et de ses forces : ceux mêmes qui avaient » le plus d'influence sur l'Assemblée ne s'emparèrent point de la » tribune; jamais il n'y eut moins de discours : tout fut proposé, » discuté, adopté sans formes oratoires. On fit les affaires comme » les eût faites un conseil de ministres, et l'on pourvu à tout sans » déclamation et sans embarras. Il n'y eut ni animosité ni crainte. » Cette attitude étonna beaucoup et contribua à déjouer les spécu- » lations que l'on pouvait avoir faites sur la consternation pré- » sumée. Le départ ne causa aucune émotion ; le retour ne pro- » duisit aucune joie indécente; les tribunes prirent aussi une » contenance froide et tranquille. Jamais elles ne donnèrent plus » de silence et d'attention. Les ministres furent accueillis avec » égards et considération : leur place n'était même pas désignée : » on leur en assigna une dans l'intérieur de la salle, et personne » ne se permit une interpellation embarrassante. Enfin la vé- » rité est que jamais nation ne fut plus dignement représen- » tée. »

Cette conformité dans les effets produits, à la vérité, par une même cause, mais qui agissait sur tant d'esprits, de caractères, d'intérêts différens, prouve combien on sentait de quelle importance était l'événement, et quelle influence il devait avoir.

Le président (M. de Beauharnais) commence par annoncer que le maire de Paris venait de l'instruire du départ du roi, et

fait observer à l'Assemblée que, dans une conjecture aussi imprévue, elle aura sans doute des mesures à prendre et des ordres à donner. Les ministres sont mandés, et celui de l'intérieur est chargé d'expédier des courriers dans tous les départemens pour faire arrêter toutes personnes sortant du royaume. M. Rewbel fait une proposition tendante à rendre suspect M. de La Fayette. Barnave interrompt l'orateur, demande à l'Assemblée qu'on ne lui laisse pas achever son discours, parce qu'il ne devait pas être permis d'élever des doutes injurieux contre des hommes qui n'avaient pas cessé de donner des marques de patriotisme, et que la conduite du commandant de la garde nationale prouvait qu'il méritait toute confiance et qu'on devait le lui montrer hautement, bien loin de le soupçonner. Cet incident est remarquable parce que Barnave était brouillé avec M. de La Fayette, et que même il gardait peu de mesure envers ce général. Sa rupture avait eu de l'éclat et n'était ignorée de personne. La justice que rendait Barnave était, en même temps, un acte de générosité qui influa sur l'Assemblée, en arrêtant toute accusation du même genre qu'on n'aurait pas manqué de renouveler, si la première eût été accueillie. Cette conduite loyale contribua sans doute à le faire nommer l'un des trois commissaires qu'on envoya vers le roi, lorsqu'on sut que ce prince et sa famille revenaient à Paris.

L'Assemblée, sur la motion de Barnave, déclara qu'elle allait, sans interruption dans ses séances, employer tous les moyens pour que la chose publique ne souffrît pas de l'événement; qu'elle avertissait tous les citoyens que le salut public n'avait jamais demandé plus impérieusement la conservation de l'ordre, et qu'il leur était prescrit de se tenir prêts à agir pour la défense de la patrie.

M. de Montmorin étant assailli par le peuple, l'Assemblée l'envoya délivrer. Accusé d'être au moins dans le secret du roi, il répondit ces mots au président : « Il y a à parier que si j'avais donné » au roi le conseil de partir, je l'aurais précédé ou suivi. » Cette réponse produisit son effet, et M. de Montmorin fut invité à prendre sa place parmi les ministres.

On s'occupa des formalités qu'on devait adopter pour la publication des lois et des décrets, et qu'il était nécessaire de modifier ou de changer à cause de l'absence du roi dont l'intervention avait

jusqu'alors été indispensable. On autorisa les membres du département de Paris à se réunir près de l'Assemblée afin de hâter l'exécution des arrêtés qu'exigerait la circonstance pour la tranquillité de cette capitale. En un mot, on prit des mesures sages et prudentes, puis on passa à l'ordre du jour. A cette occasion M. de Toulongeon fait une remarque qu'il est bon de rapporter. « Il y » eut bien, dit-il, un peu d'affectation à passer ainsi à l'ordre du » jour, pour reprendre les affaires courantes, comme si celles » du moment n'eussent été qu'un incident accessoire : mais cette » affectation même supposait du calme et de la présence d'esprit » public. Après un ou deux décrets on revint au véritable ordre » du jour. Cette séance fut déclarée permanente, mais seulement » pour la forme, et les délibérations ne se prolongèrent pas dans » la nuit. On repoussa même quelques motions d'alarmes. Le » peuple fut parfaitement tranquille après la proclamation de » l'Assemblée qui l'invitait à l'être, et si une invasion avait été » tentée, jamais la guerre ne se fût faite sous de plus beaux aus- » pices. »

Le soir du mercredi 22 juin, pendant que l'Assemblée était en séance, et comme on venait de lire une adresse aux Français, une grande agitation se manifesta tout-à-coup : les cris répétés de *il est arrêté* en indiquèrent la cause. C'est alors que, sur la proposition de M. Alexandre de Lameth, on nomma les trois commissaires pour *assurer le retour du roi.* Ensuite on rendit un décret par lequel on déclarait *traîtres à la patrie* ceux qui avaient contribué à *l'enlèvement du roi*, et l'on ordonnait de saisir tous ceux qui oseraient porter atteinte au respect dû à la dignité royale. Par ces mots *enlèvement du roi* on décidait, comme on l'a fait souvent, ce qui devait être en question, ou plutôt ce qui n'en pouvait faire une. Jamais les conditions requises pour caractériser un enlèvement ne se trouvèrent moins que dans cette évasion. L'intervention même de M. Bouillé qui la protégeait à la distance où les probabilités paraissaient en devoir assurer le succès, n'était point, en quelque sorte, une participation à l'enlèvement prétendu. Le danger le plus imminent était à la sortie du palais, à celle de Paris, aux premiers relais, et plus on s'éloignait de la capitale, plus ce danger diminuait. Or, aucune mesure n'était prise pour garantir de ce danger, si ce n'est le déguisement de la famille royale, qui

prouva qu'il n'y avait pas d'enlèvement. Le roi voulait sortir de Paris : il donna des ordres en conséquence : les trois-gardes-du-corps, dont il se servit pour favoriser sa fuite, ne pouvaient se dispenser d'obéir : leur jeunesse prouvait le rôle qu'ils jouaient dans cet événement, et les accuser, comme on le fit, d'avoir *enlevé* la famille royale, c'était se refuser à l'évidence et dire une absurdité.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la société des jacobins, et voyons quelle fut son attitude le jour où se répandit la nouvelle du départ du roi. Cette société ne se réunissait que le soir; mais plusieurs membres se rassemblèrent dans la matinée, et *contre l'usage*, ainsi que le constate le procès-verbal, *la séance commença à midi*. Le président et les secrétaires ne s'y trouvant pas, furent provisoirement remplacés. On écrivit aux présidens de chaque section pour les inviter à publier que la société avait ouvert sa séance, et l'on déclara que, pendant sa durée, les portes resteraient ouvertes. Les membres se formèrent en comité permanent, sur la demande de la section de Saint-Roch. On devait communiquer, de deux en deux heures, à toutes les sections, le résultat des délibérations de la société. La première mesure que l'on prit fut relative aux moyens d'assurer les subsistances. Jusque-là la cause pour laquelle on se rassemblait aussi extraordinairement n'avait point été énoncée, et l'on ne parlait pas de l'événement dont tous les esprits étaient occupés. Voici comment il en fut question, d'après le procès-verbal que nous prenons pour guide. « Une dé-
» putation de la société des amis de la constitution de Saint-
» Germain en-Laye a dit que cette société, instruite dès le matin
» du départ du premier fonctionnaire public, et afin d'agir de con-
» cert avec la société-mère, désirait connaître les mesures que pou-
» vaient exiger les circonstances. Cette députation a été invitée à
» attendre le résultat des délibérations et à prendre part à la
» séance. » Le comité des recherches fait inviter la société à ne pas suspendre ses travaux jusqu'à ce que la tranquillité publique fût rétablie. La société arrête que les membres qui sortiraient de son sein se répandraient dans les divers quartiers de la capitale, et y porteraient l'esprit de paix, de fraternité et de respect pour les lois. Elle nomma ensuite des commissaires à l'Assemblée nationale, au département de Paris, enfin au conseil général de la commune,

lesquels seront relevés d'heure en heure, et viendront rendre compte à la société des travaux et des lumières de ces diverses assemblées. « M. Robespierre monte à la tribune et fait en peu de » mots le détail de ce qui s'était passé à l'Assemblée nationale. Il » énonce son opinion à ce sujet. Il finit son discours, qui a été fort » applaudi, par cette réflexion sur lui-même : Peut-être en vous » parlant avec cette franchise, vais-je attirer sur moi les haines de » tous les partis : ils sentiront bien qu'ils ne viendront jamais à » bout de leurs desseins, tant qu'il restera parmi eux un seul » homme juste et courageux qui déjouera continuellement leurs » projets, et qui, méprisant la vie, ne redoute ni le fer ni le poison, » et serait trop heureux si sa mort pouvait être utile à la liberté de » la patrie.

» Le saint enthousiasme de la vertu s'est emparé de toute l'as- » semblée, et chaque membre a juré, au nom de la liberté, de dé- » fendre M. Robespierre au péril même de sa vie.

» M. Robespierre a ajouté que la réunion des membres de » l'Assemblée nationale, que l'on venait d'annoncer, ainsi que » la réunion des ministres à la société, allait avoir lieu à l'instant » même. Alors M. Danton a dit : Messieurs, si les traîtres se pré- » sentent ici, je prends l'engagement formel avec vous de porter » ma tête sur un échafaud, ou de prouver que la leur doit tom- » ber au pied de la nation qu'ils ont trahie. A peine M. Danton » avait-il prononcé ces paroles qu'un grand nombre de membres » de l'Assemblée nationale est entré dans le sein de la société. » M. Danton, ayant aperçu M. La Fayette, est monté à la tribune, » et prenant la parole a dit : Au moment où le premier fonction- » naire public vient de disparaître, ici se réunissent ces hommes » chargés de régénérer la France, dont les uns sont puissans par » leur génie, les autres par leur grand pouvoir.... Je dois parler » et je parlerai, comme si je burinais l'histoire pour les siècles à ve- » nir. D'abord, j'interpelle M. La Fayette de me dire pourquoi lui, » signataire du système des deux chambres, de ce système destruc- » teur de la constitution, vient-il se réunir aux amis de la consti- » tution, dans les malheureuses circonstances où le roi fuit, pour » changer, dit il, la face de l'empire. » Ici l'orateur du club fait l'énumération de plusieurs reproches qu'il adresse à M. de La Fayette, et de plusieurs faits à sa charge. Il termine ensuite son

discours de cette manière : « Ne nous faisons pas d'illusion, Messieurs, la fuite du roi n'est que le résultat d'un vaste complot. » Des intelligences avec les premiers fonctionnaires publics ont » pu seules assurer l'exécution. Et vous, Monsieur La Fayette, » vous qui nous répondiez encore dernièrement de la personne du » roi sur votre tête; paraître dans cette assemblée, est-ce avoir payé » votre dette? Vous avez juré que le roi ne partirait pas. Ou vous » avez livré votre patrie, ou vous êtes stupide d'avoir répondu » d'une personne dont vous ne pouviez répondre. Dans le cas le » plus favorable, vous vous êtes déclaré incapable de nous commander. Mais je veux croire qu'on ne peut vous reprocher que » des erreurs : s'il était vrai que la liberté de la nation française » dépendît d'un seul homme, elle mériterait l'esclavage et l'abjection. La France peut être libre sans vous : votre pouvoir pèse » sur les quatre-vingt-trois départemens : votre réputation a volé » d'un pôle à l'autre. Voulez-vous être véritablement grand? » redevenez simple citoyen, et n'alimentez pas plus long-temps » la juste défiance d'une grande portion du peuple. »

Danton ayant sommé les membres de la société de déclarer ce qu'ils savaient sur les faits qu'il venait d'articuler contre M. de La Fayette, M. Alexandre de Lameth monte à la tribune pour le défendre, fait voir qu'on ne devrait s'occuper que des choses et non des personnes, exhorte à faire cesser toute division et abjurer toute haine.

» M. La Fayette, est-il dit dans le procès-verbal, appelé à la » tribune par un grand nombre de voix qui l'invitaient à répondre » à M. Danton, y est monté; il a dit à peu près : Messieurs, l'un » des préopinans me demande pourquoi je viens me réunir à cette » société; j'y viens parce que c'est dans son sein que tous les bons » citoyens doivent se trouver dans les circonstances où il faut plus » que jamais combattre pour la liberté, et l'on sait que j'ai dit » le premier que lorsqu'un peuple voulait être libre, il le devenait. »

M. Sieyes, inculpé pareillement par Danton, paraît et se justifie par des explications qui paraissent satisfaire l'assemblée.

Barnave prononce anathème contre ceux qui refuseraient de se réunir aux amis de la constitution, et dévoue à l'infamie ceux qui

ne sauraient pas sacrifier leur haine et leurs opinions particulières à l'intérêt public. Ce langage est en harmonie avec celui qu'il avait tenu à l'Assemblée lorsqu'on accusait M. de La Fayette. Celui-ci est de nouveau interpellé par un député qui fait la motion expresse d'inviter ce général à répondre aux accusation de Danton : mais l'assemblée n'étant plus assez nombreuse, cette motion ne fut pas mise en délibération.

Tel est l'aperçu exact de cette séance que deux circonstances rendent remarquable. La première est le rôle que joue Robespierre *qu'on jure de défendre au péril de la vie même :* exemple qu'on n'avait point encore vu et qui ne s'est pas renouvelé depuis, quelque empire qu'aient exercé les membres les plus influens d'une assemblée. Il fallait que cet empire fût au dernier degré pour consigner dans un procès-verbal que le dévouement pour cet homme fut inspiré par *le saint enthousiasme de la vertu !* La seconde circonstance est l'attaque de Danton contre M. de La Fayette, et dans cette attaque l'énoncé de principes qui détruisaient l'inviolabilité des députés et provoquaient l'expulsion de ceux qui, ne marchant pas avec la majorité, se rendaient coupables du crime de lèse-nation. Ces principes germèrent, et Danton qui les avait mis en avant, ainsi que Robespierre, en furent les victimes. C'est de ce jour que date l'importance désastreuse de cette société. Elle accueillit les dénonciations que Barnave était parvenu à faire repousser de l'Assemblée nationale à qui cette conduite fit prendre une attitude imposante. Quand il arriva aux jacobins il n'était plus temps. Du moment où Danton fut écouté, les passions haineuses parurent, et la séance changea de caractère.

Note (F), *page* 166.

Troubles du Comtat et massacres d'Avignon.

Les troubles du Comtat Venaissin, les massacres qui les accompagnèrent ou les suivirent, ont plusieurs causes dont on ne peut se faire une idée précise qu'en comparant les divers rapports officiels ainsi que les récits qu'on en publia. Encore la différence de ces récits, produite par celle des intérêts, rend-elle la vérité difficile à connaître. La religion, mêlant ses fureurs à celles de la po-

litique, donna à la révolution française, lorsqu'elle atteignit ces contrées, un caractère qu'elle n'avait point en France. Des causes locales exercèrent encore une grande influence : les habitans d'Avignon et ceux du Comtat se sont fait remarquer à diverses époques antérieures par des antipathies, des haines, des jalousies réciproques. *Carpentras avait été pendant longtemps la capitale de la province*, et, lorsqu'Avignon le devint à son tour, il y eut entre ces deux villes une rivalité nuisible à toutes les deux. Des nuances dans l'attachement au pape, souverain de ce pays, étaient encore une cause de discorde. En 1789, lorsque les Avignonais et les Comtadins demandèrent la convocation des états-généraux et la constitution française, Carpentras, plus dévouée au souverain-pontife que les autres villes du Comtat, déclara à Pie VI qu'elle le conserverait pour prince s'il voulait consentir à l'adoption des lois françaises; et que le silence seul de sa part *serait pour elle le signal de son indépendance*. Enfin la présence d'un grand nombre d'Italiens, et leur conduite dans une province qu'ils traitaient comme un pays conquis, sont au nombre des causes qui agirent dans les événemens que nous allons indiquer.

Au mois d'août 1789, les Comtadins et les Avignonais voulurent, comme on vient de le voir, participer aux améliorations annoncées par l'Assemblée nationale, et s'adressèrent au pape. Le vice-légat promit au nom de Sa Sainteté, révoqua bientôt sa promesse, la renouvela, puis, lançant des décrets de prise-de-corps contre ceux qui en réclamèrent l'exécution, il prit des mesures sévères, et déploya l'appareil du supplice. Mais il fut bientôt forcé, par des insurrections, à consentir qu'Avignon formât une municipalité, suivant la constitution française, à la place des consuls chargés jusqu'alors de la police et de l'administration.

De son côté, Carpentras, à qui le Saint-Père n'avait pas répondu, agit conformément à sa déclaration, et confia à trois conservateurs le pouvoir exécutif, qui l'avait été provisoirement aux agens de la cour de Rome. Mais, par une contradiction digne de remarque, continuant toujours de reconnaître le pape, les Carpentrassiens accusent les Cavaillonnais d'abandonner trop promptement ce souverain, les combattent, arrachent dans les villages

les armes de France qu'on y avait arborées, et correspondent en même temps avec les clubs et la société populaire de Paris, afin d'entretenir leur amour pour la constitution, et d'en assurer l'établissement parmi eux. Tout en agissant contre les intérêts de leur prince, ils conservent pour son pouvoir une sorte d'attachement, combattent ceux qui ne veulent plus le reconnaître, et ne l'abandonnent enfin que lorsque l'Assemblée nationale les a crus déliés du serment de fidélité au souverain-pontife.

Cavaillon, divisée par les deux partis, sous la domination des Carpentrassiens, oblige à sortir de ses murs celui qui voulait adopter les principes de la révolution française, et bientôt est punie de cet excès. Les bannis crient vengeance, intéressent à leur cause l'armée d'Avignon, la conduisent sous les remparts de leur ville, l'assiégent, la prennent de vive force, et la livrent au pillage.

Avignon crut devoir donner l'exemple, et prendre des mesures vigoureuses. La municipalité de cette ville fit, en conséquence, une proclamation par laquelle elle annonça aux Comtadins qu'elle était prête à voler au secours de ceux qui voudraient achever de secouer le joug de Rome, et *jure de ne poser les armes qu'après avoir établi la liberté sur des bases inébranlables.* L'insurrection devient alors générale; partout les armes de France remplacent celles du pape, et les Italiens disparaissent; Carpentras seule résiste, et, se voyant menacée par les Avignonais, implore les secours des départemens voisins, entre autres de celui de la Drôme qui prend fait et cause pour cette ville. Sur ces entrefaites, la municipalité d'Avignon invite toutes les communes du Comtat à se réunir, par députés, dans la capitale, pour s'occuper des moyens les plus convenables et les plus sûrs de rétablir et d'assurer la paix et la tranquillité. Carpentras refuse de répondre à cette invitation, et entraîne dans son refus plusieurs communes; mais le plus grand nombre, adhérant à la proposition des Avignonais, envoie des députés dans leur ville. De cette assemblée résulte un *pacte fédératif* adopté le 7 février, et dont le principal objet était la réunion à la France du Comtat Venaissin. Les villes et les campagnes devaient être organisées sous la dénomination de département de Vaucluse. La ville de Carpentras, combattue par son amour pour la constitution rançaise et sa haine contre Avignon, n'écouta que ce dernier sen-

timent, et ne voulut point accepter le pacte. Elle ne céda qu'après beaucoup de négociations, d'instances et l'intervention de médiateurs envoyés d'Arles et de Valence. Son adhésion eut lieu le 23 février 1791; elle en fit part le 24 à la commune d'Avignon, et le pacte y fut solennellement signé le même jour. Mais la paix n'y fut pas de longue durée. L'assemblée électorale s'organisa : trois familles se partagèrent les places les plus importantes, et donnèrent les autres à leurs amis, conduite qui répandit la discorde au sein même d'Avignon. Les ennemis de la révolution, toujours très-nombreux à Carpentras, font des dispositions pour se dégager de la fédération avignonaise, forment une coalition à Sainte-Cécile, village du haut Comtat. Leur but était de parvenir à porter le peuple à révoquer la délibération prise pour la réunion de la province à la France. Deux électeurs, Anselme et Lavillasse, qui avaient beaucoup de crédit, et dont on craignait l'influence, sont assassinés. Ce dernier était maire de Vaison; il fut tué à coups de fusil par des fédérés de Sainte-Cécile, qui, la nuit, s'introduisirent dans sa maison. Ce crime inspire une indignation générale aux Avignonais; on court aux armes, et l'on marche vers Sainte-Cécile. Les deux troupes, également animées, se rencontrent dans les plaines de Sarians, et se battent avec acharnement. L'armée avignonaise, quoique moins nombreuse, remporte la victoire, mais la flétrit aussitôt. Elle avait nommé pour son général un particulier du Roussillon, appelé *Patrix*, établi à Avignon depuis plusieurs années. On l'appelait le chevalier Patrix. On pensait qu'il s'était retiré à Avignon par suite de quelques procès qu'il avait eus avec la ferme générale, pour affaires de contrebande.

Lorsque l'armée avignonaise se trouva en présence de l'armée du Comtat, les Avignonais demandèrent à grands cris qu'on fît avancer quelques mauvaises pièces de canon qu'ils avaient traînées avec eux. Au lieu d'être en tête de l'armée, elles étaient à la queue. A ce moment elles étaient dans un chemin assez profond; et comme on ne put à l'instant en faire usage, on se mit à crier qu'on était trahi par le général, et on le cribla de plusieurs coups de fusil. On lui coupa la tête et on l'envoya à Avignon. La municipalité ne voulut pas laisser entrer dans la ville celui qui en était porteur; elle fut enterrée à côté de la porte St.-Lazare.

Ici paraît un nom souillé par tant de crimes, qu'on a droit de douter qu'un seul homme ait pu les commettre : c'est Jourdan (1). Voici le portrait qu'en fait l'un des plénipotentiaires dans son rapport du 19 novembre 1791, à l'Assemblée nationale : « Jourdan, homme nul par lui-même, sans principes, sans connaissances, sans éducation, grossier comme les mules qu'il conduisait, tiré du milieu d'elles pour être capitaine avignonais, et de capitaine lieutenant-général, puis général, est un être sans caractère. Quand on l'excite, il est féroce; et dès qu'il a vu le sang, c'est un bourreau, c'est un tigre. »

M. Mulot à qui nous empruntons ce portrait, et M. Le Scène-des-Maisons, tous deux plénipotentiaires dans le Comtat Venaissin, assurent positivement que ce « Jourdan n'est pas le *Coupe-Tête*, » malheureusement trop fameux dans l'histoire de notre ré- » volution. »

Ils distinguent deux personnages dans l'assassin du 6 octobre, et le général commandant l'armée du Comtat, qu'ils font moins cruel que le premier. Leur témoignage est contredit par tous les biographes du temps, qui ne font des deux Jourdan qu'un seul individu. Comme leur assertion n'est point appuyée de preuves suffisantes, nous nous contentons de l'indiquer sans l'admettre ni la combattre (2). Quoi qu'il en soit, le Jourdan d'Avignon, dès qu'il eut le commandement de cette troupe indisciplinée, ruina le

---

(1) Lorsque Jourdan entra dans Avignon, il avait beaucoup d'argent. Il fut bientôt nommé capitaine de la garde nationale. C'est en cette qualité qu'il marcha avec les Avignonais contre les Comtadins. Après la mort de Patrix, Mainvielle, Duprat et Rovère, ses lieutenans-généraux, refusèrent le généralat. C'est alors que Jourdan s'écria : *Puisque personne ne veut être général, eh bien ! je le serai.* Les soldats crièrent *Vive Jourdan, notre général !* C'est ainsi qu'il fut nommé.

(2) Cependant M. Le Scène-des-Maisons, dans son rapport (Moniteur du 18 avril 1792), dit qu'il fit arrêter Jourdan. C'était, suivant lui, un cabaretier qui avait été condamné à mort à Valence, et qui fut ensuite poursuivi par un marchand de vin à qui il devait trente-six mille francs. Il n'est pas inutile de remarquer que, lorsque les deux plénipotentiaires s'exprimaient ainsi, Jourdan vivait, et qu'il ne fut condamné à mort et exécuté qu'au mois de mai 1794.

pays par ses exactions. Voici un ordre donné par lui, et d'après lequel on pourra juger de sa conduite : « De l'ordre du général, il est enjoint à la municipalité de Caderousse, pour la dernière fois, de venir au camp, au nombre de cent hommes, avec ses munitions de bouche; il ne peut y avoir des excuses aujourd'hui. Si vous n'exécutez cet ordre sur-le-champ, je vous enverrai six cents hommes à discrétion. »

Des bandes parcouraient le pays. Clément, déserteur et chef de l'une de ces bandes, fit fusiller onze jeunes gens, et força leurs mères à assister à cet horrible spectacle. Chaque parti, ayant une influence passagère, offre une vicissitude de succès et de défaites dans lesquels les persécuteurs et les victimes changent de rôle tour à tour. Une ville, dont l'opinion n'était pas bien arrêtée, fournit à des troupes ennemies des détachemens dans lesquels on voyait des pères armés contre leurs enfans, et des frères contre des frères, sans aucun sujet de querelle entre eux, et sans même qu'ils connussent leur position.

Pendant cette guerre civile, qui se subdivisait à l'infini, la discorde n'avait point encore pénétré dans Avignon. Mais elle y parut bientôt, et cette ville, jusqu'alors unie, se vit, par la faute de sa municipalité, déchirée par deux factions. Cette municipalité, novice dans ses fonctions, et ne connaissant point les limites de ses attributions, prétendit avoir le droit de siéger en corps au sein de l'assemblée électorale, prétention qui fut repoussée par cette assemblée. La municipalité fut soutenue par le peuple dont elle était l'ouvrage immédiat, et qui lui avait donné sa confiance, tandis que le corps électoral, nouvellement créé, n'était point reconnu par plusieurs communes qui avaient refusé d'y envoyer des députés. Les électeurs abandonnèrent Avignon, et choisirent une autre résidence. Cette querelle mit la division entre la garde nationale du Comtat et celle du camp. Des taxes arbitraires, des actes de violence, des mesures vexatoires furent le résultat de ces divisions. Tel était l'état des choses, et les hostilités allaient commencer lorsqu'on vit arriver dans le Comtat Venaissin trois ministres plénipotentiaires chargés d'une mission dont il faut indiquer la cause et l'objet.

La guerre civile qui désolait le Comtat détermina l'Assemblée constituante à l'envoi d'une commission médiatrice pour rétablir

la paix dans ce pays. Le 25 mai 1791, elle rendit donc un décret pour que le roi fût prié, « 1° d'envoyer des médiateurs qui interpo-
» sassent les bons offices de la France entre les Avignonais et les
» Comtadins, et fissent tous leurs efforts pour les amener à la ces-
» sation de toute hostilité, comme un provisoire nécessaire, avant
» de prendre aucun parti ultérieur relativement aux droits de la
» France sur ce pays; 2° d'employer toutes les forces possibles pour
» empêcher que les troupes armées dans le Comtat Venaissin fas-
» sent aucune irruption sur le territoire de France; 3° de faire
» poursuivre et punir comme embaucheur tout homme qui ferait
» des recrues, soit pour un parti, soit pour l'autre. » Ce décret sanctionné le surlendemain fut proclamé comme loi. Le roi désigne pour plénipotentiaires, sur la demande du ministre de l'intérieur, MM. Verninac-St.-Maur, l'abbé Mulot, et sur celle du garde-des-sceaux (Duport-du-Tertre), M. Le Scène-des-Maisons.

Ces médiateurs choisirent pour le lieu de leur résidence une ville qui pouvait être considérée comme neutre, puisqu'elle n'avait pris aucune part aux divisions : c'était Orange. Ils commencèrent par se faire éclairer sur l'état du pays. Bientôt ils furent frappés de la grandeur du mal occasioné par une combinaison de discordes religieuses, civiles, militaires et politiques. Dans le haut Comtat, une assemblée représentative cumulait tous les pouvoirs, et agissait en sens inverse de l'assemblée électorale. Celle-ci, à son tour, était divisée en deux parties, dont l'une et la plus nombreuse siégeait dans un bourg voisin d'Avignon, tandis que l'autre, restée dans la ville, s'était réunie à la municipalité. Cette municipalité avait rappelé le détachement fourni par elle, refusé son contingent, banni de son sein Mainvielle, Duprat, Lescuyer, Tournal, et destitué quelques autres fonctionnaires qui figuraient parmi les chefs de l'assemblée électorale ou de l'armée de Jourdan. Mainvielle et Tournal, députés par leur parti, avaient parcouru les départemens voisins pour demander du secours. Arrêtés, puis relâchés, ils furent obligés d'ajourner une vengeance qui, pour être retardée, n'en fut que plus terrible.

Ce fut dans ces circonstances que les médiateurs appelèrent tous les partis, et prirent tous les moyens de neutraliser les prétentions réciproques. Ils reçurent les députés d'Avignon, de Carpentras, de l'assemblée électorale de Vaucluse et de l'armée cantonnée à

Monteux, dont Jourdan était le général ostensible, mais l'instrument réel du parti. L'assemblée électorale fut reconnue comme légale. Sur quatre-vingt-quatre communes, soixante-huit avaient voté la réunion ; les procès-verbaux le constataient. Cette assemblée fut désignée comme un point central, mais on réduisit les pouvoirs illimités dont elle avait fait abus.

Après de longues conférences prolongées dans la nuit, après beaucoup de peines et de travaux, les trois médiateurs parviennent à faire signer par-devant eux des préliminaires de paix et de conciliation par les députés de l'assemblée électorale, des municipalités d'Avignon et de Carpentras, enfin par les commissaires de l'armée de Vaucluse. Ces préliminaires, signés le 14 juin 1791, furent confirmés, le 4 juillet suivant, par un décret de l'Assemblée nationale que le roi sanctionna le même jour. Ce décret contenait en même temps l'approbation de la conduite des médiateurs et l'autorisation nécessaire pour employer les mesures d'exécution.

En conséquence de ce décret, les trois plénipotentiaires se séparent, parcourent le Comtat et s'arrêtent dans les lieux où leur présence était le plus nécessaire. Mais ils durent bientôt s'apercevoir que la paix n'était qu'illusoire. A Caromb, le détachement qui, conformément au traité, rentrait dans ses foyers, est égorgé; à Carpentras, l'agitation des esprits se renouvelle, et ne se calme un peu que sur la déclaration faite par les médiateurs de frapper de nullité tous les actes qui sortaient des préliminaires; à Avignon, devenue le centre des affaires, ceux dont la municipalité avait réprimé les excès crient vengeance, et désignent leurs victimes. Devant M. Le Scène-des-Maisons, Jourdan fait briser les portes de l'arsenal pour en enlever les canons. Les commandans de la garde nationale de cette ville, qui l'avaient été, la plupart, de l'armée vauclusienne, rentrant pour y consommer le licenciement ordonné par la loi, avaient *décoré* leurs soldats, leurs chevaux, leurs propres têtes de cette incroyable inscription : *Brave brigand de l'armée de Vaucluse.* La force militaire accuse et veut punir la municipalité. Les médiateurs appellent successivement des troupes de ligne et des gardes nationales de France, pour empêcher le mal, mais sans pouvoir y parvenir. Les premières sont bientôt envoyées pour éviter les querelles avec les secondes; ce qui fait que les factieux s'emparent des forts, des prisons, de l'arsenal, du

magasin à poudre. Le 21 août, Duprat, colonel de la garde nationale, se présente à la municipalité pour soutenir les prétentions de Tournal et Mainvielle, enlève les registres, les montre au peuple, les porte au palais, et fait sonner le tocsin avec la cloche d'argent spécialement destinée à l'annonce des grands événemens. Les portes de la ville se ferment; l'autorité des trois médiateurs est méconnue, et leur liberté menacée. M. Verninac est retenu dans le palais; il parvient à faire avertir ses collègues qui le réclament. Réunis tous les trois, ils requièrent les administrateurs provisoires de faire mettre en liberté les citoyens qu'on avait illégalement jetés dans les prisons; mais ils n'obtiennent la liberté que des moins notables. M. Le Scène-des-Maisons partit le 25 août, pour retourner à Paris, voyant que son caractère n'était plus respecté. M. Verninac le suivit de près, et se mit en route avec les députés de l'assemblée électorale. On lui a reproché la conduite qu'il a tenue, et qui était plus propre à encourager les agitateurs qu'à les arrêter (1). M. l'abbé Mulot, resté seul, dit que ses *réflexions ne purent retenir* M. Verninac; ce qui fait voir qu'il n'approuvait pas son départ. Il avait consenti à celui de M. Le Scène-des-Maisons.

Il y avait quelque courage à continuer, dans de pareilles circonstances, l'exercice de ses fonctions. C'est cependant ce que fit l'abbé Mulot, qui ne devait pas espérer qu'on aurait plus de déférence pour lui qu'on n'en avait eu pour la commission. Appelé sur plusieurs points du Comtat, toujours par le parti le plus faible, il parvient encore à rendre des services importans, empêche des révoltes, sauve des gens qu'on allait égorger, prend quelques

---

(1) M. Verninac parut bientôt se séparer de ses collègues, et se lia avec les Duprat, les Mainvielle et les Rovère. Lorsque ces révolutionnaires eurent fait désarmer leurs adversaires, et incarcérer la municipalité et ses partisans, M. Verninac accompagna leurs députés à Paris, et, dans un rapport lu à l'Assemblée constituante, le 10 septembre 1791, il pallia leurs projets et les malheurs qui devaient en résulter, affaiblissant ainsi l'impression qu'avait produite, dans la même séance, le compte qu'avait rendu son collègue, Le Scène-des-Maisons, au nom de la commission médiatrice. » *Biographie des hommes vivans*, de M. Michaud, T. V, p. 500.

bonnes mesures, mais ne peut exercer à lui seul une influence que n'avait point obtenue la commission dont il était membre.

Pendant qu'il poursuivait avec zèle le cours de ses opérations, un athlète vigoureux le dénonçait à l'Assemblée nationale. C'était l'abbé Maury. Le 13 septembre, il paraît à la tribune, « demande, à ses risques et périls, à poursuivre les trois médiateurs qu'il accuse de s'être faits vice-rois, et de s'être mis à la tête d'un parti, au lieu de les concilier tous. » Il les traite de *commissaires exterminateurs*, de *missionnaires* de la révolution d'Avignon, et, s'acharnant plus particulièrement sur l'abbé Mulot, assaisonne sa dénonciation d'épigrammes sanglantes. L'Assemblée agitée demande que l'abbé Maury signe et dépose son accusation; ce qu'il fit le lendemain. M. Le Scène-des-Maisons répondit victorieusement, et le 14 septembre, après un grand nombre de séances sur les troubles du Comtat Venaissin et d'Avignon, ce pays est réuni à la France par un décret. L'abbé Mulot fut dénoncé une seconde fois par M. Tissot, député d'Avignon. Il se justifia devant l'Assemblée législative. Il est facile de voir par la nature, par la variété, la confusion des troubles du Comtat, que la conduite des médiateurs devait, quelque parfaite qu'on la suppose, prêter aux dénonciations.

Les discussions eurent le plus désastreux résultat, en ce qu'elles retardèrent l'envoi d'une nouvelle commission. Cependant cette nouvelle commission serait arrivée assez à temps pour prévenir ces nouveaux malheurs, si l'abbé Mulot, le seul des anciens commissaires conservés dans cette nouvelle commission, n'avait jugé à propos, on ne sait pourquoi, de s'arrêter à Courtaison pendant quelques jours, au lieu de se rendre directement à Avignon.

On a vu qu'il s'était formé une division parmi les patriotes avignonais. Les plus sages d'entre eux ne voulaient point la guerre contre Carpentras. Ce parti avait à sa tête le maire (M. Richard), et la majorité des officiers municipaux. Le parti qui avait voulu et fait la guerre avait à sa tête les deux frères *Mainvielle*, les deux frères *Duprat*, *Rovère* et le notaire *Lescuyer*, secrétaire greffier de la municipalité. Ce dernier, né à Amiens, établi à Avignon depuis plusieurs années, était un homme de beaucoup d'esprit, de beaucoup de sang-froid, et avec raison regardé comme l'auteur de la révolution avignonaise.

Le parti de l'armée accusait celui de la municipalité d'avoir empêché la prise de Carpentras, de n'avoir pas fourni à l'armée les choses nécessaires; des reproches on en vint aux voies de fait, et les soldats finirent par renverser la municipalité, emprisonner ceux des officiers municipaux qu'ils purent saisir, entre autres MM. Lami, avocat, Girard et Coulet, négocians, et Mouvans, prêtre et supérieur de la maison de l'Oratoire. Cette municipalité fut remplacée par quatre administrateurs provisoires.

La municipalité qui venait d'être renversée, mise en fuite, ou emprisonnée, avait des partisans. Le 16 octobre 1791, jour de funeste mémoire, ils se réunirent dans la vaste église des Cordeliers; ils firent courir le bruit que le Mont-de-piété avait été spolié par les meneurs du parti contraire, et l'assemblée des Cordeliers envoya quatre de ses membres armés chercher Lescuyer, pour qu'il rendît compte des effets prétendus enlevés au Mont-de-piété. Cette députation allait droit à la maison de Lescuyer; elle le rencontra comme il en sortait pour se rendre à son poste de secrétaire à la maison commune. Il hésita d'abord à obéir, cependant il marcha sans trop de contrainte. Il était tout au plus midi quand il entra dans l'église des Cordeliers. Des cris, des vociférations affreuses se firent entendre contre lui. Instruit qu'on l'accusait d'avoir détourné les gages déposés au Mont-de-piété, il monta à la tribune qui était la chaire de cette église; il conserva le plus grand sang-froid, et vint à bout de se justifier de la spoliation du Mont-de-piété; le peuple aidait cet homme. Mais aux partisans de la municipalité, qui étaient patriotes, s'étaient mêlés des papistes, c'est-à-dire des Avignonais qui voulaient rétablir à Avignon la domination papale. Ceux-ci excitaient les partisans de la municipalité à le charger de nouveaux griefs : il répondait toujours avec succès, et c'est alors que ceux qui voulaient sa mort s'écrièrent que Lescuyer ne disait que des mensonges, et tels qu'une vierge de bois qui était exposée dans une chapelle venait d'en *rougir*. On crie au miracle, on pousse des cris de mort contre Lescuyer: on l'arrache de la chaire, il se débat, fuit et tombe au pied du grand autel, meurtri de coups de bancs, et surtout criblé de coups de *ciseaux*, instrumens des femmes; il ne reçut pas un coup de baïonnette.

Cependant Mainvielle, Duprat aîné, Jourdan, de leur côté,

faisaient sonner le tocsin, et se ralliaient au fort; ils marchent avec une pièce de canon à quatre heures et demie du soir, à la tête d'environ 300 hommes, sur l'église des Cordeliers; à leur approche, les personnes attroupées se dispersent épouvantées. Lescuyer est trouvé baigné dans son sang sur les marches de l'autel; il respirait encore, avait conservé sa connaissance, mais il ne pouvait parler, et il semblait vouloir exprimer de violens reproches de ce qu'on l'avait laissé si long-temps sans venir à son secours. On le mit sur un brancard qui fut porté par Mainvielle lui-même, et promené par les rues d'Avignon, comme le corps de César. A ce spectacle, le peuple manifesta le plus sensible intérêt en sa faveur. Pour aller à l'hôpital, où l'on dit qu'on trouverait à l'instant tous les chirurgiens et tous les secours réunis, le cortége passa devant la maison de Lescuyer; là il fit entendre qu'il voulait qu'on le portât chez lui; mais Mainvielle continua sa marche, et Lescuyer, une demi-heure après, rendit le dernier soupir.

Le parti, resté maître du champ de bataille, à cinq heures du soir, fit aussitôt fermer les portes de la ville, arrêter et mettre en prison, avec ceux des officiers municipaux qui y étaient déjà depuis plusieurs jours, des femmes et des hommes qui étaient désignés comme ayant assisté à l'assemblée des Cordeliers, et par-là même comme auteurs ou complices de l'assassinat de Lescuyer; et dans la nuit de ce même jour, tous ces prisonniers furent impitoyablement et horriblement massacrés.

Jourdan présida à ce massacre. Le nombre des morts fut de 61, parmi lesquels 13 femmes.

La prison où ce massacre eut lieu est attenante au palais. Ce palais, bâti par les papes, sur le penchant et au pied d'un monticule, au haut duquel se trouve la métropole sous l'invocation de Notre-Dame-des-Dons, est construit sans ordre; il se compose de sept tours liées entre elles sans symétrie.

On y entrait par une grande salle ornée de plusieurs inscriptions, d'où l'on passait dans celle où les papes donnaient audience. Il y avait une cloche d'argent qu'on ne sonnait jamais qu'à la mort d'un pape ou à l'élection de son successeur. Cette courte description était nécessaire pour mettre le lecteur à même de se faire une idée du théâtre sanglant où se commirent les massacres.

Deux de ces tours servaient de glacière.

Quand les bourreaux eurent assassiné leurs victimes, ils songèrent à faire disparaître les cadavres. Au pied d'un grand escalier par lequel on monte aux prisons, se trouve la muraille méridionale de la plus haute et de la plus grande de ces tours; on l'appelle la tour de *Tourrias*, ou *casa-major*, et par corruption ou abréviation *la casama*. Elle ne servait point de glacière. C'est dans la profonde cavité de cette tour que les cadavres furent précipités; les bourreaux y jetèrent plusieurs tombereaux de chaux vive et des tonneaux d'eau, et murèrent l'ouverture qu'ils avaient pratiquée à la muraille de cette tour.

Le père Nollhac, curé de la paroisse de Saint-Symphorien, périt aussi, mais non pas dans la même nuit. Trois ou quatre monstres, teints du sang des victimes du 16 octobre, lui firent souscrire diverses obligations, se partagèrent ses dépouilles, le massacrèrent et firent disparaître son cadavre.

Le 17 octobre, un autre citoyen fut encore assassiné dans le fort; il s'appelait Rey. Ainsi le nombre des morts fut réellement de soixante-trois. Le fils de ce Rey, dernière victime des assassins, a été condamné à mort en 1816. Le roi a commué sa peine en dix ans de travaux forcés.

Les nouveaux commissaires, parmi lesquels ne se trouva plus alors l'abbé Mulot qui retournait à Paris mandé à la barre pour rendre compte de sa conduite, entrèrent à Avignon, le 11 novembre, à la tête d'une force-armée imposante. Dès leur arrivée, ils rallièrent les membres survivans de la municipalité, chassèrent l'administration provisoire, et réintégrèrent dans leurs fonctions les anciens officiers municipaux. Ils nommèrent des juges provisoires qui firent arrêter Jourdan, les deux frères Mainvielle, le fils Lescuyer, les administrateurs, Tournal, rédacteur du Courrier d'Avignon, Loubet, son secrétaire, et une vingtaine d'autres individus plus ou moins prévenus d'avoir pris part au massacre du 16 octobre.

Le trou qui avait été pratiqué dans la grande tour pour y jeter les cadavres était fraîchement muré; cet indice fit présumer qu'ils y avaient été ensevelis : on le rouvrit, et l'odeur qui s'en exhala confirma ce soupçon.

La municipalité fit pratiquer du côté du nord, à la base de la tour, une nouvelle ouverture; les cadavres en furent extraits, les

ossemens décharnés par la chaux furent mis sur des chariots couverts de draps mortuaires, sur lesquels on plaça les écharpes tricolores des officiers municipaux assassinés. Après avoir ainsi promené leurs restes mutilés dans la ville, ils furent conduits à la métropole où leurs collègues, les officiers municipaux survivans, firent célébrer solennellement en leur mémoire un service funèbre.

Un tribunal, composé de juges étrangers, fut bientôt régulièrement organisé à Avignon, pour juger les auteurs des assassinats commis dans la nuit du 16 octobre.

Les frères Duprat, les frères Raphel et plusieurs autres personnes, prévenues d'avoir participé à ce forfait, prirent la fuite.

Rovère, qui avait obtenu le rappel de l'abbé Mulot, et l'avait fait mander à la barre pour y rendre compte de sa conduite, finit par obtenir un décret d'amnistie en faveur des *glaciaristes*, le 19 mars de l'année suivante; la conduite des papistes avignonais y contribua, parce qu'ils manifestèrent leurs projets à découvert. Les officiers et les nouveaux commissaires du roi (sauf M. Le Scène-des-Maisons), qui d'abord avaient paru vouloir faire triompher le parti patriote, vaincu dans la soirée du 16 octobre par le parti de l'armée, l'abandonnèrent, et lorsque le moment d'élire une nouvelle municipalité fut arrivé, la municipalité dont une partie des membres avait péri dans la nuit du 16 octobre fut repoussée en entier, et remplacée par les citoyens qui avaient opposé le plus de résistance à la réunion d'Avignon à la France. Alors les persécutions commencèrent contre les amis de la France, et des citoyens qui avaient échappé aux poignards des *glaciaristes* furent persécutés comme *glaciaristes*, par cela seul qu'ils étaient patriotes.

Duprat jeune et Mainvielle aîné, députés à la Convention, et Jourdan ont péri sur l'échafaud, Rovère à Sinamary. Duprat l'aîné a été tué à la bataille d'Esling, étant adjudant-général; un nommé Blanié, un des plus forcenés assassins de la glacière, qui s'était couvert du sang des patriotes, après le 9 thermidor, est mort dans un cachot du château d'If. Mainvielle jeune s'est brûlé la cervelle en l'an 9. Il ne reste plus d'auteurs ni d'acteurs du massacre de la glacière.

Note (G), *page* 184.

Sur la journée du 20 *juin.*

Dans cette journée funeste, prélude de celle du 10 août, le roi fut admiré de tous les partis, non sans crainte et sans dépit de la part des ennemis du trône, parce que Louis XVI rallia, pour un moment, toutes les opinions, et qu'il aurait pu profiter habilement de l'impression que produisit sa conduite héroïque. Sa réponse à Pétion qui paraît si petit en sa présence; celle qu'il fit aux hommes qui demandaient la sanction des décrets refusés la veille (*ce n'est ni le temps, ni la forme!*); le calme avec lequel il but sans hésiter le breuvage qu'on lui présenta; le courage et la présence d'esprit qu'il montra pour défendre sa famille, quelques mots heureux prononcés au milieu de scènes horribles (1), le rendirent en effet sublime.

Quant aux détails de ce qui se passa dans l'intérieur des Tuileries où tous les intérêts de cette journée étaient concentrés, on sent combien le désordre de scènes aussi tumultueuses doit nuire à l'exactitude des rapports, et combien les récits pourraient offrir de différences sans offenser la vérité, puisqu'il serait possible que ces différences fussent expliquées par le lieu, le moment et le rôle de l'historien. Mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer, elles n'existent pas, ou sont peu importantes dans les diverses relations qu'on a publiées. Il n'y a que quelques omissions peu importantes. Dans la plupart des récits on parle peu de Pétion, parce qu'il ne parut que vers six heures. Voici en quels termes s'exprime un témoin oculaire, dont M. Toulongeon a conservé le rapport: « Un moment de silence est interrompu par les cris de: *Vive Pétion*

---

(1) Entre autres celui que l'ironie rend remarquable. Le roi, qui savait qu'on l'appelait le *représentant héréditaire*, dit à des membres de l'Assemblée qu'il avait près de lui: « Il se pourrait bien que le représentant héréditaire et même quelques-uns des représentans temporaires ne vissent pas la fin de la journée. » Il y a dans ce mot une sorte de gaieté qui contraste avec l'affreuse position dans laquelle était le roi, et qui montre en même temps la courageuse résignation de ce prince.

Vive le bon Pétion! Il sortait de chez lui tranquillement. Il pouvait être alors six heures. Le *bon* Pétion parle au roi : *Le peuple*, dit-il, *s'est présenté avec dignité; le peuple sortira de même.* Après avoir quitté Louis XVI, il s'est retiré du château, et, au bas de l'escalier, il a dit au peuple : *Mes amis, mes frères, vous venez de prouver que vous êtes un peuple libre et sage, retirez-vous et moi-même je vais vous en donner l'exemple.* Il parlait, moins en magistrat chargé du maintien ou du rétablissement de l'ordre, qu'en chef de parti qui parle à des gens dont il est sûr.

» Le lendemain, il reparut aux Tuileries, mais il fut maltraité dans la cour par la garde nationale. Sur les sept heures du soir on craignit une nouvelle attaque au château. Pétion y vint, se fit annoncer chez le roi qui le reçut aussitôt, et dit au prince : « Sire, nous avons appris que vous aviez été prévenu d'un rassemblement qui se portait sur votre *demeure*. Nous venons vous informer que ce rassemblement est composé de citoyens sans armes, qui veulent planter un mai. Je sais, Sire, que l'on a calomnié la conduite de la municipalité. Cependant sa conduite sera connue de Votre Majesté. — Elle doit l'être de la France entière, répondit le roi; je n'accuse personne : j'ai tout vu. — Sans les mesures de précaution que le corps municipal a prises, il serait arrivé des événemens beaucoup plus fâcheux, non pas contre votre personne; vous devez savoir que votre personne sera toujours respectée. (Ici Pétion a l'air de désigner la reine.) — Est-ce me respecter, reprit Louis XVI, que d'entrer en armes chez moi, de briser mes portes? Ce qui s'est passé, Monsieur, est un sujet de scandale pour tout le monde. Vous répondez de la tranquillité de Paris. — Je connais l'étendue des devoirs que m'impose ma responsabilité. — Retirez-vous, dit le roi. »

Pétion sortit humilié. Quinze jours après (le 6 juillet), le département de Paris prit un arrêté par lequel il le suspendait de ses fonctions pour n'avoir pas empêché les désordres du 20 juin. Cette mesure devint, comme on le verra dans le récit de la fédération du 14 juillet, une pomme de discorde.

Lorsque les Tuileries furent évacuées, on fit venir des juges de paix pour verbaliser et constater les dégats. La reine, se promenant avec eux, leur montrant les portes brisées et les meubles cassés, leur dit en souriant : *Tout ceci n'est pas trop constitutionnel.*

Cette princesse donna dans cette journée de nouvelles preuves de son courage. Elle ne fut abattue un moment que lorsqu'on la sépara du dauphin, et tant qu'elle ignora ce que ce jeune prince était devenu. Quand on lui présenta le bonnet rouge, elle le tint à sa main sans vouloir, malgré le danger, en salir sa tête.

« Les jacobins ne purent s'empêcher d'estimer, dit M. de Toulongeon, le courage du roi; et le parti opposé, qui croyait que le défaut de courage l'avait seul empêché de s'unir à lui, espéra tout d'un homme qui savait braver le péril. Nous le rendrons le plus puissant roi de la terre, disaient-ils. Ils oubliaient ce qui lui manquait, l'ambition de le devenir. Toutes ses vertus étaient passives : son courage était de la patience; sa tranquillité, résignation; sa fermeté, motif de conscience, et son humanité, principe de religion. Il aurait pu régner où les mœurs eussent régné avec lui. Il eût été à la fois la loi et le modèle, le précepte et l'exemple. Ce jour fut la dernière chance que lui présenta la fortune; éconduite et refusée, elle se retira rebutée et confuse. »

Il paraît, en effet, que le roi pouvait profiter de la supériorité que lui donnait une victoire remportée dans une lutte où ce prince, ayant contre lui sa position, sut conserver sa dignité. Ce fut le triomphe de la force morale. Sa vie fut exposée vingt fois: elle dépendait des gens qui étaient venus pour la lui ôter, et dont les bras et la volonté furent paralysés par l'ascendant de la vertu. S'ils ressentirent ces effets, que ne dut point produire la même cause sur l'esprit public? Aussi, pendant quelque temps, l'intérêt fut-il général, et même il s'accrut par l'indifférence de ceux à qui il appartenait de connaître et punir les délits commis le 20 juin. Aucun moyen de répression, aucune enquête ne suivirent cet événement. Le corps législatif se contenta d'un décret pour défendre les attroupemens, et fit voir par-là qu'il avait bien moins l'intention d'agir que de sauver les apparences.

Plusieurs partis furent proposés au roi; mais ils furent aussitôt abandonnés. Il aurait fallu, près de sa personne, un homme de tête qui eût mis de la suite dans les projets, du calcul et de la ténacité dans l'exécution. Un exemple suffit pour montrer ce qui manquait. On rassembla près du prince une force composée de la garde-nationale. On en fit bientôt l'essai. Une nouvelle attaque fut annoncée. On battit la générale, et trente mille citoyens armés se

réunirent pour défendre Louis XVI et sa constitution. Ce n'était qu'une fausse alerte. On aurait dû prendre des moyens efficaces pour retrouver cette ressource au besoin : mais on ne le fit pas, et l'attentat du 10 août ne trouva plus d'obstacles.

Note (H), *page* 216.

10 *août*.

Pour compléter, autant qu'il est en notre pouvoir, le récit de Weber, ou le rendre plus intelligible, nous croyons qu'il est utile de placer ici plusieurs détails qui ne sont pas dénués d'intérêt.

Les premiers ont rapport aux localités qui ne sont plus ce qu'elles étaient du temps de l'historien et lors de l'événement. Nous en trouvons la description dans une relation récemment publiée par un témoin oculaire (1).

« La place du Carrousel, à présent si spacieuse, ne comprenait pas même la moitié du terrain qu'elle offre en ce moment. On a démoli, pour l'agrandir, une multitude de maisons plus ou moins élevées, qui formaient des rues avec divers détours, et qui, par conséquent, rendaient beaucoup plus facile l'approche du château. C'étaient en quelque sorte autant de chemins couverts par lesquels on pouvait arriver impunément jusqu'à portée de pistolet de l'enceinte des bâtimens et des cours. L'espace renfermé aujourd'hui entre la grande grille et les murs du palais était aussi moins vaste, parce que, du côté de la place, on a reculé cette grille au-delà de l'ancienne clôture. Au lieu d'une seule cour, divisée par des bornes et par de grosses chaînes, telles qu'on la voit maintenant (1822), il y en avait alors trois d'inégale dimension. La plus grande, celle du milieu, s'appelait la *Cour royale ;* celle qui était à gauche, en venant du Carrousel, se nommait la *Cour des Princes ;* on arrivait par-là au pavillon de Flore. La troisième enfin, celle qui se trouvait à droite, était la *Cour des Suisses* ou la *Cour des Écuries*. Elle conduisait au pavillon

(1) *Détails particuliers sur la journée du* 10 *août* 1792, par un bourgeois de Paris, témoin oculaire. Paris, 1822, in-8°. — Pages 6 et suivantes.

Marsan. C'est dans cette dernière cour, la moins grande des trois, qu'était la porte d'entrée de la salle de la comédie. Je ne parle pas d'une quatrième cour fort petite appelée, je crois, la *Cour de Marsan*, qui se trouvait à droite de la cour des Suisses, à peu près sur le terrain qu'occupe maintenant la nouvelle galerie, et qui servait de passage pour aller des Tuileries à l'hôtel de Brienne. Du reste, ces trois cours étaient séparées les unes des autres par des murs et par des bâtimens de peu d'élévation, où logeaient diverses personnes attachées au service du château ; chacune des trois avait son entrée par une simple porte-cochère très-peu solide, donnant sur la place du Carrousel. Le suisse, chargé de garder la principale de ces portes, y tenait un petit établissement de traiteur, d'après une permission encore d'usage à présent dans plusieurs maisons royales. Du côté du jardin, les arcades des galeries inférieures qui longent la terrasse, à droite et à gauche de l'entrée du vestibule, étaient fermées dans presque toute leur hauteur par des barreaux de fer qu'on a supprimés depuis pour mettre une statue sur chacune. Enfin, au lieu des grilles qui bordent la terrasse des Feuillans, il y avait, d'un bout à l'autre, un mur peu élevé, servant de séparation entre cette terrasse et la cour du manége, aujourd'hui la rue de Rivoli. La salle où s'assemblaient les députés (l'ancien manége), occupait le fond de ladite cour, et se trouvait placée environ à une portée de fusil de la rue du Dauphin. Dans sa longueur, le mur dont je viens de parler était percé de deux ou trois petites portes pratiquées pour le service des cafés qui s'y trouvaient adossés, et dont le devant donnait sur la cour du manége. A l'extrémité du même mur, en revenant vers le château, et tout près du pavillon Marsan, était une porte-cochère en bois, faisant face à celle du Pont-Royal, et servant d'entrée principale de la cour du manége dans le jardin. »

Les détails que nous ajouterons concernent les Suisses *placés au bas des escaliers du roi et de la reine.* L'auteur que nous avons cité s'accorde avec Weber, et rapporte (p. 28) un entretien qui prouve que les officiers suisses ne s'abusaient pas sur leur position.

« A leur tête, dit-il, je distinguais surtout un officier qui me paraissait un peu plus âgé que les autres; il avait l'air de s'exprimer au nom de tous ses camarades. Voici en substance le discours qu'il nous tint. Je venais d'exprimer ma ferme con-

fiance dans l'efficacité des mesures prises pour la défense du château. J'annonçais hautement l'espoir d'un succès de notre côté, si les jacobins se hasardaient à faire une attaque. « Monsieur, » me répliqua l'officier dont je parle (1), ne vous abusez pas sur » la réalité de notre situation, elle est plus critique que vous ne » pensez. A la vérité, l'on doit compter sur le dévouement des » gardes-suisses et de beaucoup de fidèles sujets du roi qui sont » venus se ranger ici autour de sa personne. Mais il faut consi- » dérer en même temps que nous ne sommes tous ensemble, ni » assez nombreux, ni dans une position assez forte pour résister à » une attaque dans laquelle, soit par sédition, soit par violence, » on entrainera sans doute un grand nombre d'habitans des fau- » bourgs et des quartiers les plus peuplés de la ville. Remarquez, » Monsieur, combien il est facile de s'approcher impunément de » l'enceinte et même des murs du palais; par quelle quantité de » rues et de passages on y aboutit à couvert de tous côtés. Assaillis » par des masses qui se renouvelleront de moment en moment, » comment défendrons-nous à la fois tant de points accessibles? Si » notre régiment était en rase campagne, qu'il pût former un » carré au centre duquel serait placée la famille royale, certaine- » ment on n'oserait pas de même s'approcher de nous, et du moins, » avant de nous laisser aborder, serions-nous sûrs de faire bien » du chemin. Cependant une chose essentielle nous manque, c'est » du canon. Nous en avions douze pièces. On est venu à bout, » sous de vains prétextes, de les enlever au régiment. A ce sujet, » Monsieur, voyez de quel esprit sont animés les hommes qui ont » fait adopter une pareille mesure, et qui aujourd'hui ameutent » contre nous le peuple de la capitale. N'est-il pas démontré jus- » qu'à l'évidence que, depuis trois ans, un plan infernal a été conçu » par eux pour détrôner les *Bourbons*, et pour établir je ne sais » quelle nouvelle forme de gouvernement sur les ruines de la mo-

(1) Il s'appelait M. de Luze, famille de Neufchâtel, qui jouit d'une égale considération dans le commerce et dans les armes. Jean-Jacques Rousseau était très-lié avec un monsieur de Luze, qui l'accompagna jusqu'à Londres, lorsqu'il passa en Angleterre. Il y a, dans la Correspondance de l'auteur d'Émile, plusieurs lettres adressées à M. de Luze et à madame de Luze Warney.

» narchie? L'exécution de ce plan se poursuit sans relâche avec
» une audace et une perfidie remarquables. C'est ainsi que d'a-
» bord, au 14 juillet, on a débauché le régiment des gardes-fran-
» çaises, dont la disparition affaiblit d'autant la maison militaire
» du roi; qu'ensuite, au 6 octobre, les quatre compagnies des
» gardes-du-corps ont été anéanties ou licenciées d'un seul coup.
» Il n'y a pas encore deux mois, la garde appelée *constitution-*
» *nelle*, qui venait seulement d'être organisée, a été également
» dissoute. Le malheureux monarque en est donc réduit à n'avoir,
» pour sa défense, d'autre troupe réglée que la nôtre; et nous-
» mêmes n'avons-nous pas été en butte à toutes sortes de piéges?
» On a cherché, sous différens prétextes, à nous éloigner de la
» personne du roi. Nous nous y sommes constamment refusés.
» *Nos capitulations* à la main, nous avons prouvé que, du moment
» où l'on nous séparait de lui, nous cesserions d'exister comme
» régiment; que par ce seul fait notre corps serait dissous. En
» dernier lieu, une condescendance déplacée et tout-à-fait impoli-
» tique a permis que 300 hommes fussent détachés pour aller en
» Normandie, avec la mission vraie ou fausse de protéger la circu-
» lation des grains. Il est bien certain qu'une telle mesure a eu
» principalement pour but de diminuer notre force disponible en
» cas d'événement. C'est, dans la position où nous sommes, une
» circonstance très-fâcheuse; et aujourd'hui ce même détachement
» réuni à ce que nous avons encore de soldats à la caserne de
» Courbevoie, nous aurions quelques moyens de plus de lutter
» contre les factieux, et de leur faire du moins acheter chèrement
» la victoire qu'ils se flattent de remporter sur nous. Cependant,
» Monsieur, n'allez pas conclure de tout cela, que, ni moi, ni aucun
» de mes camarades, nous ayons l'idée de céder sans combat....
» Nous serons fidèles à nos engagemens. Quelque infériorité que
» présente la position où nous sommes, peut-être y suppléerons-
» nous par notre courage, par notre résolution et par l'habileté de
» nos manœuvres. Je vous faisais observer tout à l'heure que, de-
» puis un certain temps, le régiment n'a plus d'artillerie à sa dis-
» position; mais le commandant de votre garde nationale a fait
» entrer ici une demi-douzaine de pièces de campagne qui déjà
» sont placées dans les cours. Si vos canonniers, dont le corps en
» général est mal disposé, ne se conduisent pas comme ils doivent

» le faire, nous nous déciderons à employer la force pour leur ôter
» le maniement des pièces, et nous-mêmes nous nous chargeons
» de les diriger. Les artilleurs qui servaient les nôtres sont encore
» tous au régiment. Nous saurons au besoin les retrouver... En un
» mot, nous connaissons nos devoirs ; nous les remplirons tous
» dans toute leur étendue. Nous nous ferons tuer jusqu'au der-
» nier plutôt que de manquer à l'honneur et de trahir la sainteté
» de nos sermens. »

Dans toutes les relations de cette fatale journée, on représente le procureur syndic du département, M. Rœderer, faisant seulement une visite au roi. On a vu que Weber le fait paraître avec deux autres administrateurs. L'auteur des *Détails*, qui était au nombre des gardes nationaux postés dans l'une des cours, pour la défense du château, s'exprime ainsi : « Nous étions au repos, dit-il, lors-
» que Rœderer arrive dans notre cour, ceint de son écharpe, et
» tenant un papier à la main. On nous fait remettre sous les armes
» et serrer nos rangs. Il se place devant le centre de la compagnie ;
» d'une voix altérée et peu propre à encourager ses auditeurs, il
» nous lit une proclamation conçue en ces termes : Citoyens-sol-
» dats Français et Suisses, un grand rassemblement se présente, il
» menace la personne du chef du pouvoir exécutif. Au nom de la
» loi, il vous est défendu d'attaquer, mais vous êtes autorisés à
» repousser la force par la force. » Au lieu de ne paraître que le matin, le procureur syndic avait passé la nuit près de la famille royale. Il en donne des preuves dans les Mémoires qu'il a rédigés sur les événemens du 10 août, Mémoires dont nous avons l'espoir d'enrichir cette collection. On a beaucoup blâmé le conseil qu'il donna au roi de se réfugier avec sa famille au sein de l'Assemblée. La reine repoussa constamment ce conseil : l'événement a dû beaucoup influer sur le jugement qu'on en a porté depuis. Ce conseil ne peut être apprécié que d'après l'intention de celui qui le donna (1). Supposons que l'Assemblée, imitant au moins la conduite de celle qui la précéda lors du retour de Varennes, eût reçu

(1) Aussitôt après cette journée, M. Rœderer fut accusé par les révolutionnaires qui mirent les scellés sur ses papiers ; il se cacha jusqu'au 9 thermidor.

le roi avec dignité et respect, et que le prince eût trouvé dans son sein l'appui sur lequel il devait compter, on portera un jugement tout différent.

L'auteur dont nous suivons le récit croit que, si le roi n'eût pas donné l'ordre de cesser le feu, les assaillans eussent été vaincus. « Il n'est que trop prouvé maintenant, dit-il, qu'à cette époque le gouvernement succomba, *faute d'avoir connu sa force.* Le feu roulant d'une ou de deux compagnies sorties des étages inférieurs du château, réussit à mettre en fuite toute la populace ramassée autour des Tuileries. Qu'eût-ce été si, au lieu d'évacuer les cours et d'entasser la garnison dans les appartemens supérieurs, où le désordre et le défaut d'espace paralysèrent complétement ses moyens, on eût conservé seulement les positions occupées depuis la veille, si l'on se fût ainsi mis en état de coordonner les mouvemens des divers corps, et de les faire agir au besoin sur tous les points à la fois?... Au bruit des premières décharges qui jetèrent l'épouvante jusque dans le sein de l'Assemblée, notre infortuné roi, toujours guidé par les mêmes sentimens de douceur et d'humanité, mais éloigné du théâtre de l'affaire, et par conséquent hors d'état d'en juger avec discernement, s'empressa, au préjudice de sa propre cause et du salut de ses fidèles défenseurs, de faire usage de la seule portion du pouvoir qui restât entre ses mains. Son dernier acte d'autorité fut un acte formel signifié en son nom aux officiers suisses, pour qu'immédiatement ils eussent à *faire cesser le feu.* Cette injonction à laquelle ils n'obéirent qu'avec trop de ponctualité, inspirant aux factieux une entière sécurité, fit revenir ceux-ci à la charge avec d'autant plus d'ardeur qu'ils étaient certains de ne plus éprouver d'obstacles. Tous les massacres, toutes les horreurs qui suivirent ce fatal moment furent la conséquence nécessaire d'un pareil ordre. »

Louis XVI a donné trop de preuves de courage et de résignation pour qu'il y ait le moindre doute sur le motif qu'eut ce malheureux prince en faisant cesser le feu. C'était l'horreur du sang et le désir qu'il éprouvait d'en arrêter l'effusion, qui lui firent donner cet ordre (1).

---

(1) Cet ordre sera rapporté plus bas dans la note (J). Nous en donnerons plus tard un fac-similé dans la collection des *Portraits* et gravures.

La pièce qu'on trouvera plus bas, et qui est intitulée : *Relation de la conduite du régiment des gardes-suisses à la journée du 18 août*, ajoutera des détails pleins d'intérêt à ceux qu'on a déjà.

Note (I), *page* 278.

Les notes jointes par Weber à ses Mémoires, contiennent sur le 10 août, sur les massacres de septembre, et sur l'infortunée princesse de Lamballe, des particularités qui nous ont paru mériter qu'on les conservât.

» *La jeune comtesse Pauline de Tourzel*, dit-il, la comtesse de Soucy, mesdames Thibault, Terrasse, Lemoine, Bazire, de St.-Brice et mademoiselle Ernestine Lambriquet, ont été épargnées et sauvées le 10 août, par la présence d'esprit de l'une des quatre premières femmes de la reine, qui, s'avançant sur les marches de leur porte, à la rencontre des assassins, dit à haute voix : Mes braves gens, n'aurez-vous pas pitié des pauvres servantes? Les tueurs se regardèrent et dirent à la fois : Elle a raison cette femme, il faut les sauver, nous vous jurons de vous ramener chez vous saines et sauves : et ils tinrent parole. Ils sauvèrent non-seulement toutes les femmes qui appartenaient au château, mais aussi M. le Monnier, médecin du roi.

» La manière dont il échappa ce jour-là aux massacres commis dans l'intérieur des Tuileries, mérite d'être rapportée.

» Pendant l'attaque du château, il n'était pas sorti de son cabinet, et n'avait pas changé de costume. Des hommes, les bras teints de sang, heurtèrent rudement à sa porte; il ouvrit : « Que fais-tu » là? dirent-ils, tu es bien tranquille ! — Je suis à mon poste, » répondit le vieillard. — Qui es-tu dans ce château — ? Je suis » le médecin du roi. — Et tu n'as pas peur ? — Et de quoi? je » suis sans armes : fait-on du mal à qui n'en peut faire? — Tu » es un bon d..... : tu n'es pas bien ici, d'autres moins raisonna- » bles pourraient te confondre avec le reste. Où veux-tu aller? — » Au Luxembourg. — Viens, suis-nous, et ne crains rien. » On le fit traverser des haies de baïonnettes et de piques, etc., etc. « Camarades, criait-on devant lui, laissez passer cet homme; » c'est le médecin du roi; mais il n'a pas peur, c'est un bon

» d..... ; et il arriva ainsi sain et sauf au faubourg Saint-Germain. »

En parlant ensuite de ses propres dangers pendant les massacres des prisons, Weber ajoute dans ses notes.

« Le massacre des prisonniers, qui commença le 2 septembre, avait attiré, autour des maisons de force, mille et mille spectateurs de tout sexe et de tout âge ; ils applaudissaient tantôt aux assassins qui portaient le dernier coup aux victimes condamnées par le tribunal populaire, tantôt au petit nombre des personnes qu'il avait épargnées.

» J'étais du nombre des dernières ; dès que les gardes eurent fait tourner leurs chapeaux sur la pointe de leurs sabres, en criant : Vive la nation ! nous fûmes applaudis à outrance ; des femmes, me voyant en bas de soie blancs, arrêtèrent avec violence les deux gardes qui me donnaient le bras pour leur dire : *Prenez donc garde, vous faites marcher monsieur dans le ruisseau.* Elles avaient raison, car il était rempli de sang. L'attention de ces mégères m'étonna d'autant plus qu'elles avaient battu des mains, avec fureur, lorsqu'on avait égorgé ceux qui me précédaient. »

Il rapporte dans un autre endroit les détails suivans :

« Le sieur Crétu, pensionnaire du roi et grenadier des Filles-Saint-Thomas, se glissa derrière la garde pour m'offrir ses services, au moment où j'étais enfermé dans la chapelle en face de la table du président, qui m'avait fait subir mon premier interrogatoire.

» Le même camarade m'ayant rencontré, après ma délivrance de l'hôtel de la Force, s'employa encore pour me faire avoir un passe-port, ainsi que pour me faire restituer les quarante doubles louis en dépôt chez Collot-d'Herbois, et me proposa, à cet effet, de me mener chez celui-ci.

» Il nous reçut poliment, parce que le sieur Crétu avait été régisseur, pour le compte de la Montansier, dans une troupe de comédiens de province dont le susdit président était un acteur très-médiocre.

» Il nous dit que l'argent réclamé était entre les mains du commissaire du quartier, à qui on avait fait parvenir, en même temps, l'ordre de lever le scellé. Après mille jactances sur le rôle impor-

tant qu'il jouait, et sur les grands talens qu'il comptait déployer à l'avenir, il ajouta que tout ce qui s'était passé depuis le 10 août, n'était rien en comparaison de ce que l'on devait faire; il se plaignit amèrement de n'avoir pas été consulté sur la manière d'apprendre à la reine la mort de la princesse de Lamballe.

» Ce monstre, soit pour me déchirer le cœur, soit qu'entraîné par sa fureur jacobine, il ne fit pas attention à moi, raconta, avec la joie et le sang-froid d'un scélérat consommé, que cette infortunée princesse avait été assassinée en sortant du guichet de l'hôtel de la Force; que son corps avait été livré aux poissardes; que ces infâmes créatures s'étaient amusées à se faire des ceintures de ses entrailles; qu'elles avaient traîné le cadavre nu dans tous les principaux endroits de la ville, et qu'elles avaient fini par guetter le moment où la reine s'approcherait de la fenêtre pour hausser la pique et lui montrer la tête de son amie. Il ajouta, en soupirant de regret, que, s'il avait été consulté, il aurait fait servir, dans un plat couvert, la tête de madame de Lamballe pour le souper de la reine.

» J'étais sans armes, mes genoux fléchirent; je frémis d'indignation et d'horreur, et Crétu, qui s'aperçut de mon état et du nouveau péril que je courais, me prit sous le bras et m'aida à sortir de cette maison infernale. »

Weber ajoute ensuite :

« Je ne puis me refuser au pénible devoir de rapporter ici plusieurs circonstances peu connues qui accompagnèrent et qui suivirent la fin lamentable de la plus digne et de la plus chère amie de la reine.

» Trois lettres qui avaient été trouvées dans le bonnet de madame de Lamballe au moment de son premier interrogatoire, rendaient sa perte presque certaine. Une de ces lettres était de la reine.

» Ce fait, dont il n'est question dans aucun des Mémoires du temps, a été certifié par un officier de Mgr. le duc de Penthièvre, qui avait, par l'ordre de ce prince, suivi la princesse à l'Hôtel-de-Ville. Il entendit distinctement un des commissaires dénoncer ces malheureuses lettres qui, en effet, furent découvertes. Cet infâme dénonciateur avait été attaché huit ans à la princesse, et comblé de ses bienfaits.

» A cette nouvelle, S. A. Mgr. le duc de Penthièvre écrivit le billet suivant à l'un des administrateurs de ses domaines :

« Je vous prie, mon cher de ***, s'il arrive malheur à ma belle-» fille, de faire suivre son corps partout où il sera porté, et de le » faire enterrer au plus prochain cimetière, jusqu'à ce qu'on puisse » le transporter à Dreux. »

» Cet administrateur fit venir un officier du prince, lui donna communication du billet de son altesse, et ajouta : « Je vous charge, Monsieur, de faire remplir les intentions du prince.» C'était le 1er. septembre, et il y avait une extrême fermentation. M. de *** fit venir trois hommes, dont deux étaient attachés au prince, et le troisième à sa belle-fille, et leur faisant prendre un costume qui les rendît méconnaissables pour les brigands qui se portaient déjà aux prisons, il leur donna une somme assez forte en petits assignats, et leur recommanda de ne rien épargner pour remplir les intentions de leur auguste maître, si le malheur voulait que l'on ne pût sauver la princesse.

» Cependant elle avait échappé à la journée du 2, et l'on commençait à espérer, quand, le 3, on fut informé que les massacres continuaient; enfin, on vint dire à M. de *** que ces scélérats avaient terminé les jours de l'amie de la reine, et qu'ils paraissaient décidés à assouvir sur ses restes palpitans leur infernale rage. Ce fut alors que ces trois fidèles serviteurs, surmontant l'horreur que ces cannibales leur inspiraient, se mêlèrent à eux pour tâcher de leur enlever le corps de cette infortunée. Les cannibales voulurent le porter d'abord à l'hôtel Toulouse. On en vint prévenir les officiers du prince, qui frémirent à cette seule idée, cependant on ne voulut pas y opposer de résistance, on ouvrit les galeries, et on attendit en tremblant l'affreux cortége. Déjà ils étaient dans la rue de Cléry, lorsqu'un homme, frappé de la douleur que les officiers du prince allaient éprouver, si leurs yeux étaient forcés de contempler cet horrible spectacle, s'approcha de Charlat qui portait sa tête, et lui demanda où il allait ? — Faire baiser à cette..... ses beaux meubles. — Vous vous trompez, ce n'est pas ici chez elle, elle n'y demeure plus, c'est à l'hôtel de Louvois ou aux Tuileries. En effet, la princesse avait ses écuries rue de Richelieu et un appartement au château, ce qui n'empêchait pas que sa véritable habitation ne fût à l'hôtel Toulouse ; mais heureusement, les brigands

crurent cet homme sensible, qui épargna ainsi cette profonde douleur aux serviteurs fidèles du prince. Cette horde de barbares ne s'arrêta donc pas à l'hôtel, et alla aux Tuileries; mais on ne les y laissa pas entrer; alors ils revinrent au coin de la rue des Ballets, faubourg Saint-Antoine, en face du notaire, entrèrent dans un cabaret où on espérait leur arracher ce cadavre meurtri; mais ils le reprirent et jetèrent le corps sur un monceau de cadavres près le Châtelet. Les émissaires de Mgr. le duc de Penthièvre se flattaient de l'y retrouver facilement, et ils ne s'occupèrent plus que d'avoir la tête.

» Sa belle chevelure l'ornait encore, lorsque les monstres prirent une nouvelle résolution, celle de faire revoir à cette infortunée les lieux où elle avait cessé d'être; car, dans leur horrible délire, ils croyaient que les restes insensibles de leur victime pouvaient encore sentir leurs outrages. Au moment où la tête passait sous la porte de la Force, un perruquier s'élança, et, avec une dextérité inimaginable, il coupa les tresses des cheveux.

» Les émissaires de Monseigneur le duc de Penthièvre en furent vivement affligés : car ils savaient que le prince aurait tenu infiniment à conserver les cheveux de la princesse; mais ils n'en devinrent que plus empressés à se saisir de ce qui restait; et, après avoir troublé entièrement la raison de Charlat, ils le déterminèrent à laisser la pique à la porte d'un cabaret, où deux entrèrent avec lui. On dit que le nommé P..... saisit cet instant pour arracher le fer qui transperçait cette tête; et, la mettant dans une serviette, dont il s'était pourvu à dessein, il avertit ses camarades, et se rendit avec eux à la section de Popincourt, où il déclara qu'il avait, dans ce linge, une tête qu'il demandait à déposer dans le cimetière des Quinze-Vingts, et que, le lendemain, il viendrait avec deux autres de ses camarades pour la reprendre, et donnerait cent écus en argent aux pauvres de la section.

» Ils rendirent compte à M. de *** de ce qu'ils avaient fait; celui-ci leur recommanda d'aller le lendemain de grand matin à la section; et, d'un autre côté, il fit des dispositions pour retrouver le corps. Une maison à moitié démolie avait servi à recevoir les restes de ces tristes victimes. M. de *** n'épargna ni soins ni argent pour y trouver ceux de madame de Lamballe, sans pouvoir y réussir; il fit fouiller dans les décombres, mais sans aucun succès. Cependant

M. de ***, ne voyant pas revenir ceux qu'il avait envoyés, commençait à suspecter leur fidélité, car il leur avait compté tout l'argent qu'ils avaient demandé, quand on vint lui dire que ces trois hommes étaient arrêtés, comme ayant assassiné madame de Lamballe.

» M. de ***, sans perdre de temps, courut à la section, et rendit hommage à la vérité d'une manière si persuasive, que les commissaires de la section, non-seulement accordèrent la liberté aux serviteurs du prince, mais l'autorisèrent à enlever la tête de madame de Lamballe. M. de *** se rendit au cimetière des Quinze-Vingts avec un plombier, fit mettre dans une boîte de plomb tout ce qu'on avait pu conserver de ces restes précieux, et les fit partir pour Dreux, où ils furent placés dans le même caveau qui attendait M. de Penthièvre. »

Note (J), *page* 292.

Récit de la conduite du régiment des gardes-suisses à la journée du 10 *août* 1792, *par M. le colonel Pfyffer d'Altishoffen, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis, de Saint-Maurice et de Saint-Lazare; publié à Lucerne en* 1819.

On élève un monument à la mémoire des Suisses du 10 août; cet hommage leur était dû par des compatriotes qui ont le droit d'honorer leurs vertus. Il est juste qu'en même temps une plume fidèle retrace avec simplicité les faits héroïques de ces incorruptibles soldats qui ont péri sur les degrés du trône qu'ils avaient juré de défendre; leur courage aurait sauvé le monarque s'il avait pu l'être.

Le titre seul de ce récit indique l'intention de ne parler directement que du régiment des gardes-suisses; et l'on justifiera ce titre, en écartant autant que possible des souvenirs amers : mais l'oubli du passé n'exclut pas la mémoire des grands services; et si l'éloge du plus noble dévouement annonce qu'il y eut des coupables, cette condamnation muette n'altère point la paix publique; elle est sous un double rapport une dette acquittée envers la postérité.

On a comparé la journée du 10 août à celle des Thermopyles. Les Spartiates combattaient pour leurs femmes, leurs enfans,

pour leur gloire, pour leur patrie, pour les autels de leurs dieux, les Suisses, pour le sentiment du devoir, de la foi aux sermens, de l'honneur de leur pays. Les Spartiates et les Suisses savaient d'avance qu'ils marchaient à une mort inévitable; ils l'ont acceptée de sang-froid, sans délibérer ni se plaindre. Mais les Spartiates avaient leur roi à leur tête, et ce roi n'avait pas ses propres sujets pour ennemis.

Pourquoi l'admirable dévouement des Suisses du 10 août n'a-t-il pas eu le succès pour récompense? Dieu le sait: mais ce n'est point murmurer contre la Providence, que de gémir sur une catastrophe dont les suites ont si cruellement pesé sur la Suisse et sur l'Europe.

Dès le commencement de la révolution, la situation du régiment des gardes-suisses fut singulièrement pénible; il était placé au foyer de l'anarchie; les scènes les plus désastreuses se succédaient rapidement autour de lui. Les journées de Réveillon, des Champs-Élysées, des 5 et 6 octobre, n'étaient que les faibles préludes d'événemens encore plus sinistres et surtout plus décisifs. Le régiment, environné de périls et harassé de fatigues, déploya, dans toutes ces circonstances, un caractère inaltérable de sang-froid, d'ordre et de discipline. Il conserva dans le service la ponctualité des temps calmes : on n'épargna rien pour en corrompre les soldats; promesses, menaces, séductions de principes, exemple des autres troupes, tout fut employé; rien ne les ébranla : leur fidélité jeta l'ancre au milieu de la tempête politique qui les investissait de toutes parts. Un décret de l'Assemblée constituante avait anéanti la discipline; il n'eut jamais aucune influence sur le régiment : ce furent les soldats eux-mêmes qui réclamèrent le maintien de leurs antiques règlemens : le corps entier ne formait qu'une famille dont le sort et les intérêts occupaient également les chefs et les subalternes. Le major, baron de Bachmann, était l'ame du régiment.

Il est un genre de récompense qu'une conduite noble, fière, conséquente, obtient toujours : partout où un détachement des gardes-suisses se présentait, il était respecté, quelque faible qu'il fût.

Cependant, la gravité des circonstances de la révolution allait toujours croissant, et chaque jour augmentait les fatigues des

troupes fidèles (1) : une catastrophe inévitable et prochaine était prévue de tout le monde. Cette considération détermina les officiers, qui étaient autorisés à aller jouir de leur semestre en Suisse, à y renoncer pour rester auprès de la personne du roi (2), afin de partager le sort de leurs camarades; mais on leur fit connaître que l'intention formelle de Sa Majesté s'y opposait : ce malheureux prince cherchait à éviter l'ombre même de ce qui aurait pu donner du soupçon. A mesure que le danger devenait imminent, et que l'on approchait de la crise, le caractère de loyauté du régiment se prononçait davantage (3) : le sort qui l'attendait était connu de

---

(1) Depuis long-temps on n'avait plus fait de nominations dans le régiment des gardes ; les officiers morts, retirés ou démissionnaires n'étaient pas remplacés, ce qui rendait le service excessivement fatigant. Il est arrivé plusieurs fois qu'un officier, sur un mois, était trois semaines de garde.

(2) Tous les officiers du corps avaient résolu de rester auprès de la personne du roi. M. le comte d'Affry, chargé par l'assemblée des capitaines d'émettre ce vœu au ministre de la guerre, crut devoir insister, malgré les représentations de M. Dumouriez ; mais il reçut de S. M. l'ordre formel que *tous les officiers portés sur la liste des semestriers eussent à partir.*

(3) Lettre de MM. de Durler et de Pfyffer à l'ancien gouvernement de la ville et république de Lucerne.

« Souverains seigneurs, un décret rendu le 15 de ce mois, par lequel le pouvoir exécutif était chargé d'éloigner de l'Assemblée nationale, au moins à la distance de trente mille toises, les troupes de ligne en garnison à Paris et dans les environs, nous donne quelque soupçon qu'il serait possible que l'on entendît nous comprendre dans cette détermination, quoique fausse à notre égard.

» Aujourd'hui il ne nous reste plus un doute sur tout cela ; nous sommes prévenus des ordres que nous allons recevoir, de nous porter ailleurs ; mais nous ignorons encore en quel endroit, et si cela regarde la totalité du régiment. Nous supplions VV. EE. de vouloir bien nous donner les instructions les plus promptes et les plus positives, sur la conduite que nous avons à tenir dans les deux cas, dont l'un va arriver, et que voici : ou le régiment aura ordre de marcher en totalité et d'abandonner par conséquent la garde du roi, ou de ne marcher qu'avec

chacun; mais tous voulurent mourir plutôt que de compromettre l'honneur et la réputation des Suisses, et de souiller des drapeaux sans tache.

De tous côtés il arrivait des rapports sur les intentions hostiles des Marseillais, et l'on manquait de munitions (1). Depuis longtemps, les canons du régiment avaient été livrés sur l'ordre supérieur, contre lequel le corps des officiers avait en vain protesté. Les menaces des fédérés obligèrent les chefs à consigner les soldats dans les casernes; on voulait éviter des querelles particulières qui pouvaient avoir des suites fâcheuses, et fournir des prétextes à la malveillance. Les officiers profitèrent de ce temps de retraite pour retracer aux soldats leurs devoirs; ils le firent avec confiance et simplicité; ils leur montrèrent l'approche de l'orage; ils leur dirent que le temps était venu où leur fidélité serait mise à la plus rude épreuve. Il faut le dire à l'honneur de ces braves, les exhortations étaient superflues; pas un seul n'hésita.

---

les deux tiers ou la moitié du régiment; dans le premier cas, nous sommes *décaractérisés* en perdant la garde du roi; dans le second, nous faisons ce que nous avons souvent fait, mais dans des cas absolument différens en tout point. Notre état était certain et assuré; aujourd'hui il est purement précaire *et déjà prononcé ne tenir plus à la maison du roi!*

» Nous pensons que c'était ici, et nullement ailleurs, que nous devions attendre la finale de notre sort, que nos souverains, de concert avec le roi, auraient donnée à notre corps.

» VV. EE. voient le malheur et l'embarras de notre situation; leurs bontés accoutumées nous en tireront, d'une manière ou d'autre, par des ordres positifs que nous exécuterons sur-le-champ, et que nous prenons la liberté de leur demander ici avec instance, en les priant de continuer à nous honorer de leur protection et bienveillance.

» Nous sommes avec respect, etc. J. DE DURLER, capitaine;

L. PFYFFER D'ALTISHOFFEN, capitaine. »

(1) Le dénuement absolu de tous moyens de défense, engagea les officiers à demander des munitions au comte d'Affry, leur colonel; celui-ci, trompé sans doute par les promesses astucieuses des chefs de parti, répondit que le régiment ne saurait courir aucun risque, et que l'on devait être tranquille sur le compte des Marseillais; en sorte que cette demande n'eut point d'autre suite.

Cette situation, que les ames généreuses peuvent seules bien comprendre, dura plusieurs jours. Le 4 août, le régiment reçut ordre de se porter sur Paris. (L'on savait que les fédérés et les faubourgs devaient attaquer le château des Tuileries.) Le régiment partit la nuit des casernes de Courbevoie et de Ruelle, après avoir enterré une partie des drapeaux (1). Le marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel, et le baron de Bachmann, major, vinrent au-devant de lui jusqu'au pont de Neuilly; le corps marchait dans le plus grand silence, avec les mêmes précautions qu'on prend en temps de guerre, en pays ennemi. Ce silence, un ordre admirable, la contenance ferme et froide des soldats en imposèrent sans doute aux factieux, et comme tout fut tranquille au château, la même nuit, le régiment retourna aux casernes; le lendemain on en détacha trois cents hommes qui furent envoyés en Normandie (2).

Depuis le 4 août jusqu'au 8, la fermentation se développa; dans tous les carrefours les émissaires des conspirateurs ameutaient et soulevaient le peuple; on les entendait provoquer publiquement au meurtre, au siége des Tuileries, au châtiment du tyran.

On s'arrête à ce mot de tyran.

Le meilleur des rois a été le plus malheureux des hommes : doué d'un esprit juste et même d'une raison supérieure, étranger aux passions qui égarent la jeunesse, inaccessible à tous les genres de corruption des cours, bon, simple, économe, religieux, sévère envers lui-même, indulgent pour les autres, Louis XVI porta sur le trône toutes les vertus d'un magistrat et d'un sage; il aima son peuple comme un père, et tous ses devoirs comme un chrétien. Mais l'histoire de sa vie offre, dans plus d'un sens, des leçons à tous les princes; plus confiant dans son opinion personnelle, plus

---

(1) M. de Gibelin, aide-major, et le soldat Koliker, enterrèrent les drapeaux des compagnies dans les caves de Courbevoie. Ils doivent s'y trouver encore. On ne garda qu'un drapeau par bataillon, et le drapeau blanc de la générale.

(2) Le détachement de trois cents hommes dont il est question était commandé par M. de Karrer; les officiers qui s'y trouvaient étaient MM. de Rusconi, de Hertenstein, de Blumenthal, de Mercier, le baron de Billieux, le comte Charles d'Affry, et Lendy, adjudant.

capable d'une volonté constante, plus énergique contre le crime, mieux soutenu par son caractère contre les séductions de sa bonté, Louis eût vécu long-temps pour le bonheur de la France; la puissance d'un grand caractère est le premier besoin des rois.

Le 8 août, sur les dix heures du soir, M. d'Erlach, capitaine de garde, remit à M. Glutz, aide-major, un ordre conçu en ces termes : « M. le colonel ordonne que le régiment soit rendu de-» main, à trois heures du matin, aux Tuileries. »

MM. de Maillardoz et de Bachmann avaient reçu cet ordre de M. Mandat, alors commandant-général de la garde nationale de Paris. On fit le partage des cartouches aux casernes, et l'on ne put en distribuer trente par hommes : tout le monde marcha : ceux que leur âge exemptait du service voulurent le faire ce jour-là; il ne resta aux casernes que les malades et les fourriers. A la porte Maillot, une ordonnance, venant de Paris, remit au commandant un passe-port signé *Pétion* (1).

La nuit suivante, celle du 9 au 10 août, MM. Mandat, de Maillardoz et de Bachmann firent occuper les divers postes du château par les gardes nationales et par les Suisses; on en plaça dans la cour, dans la chapelle et à la porte royale. Le baron Henri de Salis, comme le plus ancien capitaine du régiment, commandait les postes des escaliers et de la cour de la reine. Il avait sous ses ordres le chevalier de Gibelin, sous-aide-major. La réserve de 300 hommes, commandée par M. le capitaine de Durler, ayant sous ses ordres M. de Pfyffer-d'Altishoffen, capitaine, et M. de Glutz, aide-major, était placée dans la cour des Suisses, pour se porter où l'on aurait besoin d'elle.

La gendarmerie à pied avec une partie de la gendarmerie a cheval vint se ranger dans la cour ; ne s'y trouvant pas placée commodément, ils allèrent se mettre en bataille près du Palais-Royal, et une partie d'entre eux finit par charger les Suisses dans leur retraite.

Des gentilshommes et des personnes attachées au roi s'étaient rendus en grand nombre au château, armés d'épées et de pistolets. On ne peut que louer leur intention ; elle était excellente ; on doit

---

(1) *Texte du passe-port :* « Laissez passer les Suisses pour renforcer les postes des Tuileries. *Pétion*, maire. »

désapprouver leur démarche et avouer qu'armés comme ils l'étaient, ils ne pouvaient qu'embarrasser la défense, en même temps qu'ils inspiraient de la méfiance à la garde nationale.

A onze heures du soir, on avait reçu l'avis que le tocsin serait sonné à minuit, et bientôt on eut connaissance au château de l'arrêté du faubourg Saint-Antoine, dont voici les principaux articles :

« Assiéger le château, y exterminer tout le monde et surtout » les Suisses; forcer le roi à abdiquer, le conduire avec la reine » et la famille royale à Vincennes, pour s'en servir comme otages, » dans le cas où les étrangers se porteraient sur Paris (1). »

A minuit, on entendit sonner le tocsin et battre la générale. M. de Bachmann s'assura que tout était en ordre; il donna des instructions aux officiers; il envoya les officiers-majors visiter les postes. Depuis ce moment, ce brave officier ne quitta pas le roi un seul instant, et l'Europe sait qu'il a eu le même sort que ce prince.

Le son lugubre du tocsin, loin de décourager les soldats, les animait davantage. A deux heures du matin, quatre bataillons des faubourgs étaient déjà arrivés sur la place du Carrousel; ils n'attendaient que leurs complices pour exécuter leur horrible projet.

Entre quatre et cinq heures, M. Mandat reçut l'ordre de se rendre à la commune. On l'attendait pour l'égorger sur les degrés de l'Hôtel-de-Ville; on savait qu'il avait dans sa poche l'ordre signé *Pétion*, de repousser la force par la force, et l'on voulait par ce meurtre soustraire cette pièce écrite à la publicité.

---

(1) Afin de se mettre à couvert, quelle que fût l'issue de la journée, Pétion s'était rendu au château; mais l'heure où le tocsin devait sonner approchant, il annonça qu'il allait se retirer. Les braves grenadiers des Filles-Saint-Thomas s'y opposèrent, et voulaient le garder en otage : alors le roi ordonna à M. de Salis-Zizers, aide-major, de l'escorter. Celui-ci, à la tête d'un détachement, le prit sous le bras; les gardes nationaux menaçaient Pétion qui était tremblant, pâle et défait. M. de Salis, cherchant à le ranimer, lui dit avec bonhomie : « Soyez tran- » quille, M. Pétion, je vous promets que le premier qui vous tuera sera » tué le moment après. »

Vers les six heures du matin, le roi, tenant par la main monseigneur le dauphin, descendit dans la cour royale, accompagné de quelques chefs de division et commandans de bataillon de la garde nationale, et de MM. de Maillardoz et de Bachmann (1); il passa d'abord devant la garde nationale, puis devant les Suisses qui crièrent: *Vive le roi!* Un bataillon armé de piques, qui entrait en ce moment dans la cour, criait à tue tête : *Vive la nation!* Il en résulta une discussion assez vive, à laquelle les canonniers de la garde nationale surtout prirent beaucoup de part. M. de Durler parvint néanmoins à les calmer, en leur représentant dans son singulier langage que le roi et la nation ne faisaient qu'un. Cependant le bataillon, qui venait d'entrer dans la cour, reconnut qu'il n'était pas à sa place, et alla se ranger parmi ses pareils.

Un moment après, M. Rœderer, procureur-général syndic, en écharpe tricolore, ainsi qu'un autre membre de la commune, et M. de Boissieux, officier-général, parcoururent les postes; ils proclamèrent verbalement l'ordre que l'on avait déjà reçu par écrit (2), de défendre le château, et de repousser la force par la force. Alors

---

(1) Ce même cortége militaire reconduisit le roi au château. Sa Majesté y rentrait, lorsqu'une députation de la garde nationale, qui avait à sa tête M. Rœderer, M. de Beaumetz et un autre membre du département, vint solliciter le roi de se rendre dans le sein de l'Assemblée nationale. M. de Gibelin, qui connaissait M. de Beaumetz, ancien président du conseil d'Artois, lui dit : « Monsieur, croyez-vous sauver les » jours du roi en le menant à l'Assemblée? » — M. de Beaumetz répondit: « Si je croyais le roi plus en sûreté ici, je me mettrais dans vos » rangs, afin d'y mourir pour lui. » A l'instant, M. de Bachmann se retourna vers M. de Gibelin et lui dit : « Si le roi va à l'Assemblée, il est » perdu. » Ce sont les dernières paroles que les camarades de ce vertueux chef aient recueillies de sa bouche.

(2) *Texte de la proclamation :* « Soldats, un attroupement va se pré» senter; il est enjoint à nous, officiers de la loi, par le décret du 3 oc» tobre, de requérir la garde nationale, et à vous, troupes de ligne, de » vous opposer à cet attroupement, et de repousser la force par la » force. » Cette proclamation a été communiquée au rédacteur (M. de Pfyffer d'Altishoffen) par le brave Dim, sergent-major des gardes-suisses, aujourd'hui officier pensionné à Soleure.

des gardes nationales, qui n'avaient pas chargé, chargèrent leurs fusils, et les canonniers leurs pièces (1). A sept heures des murmures recommencèrent, et des bataillons entiers de gardes nationales allèrent rejoindre les séditieux.

Entre huit et neuf heures, le roi se détermina à se rendre dans le sein de l'Assemblée nationale avec toute la famille royale et quelques gentilshommes. Il était escorté de deux bataillons de gardes nationales et des gardes-suisses de garde, avec MM. de Maillardoz, de Bachmann, de Salis-Zizers, aide-major (2), Chollet et Allimann, adjudans. La reine fit d'inutiles efforts pour empêcher ce funeste départ, après lequel la résistance la plus héroïque ne pouvait plus avoir un heureux résultat. M. de Bachmann l'avait prévu et l'avait dit.

Ce départ fut décisif pour les gardes nationales qui occupaient l'intérieur du château et les cours. La plus grande partie abandonna les Suisses; les uns allèrent joindre les bataillons des faubourgs, d'autres se dispersèrent. Tous, cependant, ne partagèrent pas cette défection. Parmi ceux qui restèrent fidèles, il faut citer la presque totalité des grenadiers des Filles-St.-Thomas.

L'armée de Santerre se mit en mouvement, ses canons en tête, et bientôt on la vit s'avancer vers les portes du château.

Le maréchal-de-champ de jour, se voyant presque seul avec les Suisses, jugea qu'il ne pourrait conserver les cours avec si peu de monde; il cria : « MM. les Suisses, retirez-vous au château (3). »

---

(1) Il y eut un grand nombre de canonniers qui refusèrent de charger leurs pièces. Un officier suisse, M. l'aide-major Glutz, proposa de s'en emparer, en faisant observer qu'on s'en servirait probablement contre les troupes fidèles; des volontaires se présentèrent pour faire ce coup de main. On crut impolitique et dangereux d'y consentir; l'événement prouva qu'on n'aurait pas dû hésiter.

(2) M. de Salis-Zizers fit former les troupes en bataillon carré autour de la famille royale, pendant qu'on traversait diagonalement le jardin pour se rendre à l'Assemblée; une horde de cannibales, portant la tête de M. Mandat au bout d'une pique, força la porte du côté de la terrasse, près du café de Flore. M. de Salis fit faire halte. La contenance du bataillon en imposa aux brigands, et ils se retirèrent.

(3) A la célèbre retraite de Meaux, les Suisses purent mieux et plus librement disposer de leur courage. Le colonel Louis Pfyffer entra au

Il fallut obéir, laisser six pièces de canon au pouvoir de l'ennemi, et abandonner les cours. On aurait dû prévoir qu'il faudrait les reprendre, sous peine d'être brûlé dans le château ; de simples soldats le disaient très-haut. Cependant l'on obéit, et l'on prit les dispositions que le temps et les localités pouvaient permettre : on garnit de soldats les escaliers et les croisées du château ; le premier peloton fut placé à la chapelle, c'est-à-dire un peloton de grenadiers des Filles-St.-Thomas en première ligne, et les Suisses en seconde (1).

M. le capitaine de Durler trouva au premier appartement, en face du grand escalier, M. le maréchal de Mailly qui était avec M. de Zimmermann, lieutenant de grenadiers et officier-général. M. le maréchal ayant annoncé à M. Durler qu'il était chargé, de la part du roi, de prendre le commandement du château, M. de Durler lui demanda ses ordres : *de ne pas vous laisser forcer*, repartit le maréchal. M. de Durler répondit qu'on pouvait y compter. Ce fut le seul ordre que les Suisses reçurent de ce maréchal de France, et l'on ne saurait leur reprocher de ne l'avoir pas suivi à la lettre.

Pendant que M. de Durler parlait avec M. le duc de Mailly, il vit distinctement par la fenêtre le portier du roi ouvrir la porte royale aux Marseillais ; ils entrèrent peu à peu, élevant leurs chapeaux, et faisant signe aux Suisses de venir les joindre. Un de la bande, plus hardi que les autres, s'approcha d'une fenêtre et lâcha un coup de pistolet. Le sergent Lendi allait répondre à cette insolente provocation ; les officiers le retinrent ; mais cet acte de modération ne servit, comme à l'ordinaire, qu'à enhardir les assaillans (2).

---

conseil et y parla avec fermeté : son avis devint celui du conseil qui confia le roi à ses fidèles alliés. Charles IX fut sauvé. Ce prince avoua « que sans ses bons compères les Suisses, sa vie et sa liberté étaient en » grand branle. »

(1) Les compagnies d'Affry, Salis, Diesbach et Pfyffer, prirent poste dans la grande galerie en face du Carrousel ; les grenadiers sur le grand escalier.

(2) Les officiers firent des efforts incroyables pour empêcher toute agression ; les soldats, outrés de tant d'injures, étaient très-difficiles à contenir.

Enfin toute la colonne ennemie entra et plaça ses canons en batterie; on égorgea des sentinelles suisses qui étaient placées au pied du grand escalier où les premiers Marseillais montèrent au poste de la chapelle, le sabre à la main. MM. de Durler, de Réding, Joseph de Zimmermann, et de Glutz, aide-major, accoururent pour faire placer une barre en bois en travers de l'escalier. M. de Boissieux voulut haranguer les assaillans, mais d'affreux hurlemens couvrirent sa voix; enfin quand ceux-ci virent que leur tentative était inutile, ils se retirèrent en accablant les Suisses d'injures (1).

Voici quel était l'état des choses au moment où le combat allait commencer. Sept cent cinquante Suisses répartis sur plus de vingt postes; deux cents gentilshommes sans armes, quelques gardes nationales restées fidèles, tous sans commandans en chef, sans munitions, sans canons, attaqués de toutes parts par près de cent mille hommes d'une populace furieuse, ayant avec elle 50 pièces

---

(1) L'adjudant suisse, Roulin, qui s'était avancé pour tâcher de calmer les assaillans, fut saisi et dépouillé de ses habits : on allait lui trancher la tête, au moment où il fut délivré par ses camarades. Un des commandans de la troupe de Santerre, ancien garde-français, s'approcha de la barre et demanda à parler au commandant des Suisses. M. de Durler s'étant présenté, il voulut l'engager à se joindre à eux, lui promettant qu'il serait bien traité; mais voyant que ses paroles étaient sans effet sur cet officier, il tira son sabre, en l'accablant d'injures; au même instant, un autre ancien garde-française darda un coup de pique contre M. Durler qui le para froidement avec la main.

On avait assuré aux soldats que l'intention des Masseillais se bornait à les désarmer. Le sergent Blaser s'avance vers eux avec quinze grenadiers, et leur dit : « Qu'ils savaient qu'on voulait les désarmer; qu'ils » ne croyaient pas que la conduite du régiment pendant la révolution » pût mériter un tel affront; que, si l'on ne voulait plus du régiment, » on pouvait le renvoyer légalement; mais qu'ils ne quitteraient pas » leur poste et ne se laisseraient pas désarmer; qu'ils étaient Suisses, » et que les Suisses n'abandonneraient leurs armes qu'avec la vie. » Ces paroles généreuses agirent un instant sur l'imagination mobile des Marseillais; ils crièrent : *Vivent les Suisses! nous ne les désarmerons pas.* Mais cet élan ne dura guère, car un moment après, on désarma de force douze factionnaires.

d'artillerie. Cette populace se sentait encouragée par le corps législatif, et disposait de la municipalité.

La troupe de Santerre fit une décharge qui blessa plusieurs soldats. Les grenadiers des Filles-St.-Thomas ripostèrent, et les Suisses suivirent leur exemple. Les Marseillais répondirent par une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie, qui coûta la vie à beaucoup de monde. M. Philippe de Glutz, lieutenant des grenadiers, fut tué, et M. de Castelberg eut la cheville du pied fracassée (1).

L'action devint générale; elle se décida bientôt en faveur des Suisses. Le feu des croisées et celui de la réserve de M. de Durler furent très-meurtriers. En peu de temps la cour se trouva évacuée; elle était jonchée de morts, de mourans, de blessés.

MM. de Durler et de Pfyffer firent du château une sortie de cent vingt hommes; ils prirent quatre pièces de canon, et redevinrent maîtres de la porte royale. Pendant qu'ils traversaient le Carrousel, un autre détachement, sous les ordres du capitaine Henri de Salis, s'empara de trois canons qui étaient à la porte du manège, et les amena jusqu'à la grille du chateau; de-là, ce second détachement alla rejoindre le premier, sous le feu de l'artillerie qui, de la porte de la cour de la reine, tirait sur eux à mitraille. Des Suisses réunis portèrent l'épouvante et la mort parmi les assaillans; la cour royale fut couverte de morts; ils enlevèrent une partie des canons de leurs adversaires, et réussirent à les conserver; mais il ne parvinrent pas à faire taire un feu à mitraille qui, d'une petite terrasse placée vis-à-vis du corps-de-garde des Suisses, plongeait sur la cour royale. Ces braves soldats essuyaient un feu meurtrier avec le sang-froid et la tranquillité du courage. Les détachemens étaient criblés, mais se ralliaient toujours de nouveau. Après des efforts presque malheureux, les Suisses restèrent les maîtres du champ de bataille; les soldats traînèrent les canons pris aux ennemis; les officiers y contribuèrent; partout on se battit avec un égal acharnement; partout l'ennemi était repoussé, et les

---

(1) M. de Castelberg, massacré sur les degrés du grand escalier, fendit la tête à un Marseillais d'un coup de sabre, un moment avant d'expirer.

Marseillais, qui formaient les têtes des colonnes d'attaque, souffraient prodigieusement (1).

Mais les Suisses voyaient avec anxiété approcher le moment où l'épuisement des munitions allait les laisser exposés au feu de l'ennemi, sans aucun moyen d'y répondre.

Dans cet instant critique, M d'Hervilly (tué depuis pour la cause royale à Quiberon) arrive sans armes, sans chapeau, à travers des coups de fusil et de canon. On voulait lui montrer la disposition qu'on venait de faire du côté du jardin. « Il ne s'agit pas de cela, » dit-il, il faut vous porter à l'Assemblée. » On crut pouvoir encore être utile à cet infortuné monarque, et une voix (c'était celle du baron de Viomesnil, frère aîné du maréchal de ce nom), une voix qui cria : *Oui, braves Suisses, allez trouver le roi; vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois*, confirma cette trompeuse espérance.

Il fallait chercher à se rallier; on réunit les tambours qui n'avaient pas péri. On fit battre l'assemblée, et malgré la grêle de balles qui tombaient de toutes parts, on parvint à ranger les soldats comme à un jour de parade (2). Pour couvrir la retraite (3),

---

(1) Quinze Marseillais qui feignaient d'être morts, voyant les Suisses s'avancer vers eux, se jetèrent à genoux en demandant la vie. M. de Durler fut obligé de se précipiter au-devant des soldats, pour soustraire ces Marseillais à leur vengeance.

(2) Un témoin oculaire m'a assuré qu'il n'avait pu se lasser d'admirer le sang-froid du capitaine Pfyffer qui alignait ses soldats comme à l'exercice.

(3) Les officiers qui se trouvèrent alors réunis étaient MM. de Salis-Zizers, de Durler, de Pfyffer, capitaines; de Zimmermann, maréchal de camp et lieutenant de grenadiers, Alexandre de Zimmermann, de Glutz et de Gibelin, officiers majors, Joseph de Zimmermann, de Luze, de Gross, Ignace de Maillardoz, lieutenans; de la Corbière et de Castella, enseignes; d'Ernest, de Diesbach de Steinbrugg et Deville, sous-lieutenans.

Pendant que l'on battait l'assemblée, Fridolin Heffti, de Ennetbuel, canton de Glaris, sergent de la compagnie de Besenval, homme d'une force prodigieuse, fut blessé d'un boulet de canon qui lui fracassa la cuisse; ses camarades accoururent à son secours : au moment où les tambours battirent il leur dit: « N'entendez-vous pas qu'on rappelle? » Allez à votre devoir et laissez-moi mourir. »

on pointa deux des pièces enlevées aux assaillans, et qui se trouvèrent encore chargées contre le vestibule, à côté de la grille. M. de Durler y plaça deux hommes, avec ordre de lâcher leurs coups de fusil sur la lumière, si l'on était poursuivi (1). MM. de Reding, de Glutz et de Gibelin aidèrent quelques soldats à transporter une pièce de canon sous le vestibule. Ce fut dans ce moment que M. de Reding eut le bras cassé d'un coup de carabine (2).

La traversée du jardin fut excessivement meurtrière; il fallut soutenir un feu très-vif de canon et de mousqueterie qui partait de trois points différens, la porte du Pont-Royal, celle de la cour du manège et la terrasse des Feuillans. M. de Gross eut la cuisse cassée d'une balle; il tomba près du bassin, auprès du groupe d'Aria et de Pœtus.

Enfin, l'on arriva dans les corridors de l'Assemblée nationale. Le baron de Salis, emporté par son ardeur, entra dans la salle du corps législatif, l'épée nue à la main, au grand effroi du côté gauche de l'Assemblée; les députés qui la composaient crièrent : *Les Suisses! les Suisses!* et plusieurs cherchaient à se sauver par les fenêtres.

---

(1) Au moment où M. de Durler donnait cet ordre, un grenadier le poussa rudement de côté en criant: *On pointe sur nous.* En effet, le boulet vint frapper le degré sur lequel ce capitaine était placé auparavant.

(2) On coucha le mieux que l'on put M. de Reding sur les sacs des soldats morts; il fut reconnu par un tailleur de Paris qui l'affubla d'une redingote, et le transporta chez un chirurgien; malheureusement une lettre interceptée fit découvrir son asile et il fut transféré à l'Abbaye où il a été massacré de la manière la plus cruelle. (Voir l'agonie de 36 heures.) Il était frère d'Aloys de Reding, landamann de Schwyz, dont le nom et les services seront immortels dans les Annales de la Suisse; de Théodore de Reding, qui acquit tant de gloire en défendant l'indépendance nationale de l'Espagne, et de Lazaze de Reding, lieutenant-général et ancien gouverneur de Majorque. Aux Champs-Élysées, quand le peuple assaillit à coups de pierres le régiment royal-allemand, M. de Reding arracha vivement la mèche des mains d'un canonnier qui allait mettre le feu à la pièce. Il faut louer ce trait indélibéré d'humanité, et avouer en même temps que, si ce coup eût été tiré, il aurait pu produire de grands changemens.

Un député vint ordonner au commandant de faire mettre bas les armes à sa troupe; celui-ci refusa de le faire. On conduisit M. de Durler auprès de sa Majesté. Il dit au roi : *Sire, on veut que je mette bas les armes.* Le roi lui dit : « Posez-les entre les mains de la » garde nationale; je ne veux pas que de braves gens comme » vous périssiez. » Un moment après, le roi lui envoya un billet de sa propre main conçu en ces termes : Le roi ordonne aux Suisses de poser les armes et de se retirer aux casernes (1). Cet ordre fut un coup de foudre pour ces braves soldats; ils criaient qu'ils pouvaient encore se défendre avec la baïonnette; plusieurs pleuraient de rage; mais dans cette affreuse extrémité, la discipline et la fidélité prévalurent, tous obéirent.

Cet ordre de quitter leurs armes et de se livrer ainsi sans défense à des tigres altérés de leur sang, fut le dernier sacrifice que l'on exigea des Suisses.

On sépara les officiers d'avec les soldats; ceux-ci furent conduits à l'église des Feuillans; les officiers furent déposés dans la salle des inspecteurs; les députés y entrèrent pour les voir, non sans manifester des craintes qui, dans quelques-uns, étaient accompagnées de férocité et de bassesse, et dans les autres de pitié.

Vers le soir, un député, nommé Bruat, de l'un des départemens français où l'on parle allemand (2), vint trouver les officiers et leur dit en cette langue : « Qu'il allait faire tout ce qui dépendrait de » lui pour les sauver. » En effet, il leur procura des redingotes et la facilité de sortir ; alors, chacun isolément chercha à se tirer d'affaire comme il put. Ces officiers fidèles erraient dans Paris, proscrits par la fureur populaire, au moment même où un décret du corps législatif venait de mettre les Suisses sous la sauve-garde de la loi (3). »

---

(1) Le billet du roi se trouve encore entre les mains de madame la générale de Durler, née Zurlauben, veuve du général *.

(2) Du Haut-Rhin. (*Note des nouv. édit.*)

(3) Je prie M. Bruat, s'il existe encore, de me pardonner de rompre le silence auquel s'étaient engagés avec lui les officiers qui lui ont dû la

* On trouvera dans le recueil des Portraits qui font partie de la Collection des Mémoires, le *fac-simile* de cet ordre écrit en entier de la main de Louis XVI. (*Note des nouv. édit.*)

Le château n'étant plus défendu, l'armée de Santerre y entra, massacrant lâchement les blessés et tous ceux qui s'étaient perdus dans l'immensité du palais (1). Une partie des Suisses qui occupaient les appartemens n'avait pu se joindre au détachement qui se retirait sur l'Assemblée nationale. Ils descendirent au moment où les Marseillais entraient dans le château, et ayant trouvé chargées les deux pièces que M. de Durler avait laissées, ils y mirent le feu, ce qui leur donna le temps d'opérer leur retraite par le jardin. Avec eux se trouvait le père Second-Lorettan (2), capucin et aumonier du régiment; il fallut traverser une grêle de coups de fusil et de coups de canon. Là périrent M. le baron de Waldener, M. Simon de Maillardoz, M. de Müller et beaucoup de soldats. Cette petite troupe s'était d'abord dirigée sur l'Assemblée, et y fut reçue à coups de fusils; elle se porta au pont tournant et le trouva fermé; enfin elle put sortir par

---

vie : le temps est venu où ce n'est plus accuser quelqu'un, que de publier une bonne action. M. Coquet, alors lieutenant de la garde nationale de l'Oratoire, sauva près de deux cents Suisses, et en nourrit douze pendant près de trois semaines.

M. Desault, chirugien en chef de l'Hôtel-Dieu, reçut plusieurs soldats blessés, et d'autres qui s'étaient sauvés, et les fit cacher dans des lits de malades. Une troupe de furieux se porta à l'Hôtel-Dieu, et demanda qu'on les leur livrât : « J'en ai fait jeter par les fenêtres une douzaine, et j'en ferai autant de tous ceux qui se présenteront. » Il ne fut contredit par aucun des aides-chirurgiens qui étaient présens. Les Marseillais se retirèrent.

(1) Tous les officiers blessés ont été massacrés, excepté M. de Repond qui a pu échapper, malgré un coup de feu reçu à la jambe.

(2) Le respectable et courageux père Lorettan allait au milieu du feu porter aux mourans les secours de la religion. Ce fut bien malgré lui et par obéissance, qu'il quitta le matin même l'habit de son ordre, et il dut la vie à un habit de M. Simon de Maillardoz, qu'on lui fit endosser. L'honnête et brave Beckin, chirurgien-major du régiment, et son aide M. Richter, pansaient les blessés au milieu du feu le plus vif; ils furent massacrés tous deux en exerçant leurs fonctions, n'ayant pas voulu abandonner nos blessés, même après la retraite de M. de Durler. M. Beckin a laissé un fils à qui il ne reste que l'honorable souvenir de son père. Cette famille a tout perdu par le pillage des casernes de Courbevoie.

le jardin du dauphin. Arrivée à la place Louis XV, la gendarmerie à cheval chargea les Suisses; la plupart furent massacrés. Le père Second fut sauvé par son déguisement. Un moment après, le sergent Stofel, de Mels, canton de St.-Gall, commandant quinze hommes qu'il avait ramassés de divers postes, se fit jour jusque sous le vestibule où se trouvaient les canons qui venaient d'être abandonnés et que les Marseillais gardaient. Il s'empara de trois; un quatrième était encloué; il les défendit encore quelque temps, et fit enfin sa retraite sur l'Assemblée.

Accablés par le nombre, les Suisses n'ont pu laisser d'autres trophées que les cadavres de leurs ennemis. Mille traits particuliers d'héroïsme et de dévouement se sont perdus dans la gloire générale de cette journée (1). Nous regrettons surtout de ne pouvoir citer le nom de tous les hommes généreux qui, au péril de leur

---

(1) Les Suisses, épars dans les divers postes du château et dans les cours, n'avaient pas été prévenus de la retraite qui venait d'être ordonnée; entendant les derniers coups de canon qui furent tirés sous le vestibule, ils se replièrent la plupart sur le grand escalier. Quatre-vingts Suisses environ défendirent ce poste contre la foule innombrable des assaillans; ils en tuèrent quatre cents avant de céder. Ils soutinrent le choc pendant vingt minutes, et tous furent massacrés; aucun n'essaya de se sauver par la fuite.

M. Forestier de Saint-Venant se dirigea avec trente hommes vers les Champs Élysées; il chargea l'épée à la main un corps posté à la statue de Louis XV, et le força trois fois; mais, ayant perdu la moitié de son monde, le reste du détachement fut désarmé, et lui-même fut tué d'un coup de pistolet par un gendarme à cheval. M. Joseph de Forestier, quartier-maître, qui avait assisté au combat comme volontaire, parvint à se sauver à travers la foule, après avoir accompagné le roi à l'Assemblée.

M. de la Corbière était entré au régiment la veille du 10 août: dans la retraite il fut d'abord renversé d'un coup de hache; mais un garçon de bureau de l'Assemblée, M. d'Aigremont, le releva et le sauva. Ce fut le même M. d'Aigremont qui sauva aussi M. le capitaine d'Erlach, massacré depuis, et M. Ignace de Maillardoz.

MM. Henri de Salis-Zizer, de Pfyffer, de Durler, capitaines; de Glutz, de Gibelin, et Alexandre de Zimmermann, aides-majors, Emmanuel de Zimmermann, Joseph de Zimmermann, d'Ernest,

vie, ont sauvé le petit nombre d'officiers et de soldats échappés au massacre.

M. de Montmollin, qui venait d'entrer au régiment, emprunta un uniforme à M. de Forestier, pour pouvoir assister au combat; il était enseigne de bataillon, et a conservé, jusqu'à son dernier soupir, le drapeau qui lui a coûté la vie. A la tête de quelques soldats, il était parvenu à se faire jour jusqu'au pied de la statue de la place Vendôme. Là, ne pouvant plus avancer, après s'être battu en héros, et avoir tué de sa main plusieurs ennemis, percé enfin par derrière, il tomba dans les bras d'un caporal qui se perdit sans pouvoir le sauver. « Laissez-moi périr, lui dit-il, et ne songez qu'à » sauver le drapeau. » Le caporal qui le soutenait ayant lui-même reçu un coup mortel, M. de Montmollin s'enveloppa dans son

---

de Diesbach de Steinbrugg, et de Castella, ont dû la vie aux soins de M. Bruat, député; mais les trois derniers ayant été arrêtés dans les visites domiciliaires, ont été massacrés à la conciergerie.

M. Hubert de Diesbach, lieutenant des grenadiers, dont la compagnie avait été détruite sur le grand escalier, dit aux sept hommes qui lui restaient encore, en patois fribourgeois : « Que ce n'était pas la peine » de survivre à de si braves gens. » Il prit alors le fusil d'un soldat tué, et se jeta dans la foule la baïonnette en avant ; il y trouva la mort, ainsi que six à sept hommes qui l'avaient suivi. Un seul fut sauvé.

Le baron Constant de Rebecque, aujourd'hui lieutenant-général au service de S. M. le roi des Pays-Pas, commandait un détachement de trente hommes dans la salle des Cent-Suisses, lorsque le feu commença : il fit répondre tant qu'il eut des cartouches à brûler. Le feu ayant cessé, il réussit, par miracle, à se sauver à travers la foule. MM. de Gottreau, Jean de Maillardoz, de Capretz ont été tués à la place Royale et dans la rue Verte, en se retirant avec leurs détachemens.

Il m'a été impossible d'apprendre par qui M. de Répond, lieutenant, et Deville, sous-lieutenant, ont été sauvés.

Le fusilier Müller, de Lucerne, soldat de la compagnie de Durler reçut un coup de feu à travers le corps; un bourgeois qui le connaissait le fit transporter à l'Hôtel-Dieu, où on le coucha à côté d'un Marseillais blessé mortellement. Ce dernier, dans le paroxysme de la fièvre, proférait d'horribles imprécations contre les Suisses; il mourut au bout de trois jours. Joseph Muller guérit, et parvint à gagner ses foyers où il vit encore.

drapeau. Ses meurtriers ne purent s'en emparer après sa mort qu'en le déchirant.

Une sentinelle suisse, attaquée par une foule de Marseillais, en tua sept, et, n'ayant plus de cartouches, elle se servit de son sabre, et tua encore plusieurs ennemis avant de succomber.

Ainsi finit le régiment des gardes-suisses du roi de France, comme l'un de ces chênes robustes dont l'existence séculaire a affronté cent orages, et qu'un tremblement de terre a pu seul déraciner.

Il est tombé le jour même où l'antique monarchie française s'est écroulée. Il comptait un siècle et demi de services fidèles rendus à la France.

Pour détruire ce corps respectable, il a fallu la réunion d'une foule d'événemens malheureux; il a fallu que les Suisses fussent privés de leur artillerie, de leurs munitions, de leur état-major, de la présence du roi; il a fallu les affaiblir cinq jours avant le combat, par un détachement de 300 hommes; il a fallu que les 200 hommes qui accompagnèrent le roi à l'Assemblée ne pussent pas tirer un coup de fusil; qu'au moment de l'attaque, un ordre mal calculé rendît inutiles les sages dispositions de MM. Maillardoz et de Bachmann; qu'au moment d'une victoire dont on devait poursuivre les avantages, M. d'Hervilly vînt diviser et affaiblir la défense; il a fallu enfin, pour anéantir ce corps, éternel honneur de notre pays, qu'on réunît contre lui cent mille hommes et une artillerie immense.

Il y a une modestie de nation qui interdit à un Suisse de faire, autrement que par le récit des faits, l'éloge de la fidélité de ses compatriotes; mais il lui est permis de rappeler que les Suisses se sont battus à la Bérézina, comme à Mogarten, et que les Suisses du 20 mars ont été fidèles comme ceux du 10 août.

Bien peu de Suisses du 10 août ont survécu à cette fatale journée; l'approbation de leur patrie et l'admiration de l'Europe les dédommagent de la perte de leur état et de leur fortune (1). Ils n'attendaient plus de récompense de la France, lorsque le roi a bien voulu, par un décret du 10 août 1816, leur donner des témoignages de sa

(1) Le pillage des casernes de Courbevoie et celui de la caisse du régiment sont une perte immense. Jamais propriétés ne furent plus lé-

satisfaction; ils ont alors connu des espérances qui seront réalisées sans doute, car ils ne peuvent avoir compté en vain sur la parole d'un roi juste (1).

Les officiers qui accompagnèrent le roi à l'Assemblée, et qu'on transféra dans les prisons de l'Abbaye, ceux qui furent pris à Paris, dans les visites domiciliaires, ont tous été massacrés (2); le baron

---

gitimes; si elles eussent été respectées ou restituées par un équivalent, quelques hommes, débris vivans du régiment des gardes, auraient aujourd'hui une existence modeste, mais assurée et suffisante.

(1) *Copie d'une lettre de Sa Majesté Louis XVIII à M. de Durler, lieutenant-colonel au régiment royal étranger, au service de Sa Majesté Britannique, datée du 6 septembre 1796.*

« J'ai reçu avec grand plaisir, Monsieur, l'expression de vos sentimens » et de ceux des officiers du régiment royal étranger. Je savais la con- » duite que vous avez tenue le 10 août 1792, journée aussi mémorable » quoique l'issue en ait été bien différente dans les fastes de votre brave » et loyale nation, que celle de Meaux et d'Ivry, et j'acquitte une dette » sacrée, en vous disant, pour vous et pour tous vos compatriotes, que » jamais les rois de France n'oublieront ce que les Suisses ont fait dans » cette funeste occasion. Je reconnais bien votre digne chef, le baron » de Roll, aux ordres qu'il vous a donnés; il sait aussi à qui il les adresse.

» Soyez auprès des officiers de votre régiment l'interprète de mes sen- » timens pour eux, et ne doutez jamais, Monsieur, de tous ceux que » j'ai pour vous. »

M. de Durler alla rendre ses hommages à Sa Majesté Louis XVIII. Ce prince l'accueillit de la manière la plus flattense, lui rappela la conduite énergique et loyale qu'il avait tenue le 10 août, et lui dit, en lui remettant un brevet de maréchal-de-camp : « Je ne suis ici que le comte » de Lille, mais c'est sur les marches des Tuileries que le roi de » France vous remet ce brevet. »

(2) *Noms des officiers massacrés :*

A l'Abbaye, MM. Joseph de Reding, de Bibbereg, capitaine. *A la Conciergerie*, le marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel, de Salis-Zizers, aide-major, de Wild, aide-major, Aliman, adjudant, Chollet, adjudant, de Zimmermann, lieutenant; d'Ernest, de Diesbach, de Steinbrugg, de Castella d'Orgemont, sous-lieutenans, et Chollet, tambour-major. L'aide-major de Salis, au moment où on le jetait hors de la porte du guichet, pour le livrer aux assassins, put arracher une baïonnette à un garde national, et en perça un des brigands.

de Bachmann seul a péri, le 3 septembre, sur l'échafaud qui attendait le vertueux Louis XVI.

On a dit que le baron de Bachmann était l'ame du régiment des gardes-suisses, remarquable même entre les plus braves par son sang-froid dans le danger, bon sans faiblesse, loyal et simple comme un ancien chevalier, militaire instruit, véritable ami de son pays, religieux observateur de tous ses devoirs, sévère par principe pour le maintien de la discipline, père des soldats, usant avec eux de cette popularité noble qui ajoute à l'amour sans altérer le respect, tel était le baron de Bachmann. Il unissait à toutes ces qualités une taille imposante, une figure mâle et noble, et une contenance martiale; en sorte que, sous le double rapport des avantages physiques et du caractère moral, on pouvait le considérer comme le modèle des guerriers de notre nation.

Il fut grand et noble à sa mort, comme il l'avait été toute sa vie. Il avait vu approcher avec sang-froid le 10 août; il contempla sans émotion le 3 septembre. Il ne s'abaissa point à discuter son innocence devant des juges criminels; il demanda la mort et la reçut en héros. Ses dernières paroles furent : *Ma mort sera vengée.*

État nominatif de MM. les officiers de l'ancien régiment des gardes-suisses, qui se sont trouvés à l'attaque du château des Tuileries, le 10 août 1792.

De l'état-major.

Le marquis *de Maillardoz*, de Fribourg, lieutenant-général, grand-croix, lieutenant-colonel du régiment, massacré à la Conciergerie.

Le baron *de Bachmann*, de Glaris, lieutenant-général, grand-croix, major du régiment, guillotiné.

Le baron Rudolf *de Salis-Zizers*, des Grisons, aide-major, massacré à la Conciergerie.

De Glutz, de Soleure, aide-major, aujourd'hui colonel fédéral, et colonel par l'ordonnance du roi du 10 août 1817.

De Wild, de Fribourg, sous-aide-major, massacré à la Conciergerie.

Le comte Alexandre *de Zimmermann*, de Lucerne, sous-aide-major, aujourd'hui colonel au service de Naples.

De Gibelin, de Soleure, sous-aide-major, aujourd'hui lieutenant-colonel.

Allimann, de Soleure, adjudant, massacré à la Conciergerie.

Chollet, du Vallais, adjudant, massacré à la Conciergerie.

Bekin, chirurgien-major, tué sur le champ de bataille.

Le père *Lorettan*, capucin, du Vallais, aumonier du régiment, a survécu.

Joseph *de Forestier*, de Fribourg, trésorier.

Jean *Lacaze-Pelarruy*, chirurgien-major.

Pierre-Antoine *Morisot*, d'Avallon (France), chirurgien-major.

Antoine *Legros*, de Marquois (France), aide-chirurgien.

Jean *Debriouse*, de Saint-Georges (France), *idem*.

Pierre-Marie-Joseph *Ordinaire*, de Couvet, *idem*.

Étienne *Luymeries*, de Porentruy, *idem*.

Charles-François *Bournonville*, de Versailles (France), premier commis du bureau des Suisses.

Nicolas-Albert-Michel *Maudevavre*, de Frutigen, maître de mathématiques.

Chollet, du Vallais, tambour-major.

Joseph-Bernard *Herlobig*, de Schwyz, sous-tambour-major.

Officiers des compagnies.

Le baron Henri *de Salis-Zizers*, des Grisons, capitaine, aujourd'hui chef de la brigade des gardes-suisses, mort en 1819.

De Durler, de Lucerne, capitaine, a survécu; mort depuis, en Égypte, lieutenant-colonel du régiment royal-étranger, et maréchal-de-camp.

De Pfyffer d'Altishoffen, de Lucerne, capitaine, mort depuis en Suisse.

Le baron *de Reding*, de Schwyz, capitaine, blessé pendant l'affaire, massacré ensuite.

Le chevalier *d'Erlach*, de Berne, capitaine, tué.

Le comte Emmanuel *de Zimmermann*, de Lucerne, premier lieutenant, maréchal-de-camp, sauvé, mort depuis.

Joseph *de Zimmermann*, de Lucerne, premier lieutenant, maréchal-de-camp, lieutenant-général par le décret du 10 août 1816, mort en 1819.

De Repond, de Fribourg, premier lieutenant, blessé, mort depuis.

Hubert *de Diesbach*, de Fribourg, premier lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Gottreau, de Fribourg, premier lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Louis *de Zimmermann*, de Lucerne, premier lieutenant, massacré à la Conciergerie.

De Castelberg, des Grisons, second lieutenant des grenadiers, tué sur le champ de bataille.

Gros, de Fribourg, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Frédéric *de Luze*, de Neufchâtel, second sous-lieutenant, aujourd'hui colonel par le décret du 10 août 1816.

Philipps *de Glutz*, de Soleure, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Simon *de Maillardoz*, de Fribourg, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

D'Ernest, de Berne, premier sous-lieutenant, repris dans une visite domiciliaire, massacré à la Conciergerie.

Ignace *de Mailliardoz*, de Fribourg, premier sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant-colonel.

De Forestier, de Fribourg, premier sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Le comte *Diesbach de Steinbrugg*, de Fribourg, premier sous-lieutenant, repris dans une visite domiciliaire, massacré à la Conciergerie.

Le comte de *Waldner*, premier sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Jean de *Maillardoz*, de Fribourg, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Muller, d'Uri, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Montmollin, de Neufchâtel, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Constant de Rebecque, de Vaud, second sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant-général au service des Pays-Bas.

De Ville, de Neufchâtel, second sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant-colonel par l'ordonnance du 10 août 1816.

Castella d'Orgemont, de Fribourg, second sous-lieutenant, massacré à la Conciergerie.

De la Corbière, de Genève, second sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant-colonel.

De Caprez, des Grisons, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

État nominatif des sous-officiers et soldats de l'ancien régiment des gardes-suisses, qui se sont trouvés à l'attaque du château des Tuileries, le 10 août 1792; par ordre de canton.

(Cet état est très-incomplet, les livres des compagnies et les rôles ayant été perdus. Le nombre des sous-officiers et soldats tués peut se monter entre six et sept cents hommes. La plus grande partie de ceux qui ont été sauvés, se sont trouvés avec le roi à l'Assemblée nationale.)

Zurich. Jacques Rinderknecht, Jean Theiler, Jean Stapfer, Jacques Stapfer, Salomon Simmler, tués; Jean Baumgarten, Félix Bourkard, Jean-Marie Brakmann, ont survécu.

Berne. Abraham Baumann, André Dænnler, Abraham Entzer, Jean Jaun, tués; Jean-Emmanuel Suter, Samuel Gnægi, Magnus Cattin, Balthasar Frossard, Jean-François Girardin, André Grammenthaler, Louis Eckemann, Michel Debois, Antoine Vaisard, Frédéric Schneider, sergent, Abraham Hory, Jacques-Marie Dupierge, Pierre Paumier, François Frézard, Jean-Frédéric Eglese, fourrier, Jacques Buchwalder, François-Joseph Maillot, Adam-Louis Degoumois, Claude Landry, Étienne Pièche, François-Joseph Maillot, Jean-Pierre Melliat, Joseph-Laurent Raparlier, Joseph-Laurent Crombian, Jean Guillard, Antoine Cattin, Jean Vaumonfort, Joseph-Auguste Lemaître, Louis Errard, Henri-Aubin Errard, Jacques Girardin, Nicolas Mathey, Denis Pasquié, Pierre-Germain Saunier, Jacques Vernier, Pierre Scherer, Charles Brian, Rodolf Gasser, Georges

Bruechet, François Brong, Antoine Vaisard, Jean-Baptiste Gigon, Joseph-Blaise Masson, ont survécu.

Lucerne. Joseph-Antoine Schwægler, sergent-major, Gaspard Stalder, sergent, Fridolin Bueler, Joseph Lustenberger, Joseph-Jost Hueber, Pfister, Jean Albot, Jean Bader, Xavier Singer, Aloïs Tschopp, tués; Antoine Bueler, Joseph Bueler, Joseph Müller, Joseph Hofstetter, Pierre-Joseph Weibel, Jacques-Aloïs Gotty, Joseph Rolly, Jean Müller, Xavier Sigerist, Benoît Deprez, Jean-Paul Amrein, Jean Kling, Xavier-Jacques-Ambroise Lotscher, Maurice Barth, Cristoph Pfyffer, Frédéric Kling, Joseph Ehrenbolger, ont survécu.

Schwyz. Joseph-Balthasar Niderist, sergent, Jean Ehrier, François Schwiter, Louis-Jérôme Shwiter, Joseph-Balthasar Gwerder, Joseph-Balthsard Studiger, Joseph-Sébastien Ulrich, Aloïs Rieter, Jean Erler, Jean-Dominique Frischherz, Joseph et Charles Stossel, Charles Aufdermauer, Charles Abegg, Jean Abegg, Joseph-Antoine Kælin, Nicolas Abegg, Charles Schwiter, Joseph Kailly, Étienne Schonbachler, Joseph Marty, Jean Imhof, ont survécu.

Unterwald le haut. Jacques Vonmatt, Gaspard Kunz, Joseph Zysat, Joseph-Maria Huber, François-Joseph Bucher, Joseph-Maria Ebli, tués.

Unterwald le bas. Nicolas Odermatt, Michel Zimmermann, Nicolas Niederberger, tués; François-Joseph Schmitter a survécu.

Glaris. Charles Leuw, caporal, Baptiste Leuw, Fridolin Hefti, Jean Luschinger, tués.

Zug. Joseph-Antoine Dosenbach, Blaise-Antoine Klotter, sergent, Joseph-Gerold Bucher, Balthasar Gattiker, Gaspard Gattiker, Beat-Charles Iten, tués; Dosenbach, tambour, a survécu.

Frybourg. Noé Gavillot, sergent, Jean Jungo, Antoine Delley, Louis Cosandey, Joseph Bertschi, Christe Haymoz, Joseph Roulin, Jean Menoud, Joseph Niquillé, Claude Roux, Joseph Menoud, François Sensonens, Jean Bertschi, Jacques Gotschmann, Jean Lehmann, Louis Progin, Claude Chaumartin, Joseph Perrin, Joseph Genoud, Jacques Siffert, sergent, Nicolas Rappoux, Antoine Deforel, Jean Moettrau, Jacques Dorand, Nicolas Ducret, Étienne Gendre, François Thorin, Baptiste Page,

Nicolas Rosset, Claude Pithou, Joseph Schodelet, Jean Schodelet, Pierre Castella, François Genillond, Jean Peissard, Antoine Vicht, François Gobet, Claude Bapst, Pierre Deschoux, Jean Jekelmann, sergent-major, tués; Claude-Joseph Roulin, Jean-Joseph Bays, François Dudin, Vincent Jaquet, Joseph Schnewli, sergent, Pierre Gachet, Pierre Morel, Jean Pillioud, Jean-François Cupillard, Pierre Moutet, Maurice Moutet, sergent, Jean Grosset, François Progin, Joseph Chenaux, Pierre Chassot, Claude Jolion, Christe Lehmann, Jean Reynold, Nicolas Levet, Jacques L'homme, Joseph L'homme, Jean Pain-blanc, Jean Bruker, Joseph Gobet, Pierre Barbey, François Gendre, morts depuis; François-Vincent Noël, Jean Fassnacht, Jacques Perny, Jean-Jacques Fassnacht, Paul Crémaud, Jean, Louis-François Derron, Claude Volery, Jean Dubey, Denis Sudan, François Mouttet, Jean-Joseph Ecoffey, Louis Gendre, George Page, Antoine Roulin, François-Xavier Nicolas Schæffer, François Beaudevin, Jacques Egger, Jean-Joseph Michel, Pierre-Louis Perny, Jean-François Viel, Louis Ecoffay, Jean Beaud, Jacques Roulin, Jean Hayod, Jean-François Chassot, Jacques Villard, Antoine Thomas, Joseph Badoud, François-Joseph Sterreaux, Joseph Vial, Louis Criblet, Joseph Godet, Nicolas Corpataux, Pierre-Joseph Overny, Jean Riedot, Georges Gachet, Jacques Salin, François Sugneaux, Jean Seillaz, Jean Deforell, Jean-Baptiste Veillard, Joseph Brulhart, Claude-Joseph Sauge, Nicolas Berroux, Claude-Joseph Sudan, Jean-Jacques Egger, Joseph Armingau, Gabriel Savary, Jean-Baptiste Thürler, Jacques Rodolf Bersy, Pierre-Joseph Minguet, Antoine Paschoud, Jean-Baptiste Mayeux, Auguste de Forestier, volontaire, Jacques Colland, volontaire, Jean-François Martin Sottaz, volontaire, Jean-Théodore Bresy, ont survécu,

Soleure. Joseph Vogeslang, sergent-major, Jean Bernhard, sergent-major, Urs Walker, sergent-major, Jacques Stuber, sergent, Charles Lambart, Jean Kaufmann, Sebastian Ollenbach, Frédéric Jecker, Urs Schulep, Joseph Hugy, Urs Hugy, Urs-Joseph Kocher, Urs-Joseph Halbenleib, Dominique Halbenleib, Pierre Flucly, Joseph Hofer, Urs Ruefi, Jean Affolter, Jean Oegler, Joseph Welty, Joseph Meyer, François Müller, Jean Auger, Urs-Joseph Diemand, Joseph Wys, Joseph Kæch, Joseph

Strausak, Joseph Glutz, Jean Spüty, Joseph Kayser, Antoine Oyerly, Jean Sæssely, David Müller, Benoît Kully, Rodolf Gernhard, Léonce Baumann, Urs Baumann, Urs-Joseph Voland, Jacques Genny, Joseph Brunner, Joseph Wittmer, Jean-George Meyer, Jean Scherrer, Pierre Bachmann, Jean-George Freyer, Urs Roth, Joseph Gerber, Joseph Kuntner, Urs Walker, Nicolas Bernhard, tués; Ferdinand Moll, Urs-Joseph Meyer, Joseph Bloch, Jean-Étienne Borrer, Jean Affolter, Jean-Joseph Winistorfer, Urs-Joseph Berger, Jean Burkart, Urs-Joseph-Thomas Henzeros, Jean Rauber, Jean-Joseph Meyer, Rodolf Grutter, Soseph Gibler, Jean Hassenfratz, Jacques Pfister, Jean Moll, Jean Wysser, Jean Meyer, mort depuis, Jean-Pierre Din, Nicolas Schenker, Jean-Ulrich Schreiber, Jean Stockli, Jean Vogtli, François Burry, Joseph Zenner, Léonard Zenner, Louis Chibler, Joseph Kolliker, Philippe Ditz, Daniel-George Kolliker, Jacques Guisiger, Jacques Kæch, Jean-Clément Abour, Joseph Fegly, Soutter, Jean Isch, Joseph Widmer, Jean Kæch, Urs Bloch, Joseph Keller, Jacques Borner, Urs-Joseph Rohn, Martin Borner, Joseph Grimm, Martin Michel, Joseph-von Dæniken, Léonce Pitterli, Jean Felzhalb, Joseph Gutzwyler, Urs-Joseph Doppler, François Wohlgemuth, Jean Kohler, Jean Fellmann, Jean Borrer, ont survécu.

Basle. Thadé Rueffli, Étienne Fohs, Livin Leeman.

St.-Gall. Bartholomé Pfiffner, Conrad Lendy, Bartholomé Broder, Paul Wachter, Joseph Glarner, Jacques Maffle, Jean-George Messmer, tués; Jacques Stoffel, Pierre Pfiffner, Pierre Guntli, Oswald Broder, Joseph Nick, Jacques Brunner, Jacques Albrecht, Boniface Nick, Adam Wagner, Pierre Schmiz, Jacques Faigle, Lons le Grand, Henri Kuhn, George Rohner, Théodore Gobel, Nicolas-Prudent Eglez, volontaire, Louis Lendy, sergent, ont survécu.

Grisons. Philippe Lorenz, Jacques Bossi, Étienne Roffler, George Niggli, Jacques Truog, Pierre Hærtli, tués; Chrétien Florin, Philippe Luzi, Franz Schmidt, Joachim Raguettly, George Camenisch, Jean-Pierre Canthieni, Jacques Capeter, Pierre Thienni, Jean Sprecher, Luce Ehrhard, Jean Bertsch, Chrétien Sprecher, Nicolas Waldner, Pierre Messein, Jean Wolf, Crispin Yos, Silvestre Winkler, André Truog, Chrétien Bundy,

Jean Badrann, Chrétien-Antoine Cadufs, Jean-Julien Tschurr, Gottfred Holzbecker, Charles-Antoine Malbach, Ferdinand-Henri Erny, Charles Trévary, Jean-Antoine Joos, Martin Cachenny, Jean-Baptiste-Marie Schueller, Joseph Yos, Jean-Pierre Clavin, Dominique-Marie Barbérisse, volontaire, ont survécu.

Argovie. Gaspard-Antoine Herzog, tué. Christophe Berner, Henri Meyer, David Wys, Léonard Oelhafen, Gaspar Bader, Jacques-Léonce Stierli, Jacques Bærtschi, Rodolf Lüscher, Georges-Nicolas-Denis Steiner, Frédéric Luxembourg, ont survecu.

Turgovie. Georges Schmid, tué.

Tessin. Joseph Caglieri, Pierre-François-Antoine Chiodi.

Vaud. David Peylard, Pierre Dulhevoz, Jean-Louis Falconnet. Charles Minod, François-Moïse Minod, Pierre Manusson, Jacques-David Vallotton, Jérôme-David Vallotton, tués. Marc-François Viande, Henri Pinget, François Rogelet, Louis Amey, François Johannot, Georges Larpin, André Ogiez, Charles Pavillard, Daniel-François Chapuis, Jean-Louis Guery, Jean-Isaac Chevalley, Frédéric-Emmanuel Duperthui, Pierre Magnin, Jean-Antoine Grangier, Marc-Antoine Monasson, François Truan, David Jaquet, Benjamin Truan, Abraham-Jérémie Jaquet, Jean-Jacques Vullien, Jean-Pierre Arthaud, Pierre Rochat, Pierre-Louis Jaccard, Abraham Pigneron, Pierre-David Cornu, Pierre-Louis Vuichoud, Jacques-François Burnier, Josué-David Pilet, Jean-Louis-Mathias Merminod, Abraham Jenner, Pierre Rochty, Pierre-Louis Locker, Salomond Junod, Jacques-Antoine Boraley, Vincent Dufour, Jacques Dufour, David Bugnon, Pierre Plet, David Thévenaz, Jacques Gommalier Fonjalaz, Joseph Monasson, ont survécu.

Valais. François Clausen, François Glaisen, tués. Pierre-Joseph Biollet, Joseph Aubret, ont survécu.

Neuchatel. François-David Clerc, Jean-David Junod, Henri-Louis Sandoz, Jean-Pierre Favre, Pierre-Simon Jaccot, Jean-Joseph Diacon, Louis Perret, Blaise-Modeste Tissot, François-Gabriel Dornier, Louis-Marie-Noël Dornier, Antoine-André-Louis de Raynaud, ont survécu.

Genève. Jacques Begoulle, Moise Guy, Jean-Antoine Choisy, Jean-Daniel Besançon, Pierre Dorsival, tués. Abraham Mermil-

lod, Jean-François Clergeon Hudry, Michel-François Guy, Philippe Albert, Joseph Exartier, Claude Cusin, Jean-Marie Deschamp, Laurent Beccard, Jean-Michel Mugnier, Maurice Veyrat, Antoine Morier, René Soret, volontaire, ont survécu.

État des sous-officiers et soldats de l'ancien régiment des gardes suisses qui ont droit à la médaille, et dont le lieu de naissance n'est pas connu, ou qui sont nés au régiment ou en France.

Laurent Bernugy, François Roll, Madet, Delpire, Jacques Holtzenbecker, Louis Foax, David Coulon, Couzin, Joseph Barbey, Jacques Esnou, Jean-Charles Martenat, Coulon, Théodore Chaudron, Joachim Kainic, Abegg, Pierre-Antoine Morier, Joseph Desloyer, François Nick, Clément Alexis Schnider, André Fischer, François Brong.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET DES PIÈCES OFFICIELLES.